



INTÉGRATION DU PAYSAGE DANS LA GESTION  
SYLVICOLE ET ÉLABORATION D'UN PLAN SIMPLE DE GESTION  
CONCERTÉ DANS UN SITE NATUREL PROTÉGÉ

*PAYSAGE ET CONCERTATION : DEUX  
MÉTHODOLOGIES DE TRAVAIL*



**Mémoire de fin d'études**

**Laure DANGLA PELISSIER**

**FIF 17<sup>e</sup>, Promotion 2005 – 2009**

**Août 2009**

Illustration de la couverture : vue sur l'église du Haut Montsalier (04)

Crédit photo : CRPF PACA

AgroParisTech – ENGREF  
Formation des Ingénieurs Forestiers

Centre Régional de la  
Propriété Forestière  
de  
Provence Alpes Côte d'Azur

INTÉGRATION DU PAYSAGE DANS LA GESTION  
SYLVICOLE ET ÉLABORATION D'UN PLAN SIMPLE DE GESTION  
CONCERTÉ DANS UN SITE NATUREL PROTÉGÉ

*PAYSAGE ET CONCERTATION : DEUX  
MÉTHODOLOGIES DE TRAVAIL*

**Mémoire de fin d'études**

**Laure DANGLA PELISSIER**

**FIF 17<sup>e</sup>, Promotion 2005 – 2009**

**Août 2009**



## FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN TRAVAIL D'ÉLÈVE(S) FIF

<b>F.I.F. - E.N.G.R.E.F.</b>	<b>TRAVAUX D'ÉLÈVES</b>
<b>TITRE :</b> Intégration du paysage dans la gestion sylvicole et établissement d'un plan simple de gestion concerté dans un site naturel protégé.	<b>Mots clés</b> Paysage / Concertation Site protégé / Provence Propriété privée
<b>AUTEUR(S) :</b> Laure DANGLA PÉLISSIER	<b>Promotion</b> 17ème promotion
<b>Caractéristiques :</b> 2 vol. /78 p. /39 fig. /35 annexes	

<b>CADRE DU TRAVAIL</b>		
<b>ORGANISME PILOTE OU CONTRACTANT :</b> Centre régional de la propriété forestière de Provence Alpes Côte d'Azur.		
<b>Nom du responsable :</b> Gilles MARTINEZ <b>Fonction :</b> Technicien forestier CRPF		
<b>Nom du correspondant ENGREF :</b> Éric LACOMBE		
Tronc Commun <input type="checkbox"/>	Stage entreprise <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>
Option <input type="checkbox"/>	Stage étranger <input type="checkbox"/>	
Spécialité <input type="checkbox"/>	Stage fin d'études <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Date de remise :</b>		
<b>Contrat Junior Entreprise</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>

<b>SUITE A DONNER (réservé au Service des Études)</b>			
<b>Non consultable</b> <input type="checkbox"/>	<b>Consultable et Diffusable</b> <input type="checkbox"/>		
<b>si oui permanent</b> <input type="checkbox"/>			
<b>jusqu'à ..../..../....</b>			

## **Résumé**

En région Provence Alpes Côte d'Azur, le centre régional de la propriété forestière est confronté à la nécessité de prendre en compte le paysage dans la gestion, de nombreux sites naturels bénéficiant aujourd'hui d'un zonage de protection.

Le rapport suivant propose une méthodologie permettant de diagnostiquer le paysage et d'intégrer le résultat du diagnostic dans des recommandations de gestion sylvicole adaptées au contexte forestier d'un site naturel protégé privé.

Ces recommandations servent ensuite à l'établissement d'un document de gestion concerté entre les différents propriétaires du site dont la méthodologie de concertation est décrite dans ce mémoire.

## **Abstract**

In the South East of France, the regional centre for private-owned forest has to take landscape issues into account in forest management, many natural sites being protected nowadays.

The present report suggests a methodology for describing the landscape components and integrating them into forest management recommendations which will respect the landscape. This methodology will be created in a private-owned forest context.

Those recommendations are used to elaborate a management plan where the different owners are to be consulted. The consultation method will also be described in this report.

# Remerciements

Je tiens tout spécialement à remercier Gilles MARTINEZ pour son dynamisme communicatif et ses bons conseils qui m'ont appuyée tout au long de la réalisation de mon stage.

Je remercie plus généralement le CRPF de PACA pour cette opportunité ainsi que pour les nombreux appuis techniques.

J'adresse aussi un grand merci à tous les propriétaires forestiers de Montsalier et des communes limitrophes qui ont participé avec beaucoup de bonne volonté à ce que ce projet prenne forme. En particulier, merci à Charles MARTIN pour sa grande connaissance du terrain de l'étude et ses nombreuses photographies.

Enfin, je souhaite remercier Éric LACOMBE, mon représentant ENGREF, ainsi que ces professionnels qui, à un moment-clé de l'étude, sont venus apporter leurs connaissances techniques :

- Jean-Yves VOURGÈRES, de la DREAL PACA qui a activement participé à la concrétisation du diagnostic paysager ;
- Bénédicte BEYLIER du CERPAM, pour ses connaissances sur le sylvopastoralisme ;
- Emmanuel COSSON du GCP et ses connaissances sur les habitats porteurs de biodiversité ;
- Jean-Michel ANDRÉ de l'APARE pour ses informations sur la pierre sèche.

# Table des matières

Résumé / Abstract .....	6
Remerciements .....	7
Table des matières .....	8
Table des annexes.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Index alphabétique des sigles .....	11
Introduction .....	13
I. Contexte général de réalisation de l'étude.....	14
I.1. Site inscrit et gestion forestière .....	14
I.2. Enjeux pour le Centre Régional de la Propriété Forestière.....	15
I.3. Objectifs de l'étude.....	16
I.4. Organisation pratique de l'étude.....	18
I.5. Un travail en synergie avec de nombreux acteurs.....	19
II. Montsalier : des problématiques habituellement rencontrées en Provence Alpes Côte d'Azur .....	20
II.1. Historique de gestion : une gestion forestière "traditionnelle" exempte de tout contrôle.....	20
II.2. Des espaces forestiers peu productifs aux usages variés .....	20
II.3. Présence d'un zonage environnemental : le site inscrit .....	21
II.4. Une prépondérance de la propriété privée et un morcèlement important .....	22
II.5. Un climat et un relief contraignants .....	23
II.5.1. Relief.....	23
II.5.2. Des conditions climatiques variables .....	24
II.6. Des éléments naturels rares et remarquables .....	24
II.6.1. Faune sauvage .....	24
II.6.2. Biodiversité floristique.....	24
II.7. Un patrimoine "bâti" important.....	25
III. Intégrer la préservation du paysage à un Plan Simple de Gestion.....	27
III.1. Diagnostic paysager .....	27
III.1.1. Caractérisation du paysage global : la Haute Provence .....	27
III.1.2. Caractérisation du paysage du site d'étude.....	29
III.1.2.1. Méthodologie employée .....	29
III.1.2.2. Mise en application sur le Haut Montsalier .....	34
III.1.3. Éléments paysagers remarquables .....	41
III.2. Rédaction de recommandations de gestion respectueuses d'un paysage donné.....	41
III.2.1. Méthodologie employée.....	42

III.2.2. L'intérêt de la subdivision : des recommandations paysagères adaptées .....	42
III.2.2.1. Première étape : lister les interventions réalisables sur le site d'étude .....	43
III.2.2.2. Deuxième étape : travailler sous-unités par sous-unités paysagères .....	43
III.2.2.3. Détermination du degré d'adéquation entre intervention et paysage .....	44
III.2.3. Mise en application sur le Haut Montsalier .....	48
III.3. Rédaction de "fiches techniques" .....	52
III.3.1. Fiches techniques sylvicoles : Coupe rase, Éclaircies et Reboisement .....	52
III.3.2. Autres fiches techniques : Plantation mellifère, Arbre et biodiversité .....	53
IV. Parler du paysage : un processus de concertation .....	56
IV.1. La structure de regroupement .....	56
IV.1.1. Quel type de structure ? .....	56
IV.1.2. Quand la créer ? .....	57
IV.1.3. Se réunir pour créer la structure .....	59
IV.1.4. L'exemple du Haut Montsalier .....	60
IV.2. Bien connaître ses interlocuteurs .....	61
IV.2.1. L'identification des propriétaires concernés .....	61
IV.2.2. Le profil des propriétaires .....	611
IV.3. Les moyens à disposition pour se faire entendre de ses interlocuteurs .....	64
IV.3.1. Se mettre à la place des propriétaires .....	65
IV.3.2. les supports de la concertation .....	65
IV.3.2.1. Réunions .....	65
IV.3.2.2. Rencontres individuelles .....	66
IV.3.2.3. Moyens matériels .....	66
IV.3.2.4. Autres moyens .....	67
IV.4. Résultat de la concertation : traduction des résultats de l'étude paysagère en PSG .....	67
IV.4.1. La proposition d'une programmation de gestion .....	67
IV.4.2. La présentation aux membres de l'ASL .....	68
IV.4.3. Le suivi et contrôle des opérations programmées .....	68
IV.5. Bilan de la concertation .....	69
Conclusion .....	72
Bibliographie .....	74
Contacts .....	76

# Table des annexes

Annexe 1 : État des lieux des sites inscrits et classés en PACA .....	5
Annexe 2 : Localisation de la région d'étude .....	6
Annexe 3 : Localisation du site du Haut Montsalier dans la communauté de communes du Pays de Banon .....	7
Annexe 4 : Cartographie générale des périmètres du projet du Haut Montsalier sur fond IGN- Scan25 .....	8
Annexe 5 : Cartographie générale des périmètres du projet du Haut Montsalier sur fond d'ortho-photographie .....	9
Annexe 6 : Carte des lieux-dits du périmètre d'étude.....	10
Annexe 7 : Un parcellaire irrégulier très morcelé .....	11
Annexe 8 : Cartographie des pentes du projet du Haut Montsalier.....	12
Annexe 9 : Cartographie des éléments patrimoniaux du site d'étude du Haut Montsalier.....	13
Annexe 10 : Cartographie des types de peuplement généraux du projet du Haut Montsalier .....	14
Annexe 11 : Cartographie des types de peuplement inventoriés selon la nomenclature du SRGS PACA .....	15
Annexe 12 : Affinage de la position d'une limite entre deux unités paysagère .....	16
Annexe 13 : Cartographie définitive des unités paysagères.....	18
Annexe 14 : Découpage cadastral des unités paysagères finales. ....	19
Annexe 15 : Cartographie des itinéraires de randonnée fréquentés et des zones de visibilité remarquable .....	20
Annexe 16 : Aperçu de l'évolution du boisement entre 1920 et 2009.....	21
Annexe 17 : Photographies du périmètre d'étude du Haut Montsalier.....	22
Annexe 18 : Explications relatives à la lecture des fiches-paysage .....	28
Annexe 19 : Compte-rendu de la réunion du 3 avril 2008 .....	29
Annexe 20 : Questionnaire envoyé à chaque propriétaire du site d'étude.....	31
Annexe 21 : Recommandations générales sur la concertation en contexte de site protégé .....	33
Annexe 22 : Exemple de lettre d'invitation adaptée au public ciblé : membres de l'ASL .....	37
Annexe 23 : Exemple de lettre d'invitation adaptée au public ciblé : propriétaires non membres de l'ASL, dans le site inscrit .....	38
Annexe 24 : Exemple de lettre d'invitation adaptée au public ciblé : propriétaires non membres de l'ASL, en dehors du site inscrit .....	39
Annexe 25 : Exemple de lettre d'invitation pour un groupe de travail.....	40
Annexe 26 : Liste des réunions réalisées dans le cadre du projet de gestion du Haut Montsalier.....	41
Annexe 27 : Exemple de trame pour la préparation de la réunion de lancement d'un projet de gestion encadré par une ASL. ....	43
Annexe 28 : Grille d'entretien utilisée lors des rencontres individuelles.....	45
Annexe 29 : Exemple de réponse d'un entretien réalisé en mars 2009 .....	46
Annexe 30 : Parcellaire syndical de l'ASL "Lou Caladaire" .....	48
Annexe 31 : Interventions prévues sur le périmètre syndical .....	49
Annexe 32 : Compte rendu de l'Assemblée Générale du 9 juillet 2009.....	50
<b>Matériel pour la prise en compte du paysage .....</b>	<b>54</b>
Clés de détermination.....	55
Fiches-paysage .....	63
Fiches techniques .....	83

# Index alphabétique des sigles

Sigles officiels et abréviations utilisés	Signification
ABF	Architecte des Bâtiments de France
APARE	Association pour la Participation et l'Action Régionale
AS	Association Syndicale
ASA	Association Syndicale Autorisée
ASL	Association Syndicale Libre
CC	Communauté de communes
CG	Conseil Général
CDSPP	Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages
CEMAGREF	Centre National du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et des Forêts
CERPAM	Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée
CFTML	Charte Forestière du Territoire de la Montagne de Lure
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDE	Direction Départementale de l'Équipement
DDEA	Direction Départementale de L'Équipement et de l'Agriculture (fusion de la DDAF et de la DDE)
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (ex-DIREN)
ENGREF	École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts
FIF	Formation des Ingénieurs Forestiers
GAEC	Groupe Agricole d'Exploitation en Commun
GCP	Groupe des Chiroptères de Provence
GPS	Global Positioning System
GSCSV	Grand Site Concors-Sainte Victoire
IFN	Institut Forestier National
IGN	Institut Géographique National
JORF	Journal Officiel de la République Française
MNT	Modèle Numérique de Terrain
OFME	Observatoire de la Forêt Méditerranéenne
ONF	Office National des Forêts
PACA	Provence Alpes Côte d'Azur
PAP	[éclaircies] Pied à Pied
PC	[éclaircies] Par Cépée
PDPFCI	Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie
PSG	Plan Simple de Gestion
RD	Route Départementale
SIG	Système d'Information Géographique
SRGS	Schéma Régional de Gestion Sylvicole
ZSC	Zone Spéciale de Conservation
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
ZPS	Zone de Protection Spéciale

Crédits photos :

L'auteur de chaque photographie est mentionné au niveau de  
chacune d'entre elles

# Introduction

Composante essentielle de la qualité paysagère des milieux méditerranéens, les espaces boisés font l'objet d'un nombre croissant de mesures de protection. Pour exemple, près du tiers du territoire de la région PACA est couvert par un site d'intérêt communautaire dans le cadre du réseau européen Natura 2000<sup>1</sup>.

Lorsque le site protégé est proche d'une agglomération, il est soumis à une forte fréquentation d'un public urbain qui a tendance à considérer toute intervention en forêt négativement. La pression exercée par ce public peut conduire à la prise de mesures pour la protection de la "qualité" du site. C'est le cas, par exemple, du site classé de la Sainte Victoire, à proximité d'Aix-en-Provence et de Marseille.

En revanche, dans les milieux naturels ruraux où la fréquentation est plus faible, le respect du paysage forestier n'est pas un enjeu prioritaire et, bien souvent, les seuls contrôles faits dans ces milieux n'interviennent qu'a posteriori, pour la constatation d'une coupe rase de plus de 50 hectares par exemple...

Dans ces milieux-là, sans sensibilisation ni participation active des propriétaires, les obligations résultant du statut de protection risquent de ne pas être prises en compte pratiquement. Et, pour que cela change, les propriétaires doivent pouvoir bénéficier de l'appui technique de professionnels de la forêt, du paysage, de l'environnement. Or si les surfaces protégées sont importantes en PACA, peu d'entre elles sont encadrées par un organisme animateur. Son rôle est toutefois nécessaire, puisqu'il se charge de traduire les obligations résultant de la protection en recommandations pratiques.

C'est son absence qui fait se tourner les propriétaires vers le centre régional de la propriété forestière, de plus en plus sollicité par rapport aux problématiques de protection des paysages.

La protection du paysage dans les interventions sylvicoles a été étudiée par de nombreux organismes : CEMAGREF, ONF, DDAF, DIREN, mais, finalement, la traduction de ces études dans un contexte de propriété privée s'est rarement faite. Le schéma régional de gestion sylvicole de PACA a une fiche donnant quelques indications sur le sujet, mais cela ne suffit pas pour organiser une gestion respectueuse du paysage. C'est donc un véritable enjeu pour le CRPF que de posséder des indications en terme de méthodologie pour la prise en compte pratique du paysage. D'autant plus qu'il est possible d'imaginer que l'implication du CRPF dans la gestion des milieux couverts par un zonage paysager va également augmenter avec leur multiplication.

Enfin, il est intéressant de souligner que, le morcèlement étant important en forêt privée, à la nécessité de connaître le paysage s'ajoute celle de regrouper les propriétaires concernés puisque le paysage se considère – donc se gère et se préserve – à une échelle dépassant celle de la simple propriété.

En conséquence, la mission qui m'a été confiée par le CRPF correspond à une préoccupation actuelle. Son objectif sera de montrer comment intégrer un paysage précis dans des règles de gestion sylvicole et comment réaliser une concertation avec les propriétaires concernés qui se solde par leur implication dans la mise en application de ces mêmes règles.

---

<sup>1</sup> Source : site internet DREAL PACA – juin 2008. Voir annexe 1.

# I. Contexte général de réalisation de l'étude

## I.1. Site inscrit et gestion forestière

La région PACA compte à l'heure actuelle 372 sites inscrits. L'inscription – ou le classement – d'un site relève d'une loi, dite « loi de 1930 » insérée au Code de l'Environnement aux articles L. 341-1 à L. 341-21. Le tableau suivant donne des informations sur les surfaces départementales, régionales et nationales couvertes par une mesure de protection des paysages. La carte de localisation des sites classés et inscrits en PACA est disponible en annexe 1.

	Unité	Alpes de Haute Provence (04)	Hautes Alpes (05)	Alpes Maritimes (06)	Bouches du Rhône (13)	Var (83)	Vaucluse (84)	Région PACA	dont 04	France
Sites Classés (loi 1930)	nombre	28	30	46	37	59	21	219*	13 %	2648
superficie	km <sup>2</sup>	78	369	292	345	373	60	1301*	6 %	8460
% de la surface totale	%	1	6	7	7	6	2	4*	0,25 %	1.5
Sites inscrits (loi 1930)	nombre	56	62	60	69	70	55	372	15 %	4793
superficie terrestre	km <sup>2</sup>	267	**	**	1248	**	210	**	**	16800
superficie maritime	km <sup>2</sup>	0	0	**	216	**	0	**	**	nc
% de la surface totale (terrestre)	%	4	**	**	24,44	**	5,85	**	**	3,1

Tableau 1 : Données de cadrage : Mesures de protection des paysages

Source : site internet DREAL PACA, données de mars 2008

\* : 2 sites classés sont à cheval sur deux départements – \*\* : données en cours d'actualisation  
nc : non communiqué

Ces sites à intérêts patrimoniaux sont généralement proposés à la DREAL par les municipalités. Il s'agit souvent de villages ou bâtis anciens voire abandonnés. La DREAL instruit le dossier de protection, commande des études architecturales et environnementales et organise des réunions avec la municipalité concernée. Elle réalise également le travail de délimitation du périmètre de protection selon des critères de visibilité, de l'apport d'une zone à la perception et à la compréhension de la nature du paysage considéré. Ce périmètre est débattu et ajusté avec le conseil municipal. La protection s'attachant au fond cadastral (c'est une servitude), la limite du site est posée sur les limites de parcelle, ce qui explique parfois la forme « originale » du périmètre.

Une fois que la procédure, qui peut s'étaler sur plusieurs années, est menée à son terme et, après avis favorable de la DREAL, le site fait partie de la liste des sites à intérêts patrimoniaux du département.

Sur un site inscrit, toute opération autre que les opérations d'usage courant doit être déclarée au Préfet de département qui consulte l'architecte des bâtiments de France (ABF) ou la commission départementale des sites, perspectives et paysage (CDSPP) au moins quatre mois à l'avance. Si au terme des quatre mois le Préfet n'a pas donné de réponse, l'accord est tacite et l'opération peut être réalisée. Les travaux effectués sans déclaration préalable dans un site inscrit sont passibles d'une amende de 9 000 €.

Dans le cas où le Préfet émet un avis défavorable concernant les travaux, le propriétaire reste libre de les réaliser ou non. Il s'agit bien en effet d'une simple **déclaration** et non d'une *demande d'autorisation*. Toutefois, l'avis de l'autorité est généralement suivi. Le Préfet ne dispose que d'un seul

moyen légal pour empêcher la réalisation de travaux : le classement du site. Cette procédure est lourde car elle suppose que le Préfet de département transmette la demande de classement au Ministre chargé de l'Environnement, qui doit alors statuer sur le classement en prenant les avis de la commission chargée des paysages.

La notion de « travaux d'usages courant » est juridiquement floue. Une jurisprudence définie que des coupes de taillis pouvaient être considérées comme « courantes » puisque, en tant qu'opération traditionnelle, elles existent dans le paysage depuis toujours. Au contraire, une transformation de boisement par plantation change brusquement le paysage et doit être soumise à déclaration. Il est donc admis que les opérations qui *créent une nouveauté* ou *détruisent un élément du paysage* sont soumises à déclaration : ouverture de route, défrichement, plantation en plein, ainsi que tout ce qui se rapporte à l'urbanisme (construction, destruction de bâtis). Les autres opérations sont, par conséquent, exemptes de l'obligation de déclaration. La grande majorité des opérations qui ont lieu en forêt dans la région de Montsalier ne serait donc que des opérations d'usage courant.

Pour information, la réglementation liée au site classé est plus lourde : il n'y a plus de notion de travaux d'usage courant, et le propriétaire souhaitant réaliser des travaux doit demander, quatre mois à l'avance, une **autorisation** de la part du Préfet de département, qui consulte la DREAL, la CDSPP et l'ABF avant de donner son avis.

Si les travaux de prise en compte pratique des obligations peuvent être longs et complexes (selon la complexité des objectifs de protection, des menaces), la procédure prévue par l'article L.11 du Code Forestier permet de faciliter les démarches administratives par la rédaction d'un PSG *et* son agrément par les autorités compétentes.

La loi d'orientation pour la forêt (n° 2001-602 du 9 juillet 2001) a introduit cet article L.11 du Code forestier qui dispose que, dans les périmètres bénéficiant d'un régime de protection (ZPS, ZSC, monuments classés, sites inscrits...), le propriétaire forestier qui gère sa forêt suivant un plan simple de gestion (PSG) agréé n'est pas soumis au régime de demande d'autorisation préalable.

L'alinéa 1 de cet article L.11 stipule que l'agrément peut être obtenu auprès du CRPF seul si le document de gestion est conforme à des annexes spécifiques aux mesures de protection à respecter présentes dans les schémas régionaux de gestion sylvicoles.

L'alinéa 2 permet, dans le cas où ces annexes n'existeraient pas, d'exonérer de toute demande d'autorisation préalable un document de gestion ayant été agréé par toutes les autorités ayant compétence sur le périmètre concerné.

Le décret n° 2007-942 du 15 mai 2007 précise les conditions d'application des dispositions de l'article L.11, notamment qu'il s'agit d'une mesure ne pouvant être mise en œuvre qu'à la demande du propriétaire.

Pour un PSG organisant la gestion des milieux naturels d'un site inscrit, les autorités compétentes sont la DREAL et le CRPF (respectivement sur le paysage et la gestion forestière). Une fois l'agrément obtenu, les propriétaires concernés n'ont plus à déclarer les interventions prévues par ce plan à la Préfecture pendant toute la durée de validité du plan.

## ***1.2. Enjeux pour le Centre Régional de la Propriété Forestière***

Les règles liées à la protection d'un milieu naturel s'ajoutent aux règles de gestion sylvicole habituelles sur un site protégé : les interventions qui y sont faites doivent respecter le Code Forestier et le Code de l'Environnement.

Sur la base des lois existantes, le CRPF travaille actuellement à l'élaboration d' "annexes vertes" au schéma régional de gestion sylvicole qui simplifieront les procédures d'agrément des PSG dans le cadre des périmètres protégés. Ainsi, la région Languedoc-Roussillon est en charge de la rédaction des annexes concernant Natura 2000. Pour les annexes "Paysage", la région Midi-Pyrénées en est la région pilote.

Le CRPF PACA a travaillé avec la DREAL PACA, l'ONF et le grand site Concors-Sainte Victoire (GSCSV) à la rédaction de recommandations de gestion paysagère propres aux réalités du site devant être respectées par tout propriétaire intervenant à l'intérieur du périmètre. À l'origine, ce travail devait servir de base à la rédaction d'une annexe "Paysage" au SRGS permettant de simplifier les procédures d'agrément des documents de gestion de propriétaires de terrains au sein du grand site. Cependant, la difficulté intrinsèque à aborder ce thème, associée à des connaissances encore partielles sur le sujet, n'offrent pas une sécurité suffisante au GSCSV pour déléguer la prise en compte du paysage dans les interventions forestières au CRPF. Pour l'instant, ce projet d'annexe n'a pas abouti.

En l'absence de ces annexes, un double agrément de la DREAL PACA et du CRPF PACA reste donc nécessaire pour la validation des documents de gestion de parcelles concernées par une mesure de protection paysagère si le propriétaire veut bénéficier des dispositions de l'article L. 11.

Apporter des solutions en matière de gestion forestière tout en intégrant les objectifs de protection représente un enjeu majeur pour le CRPF PACA, ces mesures de protection concernant de plus en plus de propriétés privées. Ces annexes vertes constitueraient des avancées importantes pour la simplification des procédures.

En attendant leur réalisation, la manière de prendre en compte concrètement le paysage dans les interventions en milieu naturel intéresse également le CRPF PACA dont les techniciens seront de plus en plus amenés à travailler "avec" le paysage.

### ***1.3. Objectifs de l'étude***

Comme indiqué dans l'introduction, la mission confiée par le CRPF PACA avait plusieurs objectifs, les principaux étant la mise au point de deux méthodologies de travail. La première méthodologie doit permettre la réalisation d'un diagnostic paysager dans le cadre d'un site naturel protégé à dominante privée. La seconde doit définir des méthodes permettant la concertation avec les différents acteurs du milieu afin de rédiger un Plan Simple de Gestion concerté en accord avec les objectifs de protection des sites et les attentes des propriétaires.

Enfin, des propositions de modalités de suivi et de contrôle des interventions sur le paysage seront faites.

L'intérêt de ces méthodologies réside dans leur reproductibilité : au vu de l'augmentation de la surface couverte par un périmètre de protection, le CRPF PACA sera amené à encadrer de plus en plus de propriétaires soumis à une réglementation paysagère.

Ces méthodologies devaient être mises au point à partir d'études sur deux cas concrets : le site inscrit dit du "Haut Montsalier", et le site classé d'Ongles, tous deux dans les Alpes de Haute Provence. L'annexe 2 permet de situer les villages.



*Illustration 01 : Arbre et lavande, des éléments du décor des Alpes de Haute Provence.*

Montsalier est un petit village rural de 93 habitants marquant l'extrémité est du Plateau d'Albion et le début de la Montagne de Lure. Sa localisation actuelle ne date que du début du vingtième siècle et les ruines de l'ancien Montsalier sont toujours présentes dans le paysage. L'intérêt patrimonial de ce vieux village est grand ; une association locale avait même été créée afin d'étudier un projet de restauration des bâtis. Faute d'animation, cette association n'a pas pu arriver au terme de son projet.

En 2007, la commune de Montsalier a travaillé avec la DREAL à l'inscription d'un périmètre de protection autour des ruines du Haut Montsalier. La raison de l'inscription semble être une volonté communale de préserver le site tel qu'il est, en réaction à des propositions d'implantations de structures urbaines dans l'espace naturel ayant été faites autour de 2005 (un parc solaire de plus de 70 ha d'un seul tenant par exemple).

Cette inscription sera finalisée sous peu, mais le périmètre de protection est d'ores et déjà défini : ce périmètre englobe à la fois les ruines et le paysage que l'on peut voir depuis ces dernières. Il couvre 710 ha<sup>1</sup>, dont environ 490 ha sont des espaces naturels (ni urbains, ni cultivés).



*Illustration 02 : Vue sur les ruines du Haut Montsalier depuis le Nord (Lieu-dit le Défens, Montsalier). L'église, au centre du vieux village, a été restaurée dans les années 1960 par le propriétaire.*



*Illustration 03 : Église romane au cœur du village ruiné surplombant Ongles (Lieu-dit Vière, Ongles)*

Dans cette même partie des Alpes de Haute Provence, depuis 2008, une procédure de classement est en cours sur la commune d'Ongles, comptant 278 habitants. À l'image de Montsalier, des ruines d'un ancien village dominent le village actuel et la commune d'Ongles a demandé leur classement. Un site naturel d'environ 300 ha (nommé Vière) est en cours de classement. Cette procédure est plus récente que celle de Montsalier. Ce site devait servir de zone de test des méthodologies développées mais, faute de temps, peu d'études ont pu être réalisées.

<sup>1</sup> Voir carte de localisation en annexe 2 et 3.

## ***1.4. Organisation pratique de l'étude***

Le morcèlement des propriétés et la nécessité de respecter le paysage rendent obligatoire une démarche concertée sur l'ensemble du site : un travail sur le paysage est un travail d'ensemble. Une rapide appréciation du profil des propriétaires privés (peu de connaissances techniques et travaillant eux-mêmes en forêt) a montré dès les premiers jours que la réussite du projet dépendrait de l'obtention de leur coopération active. Puisque ce sont les principaux acteurs de leur paysage, c'est à eux, en premier lieu, de faire attention à ce que leurs actions n'altèrent pas la nature du paysage du site. La sensibilisation des propriétaires est l'enjeu principal de la mission confiée par le CRPF, elle conditionnera sa réussite.

L'originalité de la démarche réside dans un travail de concertation directe (avec les propriétaires forestiers) visant à l'élaboration d'un plan de gestion concerté dont l'entrée principale sera le paysage. L'objectif paysager étant une ligne de fond de tout le projet, il sera traité dans chaque aspect du plan de gestion et non en tant que tel. Le but de l'inscription n'est pas de programmer des interventions d'amélioration du paysage, mais de faire en sorte que les actions d'aménagement courantes le respectent.

Dès le début de l'étude, quatre phases ont été distinguées :

### **Première phase (février) :**

- familiarisation avec le site d'étude et la législation des sites naturels inscrits ;
- étude bibliographique sur la prise en compte du paysage dans la gestion forestière ;
- délimitation du site d'étude, identification des propriétaires ;
- création de la structure de regroupement (ASL) à Montsalier.

### **Deuxième phase (mars – avril) : diagnostics terrain et rencontres avec les propriétaires**

- état des lieux des peuplements forestiers ;
- diagnostic du patrimoine ;
- diagnostic des usages présents sur le site d'étude (chasse, pastoralisme, etc.) ;
- diagnostic paysager du site d'étude ;
- rencontres individuelles avec les propriétaires.

### **Troisième phase (mai – juin) :**

- rédaction de recommandations de gestion multifonctionnelle en accord avec les réalités du terrain, les attentes des propriétaires et les lois s'appliquant sur le site d'étude : confrontations des résultats des diagnostics avec les résultats des entretiens et travail coordonné avec la DREAL.
- test des méthodologies développées sur le site classé d'Ongles

### **Quatrième phase (juillet) :**

- rédaction d'un plan simple de gestion concerté et présentation de ce plan aux propriétaires forestiers privés ;
- rédaction des méthodologies de travail.

Des réunions régulières avec les propriétaires participant au projet d'aménagement seront organisées afin de les tenir informés et de recueillir leurs opinions. Ces réunions permettront aux propriétaires de se sentir intégrés et serviront de plate-forme d'échanges privilégiés.

## ***1.5. Un travail en synergie avec de nombreux acteurs***

Cette étude, portée par le CRPF PACA, a été réalisée avec l'aide de plusieurs organismes et structures ayant apporté appui technique ou logistique.

En premier lieu, l'étude a bénéficié de la présence sur le périmètre d'une structure d'animation locale portée par deux communautés de communes (Pays de Banon et Pays de Forcalquier – Montagne de Lure) : la charte forestière de territoire dite "Montagne de Lure"(CFTML)<sup>2</sup>. Cette structure de développement local a une notoriété certaine dans la région de Montsalier (membre de la communauté de communes du Pays de Banon) et travaille en coordination avec l'animateur de cette charte, M. Gilles MARTINEZ, a grandement facilité les prises de contact avec les communes et les propriétaires. La charte forestière a également fourni de nombreuses informations sur le contexte local de gestion forestière multifonctionnelle, ainsi qu'un appui logistique (matériel, salles).

En deuxième lieu, plusieurs organismes ont apporté un soutien technique au projet.

Le centre d'études et de réalisations pastorales alpes méditerranée (CERPAM), en la personne de Mme Bénédicte BEYLIER, a apporté une aide technique sur le pastoralisme. Emmanuel COSSON, du groupe des chiroptères de Provence (GCP) m'a formée à la reconnaissance des milieux les plus intéressants en terme de biodiversité. Des informations sur les modalités de restauration du petit patrimoine ont été données par Jean-Michel ANDRÉ de l'association pour la participation et l'action régionale (APARE).

Les échanges avec l'inspecteur des sites de montagne de la DREAL PACA, M. Jean-Yves VOURGÈRES, ont eu plusieurs formes : transmission de rapports réalisés sur le site du Haut Montsalier, et réunions de travail pour la réalisation du diagnostic paysager et la rédaction de recommandations de gestion paysagère adaptées au contexte.

À une échelle plus locale, un travail avec le président de la société de chasse de Montsalier, M. Jean-Luc BOREL, a permis de mettre en évidence certains enjeux de gestion du site ainsi que les attentes des chasseurs, acteurs de ce territoire. La commune de Montsalier, représentée par son maire M. Serge MARTIN, a également participé, d'autant plus que plus de la moitié du conseil municipal a adhéré au projet de gestion du Haut Montsalier.

La participation de ces nombreux interlocuteurs montre l'intérêt de la démarche aux yeux des organismes régionaux et départementaux, mais également aux yeux des structures de développement local. Pour les propriétaires, cette participation leur révèle l'importance du projet et les aide à se l'approprier.

---

<sup>2</sup> Chaîne de montagnes faisant l'identité du territoire et située au nord du périmètre défini par les communautés.

## **II. Montsalier : des problématiques habituellement rencontrées en Provence Alpes Côte d'Azur**

Les espaces naturels de la zone d'étude sont représentatifs des peuplements peu productifs en milieu montagnard rural sous influence méditerranéenne.

Les résultats présentés ci-dessous sont ceux nécessaires à la compréhension du contexte d'étude. Les modalités de réalisation des diagnostics forestiers que l'on pourrait qualifier de "classiques" n'ont pas été décrites puisqu'elles ont suivi la méthodologie précédemment mise au point en 2007 par Mlle Marie GAUTIER, 15<sup>ème</sup> promotion FIF, lors de son stage de fin d'étude. Ce présent mémoire se focalise sur la prise en compte du paysage dans la gestion multifonctionnelle d'un espace naturel. Le diagnostic des types de peuplements forestiers sur les parcelles d'un gros propriétaire n'est pas différent de celui sur les parcelles de plusieurs propriétaires regroupés : un travail à l'avancement est nécessaire. Seuls les résultats de ces études sont présentés afin de situer le contexte de travail.

Aucun diagnostic général de Montsalier n'existait avant ce stage, j'ai réalisé tous les diagnostics terrain qui seront présentés. L'appui des personnes citées dans la première partie, notamment le GCP, des habitants de Montsalier, et le CERPAM, a beaucoup apporté à la validité des résultats.

### ***II.1. Historique de gestion : une gestion forestière "traditionnelle" exempte de tout contrôle***

L'analyse de l'historique de gestion des espaces naturels a mis en évidence la quasi-absence de documents de gestion durable malgré l'existence de dix propriétés de plus de vingt-cinq hectares d'un seul tenant. Un seul PSG a été recensé sur le périmètre d'étude : si le propriétaire souhaite participer, son adhésion au projet sera rendue effective par l'ajout d'un avenant prenant en compte les recommandations paysagères faites sur le site.

Des plantations résineuses (plantations de pins noirs, pins laricio de Corse et cèdres) ont été faites il y a 15 à 20 ans. Ces plantations avaient été réalisées grâce à des subventions de l'État par des propriétaires membres d'une association syndicale libre (ASL), nommée « Lou Caladaire ». Cette association est arrivée à expiration en 2008. Aucun travail d'éclaircie n'a été fait dans ces plantations.

Le traitement classique des taillis de chêne pubescent est le traitement en taillis simple. Les limites des coupes à blanc se posent sur des limites cadastrales plus ou moins bien délimitées. Les coupes produisent exclusivement du bois de chauffage, autour de 60 € le stère livré. Sur Montsalier, les propriétaires font très peu appel à des entreprises de travaux forestiers extérieures et récoltent eux-mêmes (eux ou leur famille) le bois. L'aspect économique joue un rôle important dans les choix de gestion et peut expliquer la réalisation de coupes de plus de 30 ha d'un seul tenant. Pour la plupart des propriétaires rencontrés, la forêt est avant tout une "réserve de bois". Les règles de gestion forestière durable sont peu connues, de même que les zonages environnementaux existants et ce qu'ils signifient.

### ***II.2. Des espaces forestiers peu productifs aux usages variés***

Le climat, allié à un mode de traitement en taillis simple pouvant avoir des conséquences négatives sur la fertilité des sols et la capacité de régénération d'un peuplement, explique la prédominance de types de peuplement à fertilité moyenne (moyenne selon la "norme" subméditerranéenne correspondant au milieu – d'après SRGS PACA) Cette faible productivité "bois"

laisse de la place pour une gestion multifonctionnelle. Que ce soit cueillette de champignons, récolte de châtaignes, chasse, pastoralisme ou encore activités de loisir, les possibilités de valorisation du milieu naturel autres que la production de bois sont grandes.



C. MARTIN

**Illustration 04 : Panneau informatif à l'entrée du vieux Montsalier**

La multiplication des usages sur le périmètre d'étude, rend nécessairement multifonctionnel tout projet de gestion à grande échelle. Elle montre également le rapport important qu'entretiennent les habitants avec cet espace.

La randonnée pédestre au sein des ruines du Haut Montsalier crée des menaces pour la pérennité des ruines et la sécurité des personnes (dégradation des ruines, risque de chutes de pierres...) car elle se concentre sur les chemins d'accès au village. Il n'y a pas de fréquentation pédestre sur le massif en dehors de celles permettant d'atteindre les ruines.

### **II.3. Présence d'un zonage environnemental : le site inscrit**

La procédure d'inscription des ruines du Haut Montsalier a commencée en 2007 et est quasiment achevée. Le site compte une surface de 710 ha, dont 65 % sont des espaces naturels non cultivés<sup>3</sup>.

Les modalités de gestion traditionnellement appliquées sont autant de menaces potentielles pour le paysage.

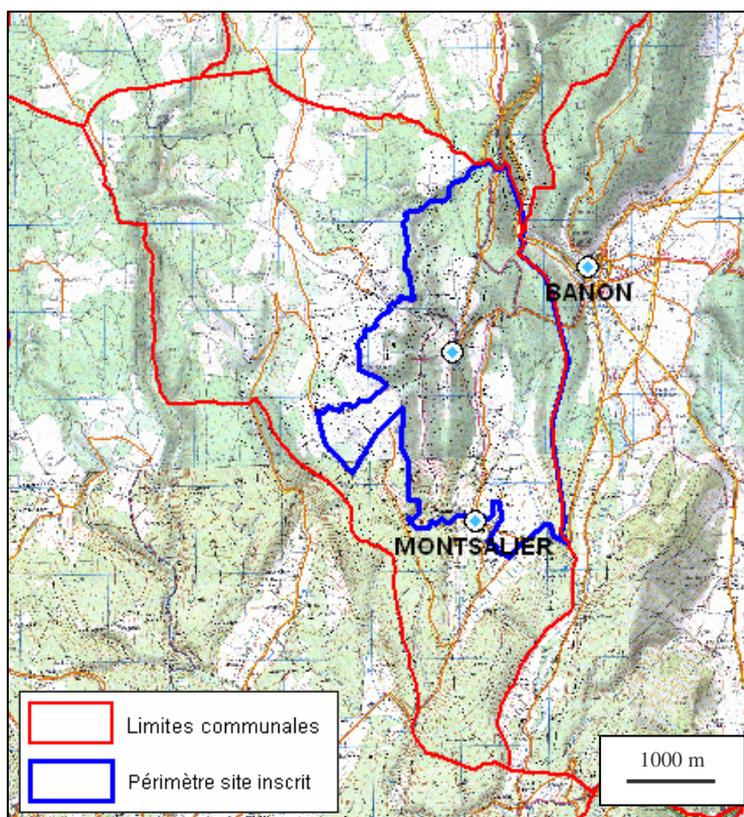
Par exemple, l'importance et la géométrie des coupes sur le périmètre se multiplient<sup>4</sup>. Des plantations non entretenues, des haies arrachées par endroit, la fermeture des terres en déprise agricole créent une atmosphère générale de dégradation progressive de la qualité du milieu.

Ces observations justifient la mesure de protection.

Vu les nombreux usages présents sur le périmètre, la "mise sous cloche" n'est ni viable, ni même envisageable.

L'objectif de la présente démarche sera double :

- proposer des recommandations adaptées au contexte de gestion respectueuse du paysage ;
- et rassembler les propriétaires concernés par le site pour organiser les interventions sur le massif à partir de ces recommandations.



**Illustration 05 : Localisation du site inscrit**  
**Sources : CRPF PACA, DREAL PACA, IGN**

<sup>3</sup> Une carte de localisation plus générale est disponible en annexe 3

<sup>4</sup> Entre 2000 et 2008, plus de 40 % du périmètre d'étude ont été coupés, dont 60% depuis 2006. (source : CRPF PACA).

## II.4. Une prépondérance de la propriété privée et un morcellement important

Lors de la réalisation de l'étude foncière, il est apparu que de nombreuses parcelles boisées jouxtaient les parcelles inscrites dans le site. Pour mener une gestion globale à l'échelle d'un massif boisé continu, les propriétaires de ces parcelles, non officiellement inscrites, ont eu la possibilité de bénéficier de l'étude au même titre que les autres. Le périmètre d'étude a ainsi été défini : il s'agit d'un périmètre créé en intégrant, en plus des parcelles en site inscrit, des parcelles boisées qui sont en continuité, permettant une approche plus globale du paysage. Les annexes 4 et 5 localisent ces deux périmètres, respectivement sur fonds Scan25 et photographie aérienne (datant de 2004). L'annexe 5 souligne la continuité des boisements entre le site inscrit et les parcelles contiguës. Le site d'étude compte environ 1200 ha répartis sur les communes de Banon, Simiane-la-Rotonde, Redortiers et Montsalier autour du périmètre inscrit (représentant 484 ha d'espaces naturels, soit 35 % de la surface totale d'étude). Le tableau ci-dessous détaille commune par commune les surfaces considérées.

L'ensemble du site d'étude ne compte que 10 ha de bois communaux, dont 6 ha dans le site inscrit. Cette surface est négligeable par rapport à la surface totale : elle représente moins de 0,01%. Ces parcelles ne bénéficient pas du régime forestier et n'entreront pas en compte dans l'étude. Après concertation avec la commune et l'ONF, il serait juridiquement possible de les rattacher au projet. Soixante-treize propriétaires privés ont été identifiés sur le périmètre d'étude. Pour information, le site inscrit concerne 33 propriétaires forestiers privés différents. Parmi ces derniers, 70 % possèdent également des terres en dehors du périmètre inscrit situées dans le périmètre d'étude. L'augmentation de la surface d'étude a particulièrement intéressé ces propriétaires puisqu'ainsi ils pouvaient profiter de la démarche pour organiser les opérations sylvicoles sur l'ensemble de leurs propriétés<sup>5</sup>.

Commune	Banon	Montsalier	Redortiers	Simiane-la-Rotonde	Total
Surface appartenant au périmètre d'étude (en ha)	81,8	1055,0	44,0	48,6	1229,4
Pourcentage de la surface d'étude (%)	6,7	85,7	3,6	4,0	100
Surface hors périmètre d'étude intégrée au projet par le propriétaire (en ha)	0	103,6	62,0	0	165,6
Pourcentage de la surface supplémentaire (%)	0	62,6	37,4	0	100
Surface totale (en ha)	81,8	1158,6	106,0	48,6	1395,0
Pourcentage de la surface totale (%)	5,9	83,0	7,6	3,5	100

Tableau 2 : Répartition des surfaces concernées par le projet de gestion dit du Haut Montsalier  
Source : base de données cadastrales du CRPF PACA

Certains propriétaires possèdent plus de 73 ha d'un seul tenant alors que d'autres ont seulement 20 ares. L'étude des surfaces cadastrales a montré que 20 % des propriétaires possèdent 70 % de la surface totale. **Le morcellement de la propriété privée est à la fois important et très irrégulier<sup>6</sup>.**

L'analyse foncière souligne la difficulté de gérer individuellement des parcelles dans ce massif en respectant le paysage : comme il a été dit précédemment, le paysage ne peut se gérer qu'à

<sup>5</sup> Des propriétaires ont spontanément décidé d'intégrer au projet de gestion des parcelles en dehors du périmètre d'étude défini, dictant ainsi la formation d'un périmètre d'étude élargi. Sur ces parcelles, qui n'ont pas bénéficié du diagnostic paysager car leur éloignement du site inscrit ne le justifiait pas, les interventions prévues doivent néanmoins respecter l'objectif principal du PSG : la préservation des paysages. La cohérence du PSG est ainsi conservée malgré ces ajouts éloignés.

<sup>6</sup> L'annexe 7 donne un aperçu de ce morcellement sur le site d'étude.

grande échelle. Tous les diagnostics (forestiers, paysagers, patrimoniaux) ont été réalisés à l'avancement sur l'ensemble du périmètre d'étude.

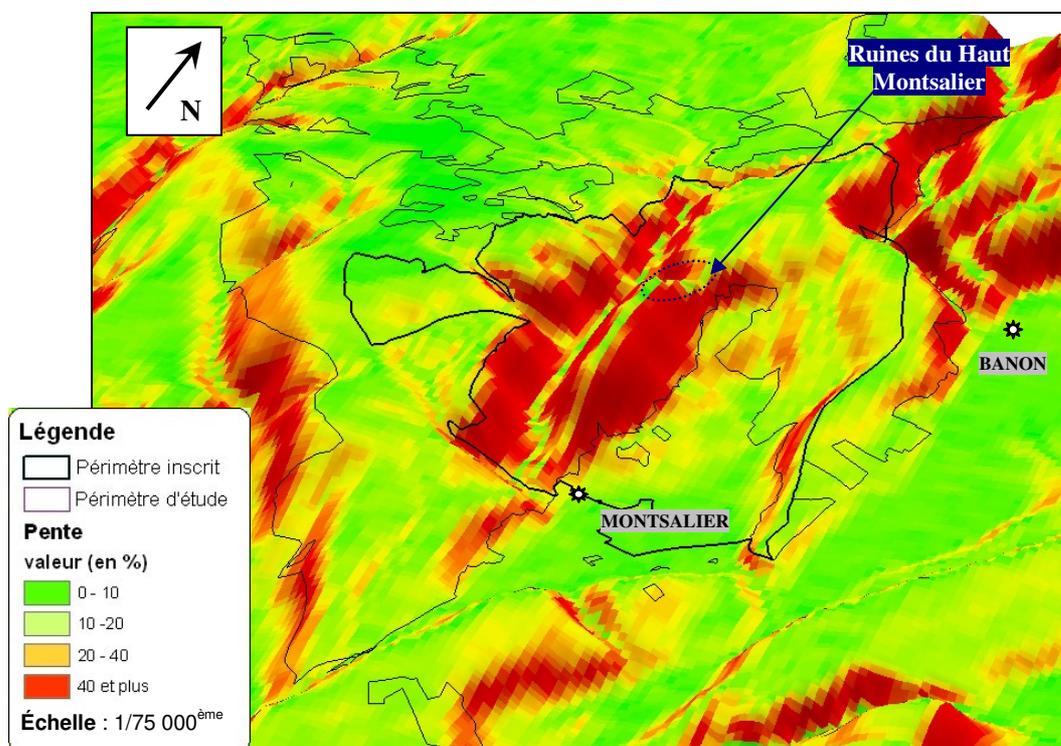
## II.5. Un climat et un relief contraignants

### II.5.1. Relief

Le relief est très vallonné sur le site, l'altitude variant de 650 m au lieu-dit « Les Touers » (pointe sud-ouest) à plus de 960 m sur Redortiers (extrémité nord). L'orientation principale des reliefs est nord-sud, une combe étroite et confinée divisant le site en deux parties : à l'ouest, le Plateau d'Albion, à l'est le Pays de Ponchons<sup>7</sup>.

Les pentes peuvent aller jusqu'à 75 % sur certains versants aux sols superficiels et à éboulis affleurants en cours de stabilisation.

La figure suivante illustre ce vallonnement, la pente des zones en rouge étant supérieure à 40 % (soit 18 degrés)<sup>8</sup>.



**Illustration 06 : Cartographie 3D des pentes du périmètre d'étude du Haut Montsalier**

Sources : IGN, DREAL PACA, CRPF PACA

Ce relief explique l'orientation nord-sud des principaux axes de communication : en dehors de sentiers pédestres, il n'y a pas de voies carrossables traversant le site d'est en ouest.

<sup>7</sup> Ponchons = collines «Ces ponchons, ce sont des mamelons écroulés, oblongs(...). On n'en voit pas le bout(...). Quelques-uns sont courts, d'autres interminables, tordus en des volutes capricieuses. Il en existe une multitude qui s'entassent, croulent les uns au-dessus des autres jusqu'au sortir de la forêt, jusqu'aux ondulations nues où ils forment la cime de la montagne.» Pierre MAGNAN, Les charbonniers de la mort (cité par : Atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence - Le Pays de Ponchons, page 98).

<sup>8</sup> Une cartographie en deux dimensions des pentes est disponible en annexe 8.

## **II.5.2. Des conditions climatiques variables**

Le climat subméditerranéen à montagnard du périmètre crée des contraintes climatiques telles que sécheresse estivale, chute de neige hivernale et gel tardif au printemps :

- Pluviométrie annuelle : 800 mm ;
- Température moyenne annuelle : 12°C à 650 m d'altitude et 10°C sur le Plateau d'Albion, vers 900 m ;
- Température moyenne des minima du mois le plus froid : entre -7 et 0°C ;
- Probabilité de gel tardif en avril et mai : 20 % ;
- Creux estival peu marqué (173 mm en juin-juillet-août) et nombre de mois secs (au sens de Gaussen) très faible (0 à 1). Le zonage départemental du risque incendie classe l'ensemble du périmètre en risque moyen (PDPFCI, 2006-2012). La base de données Prométhée ne fait état que d'un seul feu sur le périmètre d'étude en 2003 concernant 12 ha de landes.

Ces données climatiques, données par le SRGS PACA, font état d'un régime de transition où le profil montagnard tend à supplanter les influences méditerranéennes avec l'altitude.

Le climat variant avec l'altitude, les stations les plus fertiles sont globalement situées au Nord du site, là où le milieu est un peu plus frais. Les espèces rencontrées sont plutôt montagnardes au Nord et méditerranéennes au Sud. Cette diversité de relief, de confinement, d'exposition et d'altitude crée une grande variabilité de microclimats et d'écosystèmes pouvant abriter une biodiversité intéressante.

La principale contrainte liée au climat est le manque d'eau : aucune rivière ne coule dans le périmètre, et l'approvisionnement des rares sources naturelles n'est pas constant toute l'année. Les précipitations sont presque la seule ressource en eau de la végétation du site.

## **II.6. Des éléments naturels rares et remarquables**

### **II.6.1. Faune sauvage**

Un nid d'aigles royaux est présent sur le site, dans la barre rocheuse surplombant un ravin (dit Ravin du Nid de l'Aigle) à l'Ouest du village actuel de Montsalier. Absents depuis quelques années, les aigles sont revenus s'y installer début 2009. La présence humaine à proximité ou en vue du nid dérange ces rapaces (selon le GCP). L'activité de chasse et la coupe de bois font partie des actions ayant le plus d'impact sur la tranquillité de ces animaux.

### **II.6.2. Biodiversité floristique**

Les **milieux ouverts** sont des milieux riches en faune et en flore, souvent présentés comme les « berceaux » de la biodiversité. La déprise agro-pastorale est une menace pour la pérennité de ces écosystèmes, compte tenu de la colonisation forestière progressive qui s'ensuit. Les pelouses les plus intéressantes ont été inventoriées et cartographiées.

Les **milieux forestiers** contribuent également à la diversité biologique du site. Cependant, les peuplements sont souvent jeunes et mono-spécifiques (chêne pubescent) car :

- de nombreuses parcelles n'étaient pas encore boisées au début du vingtième siècle ;
- une grande surface de taillis de chêne a été coupée à blanc il y a moins de 40 ans.

Cependant, une étude fine de la végétation a permis d'identifier des peuplements mélangés, quelques zones de taillis de chêne pubescent qui n'ont pas été traitées en taillis simple ainsi que quelques hectares de chênaies matures à conserver.



L. DANGLA

**Illustration 07 : *Épipactis helleborine*  
(Lieu-dit Les Baumes, Montsalier)**

La partie sud-ouest du périmètre est un milieu xérophile calcicole où l'influence méditerranéenne est forte. Les taillis de chêne vert, au couvert arboré relativement faible, permettent à de nombreuses autres plantes de pousser. La strate arbustive est importante et constitue des habitats intéressants pour la faune sauvage. Une flore caractéristique des milieux méditerranéens s'observe également sur ces stations. Par exemple, orchis pyramidal, orchis géante, orchis pourpre, ophrys bourdon et ophrys araignée sont quelques unes des orchidées rencontrées dans ces milieux. Épipactis helleborine (cf. ci-avant) et diverses céphalanthères s'observent aussi dans les zones les plus fraîches de ces milieux secs.

Quelques vieux arbres, sénescents ou morts sur pied, abritent une grande diversité d'insectes dont certains font l'objet de mesures de protection. Cependant ces vieux arbres sont rares sur le périmètre. D'anciens vergers de châtaigniers en concentrent sur une surface restreinte, mais un seul verger est véritablement abandonné (aucune volonté de restauration de la part du propriétaire) et pourra donc constituer une réserve de vieux bois dans l'avenir. Les haies en bordure des milieux ouverts améliorent un peu l'intérêt écologique (lieu de nidification des perdrix rouges, zones de déplacement privilégiées des chauves-souris...) mais elles ne forment pas un réseau continu.

Par manque de temps, seules les zones constituant des milieux intéressants menacés par leur rareté, leur maturité ou leur richesse bio-spécifiques, ont été inventoriées. Les inventaires ont été faits à l'avancement, lors du parcours du site d'étude. Notons également qu'une grande proportion du site est constituée de taillis jeune (40 % environ), réduisant encore la surface sur laquelle pourrait se rencontrer une forme de faune et flore spéciale. Le tableau suivant résume les éléments remarquables<sup>9</sup> et met en évidence leur rareté : au total, seuls 69 ha, soit moins de 3 % de la surface totale, constituent des milieux "intéressants" pour la faune et la flore.

Type d'élément	Arbre remarquable	Pelouse	Peuplement forestier	Verger abandonné	Total
Nombre	17	6	7	1	33
Surface (ha)	-	10,6	57,6	0,8	69,0

Tableau 3 : *Éléments naturels inventoriés sur le périmètre d'étude*  
*Source : CRPF PACA – inventaire 2009*

Ces éléments sont identifiés pour pouvoir bénéficier de mesures de gestion spécifiques dans le PSG.

## II.7. Un patrimoine "bâti" important

Comme dans de nombreuses zones de Provence, le patrimoine bâti est bien représenté dans les espaces naturels : cabanons, bergeries, murs et enclos en pierre sèche sont disséminés dans les collines. Ils témoignent de l'utilisation intensive du milieu qui était faite il y a maintenant plus d'un siècle. Leur dégradation est plus ou moins avancée selon l'époque à laquelle ils ont été abandonnés et selon la dynamique de la végétation ligneuse. Dans certains cas, l'état de l'édifice sera stabilisé par le contrôle de cette végétation, alors que dans d'autre cas, l'état de dégradation avancé de l'édifice ne justifiera pas la mise en place d'une gestion spéciale du milieu.

Par la suite, ce type de patrimoine sera nommé "petit patrimoine" car il ne fait pas partie d'un ensemble, par opposition aux bâtis du vieux village dont l'entretien dépasse le cadre d'action du CRPF. Le petit patrimoine a été inventorié sur le périmètre d'étude avec l'aide des habitants de Montsalier. L'annexe 9 cartographie ces inventaires. Au total, ce sont 57 édifices en pierre sèche qui ont été répertoriés. La position de chacun de ces édifices ainsi que leur état (bon, moyen ou ruiné) ont été relevés au GPS lors de visites sur le terrain. L'état est considéré comme :

- "bon" lorsque la structure est entière, stable et bien préservée ;
- "moyen" lorsque l'édifice est abimé mais qu'il peut encore être réparé (la structure de l'édifice existe toujours) ;
- "ruiné" lorsque la plupart des éléments constitutifs de l'édifice sont à terre, rendant difficile l'identification du type de bâti. Leur restauration est difficilement envisageable.

<sup>9</sup> La carte des éléments culturels remarquables de l'annexe 9 spatialise les zones à fort enjeu de conservation.

Les résultats des inventaires sont présentés dans le tableau suivant.

Type État	Bergerie	Cabanon	Jas	Enclos	Terrasses	Voute	Total
Bon	0	11	4	4	2	1	22
Moyen	0	5	3	3	2	2	15
Ruiné	1	7	12	0	0	0	20
Total	1	23	19	7	4	3	57

Tableau 4 : Petit patrimoine inventorié sur le périmètre d'étude

Source : CRPF PACA - inventaire 2009

Les propriétaires sont attachés à ces édifices mais, vu le coût (temps et travail) que représente leur entretien, peu d'entre eux le réalisent et 36 % du petit patrimoine inventorié est en ruine. Certains des édifices en très bon état surprennent au détour d'un chemin et agrémentent le paysage.



Illustration 08 : Cabanon "La Junie" entretenu, de M. Patrick MARTIN (Le Défens, Montsalier) et Jas "Le Truchet" en ruine de M. Hubert MARTIN (La Lave, Montsalier)

### **En résumé :**

**Au terme de cette partie, les points suivants peuvent être détachés, caractérisant le périmètre d'étude du Haut Montsalier :**

- un site protégé dans un contexte social rural ;
- un site aux nombreux usages justifiant une gestion multifonctionnelle ;
- une fréquentation de randonnée tournant exclusivement autour du site du vieux Montsalier
- un site à fort intérêt patrimonial ;
- un manque certain en matière de biodiversité ;
- un morçèlement très important ;
- une quasi-omniprésence de la propriété privée ;
- des activités sylvicoles actuelles ne tenant pas compte du paysage ;
- un relief vallonné avec des zones à très forte pente au cœur du site ;
- un climat échelonné du subméditerranéen au pré-montagnard.

**Le tout fait de Montsalier un espace rassemblant les principales problématiques rencontrées en Provence.**

### **III. Intégrer la préservation du paysage à un Plan Simple de Gestion**

Avant toute chose, l'intégration de la protection paysagère à un plan de gestion passe par un diagnostic terrain approfondi permettant de connaître la nature du paysage en jeu ainsi que les composantes qui en font son unicité.

Une caractérisation précise est obligatoire à la fois pour montrer aux propriétaires que le terrain est correctement connu de la personne réalisant l'étude, et pour que les actions prévues soient perçues comme légitimes, fondées sur des faits.

J'ai fait le choix de travailler l'intégration du paysage dans la gestion par étapes successives. D'abord la caractérisation du paysage, ensuite l'intégration des problématiques de gestion forestière à ce paysage clairement identifié.

Puisqu'un des enjeux de la mission confiée par le CRPF est la réflexion sur les moyens pour diagnostiquer objectivement le paysage, ce fonctionnement par étapes me paraît particulièrement adéquat. Il commence par l'échelle la plus vaste pour finir au niveau d'un ensemble de parcelles : finir sur l'échelle la plus petite permettra aux recommandations réalisées d'être ciblées sur un contexte naturel précis.

Après ce travail, la concertation avec les acteurs concernés pourra commencer, basée sur des aspects concrets du terrain d'étude.

#### **III.1. Diagnostic paysager**

Le paysage appartient à plusieurs échelles spatiales. Bien qu'étant le résultat de l'activité (ou la non-activité) humaine sur un espace délimité évoluant dans le temps, il fait également partie d'un ensemble global qui définit ses principales caractéristiques. Ici, il s'agit de la Haute Provence.

Le diagnostic paysager se fait en considérant la place du site dans une région plus globale avant de se focaliser sur le site en lui-même.

À aucun moment ce diagnostic ne doit prendre en compte le parcellaire cadastral. Dans un souci d'objectivité, il s'affranchit de toute limite administrative et bénéficie d'une réflexion d'ensemble, de massif. La prise en compte pratique du paysage dans les interventions en forêt impliquera ensuite de croiser paysage et type de propriété, mais ce uniquement une fois le diagnostic paysager achevé.

##### **III.1.1. Caractérisation du paysage global : la Haute Provence**

Concernant le paysage, la bibliographie est souvent importante dans les zones à intérêt paysager ou patrimonial reconnu.

Des études paysagères ont été menées par la DREAL dans les 100 départements français. Ces études ont eu pour résultat la rédaction de 63 Atlas Paysagers contenant des informations décrivant les paysages. Chacun des six départements de PACA possède son Atlas des Paysages.

En plus de ces documents, la consultation d'ouvrages d'auteurs locaux qui, par leur connaissance personnelle de la région, permettent à un observateur externe de *ressentir* le paysage, est très instructive. Ces ouvrages appréhendent le paysage sur un périmètre souvent plus réduit que celui des documents officiels, ne traitant que d'un village et de ses environs immédiats. Ces documents donnent également une idée de la perception du paysage par les personnes qui y vivent.

La combinaison de données objectives (relief, occupation du sol) et de données subjectives (importance d'une "colline" pour les habitants d'un village, rapport des habitants locaux à la forêt) aide

la personne réalisant une étude paysagère à se faire une idée du type de paysage et de son degré de sensibilité (AFXANTIDIS, D., PITOCCHI, S., 2006).

Types de documents utilisés pour l'étude du Haut Montsalier :

- Consultation de l'Atlas Paysager des Alpes de Haute Provence ;
- Consultation de la littérature sur le paysage méditerranéen ;
- Lecture de monographies sur Montsalier, Banon et Simiane-la-Rotonde.

L'Atlas Paysager (maîtrise d'ouvrage de la DREAL PACA et du CG 04) découpe le département en entités distinguées par leurs caractéristiques visuelles et socio-environnementales. Le périmètre d'étude est ainsi situé dans l'unité "Pays des Ponchons", sauf une petite partie au nord-ouest faisant partie de l'unité "Plateau d'Albion".



**Illustration 09 : Haut du village de Banon, Alpes de Haute Provence**

Ces entités se caractérisent par un relief vallonné, des flancs de colline boisés, des champs cultivés, des prés pâturés, des barres rocheuses calcaires, des villages aux habitations en pierre groupées, accrochés aux éperons rocheux ou dos au rocher, des édifices en pierre sèche disséminés ça et là dans le milieu naturel.

Le paysage est perçu comme une mosaïque de plages colorées (champs, bois, lac) que les éléments ponctuels (villages, cabanon, pierriers) ou linéaires (barre rocheuse, route, vallon) habillent et dynamisent.

Cet effet "mosaïque" se perçoit de près comme de loin, et fait intervenir les cinq sens (d'après le *Guide technique du*

*forestier méditerranéen français*, ch. 6, 2002) :

- la vue (perception des couleurs) : champs de lavande, feuilles des arbres, ciel, cultures céréalières, barres rocheuses calcaires blanches, pierriers gris, ocre des maisons ;
- le toucher (perception de la texture) : champs, bois, pierre, routes, barres rocheuses ;
- l'odorat et le goût : plantes aromatiques, terre chauffée par le soleil, résine de pin ;
- l'ouïe (sons spécifiques assimilables à un milieu) : bruit des engins agricoles, chants d'oiseau dans une lande, cigales dans les bois.

La juxtaposition de milieux aux caractéristiques différentes caractérise le paysage de Haute Provence. Cependant, avec l'évolution des activités humaines, certains milieux se ferment, des pans entiers de collines sont coupés à blanc. Les principaux enjeux concernant le périmètre d'étude répertoriés par cet Atlas Paysager sont :

- valorisation du patrimoine bâti présentant qualités paysagères et patrimoniales notables ;
- maîtrise de la fermeture des milieux ouverts délaissés par l'agriculture ;
- engagement en faveur d'une gestion forestière plus respectueuse des paysages.

Les deux derniers points sont particulièrement vrais sur le périmètre du projet du Haut Montsalier.

Les monographies, dont les auteurs ont une solide connaissance de la région, confirment l'importance de cet effet mosaïque créant l'identité de la Haute Provence (CARVIN H., 1990). Par rapport à l'Atlas des Paysages, ces documents introduisent la notion de temps dans la perception du paysage. Le paysage se perçoit différemment selon la saison, des éléments difficilement appréciables en été peuvent se distinguer nettement en hiver, lorsque les chênes pubescents perdent leurs feuilles. Ce facteur temps sera à prendre en compte.

### **III.1.2. Caractérisation du paysage du site d'étude**

Un paysage est souvent traduit par des interprétations subjectives. Il sera "beau" pour certains, "triste" pour d'autres. L'analyse paysagère croise inévitablement les perceptions subjectives (dépendant de l'opérateur) avec des tentatives d'objectivation (sensibilité paysagère, couverture végétale, objectifs de gestion). L'enjeu est de donner plus de poids à la part d'objectivité dans le diagnostic. Pour cela, on se focalisera sur des éléments concrets tels que la continuité végétale, le type d'essence, la pente ou les traces d'occupation humaine.

#### **III.1.2.1. Méthodologie employée**

La méthode choisie pour cela a été le découpage du site en unités, dites « unités paysagères », selon des critères visuels. Cette méthode est employée à chaque fois qu'une étude paysagère d'un périmètre est réalisée, que ce soit par l'ONF, la DREAL, ou un organisme territorial : le principe est de cibler des zones aux caractéristiques homogènes qui auront des problématiques de gestion et des enjeux paysagers semblables.

Cette première étape de la méthodologie concerne uniquement le **diagnostic** du paysage. L'opérateur prendra soin de ne pas intégrer à ce niveau-là des propositions de gestion : ces unités ont pour but de décrire d'une manière objective les caractéristiques du paysage.

#### **→ Découpage :**

Ce découpage permet un travail adapté au contexte précis du site d'étude. Dans un souci de lisibilité, le découpage doit être adapté :

- à l'échelle du site :  
La taille des unités doit être cohérente avec la taille du paysage étudié. Une "astuce" sera de vérifier si chaque unité est visuellement identifiable par rapport aux unités voisines. Si non, il est probable que l'unité en elle-même n'introduise pas de particularités paysagères suffisantes à son individualisation : elle pourra être fondue dans un ensemble plus grand.
- au résultat désiré :  
Le découpage doit définir des zones sur lesquelles l'opérateur devra proposer des mesures de gestion permettant d'atteindre les objectifs de protection du paysage. Pour vérifier la pertinence d'une unité, l'opérateur peut se demander, par exemple, ce qui se passerait si l'unité était entièrement mise à blanc (ou tout autre scénario de perturbation radicale du milieu), quelle serait l'importance des impacts relativement à la sensibilité globale du site. Si les impacts sont faibles, il est possible que l'unité identifiée ne soit pas assez grande pour justifier des mesures de gestion particulière et l'opérateur pourra l'intégrer à une autre unité.
- aux personnes pour qui l'étude est réalisée :  
La simplicité ou la complexité de la découpe doit tenir compte du degré de connaissances que possèdent les personnes qui devront appliquer les recommandations paysagères.

Le découpage final devra correspondre à ces trois caractéristiques. Ce travail de réflexion doit être mené en début d'étude paysagère afin que l'opérateur détermine ce qu'il attend du découpage dans le contexte d'étude. Cette réflexion est la ligne de fond du projet<sup>10</sup>.

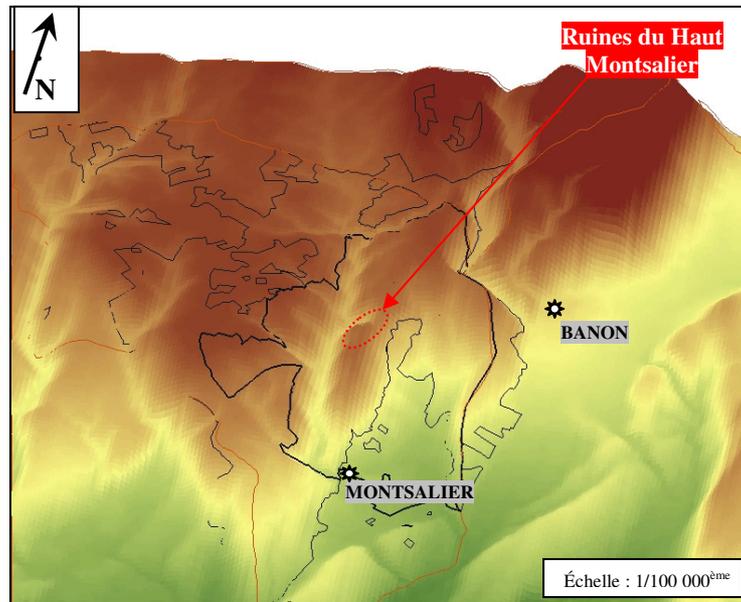
Une fois qu'elle est définie, l'opérateur se penche sur l'étude du terrain en prenant connaissance de la morphologie du site : relief, type de recouvrement du sol...

#### **Principaux supports d'aide à la réflexion du découpage :**

- informations cartographiques de tout type (relief, occupation du sol, hydrographie, types de peuplements IFN, géologie...);
- visites sur le terrain, visualisation de l'ensemble du périmètre ;
- dialogue avec les acteurs du site (notamment pour avoir des informations sur l'évolution du paysage avec le temps, les saisons).

<sup>10</sup> D'après ONF, 2008. Étude paysagère GSCSV

Le traitement d'un modèle numérique de terrain (MNT) par un logiciel de système d'information géographique (SIG) permet d'étudier la géomorphologie d'une région. Le MNT découpe un périmètre en carrés de 50 m par 50 m (résolution du MNT des Alpes de Haute Provence) et donne, pour chaque carré, des informations de localisation : latitude, longitude et altitude. Il est ainsi possible de travailler en trois dimensions avec une précision relativement importante. Plus simples d'utilisation mais moins conviviales et dynamiques, les cartes topographiques sur support papier donnent aussi des indications sur la morphologie du site. Les avantages du traitement informatique sont, en plus d'offrir la possibilité de calculer certains paramètres tels que l'exposition, la pente ou encore des surfaces, de permettre la navigation rapide sur le périmètre d'étude et l'édition de cartes.



Trait orange fin : Limites communales  
 Trait noir épais : Périmètre inscrit  
 Trait noir fin : Périmètre d'étude  
 Les couleurs, du vert au marron, représentent les variations d'altitude du terrain, respectivement du plus bas au plus haut.

**Illustration 10 : Vue 3D du relief du périmètre d'étude du Haut Montsalier**  
 Sources des données : IGN, DREAL PACA, CRPF PACA

Drapier la photographie aérienne autour du relief crée une représentation 3D du site très fidèle



(Trait rouge fin : Limites communales  
 Trait bleu épais : Périmètre inscrit  
 Trait jaune fin : Périmètre d'étude)

**Illustration 11 : Vue 3D du périmètre d'étude du Haut Montsalier sur fond d'ortho-photographie**  
 Sources : IGN, DREAL PACA, CRPF PACA

Ce procédé donne la possibilité de voir en une seule fois le périmètre d'étude. Cependant, la résolution des images ne fournit pas une visualisation comparable à la qualité de la vue in situ. Cet outil aide à comprendre l'organisation du relief du site d'étude et à le regarder sous différents angles.

**L'étude de ces supports donne à l'opérateur matière à comprendre les caractéristiques du site, à faire ressortir les variables du milieu qui ont le plus d'importance sur le périmètre et qui expliquent pourquoi le paysage observé n'est pas uniforme. Ces variables peuvent être l'altitude, le relief, l'histoire de l'occupation humaine, la proximité d'un point d'eau ou encore la géologie.**

Les limites des "pré-unités" paysagères sont déterminées au bureau. Avoir une certaine connaissance du site d'étude facilite ce travail de dégrossissement. Les contours définitifs seront fixés après des visites sur le terrain. Plusieurs visites peuvent être nécessaires : ce découpage est important car c'est lui qui permettra de définir par la suite des recommandations de gestion adaptées au paysage.

#### → Validation des unités paysagères :

Lorsque les unités sont délimitées, l'organisation d'une journée avec des acteurs locaux, voire des professionnels du paysage, permet d'améliorer et de valider le découpage. Associant présentation de cartes et visite sur site, les contours des unités paysagères sont présentés et justifiés. L'échange avec une personne n'ayant pas participé techniquement à l'étude apporte un point de vue différent, des idées nouvelles, et aide l'opérateur à prendre du recul. Si nécessaire, le diagnostic sera ajusté.

Les limites des unités paysagères peuvent varier selon la logique suivie par l'opérateur de l'étude. Une bonne cohérence dans le placement des limites est nécessaire afin qu'un observateur extérieur comprenne comment sont agencées les unités entre elles. Le même site d'étude pourrait ainsi être découpé de manières distinctes par des observateurs différents. L'important est de bien justifier les critères de définition choisis et de faire en sorte que le découpage traduise toutes les facettes du paysage<sup>11</sup>. Rappelons que l'objectif reste de proposer des recommandations adaptées au contexte de gestions respectueuses du paysage. L'étape de validation sert à vérifier que le découpage peut effectivement permettre d'atteindre les objectifs fixés.

#### → Description des unités paysagères :

Une fois les unités définies, leur sensibilité paysagère est caractérisée. Cette "sensibilité" se réfère à la fragilité du paysage étudié face à des dégradations potentielles. On l'évalue par l'appréciation de plusieurs critères permettant de savoir, pour chaque unité, si elle est fortement visible ou non depuis différents points de vue. Cela traduit un enjeu paysager fort ou non. Une unité qui est fortement visible aura un paysage plus sensible, et des recommandations adaptées en conséquence<sup>12</sup>. En forêt privée, tenir compte du fait que tout peuplement est susceptible de faire l'objet d'une intervention, qui pourra avoir un impact négatif sur le paysage. La considération du type de peuplement dans la caractérisation de la sensibilité du paysage n'est donc pas nécessairement pertinente.

Dans le cas du site de Montsalier, les ruines – ayant causé l'inscription du paysage global – ont été choisies comme point de repère stratégique. L'analyse du contexte de Montsalier (voir partie II) a mis en évidence la faible fréquentation touristique sur le massif en dehors des circuits identifiés<sup>13</sup> passant tous par le Haut Montsalier et faisant de ce lieu le point de repère, le "phare" du paysage. La présence du public sur le massif se justifie avant tout par le vieux Montsalier et toute la perception du paysage est dictée par la présence de ces ruines. La logique était ici de diagnostiquer le paysage par rapport à ce site remarquable au cœur du périmètre d'étude.

---

<sup>11</sup> L'importance de cette justification a été mise en évidence lors de la visite de terrain sur le site du Haut Montsalier avec la DREAL (visite mentionnée à la partie III.1.2.2).

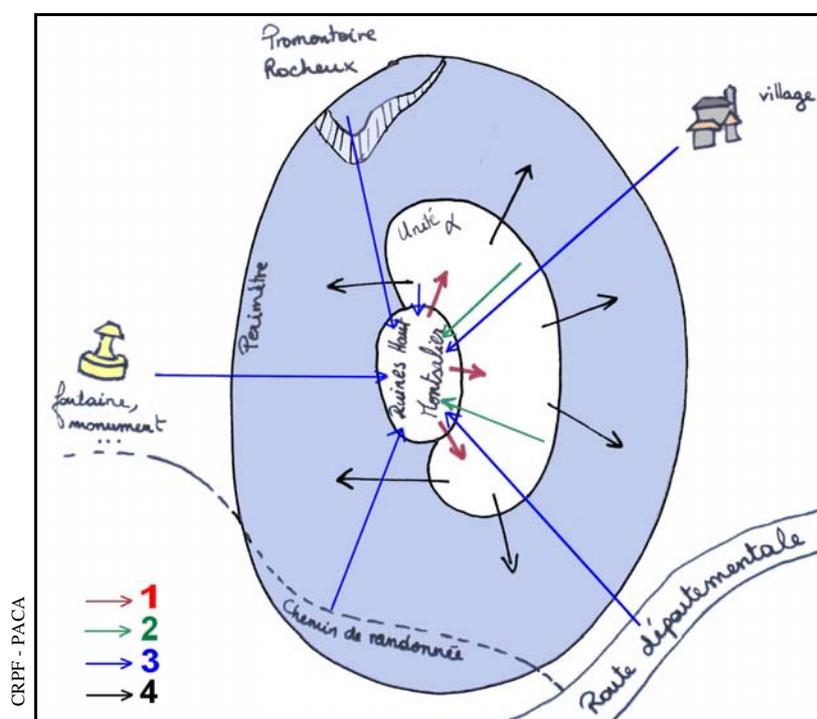
<sup>12</sup> « La sensibilité d'un site s'analyse à partir de "point de vision préférentielle". [...] C'est la visibilité d'un projet qui va justifier ou non une intervention paysagère. » (FISCHER B., 1993).

<sup>13</sup> Cf. annexe 15 la cartographie des itinéraires fréquentés et des points de vue remarquables. Elle se complète par l'annexe 17 qui illustre ces points de vue par des photographies.

Quatre visibilitées ont été considérées :

- **1 : visibilité depuis les ruines du vieux village vers l'unité** : Quel degré de visibilité avons-nous de l'unité en question lorsque nous sommes sur le site du Haut Montsalier ?
- **2 : visibilité depuis l'unité vers les ruines du vieux village** : Quel degré de visibilité avons-nous du Haut Montsalier lorsque nous sommes sur l'unité en question ?
- **3 : co-visibilité de l'unité avec les ruines du vieux village<sup>14</sup>** : Est-ce que l'unité se voit lorsque nous regardons le Haut Montsalier depuis les alentours ? Pour estimer cette visibilité, on se place préférentiellement à des points de vision stratégiques (route, village, promontoire) situés sur les autres unités ou en dehors du périmètre
- **4 : vision sur le reste du périmètre** : Quel degré de visibilité y a-t-il sur le reste du périmètre depuis l'unité en question ?

Le schéma suivant situe ces différentes visibilitées (les numéros se rapportant aux numéros des visibilitées citées ci-dessus).



**Illustration 12 : Schéma explicatif des différentes visibilitées considérées pour l'estimation de chaque visibilité d'une unité dite "α" d'un périmètre d'étude donné.**

Une note moyenne a été attribuée à chaque forme de visibilité, pour chaque unité. Les notes vont de 1 à 5 et représentent :

- 1 : visibilité nulle** : pas de visibilité ;
- 2 : visibilité faible** : visibilité vers ou depuis seulement quelques rares endroits de l'unité ;
- 3 : visibilité moyenne** : visibilité vers ou depuis environ la moitié de l'unité ;
- 4 : visibilité importante** : bonne visibilité vers ou depuis la majeure partie de l'unité ;
- 5 : visibilité optimale** : visibilité bien dégagée vers ou depuis presque toute l'unité.

La somme de toutes ces notes donne à chaque unité une estimation de sa sensibilité paysagère. Ces valeurs s'estiment après de nombreuses visites sur le terrain qui permettent à l'observateur de connaître le site. La valeur des notes n'est pas ce qui importe. Ce qui compte, c'est leurs valeurs relatives qui permettent de classer les unités selon leur degré de sensibilité paysagère. Afin de rendre

<sup>14</sup> Cette notion de co-visibilité a été mise en avant par la DREAL PACA dans le rapport de présentation du site inscrit du Haut Montsalier ainsi qu'au cours d'une visite organisée in situ en mai 2009.

possible la comparaison de ces notes entre elles, il est indispensable que la même personne fasse l'estimation de tous les degrés de visibilité.

Le nom des unités se rapportera à une notion de paysage visuel. Les écrits sur le site d'étude donnent des indications sur les noms utilisés par les habitants pour désigner une partie du territoire : ces noms pourront être adaptés aux unités correspondantes. À chaque unité, l'association d'une couleur facilitera son repérage cartographique.

La description pourra être faite suivant le modèle ci-dessous. Les annotations en italique définissent la teneur de ce qui doit être renseigné dans chaque unité.

**UNITE  $\alpha$  : « Nom de l'unité »**

*Photographie, schéma...*

Localisation :

*Information permettant de localiser l'unité dans le périmètre d'étude.*

*Dans le cas où une couleur, un symbole est associé à l'unité, le mentionner ici.*

Différenciation par rapport aux unités limitrophes : unités  $\beta$ ,  $\Gamma$ ,  $\delta$ ...

*(renseigner les numéros des unités limitrophes)*

*Informations sur ce qui marque le passage de l'unité  $\alpha$  aux unités limitrophes.*

Caractérisation du paysage :

*Description des principales composantes de l'unité (relief, type d'occupation du sol...) ainsi que ses points forts.*

Visibilité sur l'unité depuis les ruines du vieux village	<i>Donner une note</i>
Visibilité depuis l'unité sur les ruines du vieux village	<i>Donner une note</i>
Co-visibilité de l'unité avec les ruines du vieux village	<i>Donner une note</i>
Vision sur le reste du périmètre	<i>Donner une note</i>
<b>Total visibilité</b>	<b>Total des notes</b>

Menaces : *dans le cas où le paysage ici décrit serait menacé, indiquer sur quel(s) milieu(x) et la nature de la(des) menace(s).*

Sensibilité paysagère : *Qualification de la sensibilité globale de l'unité – observations générales sur l'unité.*

**Illustration 13 : Proposition de fiche pour l'estimation de la sensibilité paysagère d'une unité.**

Remarque sur l'utilisation du SIG dans le diagnostic paysager :

L'utilisation sous SIG du MNT peut donner une indication sur la visibilité qu'un observateur aurait du site depuis des points donnés. En effet, certains logiciels de traitement des informations géographiques possèdent une fonction permettant d'estimer, à partir de la donnée du relief, quelles zones sont vues par un observateur regardant dans une direction. Il existe aussi une fonction permettant de déterminer toutes les zones du relief visibles depuis un (ou plusieurs) point(s) choisi(s). Cette information intéressante, ne doit pas être utilisée seule : si le SIG peut déterminer si oui ou non le relief permet, d'un point A, de voir un point B (estimation de la co-visibilité par exemple), il ne tient pas compte du couvert forestier qui peut bloquer la vue, ni de l'intensité de la fréquentation, ni du temps de parcours, qui influent sur la perception d'un paysage. L'intérêt du MNT pour la réalisation de diagnostics paysagers réside davantage dans le fait qu'il permette une navigation au sein du relief du site plutôt que dans sa capacité à calculer les zones dites "zones de visibilité".

Un logiciel développé conjointement en 1995 par l'école nationale supérieure agronomique de Montpellier et l'institut national de la recherche agronomique, nommé "Epi", permet diverses manipulations informatiques autour du paysage. Pour une zone définie et à partir de données fournies par l'opérateur, le logiciel détermine les critères les plus susceptibles d'expliquer la variabilité du paysage. Des calculs de visibilité sont également réalisables, ainsi que le repérage cartographique de paysages aux caractéristiques semblables. Ses principes de fonctionnement (estimation de différentes formes de visibilité, cartographie des caractéristiques physiques du paysage) sont semblables à ceux utilisés dans la présente étude. Pour des raisons matérielles, Epi n'a pas été testé lors de cette étude.

Apparemment, ce logiciel est intéressant pour l'aide à la réflexion globale sur le paysage (détermination de critères explicatifs du paysage mentionnée plus haut) ainsi qu'à l'estimation de la surface maximale affectée par une construction ou une route (calculs de visibilité performants). Finalement, il pourra faire gagner du temps aux personnes ayant des difficultés à manipuler les MNT sous SIG, ou ayant de très nombreuses informations à croiser<sup>15</sup>. Pour des sites de surface réduite sur lesquels peu d'informations sont disponibles, Epi a peu d'intérêts et le traitement "classique" des informations donne de bonnes indications. C'est ce qui a été fait sur Montsalier.

Ainsi, l'utilisation du SIG en tant qu'aide à la compréhension des paysages est désormais courante. Les SIG ne se suffisent néanmoins pas à eux-mêmes et, surtout dans le cas d'études dont l'objectif est le respect d'un paysage à grand caractère patrimonial, ne dispensent pas d'enquêtes de terrain. Les deux procédés se complètent. D'un point de vue pratique, l'utilisation ou non de SIG pour la réalisation du diagnostic paysager dépendra également des connaissances techniques de la personne chargée de l'étude. Un travail avec des supports papiers peut aussi apporter de nombreuses réponses bien que moins précises ou dynamiques.

### ***III.1.2.2. Mise en application sur le Haut Montsalier***

#### **→ Découpage :**

Le périmètre d'étude est d'environ 1200 ha, le résultat attendu est la prise en compte du paysage dans les opérations menées dans le milieu. Les recommandations de gestion qui seront faites seront à destination des propriétaires du site et serviront de base de discussion pour l'élaboration du plan de gestion.

L'enjeu principal était d'arriver à organiser une gestion multifonctionnelle des espaces naturels qui soit compréhensible et acceptée par les propriétaires membres du projet. Le site étant principalement possédé par des personnes privées réalisant elles-mêmes leurs interventions, il est primordial de réussir à clarifier et simplifier au maximum les préconisations paysagères tout en conservant la cohérence avec les objectifs de protection.

Le découpage en unités devait ici être simple et facilement identifiable par un observateur n'ayant pas forcément de connaissances techniques dans les domaines de la gestion des milieux naturels. Le parti pris a été un découpage en un nombre restreint d'unités.

Cinq unités ont été définies (cf. annexe 13 pour leur localisation) :

- unité 1 : Le Haut Montsalier et ses alentours ;
- unité 2 : Le Défens Boisé du Haut Montsalier ;
- unité 3 : La Combe ;
- unité 4 : Courdonnances et Nid de l'Aigle ;
- unité 5 : Plateau d'Albion – Les Touers.

Le nom des unités a été choisi de manière à refléter une réalité de terrain tout en évoquant aux propriétaires – les premiers destinataires de l'étude – des endroits connus. Les noms de lieux-dits sont pertinents car ils sont connus et couramment utilisés par la majorité des propriétaires<sup>16</sup>.

---

<sup>15</sup> Observations réalisées après lecture approfondie du mode de fonctionnement de ce logiciel. Ces remarques seraient peut-être invalidées par l'utilisation effective d'Epi.

<sup>16</sup> Consulter la carte des lieux-dits en annexe 6.

### Moyens utilisés :

- photographies aériennes, données géomorphologiques de la zone (notamment le MNT du 04) ;
- lecture d'écrits locaux sur le site du Haut Montsalier ;
- lecture du rapport de présentation du Site Inscrit rédigé par la DREAL ;
- visites sur le terrain.

Les unités représentent des ensembles cohérents, elles sont les différentes composantes d'un paysage global qu'un observateur distinguerait en se plaçant au niveau du vieux village.

Les critères employés étaient, dans l'ordre :

- l'aspect visuel de la zone :

Placé au niveau des ruines (au cœur de la démarche), on regarde les pré-unités réalisées. Les limites exactes devront être placées à des endroits qui, visiblement, marquent une transition entre deux zones d'aspect différent. Par exemple, la rupture de pente entre un versant à pente forte et un plateau est nette et constitue une limite facilement compréhensible. Le relief, dans le contexte de Montsalier, est souvent la raison pour laquelle le paysage change d'aspect.

- son évolution au cours du temps :

Le paysage est le produit d'une évolution dans le temps. Une réflexion sur l'histoire du site permet parfois de trancher sur l'appartenance d'une zone à une unité donnée en déterminant l'origine des actions passées ayant conduit à son aspect actuel. Ce critère a notamment été utilisé pour l'établissement de la frontière entre les unités "Le Haut Montsalier et ses Alentours" et "La Combe".

Ne pas oublier que le paysage évolue périodiquement avec les saisons. Les boisements à feuilles persistantes s'identifieront mieux en hiver qu'en été. La présence d'un boisement de chêne vert d'une surface conséquente a, dans le site du Haut Montsalier, entraîné la division d'une zone en deux unités. Cette distinction se justifie : en plus d'un aspect différent, ces peuplements sur stations bien différentes n'ont pas les mêmes problématiques de gestion.

Les visites de terrain ayant servi à la réalisation du découpage n'ont pas toutes été programmées spécialement pour la réalisation de l'étude paysagère : la prise en compte du paysage peut se faire en même temps que l'étude d'une autre variable. Seules deux journées de terrain ont été dédiées à l'appréciation du paysage. Les nombreux jours passés sur le terrain à l'évaluation de divers paramètres ont permis de récupérer toutes les informations nécessaires au découpage paysager. Les cartes en annexes illustrent l'évolution de ce découpage. L'annexe 12 décrit le raisonnement suivi dans l'affinage d'une limite paysagère entre deux unités (unités 5 et 3). L'annexe 13 montre le découpage paysager définitif du site.

### → Validation des unités paysagères :

Au cours d'une journée de terrain avec M. Louis-Michel DUHEN (CRPF), M. Luc TALASSINOS (chargé de mission paysages – DREAL) et M. Jean-Yves VOURGÈRES (inspecteur des sites de montagne, DREAL), les unités de paysage ont été présentées et ajustées après discussion des positions des limites.

### → Description des unités paysagères :

Ces unités compilent les caractéristiques qui font l'identité du site : zones à très forte pente, ruptures de pente franches, milieux ouverts, occupation irrégulière du milieu par l'activité humaine, boisements continus. Le tableau suivant donne les surfaces de chacune de ces cinq unités. Les numéros correspondent à ceux des unités paysagères listées ci-dessus.

Unité paysagère	1	2	3	4	5	Toutes unités
Surfaces (en ha)	108,7	291,8	88,5	84,2	656,2	1229,4
Pourcentage (en %)	8,8	23,7	7,2	6,8	53,5	100

Tableau 5 : Surfaces des unités paysagères du projet de gestion du Haut Montsalier

## UNITE 1 : « Le Haut Montsalier et ses alentours »



*Vue panoramique sur l'est de l'unité "le Haut Montsalier et ses alentours"  
(le trait jaune délimite la partie de l'unité visible sur la photo)*

### Localisation :

Colline sur laquelle est situé le vieux village et partie cultivée du Défens.  
Couleur cartographique : rouge.

### Différenciation par rapport aux unités limitrophes : unités 2, 3 et 4 :

Le début du vallon de la combe marque le début de l'unité 3.  
La disparition de terres cultivées et autres témoins d'une activité humaine contemporaine au profit du boisement continu marque le début de l'unité 2.  
L'apparition de boisements purs de chênes à feuille persistante au sud de cette colline.

### Caractérisation brève du paysage :

Cette unité se caractérise par la présence de nombreuses traces d'activités humaines, anciennes et récentes.

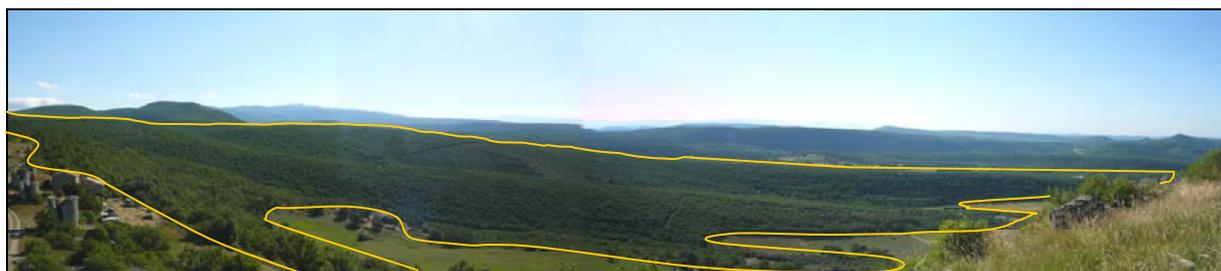
La raison pour laquelle le versant est de la combe, correspondant au versant ouest de la colline du Haut Montsalier, a été intégré à l'unité 1 (et non à la 3) est la décision de raisonner le découpage par rapport aux ruines ; en suivant cette logique, le versant est davantage perçu comme étant lié au vieux village qu'à la combe. En effet, la pente attire le regard vers le point le plus haut de l'unité sur lequel sont situées les ruines du Haut Montsalier. Vu de l'extérieur, les flancs de la colline encadrent les ruines et font ainsi partie de leur perception. De plus, l'aspect de ce versant, fortement érodé, ainsi que la présence de sources aménagées, attestent de l'occupation intensive de ce versant à l'époque d'occupation du Haut Montsalier et ainsi de son rattachement à l'unité 1.

Visibilité sur l'unité depuis les ruines du vieux village	5
Visibilité depuis l'unité sur les ruines du vieux village	5
Co-visibilité de l'unité avec les ruines du vieux village	5
Vision sur le reste du périmètre	4
<b>Total visibilité</b>	<b>19</b>

Menace : manque d'entretien : fermeture des milieux ouverts et dégradation du petit patrimoine présent.

Sensibilité paysagère : **Très forte** sensibilité. Cette unité est au cœur du site, au sens propre comme au figuré.

## UNITE 2 : « Le Défens Boisé du Haut Montsalier »



*Vue panoramique sur l'unité "le Défens Boisé du Haut Montsalier" depuis le vieux village  
(le trait jaune délimite la partie de l'unité visible sur la photo)*

### Localisation :

Par rapport à la coupure que fait la combe encaissée dans le paysage, cette unité est située dans la partie est du site. Elle va de la RD 950, au nord, à la pointe sud-est du site.

Couleur cartographique : vert.

### Différenciation par rapport aux unités limitrophes : unités 1 et 3

Le début du vallon de la combe marque le début de l'unité 3.

L'apparition de terres cultivées et autres témoins d'une activité humaine contemporaine au sein du site d'étude marque le début de l'unité 1.

### Caractérisation brève du paysage :

Cette unité se délimite clairement depuis les ruines, ses pentes douces et sa faible hauteur dégagant des points de vue intéressants sur les montagnes environnantes. La principale caractéristique de l'unité est la présence de boisements continus de feuillus à feuilles caduques.

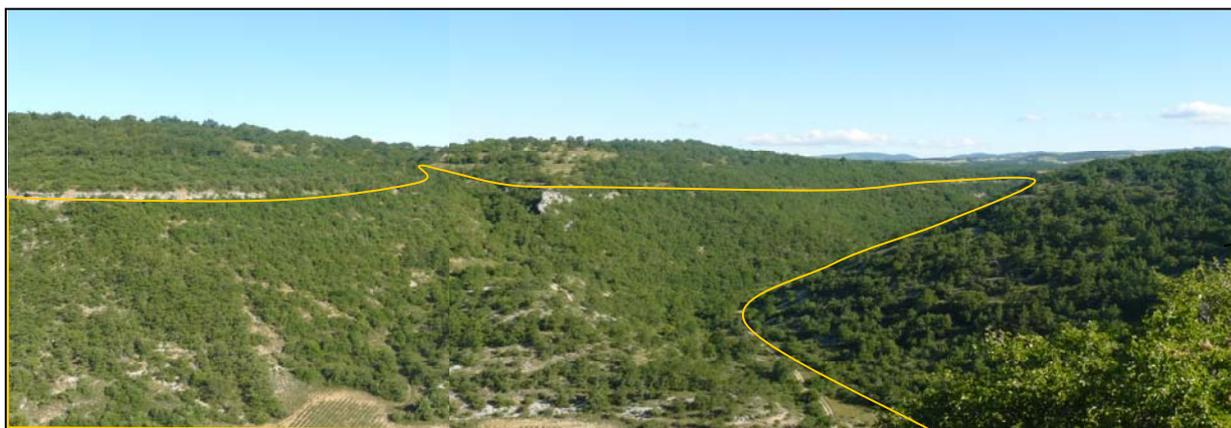
Elle est composée de deux croupes à pente douce (deux "ponchons") sur lesquelles des interventions peuvent fortement marquer le paysage.

Visibilité sur l'unité depuis les ruines du vieux village	5
Visibilité depuis l'unité sur les ruines du vieux village	4
Co-visibilité de l'unité avec les ruines du vieux village	3
Vision sur le reste du périmètre	3
<b>Total visibilité</b>	<b>15</b>

Menace : des coupes à blanc de grande surface modifient radicalement la nature du paysage de l'unité et sont fortement visibles depuis les ruines.

Sensibilité paysagère : **forte** sensibilité. Depuis les vieux et actuel villages de Montsalier, cette unité est nettement visible.

### UNITE 3 : « La Combe »



L. DANGLA

*Vue panoramique sur le versant ouest de "la Combe" depuis le vieux village  
(le trait jaune délimite la partie de l'unité visible sur la photo)*

#### Localisation :

Fond de vallon et versant ouest de la combe divisant le site d'étude du nord au sud.  
Couleur cartographique : gris.

#### Différenciation par rapport aux unités limitrophes : unités 1, 2, 4 et 5

Le début du versant Est de cette combe marque le début des unités 1 et 2.  
Se distingue de l'unité 4 par la quasi-absence de feuillus à feuilles persistantes dans la combe.  
Se détache de l'unité 5 au niveau de la rupture de pente marquant le début du plateau.

#### Caractérisation brève du paysage :

Cette unité constitue le premier plan de ce qui se voit depuis les ruines en regardant vers l'ouest. Le fond de la combe s'incurve doucement vers le versant ouest, amenant l'œil vers le haut du versant. Ce fond alterne boisement et terres agricoles.

Le versant est caractérisé par la pente et la présence de boisements lâches laissant voir, par endroits, le sol superficiel.

Visibilité sur l'unité depuis les ruines du vieux village	5
Visibilité depuis l'unité sur les ruines du vieux village	4
Co-visibilité de l'unité avec les ruines du vieux village	2
Vision sur le reste du périmètre	2
<b>Total visibilité</b>	<b>13</b>

Menace : dégradation des sols par les activités humaines dans le versant.

Sensibilité paysagère : Sensibilité **importante**. La majeure partie de l'unité est bien vue depuis les ruines du Haut Montsalier.

#### UNITE 4 : « Courdonnanses et Nid de l'Aigle »



*Vue panoramique sur l'unité "Courdonnanses et Nid de l'Aigle" depuis la RD 51  
(le trait jaune délimite la partie de l'unité visible sur la photo)*

#### Localisation :

Moitié est de la pointe sud-est du site d'étude.

Couleur cartographique : jaune.

#### Différenciation par rapport aux unités limitrophes : unités 1, 3 et 5

Dans tous les cas de figure, cette unité se distingue des autres par la très forte présence du chêne vert : le début de l'apparition de boisements presque purs de cette essence dans les unités 1, 3 et 5 marque le début de l'unité 4.

#### Caractérisation brève du paysage :

Versants exposés au sud-est constituant un écrin pour le village actuel de Montsalier.

Forte présence du chêne vert (boisements verts toute l'année), impression générale de milieu sec.

Très bonne visibilité sur l'unité depuis le village actuel et la RD 51, mais points de visibilité depuis et vers les ruines rares.

Il s'agit de la partie du site ayant la plus forte influence méditerranéenne. Elle joue un rôle important dans le paysage hivernal.

Visibilité sur l'unité depuis les ruines du vieux village	3
Visibilité depuis l'unité sur les ruines du vieux village	2
Co-visibilité de l'unité avec les ruines du vieux village	2
Vision sur le reste du périmètre	4
<b>Total visibilité</b>	<b>11</b>

Menace : manque d'entretien causant l'embroussaillement du milieu.

Sensibilité paysagère : Sensibilité **moyenne**. La sensibilité paysagère est faible par rapport aux ruines du vieux Montsalier, mais elle est très forte par rapport au village actuel. Malgré un total moindre, cette unité a un rôle paysager important à une échelle plus globale que celle du site inscrit. Son importance est surtout perceptible en hiver lorsque les feuillus caducifoliés perdent leur feuillage et que seule cette partie du site d'étude visible depuis les points de passage importants que sont Montsalier et la RD 51, est verte.

## UNITE 5 : « Plateau d'Albion – Les Touers »



*Vue vers le nord de l'unité "Plateau d'Albion – Les Touers"  
(le trait jaune délimite la partie de l'unité visible sur la photo)*

### Localisation :

Il s'agit de la partie ouest du périmètre d'étude, depuis le Plateau d'Albion jusqu'à la RD 51.  
Couleur cartographique : bleu.

### Différenciation par rapport aux unités limitrophes : unités 3 et 4

Se détache de l'unité 3 au niveau de la rupture de pente marquant le début du plateau, et se distingue de l'unité 4 par la quasi-absence de feuillus caducifoliés.

### Caractérisation brève du paysage :

Situation de plateau à la visibilité vers les ruines très ponctuelle (depuis sa partie est uniquement) permettant de voir les reliefs alentours (notamment Lure, Ventoux et Luberon). Cette unité se caractérise par ce paysage juxtaposant milieux naturels ouverts, boisements (dont certains boisements résineux qui se détachent en hiver), et terres agricoles cultivées.

Visibilité sur l'unité depuis les ruines du vieux village	3
Visibilité depuis l'unité sur les ruines du vieux village	2
Co-visibilité de l'unité avec les ruines du vieux village	1
Vision sur le reste du périmètre	3
<b>Total visibilité</b>	<b>9</b>

Menaces : manque d'entretien des milieux ouverts, embroussaillage des pelouses.  
Nombreuses coupes à blanc dans les taillis de chêne (lieu-dit Cheyran).

Sensibilité paysagère : Sensibilité **faible**. La sensibilité de cette unité est variable, mais vu l'importante surface invisible depuis/vers les ruines, elle a été caractérisée comme « faible » en moyenne.

### **III.1.3. Éléments paysagers remarquables**

Vieux arbres dans un milieu ouvert, petit patrimoine, gouffres... font partie du paysage et ont été inventoriés<sup>17</sup>. Les zones offrant des points de vue dégagés sur les ruines et le reste du périmètre ont été également répertoriées<sup>18</sup>.

Ces inventaires indiquent quelles sont les zones "paysagèrement" intéressantes au profit desquelles des travaux d'amélioration pourraient être mis en œuvre et donnent des informations sur la manière d'appréhender le site (choix d'un itinéraire de randonnée par exemple). Les cartographies de ces éléments aident à mettre en évidence les composantes stratégiques du paysage.



L. DANGELA

*Illustration 14 : Vieux chêne pubescent de plus de 85 cm de diamètre (Le Serre, Banon)*

### **III.2. Rédaction de recommandations de gestion respectueuses d'un paysage donné**

Le diagnostic paysager précédemment décrit a fait état de cinq unités paysagères délimitées sur l'ensemble du massif. Affranchi de toute notion d'aménagement, ce diagnostic n'a pas encore de dimension pratique.

Pour la partie opérationnelle des recommandations de gestion, il faut des informations plus précises qui rassemblent à la fois *sensibilité paysagère* et *peuplement* (au sens large : type de peuplement et aspect stationnel). En effet, l'objectif de la démarche est la rédaction de recommandations opérationnelles adaptées au contexte du terrain qui seront prises en compte lors de la rédaction du PSG concerté. Différents types de peuplement induisent différents choix de gestion. Le mode de diagnostic des types de peuplement n'est pas décrit par ce rapport dont le but reste la prise en compte du paysage dans la gestion. De précédents travaux ont déjà abordé ces problématiques de gestion forestière coordonnée entre plusieurs propriétaires<sup>19</sup>.

La carte des types de peuplements est disponible en annexe 10. La carte 11 quant à elle décrit l'état des peuplements en intégrant à la typologie précédente de peuplement (basée sur le régime forestier et la station) des données sur l'état de développement et la dynamique de la végétation (taillis jeune, taillis à croissance réduite...) afin de travailler avec la nomenclature du SRGS. C'est à partir de cette dernière que seront programmées les actions à conduire dans le PSG.

Les limites administratives, notamment cadastrales, ont également leur importance pratique : pour le propriétaire forestier privé, la démarche de diagnostic paysager n'aura de sens que s'il peut situer ses parcelles dans les unités paysagères. Pour cela, les limites cadastrales sont croisées avec les unités paysagères afin d'affecter à chaque parcelle une unité précise. Si une parcelle est à cheval sur plusieurs unités, le chargé d'étude tranche au cas par cas selon ses connaissances, la forme voire la surface de la parcelle concernée... La décision peut être prise en appliquant une forme de "principe de précaution" : la parcelle prendra la valeur de l'unité ayant la sensibilité la plus importante.

L'annexe 14 présente la carte des unités paysagères selon le parcellaire cadastral du site d'étude.

<sup>17</sup> Voir la carte "Éléments patrimoniaux remarquables" en annexe 9.

<sup>18</sup> Voir la carte des itinéraires de randonnée et des cônes de visibilité en annexe 15.

<sup>19</sup> Je me suis principalement inspirée des travaux de Marie GAUTIER en la matière.

### **III.2.1. Méthodologie employée :**

Les unités paysagères ont été redécoupées en sous-unités selon des considérations d'ordre opérationnel : dès que la réalité du terrain (type de végétation, pente, relief...) obligeait la gestion à fortement changer avec des impacts possibles sur le paysage, une sous-unité est créée.

Par exemple, si une unité contient à la fois de nombreux milieux ouverts et des boisements sur station fertile, deux sous-unités sont formées : la gestion applicable varie beaucoup d'un type de végétation à l'autre, et les impacts sur le paysage sont différents. Entretenir un peuplement ou restaurer des pelouses pâturables sont deux actions visuellement et opérationnellement distinctes.

Au contraire, si l'unité contient des taillis à croissance moyenne et des taillis à croissance forte, les gestions potentiellement applicables ne sont pas vraiment différentes<sup>20</sup> : on ne créera pas de sous-unité, mais on nuancera les recommandations de gestion en son sein.

Un système de clé de détermination basé sur des critères (les plus simples possibles) permettra ensuite de trouver dans quelle sous-unité se trouve une parcelle donnée.

Le découpage en sous-unité ne peut être que fictif, selon que le facteur ayant dicté la subdivision est cartographiable ou non. Lorsque des facteurs morphologiques (pente, altitude par exemple) justifient la délimitation de sous-unités, la cartographie est claire et sensée. Lorsque ces facteurs sont moins nettement localisés (c'est le cas de formations végétales imbriquées par exemple), ou qu'ils sont susceptibles d'évoluer à moyen terme (dynamique de végétation naturelle), une cartographie des limites des subdivisions sera peu pertinente. L'unité est ainsi découpée dans les faits, mais ce découpage n'est pas figuré.

Dans tous les cas, les clés de détermination mentionnées plus haut doivent permettre l'identification nette des sous-unités.

**Le redécoupage ne doit pas être systématique.** La subdivision crée une complexité supplémentaire qui doit être justifiée par rapport à l'échelle du site, aux objectifs de gestion, et aux destinataires du projet.

Par exemple, les unités « Le Défens Boisé du Haut Montsalier » et « Courdonnanses et Nid de l'Aigle » n'ont pas été divisées en sous-parties sur le périmètre d'étude du Haut Montsalier. D'une part le découpage aurait demandé une trop grande précision dans les inventaires pour traduire effectivement la réalité du terrain, et d'autre part les recommandations paysagères auraient été sensiblement identiques. Ces deux arguments expliquent le choix fait de ne pas rentrer dans des détails trop précis. Vu la taille du périmètre d'étude, la précision des inventaires réalisés est de l'ordre de la trentaine de mètres et, déjà, cette précision a demandé beaucoup de travail de terrain.

Les recommandations de gestion respectueuses du paysage seront ensuite rédigées pour chaque sous-unité, qui croise paysage et modes de gestion.

### **III.2.2. L'intérêt de la subdivision : des recommandations paysagères adaptées**

À ce stade d'avancement du projet, le site est entièrement découpé. Il s'agit alors, pour chaque entité, de déterminer les interventions qui peuvent être mises en œuvre en fonction du type de peuplement, et en fonction de la sensibilité paysagère.

En premier lieu, il s'agit de lister les opérations possibles pour les peuplements présents sur l'ensemble du site d'étude. Ensuite, de déterminer quelles interventions sont effectivement réalisables sur chaque sous-unité selon les types de peuplement inventoriés. Après cela, la connaissance de la sensibilité paysagère de chaque entité permet de réellement adapter ces interventions à la préservation des paysages.

---

<sup>20</sup> D'après étude des recommandations de gestion sylvicole du SRGS PACA.

### **III.2.2.1. Première étape : lister les interventions réalisables sur le site d'étude**

Les interventions possibles en milieu naturel sont répertoriées dans le SRGS PACA qui définit, pour chaque type de peuplement, les interventions recommandées, possibles, déconseillées ou interdites. Ces distinctions sont faites pour assurer la pérennité des peuplements en respectant les lois en vigueur, et en restant en accord avec les principes de gestion durable.

Une fois le diagnostic des types de peuplement réalisé, il suffit de consulter les fiches correspondantes du SRGS afin d'obtenir une liste de toutes les interventions possibles sur le site d'étude.

Il est autant intéressant de connaître les opérations interdites que celles qui sont autorisées : c'est pourquoi ces interventions ont également été étudiées.

L'objectif sera de donner aux propriétaires le maximum d'information leur permettant de faire un choix de gestion raisonné, y compris en leur indiquant les opérations à ne pas faire ainsi que celles à mener avec prudence.

### **III.2.2.2. Deuxième étape : travailler sous-unité par sous-unité paysagère**

Une fiche-paysage est écrite pour chaque sous-unité<sup>21</sup>. Son contenu dépend principalement du public qu'elle vise. Dans le cas d'une démarche telle que celle du Haut Montsalier, le public est avant tout les propriétaires forestiers, premiers acteurs du milieu. Les fiches-paysage seront rédigées de manière à être compréhensibles par une personne ayant peu de connaissances en sylviculture. Cependant, puisqu'elles devront permettre de contrôler l'adéquation entre une intervention et le respect du paysage, leur contenu doit être assez technique. Les autorités chargées de l'agrément de ce PSG doivent pouvoir trouver dans les fiches suffisamment de précision pour :

- juger si une intervention programmée est effectivement recommandée, ou au moins possible ;
- avoir une certaine garantie que la gestion proposée correspond bien au degré de sensibilité de la zone considérée.

La longueur de la fiche dépend de la quantité d'information nécessaire à la compréhension des enjeux paysagers, du nombre d'interventions potentiellement réalisables sur l'entité... Elle se présente en deux parties, présentées ci-après. La conception graphique de la fiche est à soigner pour assurer une bonne lisibilité. L'appartenance des fiches-paysage à une unité est rappelée par l'usage d'un code couleur ou d'un symbole clairement identifié comme celui de l'unité.

Sur Montsalier, chaque unité a sa couleur : si subdivision il y a, les couleurs affectées aux sous-unités sont des variations de la couleur de l'unité d'origine. Les fiches-paysage du Haut Montsalier tiennent en une feuille recto-verso. Le design choisi fut celui des fiches du SRGS PACA, présentation claire et compréhensible. Cela permet au propriétaire d'assimiler ces fiches à des outils de gestion, grâce à leur homogénéité avec les règles générales de gestion sylvicole.

La première partie de la fiche contient des données globales sur la sous-unité, sur son paysage. Sa description est faite, ses caractéristiques principales rappelées. La rédaction de cette partie s'inspire de la description réalisée auparavant lors de l'analyse paysagère (cf. parties III.1.1 et III.1.2), à laquelle s'ajoutent des considérations plus précises sur la sous-unité en question. Puisque, avant tout, ce projet est un projet de gestion sylvicole (multifonctionnelle), des informations sur le type de végétation, d'essence forestière et de station sont mentionnées.

Cette partie contient aussi les principaux atouts/contraintes du milieu à prendre en compte dans la gestion. Les enjeux de cette entité en termes de paysage, peuplement, exploitation, biodiversité et activité pastorale sont décrits.

La deuxième partie des fiches liste les recommandations de gestion des peuplements existants sur la sous-unité considérée en les classant selon leur adéquation avec les prérogatives de protection du paysage. Pour cela, il faut classer les interventions potentiellement réalisables (listées

---

<sup>21</sup> L'annexe 18 explique comment lire ces fiches.

précédemment) selon leur impact sur le milieu : les interventions ayant le moins d'impact seront recommandées, celles demandant une préparation soignée seront à conduire avec prudence, et ainsi de suite jusqu'aux opérations déconseillées.

Le but de ce document est de faire des *recommandations* : à l'inverse du SRGS, ayant un véritable poids juridique, il n'est pas réaliste d'interdire quoi que ce soit dans ces fiches. Elles recommandent ou déconseillent, en motivant les raisons du choix. D'autre part, les propriétaires accepteront plus volontiers de ne pas faire une gestion *déconseillée* qu'une gestion *interdite*<sup>22</sup>.

Malgré tout, ces recommandations sont faites dans l'objectif d'être suivies. Le système de contrôle intervient à un autre moment : lors de l'étude par l'autorité compétente des actions programmées dans le PSG. Des actions programmées qui seraient labellisées "déconseillées" dans la fiche-paysage ne seraient pas validées, et le PSG n'aurait pas son agrément.

Trois degrés d'adéquation ont été définis, représentés par un système de feux tricolores.

- **Gestion recommandée** (feu vert) : gestion(s) la(les) plus adaptée(s) aux peuplements ET à la sensibilité paysagère.
- **Gestion à mener avec prudence** (feu orange) : gestion(s) possible(s) sous réserve de prendre des précautions, notamment une préparation de l'intervention soignée. La prudence se justifie par des considérations sylvicoles ou paysagères.
- **Gestion déconseillée** (feu rouge) : gestion(s) à ne pas mettre en œuvre car sa(ses) conséquence(s) aurait(auront) trop d'effets négatifs sur le paysage ou le milieu.

Lorsque des points ciblés de la sous-unité demandent des traitements bien spécifiques, ne pas hésiter à y dédier une mention spéciale. Ces spécificités doivent concerner des zones restreintes ou bien des zones pour lesquelles il n'y a que peu de choses à ajuster. Autrement, il peut être judicieux de diviser une fois de plus la sous-unité afin que la fiche reste claire.

Par exemple, sous les ruines du Haut Montsalier se trouvent les restes d'anciens jardins cultivés en terrasse. Ces terrasses sont abandonnées depuis près d'un siècle, mais les murs et autres éléments bâtis remarquables sont toujours présents. Cet espace ne représente que 2 ha : il ne justifie pas la création d'une sous-unité à part entière. Cependant, il convient de prendre des précautions supplémentaires à cet endroit et cela a été précisé dans la fiche-paysage correspondante.

Tâcher d'être le plus exhaustif possible. S'il existe une menace quelconque liée à une activité traditionnellement faite sur le site, ne pas hésiter à en parler, même si cela sort du cadre sylvicole.

Par exemple, du débroussaillage chimique est régulièrement organisé sur les espaces ouverts du vieux Montsalier. De par la présence de nombreuses ruines, cette opération peut être justifiée. Pour éviter de voir cette opération réalisée dans l'espace naturel, elle a été mentionnée dans la fiche-paysage pour laquelle la menace existait (là où les véhicules agricoles pouvaient facilement accéder).

Un autre exemple est la recommandation d'entretenir les haies : appartenant plutôt au milieu agricole, elles font néanmoins partie du paysage et de l'espace naturel. De plus, leur importance a été soulignée par les études réalisées par la DREAL donc, dans un souci de prise en compte **globale** du paysage, il convient de recommander leur maintien.

### **III.2.2.3. Détermination du degré d'adéquation entre intervention et paysage**

Le classement des interventions selon leur faisabilité se fait par l'opérateur. En considérant les opérations une par une, entité paysagère par entité, il projette leurs impacts sur le paysage. Alors, il peut estimer quelles opérations peuvent ou non être réalisées, et si oui, comment les adapter pour créer l'impact le moins négatif sur le paysage.

---

<sup>22</sup> Observation empirique lors de réunions de travail avec les propriétaires forestiers.

Le tableau ci-après résume les impacts négatifs potentiels<sup>23</sup> de quelques unes des principales opérations sylvicoles :

Intervention	Impact potentiel	Atténuation des effets ?
<b>Coupe rase</b>	Brutale trouée dans le paysage	Soin particulier de la disposition et de la surface de la coupe en fonction du paysage global
	Aspect géométrique tranchant avec le reste	Soin particulier des contours de coupe et des cheminements d'exploitation
	Aspect de peuplement ruiné en vision rapprochée	Traitement des rémanents
	Zone coupée visible de nombreuses années	Conservation de bouquets d'arbres répartis stratégiquement sur l'emplacement de la coupe
	Effet de mitage de la forêt (nombreuses coupes de petite surface)	Organiser la répartition des coupes dans l'espace et le temps pour la création de "blocs" identifiables concentrant les effets de la coupe (donc participant à l'effet mosaïque du paysage)
<b>Plantation en plein</b> <sup>24</sup>	Modification de la texture du boisement (cas de changement d'essence)	Soin particulier de la disposition de la plantation dans un ensemble Choix des essences (contraste résineux/feuillus, couleurs des arbres en automne)
	Aspect géométrique tranchant avec le reste	Orientation des lignes de plantation selon les courbes de niveau, Soin particulier des contours de la plantation
	Sensation d'écrasement et d'impénétrabilité de la plantation	Adapter la densité et la disposition des plants à la destination de la plantation (production de bois, truffière, mellifère, verger...) Suivi régulier de la plantation, entretien
	Effet visuel négatif d'une plantation au milieu d'un espace ouvert	Plantation en continuité avec un boisement existant, voire en position de transition entre un milieu boisé et un milieu ouvert
<b>Éclaircie</b>	Lignes d'éclaircie trop géométriques	Préparation des éclaircies (surtout celles ayant pour objectif l'ouverture de cloisonnements)
	Sensibilité du peuplement accrue en cas de tempête (risque de chablis)	Prélèvement raisonné pour assurer la stabilité du peuplement à long terme
<b>Desserte</b>	Pistes géométriques qui "détonent" dans le paysage	Tracer la piste pour l'intégrer au paysage, éviter les versants très pentus (lacets trop nombreux)
	Dégradation des pistes par passage répété d'engins	Exploitation interdite en période de pluie, dépôt des rémanents sur les pistes...

Tableau 6 : Impacts paysagers potentiellement négatifs des principales pratiques forestières

Toutes ces interventions peuvent avoir des impacts négatifs sur le paysage, mais elles peuvent également être nécessaires pour le peuplement forestier, ou simplement désirées par le propriétaire. Parfois, elles sont même bénéfiques pour le paysage. Les fiches-paysage mentionnent donc ce qui est la meilleure solution pour le paysage et le peuplement. Garder à l'esprit que **le paysage est la priorité du projet dans la mesure où les peuplements restent correctement gérés**. Lorsque la sensibilité

<sup>23</sup> Sources : travaux de Peter Breman (ONF), Étude paysagère Concors – Sainte Victoire (ONF – CRPF, 2008), travaux de Bernard Fischesser (CEMAGREF, 1993).

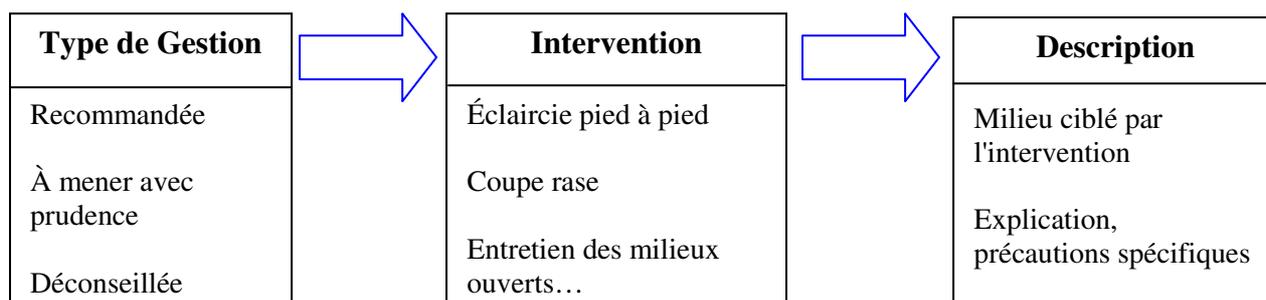
Voir la partie "Prise en compte pratique du paysage" de la bibliographie

<sup>24</sup> Les plantations d'enrichissement dans des trouées inférieures à 50 m de diamètre ont peu d'effets paysagers.

paysagère n'est pas trop forte, certaines interventions nécessaires au peuplement mais potentiellement perturbatrices du paysage peuvent ne pas être déconseillées. Ces opérations moins adaptées devront alors être conduites avec prudence.

Il existe des cas où une coupe rase peut être parfaitement justifiée d'un point de vue paysager (dégagement de la vue vers un élément remarquable, réouverture d'un milieu...). De même, les éclaircies soigneusement conduites n'ont que peu d'impacts sur le paysage. Enfin, des plantations agro-forestières peuvent constituer des zones de transition privilégiées entre milieu agricole et milieu forestier, et avoir un aspect général esthétique. L'essentiel est de préparer ces opérations à l'avance de manière à atténuer leurs impacts sur le paysage.

Lors de la rédaction des fiches, prendre le temps de rédiger quelques lignes en face de chaque intervention indiquant où l'intervention est conseillée/possible/déconseillée, et donnant quelques explications sur la raison d'un tel choix.



*Illustration 15 : Fonctionnement de la fiche-paysage : lecture des recommandations de gestion*

Penser que ces fiches définiront le panel d'opérations possibles sur une zone précise, et qu'à certains moments de la vie du peuplement, des interventions non recommandées au départ peuvent le devenir. Le paysage, comme la forêt, évolue avec le temps. Prévoir les interventions possibles au moins à moyen terme (une dizaine d'années), et programmer une révision des fiches-paysage à chaque renouvellement du document de gestion.

### Quelle précision dans les recommandations de gestion ?

Ces fiches-paysage doivent être assez ouvertes pour permettre la réalisation d'interventions variées, et en même temps donner des indications concrètes pour réellement diriger les opérations menées vers la préservation du paysage. Lorsque les propriétaires travaillent eux-mêmes leur forêt, ils sont particulièrement demandeurs de telles informations. Habituellement, les informations pratiques se retrouvent dans les SRGS, mais pour des opérations à caractère paysager, les informations sont peu précises, du moins pas quantifiées.

Pourtant, pour le projet du Haut Montsalier, étant donnée l'importance du nombre de propriétaires travaillant seuls leurs bois, il était important de fixer une fois pour toute des seuils chiffrés qu'ils puissent facilement appliquer. Le tableau 6 indique que de tels seuils peuvent être fixés pour les opérations de coupe rase (surface de coupe, surface des bosquets à conserver), d'éclaircie (intensité des prélèvements) et de reboisement (densité des plants).

Ces trois derniers paramètres ne sont pas difficiles à chiffrer, de nombreuses études ayant été faites sur le sujet. Les informations du SRGS sont suffisantes pour définir intensité de prélèvement et densité de plantation. Divers travaux réalisés sur la surface des bouquets à conserver, dans le cadre de Natura2000 ou d'un site à caractère paysager<sup>25</sup>, ont des résultats qui coïncident et qui, ainsi, ont été repris pour le présent projet de gestion.

Le point difficile est la surface de coupe rase. En effet, il n'existe pas de règle permettant de dire "ici, une coupe ne doit pas dépasser x ha". Les surfaces maximales dépendent du relief, de la distance à laquelle la coupe est perçue, du type de végétation environnant, etc. Pour certains, la surface d'une coupe rase n'est pas pertinente : seuls comptent sa forme et ses limites.

<sup>25</sup> Cf. La bibliographie du Mémoire, rubrique "Prise en compte pratique du paysage"

Cependant, cette obligation de quantifier les opérations forestières est là : en plus d'aider les propriétaires à s'organiser, fixer des seuils rend les interventions faciles à contrôler par des techniciens n'ayant pas forcément de connaissances paysagères. Il est plus facile de vérifier qu'"une coupe fait moins de x ha et a des limites irrégulières" que de vérifier que "la surface de la coupe est en adéquation avec la sensibilité paysagère du lieu".

Le choix de ces seuils s'est fait pour chaque sous-unité dans laquelle les coupes rases ne sont pas interdites. La réflexion a porté sur la surface de la sous-unité totale, sur le degré de sensibilité paysagère, sur la distance de l'hypothétique coupe rase aux ruines. Finalement, les choix se sont portés sur 3 à 5 ha, nuancés selon le degré de sensibilité paysagère.

Ces seuils pouvaient paraître arbitraires. Afin de les légitimer, les propriétaires ont été interrogés lors de réunions de travail. Les résultats sont allés au-delà des espérances : les seuils leur paraissaient trop grands. Les propriétaires ne raisonnant pas encore à l'échelle de toutes les parcelles du projet, ces seuils n'ont pas été réduits. Trop réduire le seuil maximal de coupe rase pourrait créer un effet négatif sur le paysage par la multiplication de petites coupes disséminées dans le paysage. Cet effet de mitage va à l'encontre des règles de préservation du paysage en troublant sa cohérence.

La réalisation des fiches-paysage demande beaucoup de travail bibliographique et une très bonne connaissance du terrain d'étude. Un dialogue avec les acteurs techniques du paysage et de la forêt apporte aussi beaucoup, permettant au chargé d'étude de prendre du recul vis-à-vis de la fiche et, en écoutant les remarques des autres acteurs, d'améliorer l'intelligibilité et la clarté du document.

Les fiches-paysage peuvent également être présentées aux destinataires de l'étude<sup>26</sup> afin de leur présenter les recommandations prévues pour chaque sous-unité paysagère. Cela permet de voir les points peu compréhensibles, de se mettre d'accord sur les surfaces maximales de coupe rase par exemple. Cette concertation permet aux bénéficiaires de l'étude de se familiariser avec les fiches, de mettre en évidence les problèmes et, surtout, de se les approprier. Il est important que le public accepte les fiches qu'il devra mettre en pratique.

Ces fiches-paysage permettront de juger si une action est, ou non, en accord avec les objectifs de préservation du paysage et du milieu. Elles doivent donc être les plus exhaustives possibles afin de prendre en compte tous les éléments constituant le paysage diagnostiqué. **Ce sont les documents-cadres de la gestion multifonctionnelle du périmètre concerné par une mesure de protection paysagère<sup>27</sup>.**

<sup>26</sup> La présentation des fiches s'est faite lors de réunions de travail décrites plus en détail dans la partie IV.

<sup>27</sup> L'annexe 18 donne des indications sur la manière de les lire

### III.2.3. Mise en application sur le Haut Montsalier

La division en sous-unités a créé 7 nouvelles entités et conserve 2 unités paysagères entières : le site est désormais découpé en 9 entités paysagères, appelées par la suite "sous-unités".

Unité paysagère	Sous-unité A	Sous-unité B	Sous-unité C	Justification du choix de redécouper l'unité
<b>1- Le Haut Montsalier et ses alentours</b>	1-A <i>Replat du Haut Montsalier</i>	1-B <i>Versant à éboulis du Haut Montsalier</i>	1-C <i>Versant boisé du Haut Montsalier</i>	la pente, variant de 0 à plus de 75 %
<b>2- Le Défens Boisé du Haut Montsalier</b>	Les gestions applicables ne sont pas foncièrement différentes selon la position dans l'unité étant donné le boisement continu et homogène de feuillus qui la caractérise. L'unité n'est pas redécoupée.			
<b>3- La Combe</b>	3-A <i>Fond de vallon</i>	3-B <i>Versant à forte pente</i>	-	la pente, variant de 0 à plus de 75 %
<b>4 - Courdonnanses et Nid de l'Aigle</b>	Les boisements de Chêne vert ayant provoqué la création de cette unité en font l'identité, il n'y a pas eu de subdivision.			
<b>5- Plateau d'Albion – Les Touers</b>	5-A <i>Formations boisées</i>	5-B <i>Milieus ouverts</i>	-	le taux de recouvrement arboré, variant de 0 à 100 %

Tableau 7 : Découpage du site d'étude du Haut Montsalier en unités et sous-unités paysagères

La détermination des sous-unités se fait grâce à un système de clés basées sur des critères simples observables par tous : pente et état du boisement.

La pente joue un rôle important dans le choix des modes de gestion qui pourraient s'appliquer. La pente décide non seulement de la station – et, de fait, du type de peuplement présent – mais encore de la faisabilité d'une intervention. Et le risque d'érosion lié à une intervention est également à prendre en compte. L'illustration ci-dessous donne une idée du rôle de la pente dans le site (les couleurs se rapportent à celles du tableau 7).

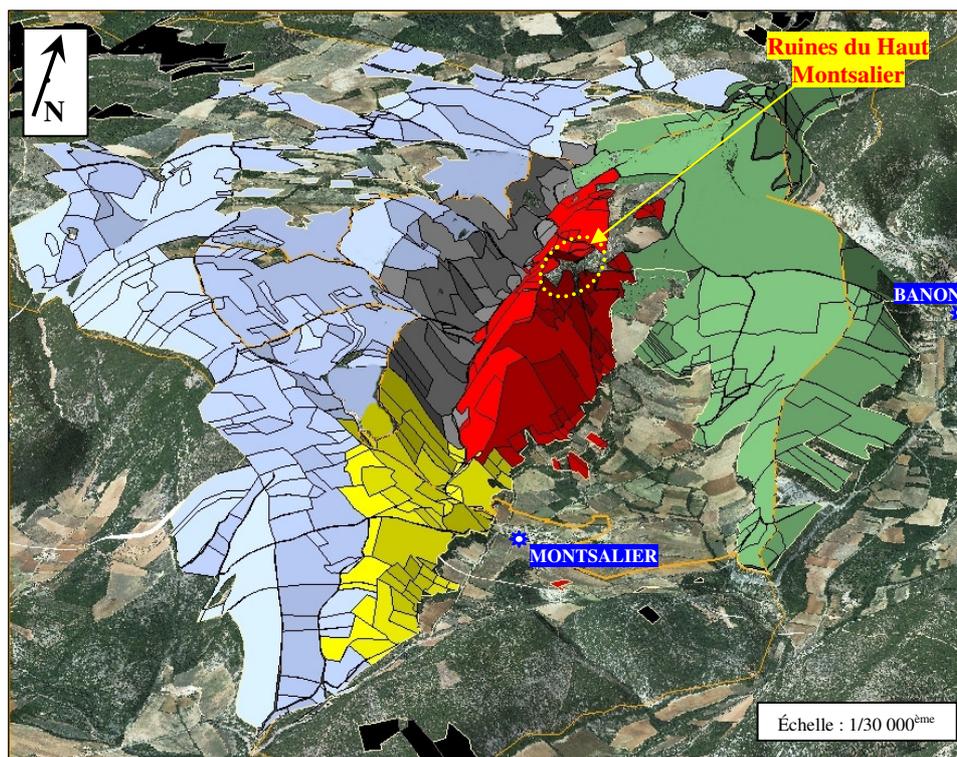


Illustration 16 : Vue 3D du relief des unités paysagères

Sources : IGN, DREAL PACA, CRPF PACA

En suivant le déroulement de la méthode décrite plus haut, les types de peuplements rencontrés sur le périmètre d'étude sont ensuite listés, leurs recommandations de gestion reprises depuis le SRGS :

Interventions Types de peuplements inventoriés	Recommandée(s)	Déconseillée(s)	Interdite(s)
<b>Plantations résineuses</b>	- Éclaircies successives (sylviculture intensive) - Transformation par plantation	Non intervention	- Coupe rase sans assurer l'avenir du peuplement - Récolte des seuls arbres dominants - Pâturage après coupe de régénération
<b>Peuplements feuillus vieillis</b>	- Non intervention - Favorisation de la régénération naturelle	- Transformation par plantation - Coupe rase de plus de 50 ares	Coupe rase sans être assuré de l'aptitude du peuplement à se régénérer
<b>Taillis à forte croissance</b>	- Éclaircie de conversion - Coupe rase - Non intervention - Plantation d'enrichissement	- Non intervention - Transformation par plantation	- Éclaircie trop forte - Surpâturage après coupe - Coupe rase à courte rotation
<b>Taillis à croissance moyenne</b>	- Coupe rase - Plantation d'enrichissement - Éclaircie <sup>28</sup>	- Éclaircie forte - Non intervention	- Surpâturage après coupe - Coupe rase à courte rotation (< 40 ans)
<b>Taillis à croissance réduite</b>	- Éclaircie par cépées - Coupe rase - Non intervention	Éclaircie à but de conversion	- Surpâturage après coupe - Coupe rase à courte rotation (< 40 ans) - Transformation par plantation
<b>Truffières</b>	- Éclaircies pour le contrôle du couvert arboré - Contrôle de la concurrence ligneuse - Taille, élagage des arbres - Plantation d'enrichissement	-	-
<b>Vergers de châtaignier</b>	Rénovation de châtaigneraie	- Non intervention - Retour à un taillis	- Coupe rase sans assurer l'avenir du peuplement - Surpâturage après coupe
<b>Peuplements mixtes feuillus et résineux</b>	- Éclaircie des résineux - Éclaircie du taillis - Coupe rase du taillis avec intervention dans les résineux - Plantation d'enrichissement	- Non intervention - Coupe rase du taillis sans intervention dans les résineux	- Surpâturage après coupe - Coupe rase à courte rotation (< 40 ans)
<b>Landes</b>	***	***	***
<b>Pelouses</b>	***	***	***

Tableau 8 : Types de peuplements rencontrés et interventions correspondantes prévues par le SRGS PACA

\*\*\* : information non contenue dans le SRGS

<sup>28</sup> La mention "Éclaircie" seule représente éclaircie de conversion vers la futaie ou éclaircie de nettoyage (maintien du taillis) selon la nomenclature du SRGS PACA.

La gestion des milieux ouverts n'étant pas encadrée par le SRGS, deux options ont été considérées : évolution vers un état boisé ou maintien de l'ouverture. Les recommandations ont été faites de manière à atteindre ces objectifs (au choix du propriétaire) en préservant la nature des paysages. Sur les sous-unités où les milieux ouverts sont rares ou particulièrement intéressants pour la biodiversité ou le paysage (les milieux ouverts rompent la monotonie d'un massif boisé), leur maintien à l'état ouvert a été recommandé (d'après KALAORA B., 1999).

Les types de peuplements<sup>29</sup> rencontrés dans chaque sous-unité sont résumés ci-dessous :

Types de peuplements inventoriés	Sous-unités								
	1-A	1-B	1-C	2	3-A	3-B	4	5-A	5-B
Plantations résineuses	X	X			X	X		X	
Peuplements feuillus vieillis				X				X	
Taillis à forte croissance			X	X				X	
Taillis à croissance moyenne	X		X	X	X		X	X	
Taillis à croissance réduite		X	X	X	X	X	X	X	
Truffières	X			X	X		X	X	
Vergers de châtaigniers								X	
Peuplements mixtes résineux/feuillus								X	X
Landes	X								X
Pelouses	X			X					X

Tableau 9 : Ventilation des types de peuplements par sous-unités paysagères

Le travail consiste ensuite à croiser les informations des deux derniers tableaux afin de voir quelles opérations seraient susceptibles d'avoir lieu. Ensuite, faire un tri parmi celles qui sont possibles entre les "recommandées", les "à mener avec prudence", et les "déconseillées".

### **Exemple : Fiche-paysage Unité 2 "Le Défens boisé du Haut Montsalier"**

→ Consulter la page 38 et la partie "Matériel sur la prise en compte du paysage" du document annexe pour information

On prend pour exemple l'unité 2. Les types de peuplements sont différentes variantes du taillis. Dans l'ensemble, les recommandations du SRGS sont l'éclaircie (à objectifs différents : de conversion, éclaircie par cépées) ou la coupe rase. La non-intervention est également une solution, ainsi que la diversification par plantation. Les transformations par plantation sont déconseillées mais possibles, sauf sur stations pauvres. Les interdits sont toutes les interventions mettant en péril l'avenir du peuplement.

<sup>29</sup> Par rapport à la carte des types de peuplements de l'annexe 11, les essences ne sont pas distinguées dans ce tableau (taillis à croissance réduite de chêne vert ou pubescent, taillis à forte croissance de hêtre ou de chêne pubescent...). Les peuplements ont été regroupés en grands types puisque les interventions proposées ne sont pas différentes entre deux peuplements ayant même régime, même type de station mais des essences dominantes différentes.

Sur les anciennes truffières, les pratiques possibles sont éclaircies fortes dans un objectif de restauration des truffières, ou gestion sylvicole normale pour la production de bois. Enfin, les quelques milieux ouverts présents introduisent deux modes de gestion : évolution vers un état boisé (plantation, non intervention) ou entretien de l'ouverture.

Le diagnostic paysager de l'unité 2 a mis en évidence sa forte sensibilité paysagère de par sa position bien en vue depuis de nombreux points stratégiques (ruines du Haut Montsalier, Montsalier actuel, RD 51). Le relief de "ponchons" de l'unité rend quelques zones invisibles depuis la majeure partie du site : sur celles-ci, il pourra y avoir plus de latitude dans le choix des interventions. Ces informations serviront à remplir la première partie de la fiche, concernant la description de la sous-unité. Les autres diagnostics "classiques" réalisés pour l'étude du milieu (état des lieux du pastoralisme, desserte, enjeux environnementaux, ressource ligneuse, topographie...) sont également consultés pour renseigner cette partie du maximum des caractères composant cette sous-unité. Les informations sur la desserte montrent que cette unité est bien desservie : déconseiller l'ouverture de nouvelles voies d'accès.

Connaissant les données sylvicoles et paysagères, les recommandations peuvent être faites.

- **Coupe rase :**

Des interventions listées, les coupes rases sont celles au plus fort impact sur le paysage. D'un point de vue paysager, elles ne seront donc pas conseillées. Puisqu'elles se justifient d'un point de vue sylvicole sur certains peuplements, elles ne seront pas non plus déconseillées, mais plutôt à *mener avec prudence*. Cette prudence se traduit par :

- une préparation soigneuse des contours de la coupe ;
- une surface de coupe limitée ;
- pas de réalisation contigüe de coupe avant que la régénération n'atteigne 2 m ;
- intervention préférentiellement hivernale (meilleure capacité des souches à rejeter) ;
- conservation de bouquets d'arbres, si possible parmi les plus gros.

- **Éclaircies :**

Les éclaircies (pied à pied pour les meilleures stations et par cépées pour les taillis à croissance faible) sont *recommandées* sur l'ensemble de l'unité. Les éclaircies fortes sont à mener avec prudence, mais uniquement dans un objectif de restauration de truffières ou de création de pré-bois pour le pâturage en forêt. Ailleurs, ces éclaircies seraient dangereuses pour la pérennité des peuplements.

- **Plantations :**

Le boisement feuillu est une des caractéristiques essentielles de cette unité : les transformations par plantation ne sont donc pas recommandées d'un point de vue paysager. Elles ont été *déconseillées*. Les plantations agro-forestières, sous réserve d'être situées en transition entre les milieux ouverts et les forêts, sont *recommandées* : en plus d'apporter une diversification d'essence, de créer une nouvelle forme de valorisation de l'espace, elles agrémentent le paysage (plantations mellifères fleuries plusieurs mois par an, transition progressive entre forêt et champ...).

- **Gestion des milieux ouverts :**

La recommandation est de les *maintenir en l'état* : l'enjeu environnemental est fort sur ces milieux rares. Un entretien pastoral pourra être conduit, permettant ainsi une valorisation de la ressource en herbe ainsi que des coûts inférieurs pour le propriétaire des terres.

Ces interventions n'ont plus qu'à être intégrées au canevas des fiches-paysage dans les rubriques qui correspondent. Des photographies judicieusement choisies permettront d'illustrer la fiche, en apportant quelques informations variées sur l'unité (fréquentation du public, exploitation, biodiversité, protection des sols contre l'érosion, risque incendie...).

Les fiches-paysages ont ainsi été créées. Le propriétaire désireux d'intervenir sur ses parcelles n'a plus qu'à consulter les fiches correspondantes pour choisir, parmi les gestions recommandées ou à mener avec prudence, celle(s) qu'il souhaite mettre en œuvre. Pour ajouter la dimension "réalisation opérationnelle" au projet de gestion respectueuse du paysage, des recommandations sur la réalisation des opérations les plus classiques ont été rédigées afin de prendre en compte le paysage depuis le choix de la gestion jusqu'à sa réalisation in situ.

### III.3. Rédaction de "fiches techniques"

Les "fiches techniques" donnent des indications sur la façon de réaliser des actions sans trop perturber le paysage. Les principales actions sont la coupe rase, l'éclaircie et le reboisement, opérations sylvicoles traditionnellement conduites sur l'ensemble du périmètre d'étude. Des fiches techniques plus informatives ont été écrites sur les thèmes suivants : "Arbre et biodiversité", "Plantation mellifère". Ces fiches seront au minimum distribuées aux propriétaires forestiers membres du projet de gestion.

Depuis les années 90, de nombreux organismes ont étudié la manière de réaliser des coupes intégrées au paysage, de boiser un versant d'un site à caractère patrimonial... C'est le cas de l'ONF, du CEMAGREF, de la DDAF, pour n'en citer que quelques uns<sup>30</sup>. Basées sur différents travaux réalisés sur le sujet, notamment les fiches-action de l'étude paysagère du GSCSV, des fiches techniques ont été écrites. Les thèmes des fiches ont été choisis après analyse des pratiques actuelles sur le site ayant le plus de conséquences sur le paysage. Elles décrivent leurs impacts visuels et expliquent comment les atténuer. Elles sont adaptées au contexte local : un projet de gestion paysagère différent supposera donc un ajustement de ces fiches.

#### III.3.1. Fiches techniques sylvicoles : Coupe rase, Éclaircies et Reboisement

Elles apportent des indications sur la manière de réaliser ces interventions en respectant la nature du paysage. Ces fiches ne suffisent pas forcément pour la réalisation complète de l'opération : leur but est uniquement de montrer comment adapter les techniques de coupes rases, éclaircies et reboisements classiques pour préserver le paysage le mieux possible. Des informations telles que les machines à utiliser ou le travail du sol sont disponibles dans le SRGS ou aux bureaux de la Coopérative Forestière locale. Écrites simplement, elles sont à la portée des propriétaires qui pourront les utiliser pour réaliser eux-mêmes des travaux sur leur parcelle, ou bien pour faire attention à ce que les entreprises avec lesquelles ils ont contracté respectent le paysage. Ces fiches techniques peuvent servir de support à la rédaction de cahiers des charges de chantiers forestiers.

Des schémas clairs aident à la compréhension. Ils proviennent de l'Étude paysagère du GSCSV (ONF, 2008 – schémas en couleur), du Guide de recommandations paysagère de la Teste de Buch (DIREN et al., 2008 – noir et blanc) et du SRGS PACA (éclaircies par cépée).

Les points détaillés par les fiches techniques du Haut Montsalier sont répertoriés ci-dessous :

Thèmes	Coupe rase	Éclaircie	Reboisement
<b>Sujets abordés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Surface</li><li>- Limites et lisières</li><li>- Disposition par rapport au relief</li><li>- Conservation de bouquets d'arbres</li><li>- Traitement des rémanents</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Définition des différents types d'éclaircie</li><li>- Éclaircie par cépées</li><li>- Éclaircie pied à pied</li><li>- Intensité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Surface</li><li>- Limites de la plantation</li><li>- Disposition des plants</li><li>- Choix des essences</li><li>- Orientation des cloisonnements</li></ul>

Tableau 10 : Sujets abordés par les fiches techniques

Ces fiches complètent les informations apportées par les fiches-paysage. Comme il est précisé dans la partie III.2.2.3 dans " Quelle précision dans les recommandations de gestion ?", elles donnent des informations quantifiées concrètes dès que possible. Lorsqu'une sous-unité demande des précautions supplémentaires à celles mentionnées dans les fiches techniques, les seuils sont

<sup>30</sup> Cf. La bibliographie du Mémoire, rubrique "Prise en compte pratique du paysage".

expressément fixés par les fiches-paysage. Il est indiqué sur les fiches techniques que les seuils fournis sont à utiliser sous réserve qu'il n'y ait pas une mention spéciale à leur sujet dans la fiche-paysage.

Thème	Coupe rase	Éclaircie		Reboisement (Production de bois)
Seuil maximum de...	Surface (ha)	Intensité de prélèvement	Rotation	Densité de plantation
1-A	0	PAP** : 1/3 du nombre de tiges ou 40% couvert. PC** : 1/3 du nombre de cépées ou 40 à 50 % du couvert	De 10 à 15 ans selon la fertilité de la station	- feuillue : 600 à 800 tiges/ha ;  - résineuse : 1100 à 1200 tiges/ha
1-B	0			
1-C	3			
2	3 à 5*			
3-A	3	PAP seulement : 1/3 du nombre de tiges ou 40% du couvert.		
3-B	0	PC : prélever obligatoirement moins de 30% du nombre de cépées PAP : 1/3 du nombre de tiges ou 40% du couvert.		
4	3	PC : maximum 40 % du couvert		
5-A	5	PAP : 1/3 du nombre de tiges ou 40% du couvert. PC : 1/3 du nombre de cépées ou 40 à 50 % du couvert		
5-B***	-	-	-	

Tableau 11 : Seuils chiffrés par les fiches selon les sous-unités paysagères

\* : 3 ha sur la croupe la plus proche du vieux Montsalier, 5 ha sur la croupe la plus éloignée.

\*\* : PAP : [éclaircie] pied-à-pied / PC = [éclaircie] par cépée.

\*\*\* : Cette sous-unité est composée de milieux ouverts ne donnant pas lieu aux interventions forestières citées.

Si les grands principes de l'intégration paysagère des actions sylvicoles sont généralement reconnus dans la littérature (soin des limites, disposition par rapport au paysage, orientation des plants, etc.), la définition de ces seuils est plus difficile et, surtout, totalement liée à la réalité locale.

En matière de paysage, les nombreux milieux d'une région demandent tous des considérations spécifiques. Une annexe "Paysage" doit être précise et complète, puisqu'elle remplace la consultation de la DREAL et doit fournir à des personnes dont le paysage n'est pas la spécialité, des éléments de réflexion concrets. Dans un même temps, elle doit pouvoir prendre en compte de nombreux types (littoral, plaine, arrière-pays, montagne) et contextes (milieu rural, Provence, milieu fortement anthropisé...) de paysages. Et ce, sur l'ensemble de la région PACA. L'exhaustivité et l'objectivité difficiles à obtenir en matière de paysage sont les principaux problèmes posés par la rédaction d'annexe(s) "Paysage" au SRGS.

### III.3.2. Autres fiches techniques : Plantation mellifère, Arbre et biodiversité

Ces fiches donnent des informations sur des sujets qui sont encore peu connus des propriétaires de la région, en introduisant la notion de paysage. Ces fiches répondent à une demande de la part des propriétaires.

La fiche "Arbre et biodiversité" explique l'intérêt des vieux arbres et des haies dans le milieu naturel. Elle donne des indications sur la manière d'entretenir des vieux arbres, ou encore de s'occuper des haies. Un de ses objectifs est de sensibiliser certains propriétaires qui ont dans l'esprit que tout bois

mort doit être "nettoyé" de la forêt ou que les haies empêchent de travailler un champ correctement. Il n'est pas rare de voir des propriétaires grimper dans les vieux arbres pour couper une branche morte, à grands frais pour l'opérateur, et parfois pour l'arbre. Le suivi des recommandations de cette fiche sera bénéfique pour la biodiversité générale du site. Ces recommandations ont été inspirées du constat de la faible richesse bio-spécifique du site fait dans la partie II.4.2.

Les objectifs pour renverser le déséquilibre existant en terme de biodiversité se traduisent par ces recommandations suivantes :

- inciter la mise en vieillissement de bouquets d'arbres, et conserver un certain nombre de feuillus morts ou sénescents disséminés dans les peuplements ;
- irrégulariser les peuplements à l'échelle de l'ensemble du site (et non de la parcelle) ;
- conserver les essences en mélange, les haies ;
- entretenir la mosaïque de milieux (pelouses, landes, forêts jeunes et matures, éboulis).

Ces recommandations vont également dans le sens de la préservation des paysages.

La fiche "Plantation mellifère" est plus technique et répond à un besoin des propriétaires dont près de la moitié possède des ruches. De plus, les plantations mellifères offrent un aspect esthétique fort par la plantation d'arbres à fleurs.

Pour faire en sorte que les propriétaires ciblés reconnaissent dans ces fiches des recommandations pour leur terrain, prendre soin de les personnaliser avec exemples, photographies et remarques propres au site d'étude. Si les propriétaires sont regroupés, la mention du nom de la structure de regroupement permettra une bonne appropriation de l'outil par les propriétaires.

Toutes les fiches ont été travaillées avec la DREAL après réalisation et ajustées en fonction des remarques faites. Ainsi, après avoir été présentées aux propriétaires, elles sont présentées à l'organisme de contrôle. Ce travail coordonné avec les personnes directement concernées permet de rapidement obtenir des résultats. Il est intéressant de connaître l'opinion des autorités compétentes avant la procédure légale d'agrément afin d'augmenter la probabilité que le PSG soit accepté dès sa présentation.

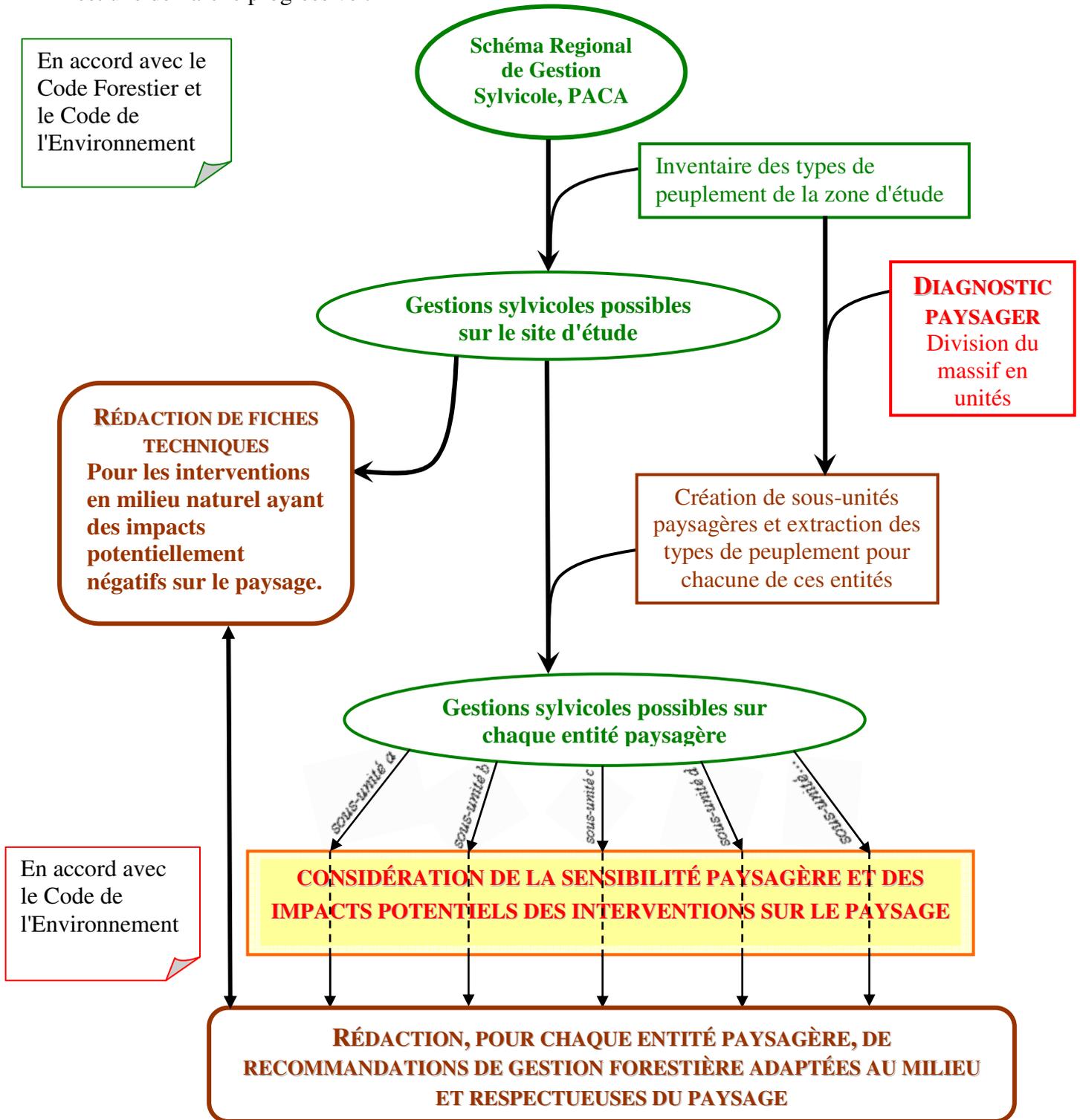
Elles sont fournies à la fin du document "Annexes" afin de montrer que, si le cadre général des fiches a été défini, une certaine liberté est permise pour prendre en compte certaines particularités du paysage encore plus finement. Pour en faciliter la lisibilité, chaque fiche à un numéro et une couleur qui lui correspond.

Les fiches-paysage ainsi que les clés de détermination ne sont pas réutilisables dans d'autres projets similaires autrement qu'en guise d'exemples, mais c'est un peu différent en ce qui concerne les fiches techniques. En effet, même si la reproductibilité directe de ces fiches n'est pas possible, elle ne demandera que l'adaptation de leur première partie. La seconde partie des fiches a été pensée pour être facilement transposable d'un site protégé à l'autre : elle rassemble des éléments trouvés dans la littérature (SRGS, diverses études paysagères). Cette étude aurait pu se passer de la réécriture de nouvelles fiches techniques puisque les "fiches-action" de l'étude paysagère du GSCSV sont très complètes. Mais il fallait que les propriétaires se sentent concernés par ces fiches et c'est pourquoi les "fiches-action" ont été adaptées, simplifiées, pour donner lieu à des documents techniques intégrant des aspects du site d'étude qui "parlent" aux propriétaires.

Le schéma de la page suivante résume toute la démarche, mettant en évidence le passage d'une échelle à l'autre jusqu'à arriver à une échelle permettant la rédaction de fiches proches du terrain.

**En résumé :**

Le processus de prise en compte du paysage dans la gestion forestière opérationnelle est une démarche progressive :



**Illustration 17 : Schéma de la démarche progressive de prise en compte opérationnelle du paysage dans les interventions en milieu naturel.**

Les couleurs dépendent de la nature principale de l'étape : Vert = forestière ; Rouge = paysagère ; Marron = mixte (Réalisation : Laure DANGLA)

## IV. Parler du paysage : un processus de concertation

La partie précédente a montré comment analyser le paysage et intégrer les données obtenues dans les interventions conduites en milieu naturel. Ces informations sont primordiales pour savoir ce qu'il est possible de faire, et comment, sur un périmètre protégé. Il s'agit maintenant d'arriver à les mettre en œuvre.

Dans notre contexte de travail qui est la propriété forestière privée très morcelée dans un territoire rural, ces recommandations de gestion ne vont pas simplement être appliquées par tous : le travail sera d'obtenir l'adhésion des propriétaires concernés au projet pour travailler, ensemble, à mettre en place une gestion respectueuse du paysage.

Cet enjeu est le sujet de cette quatrième partie. Les points principaux d'un travail de concertation sont une structure pour officialiser le regroupement et assurer le portage local d'un projet collectif, une bonne connaissance des acteurs du milieu, une manière de présenter le paysage, ainsi que de nombreux échanges. C'est ce qui va être développé par la suite.

Une particularité générale de la concertation a été l'utilisation faite de la présence de la CFTML sur le territoire. En effet, grâce à l'implication dans le projet de Gilles MARTINEZ, animateur CFTML et technicien du CRPF, nous avons la possibilité de présenter le projet comme étant mené à l'échelle locale par la CFT, elle-même appuyée par le CRPF. Cela n'était pas totalement véridique, ne serait-ce que par le fait que je sois stagiaire *CRPF*, mais puisque la CFTML était très bien connue des propriétaires, ce choix a été fait. De plus, l'expérience de l'animateur a joué un rôle essentiel, surtout au début de l'étude.

En plus du site inscrit du Haut Montsalier, le site classé d'Ongles (Vière), sera utilisé comme exemple dans cette partie puisque la concertation y a été amorcée avec la municipalité.

### IV.1. La structure de regroupement

Les arguments présentés dans la partie II.2 démontrent la nécessité d'un travail groupé entre les multiples propriétaires. La question est : de quelle manière réunir les personnes concernées ?

La réponse la plus simple serait de travailler avec les propriétaires, sans structure, et de rédiger, à la fin des études, un document de gestion qui deviendrait le "ciment" du projet.

Cependant, cette solution n'est pas souhaitable : à tout moment, un propriétaire pourrait se démotiver et quitter le projet, entraînant d'autres personnes avec lui. Avoir un cadre officiel est nécessaire pour travailler avec des propriétaires variés qui n'ont pas les mêmes points de vue sur la gestion forestière, le paysage... Ce cadre stabilise les débats, implique davantage les propriétaires dans la démarche et, surtout, officialise la démarche avant la fin.

#### IV.1.1. Quel type de structure ?

Plusieurs associations syndicales libres (ASL) existent actuellement dans la région de Montsalier et ont de bons résultats<sup>31</sup>. L'analyse de l'historique de gestion forestière sur le périmètre d'étude (cf. partie II.5) a fait état d'une ancienne ASL, dite "Lou Caladaïre" et arrivée à échéance en 2008, à laquelle certains propriétaires avaient adhéré. Le dispositif de l'ASL est donc déjà connu dans la région d'étude.

---

<sup>31</sup> Notamment l'ASL "Lou Castanié d'Albioun", au Revest-du-Bion, s'occupant de la gestion des vergers de châtaigniers locaux, et l'ASL du "Tréboux", à la Rochegiron, encadrant un projet de gestion concerté à dominante sylvopastorale similaire au projet de gestion concertée de Montsalier. Ce dernier projet fut réalisé par Marie GAUTIER, 15<sup>ème</sup> promotion FIF, dans le cadre d'un stage de fin d'étude avec le CRPF PACA.

L'association syndicale autorisée (ASA) serait également un moyen de fédérer des propriétaires. Dans le cas d'un site à intérêt patrimonial important, l'ASA serait particulièrement à propos puisque tous les propriétaires à l'intérieur du périmètre du projet pourraient être obligés d'y adhérer par Arrêté Préfectoral.

Le principal avantage de ces AS est d'être portées par des propriétaires locaux, favorisant l'établissement d'une dynamique locale et permettant ainsi la (sur)vie du projet en dehors de la présence du CRPF. Elles peuvent également organiser des formations, assurer la maîtrise d'ouvrage de chantiers forestiers... Leurs fonctions peuvent être très variées et permettre ainsi une souplesse d'action que d'autres structures de regroupement (groupement sylvicole par exemple) n'ont pas forcément.

Dans le contexte du Haut Montsalier, la bonne volonté manifeste<sup>32</sup> des propriétaires ainsi que la simple *inscription* du site (et non le classement, qui aurait entraîné des contraintes plus importantes) font que l'ASA a un caractère trop strict pour le projet. Il faut tenir compte des mentalités des propriétaires forestiers locaux : s'ils peuvent être très motivés et participer de leur plein gré, il est quasiment impossible de faire quoi que ce soit avec leur terrain dès qu'ils s'y sentent contraints. Invoquer une obligation légale n'a pas non plus de poids dans la mesure où les contrôles sont quasiment inexistant dans la région.

Créer une ASA ne ferait pas apparaître le climat d'égalité, de volontariat et de motivation nécessaire au bon déroulement des échanges. L'ASL paraît être la structure la plus adaptée à la réalisation d'une vraie concertation, et donc le choix le plus pertinent pour le site inscrit de Montsalier, et a priori pour le site classé d'Ongles.

#### **IV.1.2. Quand la créer ?**

La décision doit être réfléchie avec soin puisqu'elle aura des conséquences sur la manière de programmer le déroulement du projet. L'opérateur peut créer l'ASL avant le début de la réalisation effective du projet de gestion, l'ASL en devenant le maître d'œuvre, ou pendant, l'ASL devenant un outil pour l'accomplissement du projet. Les deux solutions représentent des quantités de travail et des niveaux de difficultés différents. La décision peut être imposée par le contexte du site protégé, par le profil des propriétaires, par le temps de travail disponible...

A priori, la création de l'ASL avant le début de la réalisation du projet de gestion est plus facile à mettre en œuvre pour l'opérateur. Cette solution permet de compartimenter le travail en deux grandes phases. La première se limite à la décision par les propriétaires de créer l'ASL, à l'élection du Conseil syndical et au vote des statuts. La seconde phase est la réalisation de l'étude proprement dite qui bénéficiera alors d'un appui local par le Conseil syndical. Durant cette phase, les propriétaires intéressés pourront adhérer à l'ASL. Son enregistrement officiel pourra se faire en parallèle de l'étude une fois le conseil syndical élu.

L'autre solution est plus risquée. Jusqu'à la création effective de l'association, la survie du projet au-delà du court terme n'est pas garantie (en raison des doutes sur la prise en charge locale du projet après la fin de l'étude). L'opérateur doit investir son temps dans la réalisation du projet tout en menant des procédures de concertation. Cela représente beaucoup de travail qui peut être délicat à mettre en place sans un minimum d'assurances au départ.

Cette solution peut néanmoins favoriser la création d'une ASL très dynamique véritablement portée par des propriétaires ayant participé activement au projet dès ses débuts et, autre avantage, des propriétaires méfiants s'accommoderont mieux d'une structure de regroupement si elle est créée avec eux lors du projet que si elle leur est "imposée".

---

<sup>32</sup> Certains des habitants de Montsalier ont d'eux-mêmes proposé l'inscription du périmètre. Ils sont motivés pour entretenir leur patrimoine et sont habitués au travail en groupement (GAEC, coopérative agricole...).

Le tableau ci-dessous donne des éléments d'aide à la réflexion.

	<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
<p><b>Solution n°1 : ASL créée avant le début de l'étude</b></p>	<p><b>Présenter le projet comme une initiative locale portée par une association menée par des propriétaires connus.</b>  → permet aux autres propriétaires de se sentir concernés par ce projet <u>local</u>.  → existence d'un bureau qui peut appuyer l'opérateur et faciliter les échanges.</p> <p><b>Diminuer le temps de discussions sur la décision de créer une structure de regroupement :</b> si les débats avec des personnes motivées aboutissent vite, des réunions devant convaincre de l'intérêt de la démarche et de la nécessité de se regrouper officiellement sont longues.  → permet de se concentrer davantage sur la réalisation concrète du projet.</p> <p><b>Proposer aux propriétaires un moyen simple d'adhérer au projet dès le début.</b>  → permet, dès la réunion de lancement de l'étude, de fédérer les propriétaires motivés et de récupérer les documents nécessaires à leur adhésion en direct.  → les propriétaires ayant adhéré ont une motivation supplémentaire (souvent, le montant de leur adhésion) les incitant à participer activement. Il vaut mieux que cette "motivation" intervienne au début.</p>	<p><b>La création de l'ASL peut apparaître comme peu démocratique</b> aux yeux de certains propriétaires contactés après, voire réveiller jalousies ou querelles de voisinage.  → apparition de tensions entre propriétaires</p> <p><b>Une structure de regroupement officielle peut effrayer certains propriétaires</b> (idées fausses de perte de leur droit de propriété sur leurs terres), <b>qui pourraient ne pas participer à la démarche à cause de cela.</b>  → refus de participer avant même d'avoir pris connaissance du projet.  <i>Pour éviter cela, l'existence de l'ASL est passée sous silence dans le courrier d'invitation à la réunion de lancement de l'étude, puis son fonctionnement, <u>syndical</u>, est explicitement présenté pendant l'exposé, insistant sur la base volontaire de l'adhésion et la conservation du plein droit de propriété.</i></p> <p><b>Existence d'un moment "critique" pendant lequel l'ASL est créée, mais l'adhésion de suffisamment de propriétaires au projet est incertaine</b>  → risque de créer une structure pour une surface insuffisante à la réalisation du projet  → risque de perte de crédibilité de l'opérateur en cas d'échec du projet après officialisation de l'ASL, devenue inutile.</p>
<p><b>Solution n°2 : ASL créée pendant la réalisation du projet</b></p>	<p><b>Le résultat d'une concertation de A à Z.</b>  → donne à tous les propriétaires participants le sentiment qu'ils possèdent le projet.</p> <p><b>L'ASL se crée progressivement, permettant aux propriétaires d'assimiler et de comprendre son fonctionnement.</b>  → laisse plus de temps pour convaincre d'éventuels propriétaires "allergiques" au regroupement de participer à la démarche.</p> <p><b>Si les propriétaires refusent le projet, l'ASL n'est pas créée.</b>  → pas de risque de perte de crédibilité locale du CRPF par l'officialisation d'une ASL abandonnée dès sa création...</p>	<p><b>Une quantité de travail accrue pour l'opérateur, qui doit mener de front le regroupement des propriétaires et la réalisation du projet.</b>  → la création officielle d'une ASL prend du temps (récupérer tous les documents nécessaires à l'enregistrement auprès des propriétaires peut être long) et peut interférer avec la réalisation de l'étude.</p> <p><b>Une incertitude pour l'opérateur sur l'aboutissement de la création de l'ASL.</b>  → incertitude sur le soutien réel du projet par des propriétaires locaux existant jusqu'à la création <u>effective</u> de la structure (qui au pire n'est jamais créée). L'opérateur peut avoir des doutes quant à la survie du projet entier alors même qu'il y travaille, n'étant pas garanti que les propriétaires finissent par se regrouper officiellement.</p>

Tableau 12 : Principaux avantages et inconvénients des deux possibilités de création de la structure de regroupement. Réalisation : Laure DANGLA (d'après observations personnelles).

Notons que quelle que soit la solution choisie, de nouveaux propriétaires pourront rejoindre le projet à tout moment en adhérant à l'ASL. Après agrément du PSG, cette intégration demandera la rédaction d'un avenant.

#### Cas de Vière (Ongles) :

Sur le site classé d'Ongles, des discussions avec des membres du Conseil Municipal (à l'origine du classement) ont montré que l'ASL est la structure de regroupement la plus indiquée. Cependant, les propriétaires forestiers n'ont pas connu de telles structures auparavant et sont a priori plus méfiants qu'à Montsalier. L'idée serait donc de travailler dès le début avec tous les propriétaires de Vière, présentant à la fois le projet et les moyens d'atteindre ses objectifs (dont le regroupement en ASL). Vu l'enjeu que constitue l'organisation d'une gestion concertée et respectueuse du paysage dans un site, classé, ce pourrait être la meilleure solution. La concertation commencera à l'automne 2009. Il sera souhaitable d'obtenir la création de l'ASL dès le début, pour limiter le travail de l'opérateur et posséder rapidement une structure qui stabilisera la participation des propriétaires au projet. Le fait que ces derniers soient peu nombreux (une trentaine environ) pourra peut-être faciliter les débats.

*La méthode testée au cours de mon stage fut la création de l'ASL avant le début des études sur le site de Haut Montsalier. C'est elle qui va être présentée par la suite. L'autre solution n'a pas été mise en œuvre et, d'un point de vue pratique, je ne la recommanderais pas, les risques de commencer les diagnostics et de ne pas aboutir à un projet concret étant trop grand lorsqu'il n'y a pas de cadre.*

### **IV.1.3. Se réunir pour créer la structure**

La création de l'association se fait seulement si les propriétaires sont correctement informés (sensibilisés) des changements que la protection provoque sur leur territoire. Légalement, les statuts d'une ASL doivent être votés par les membres fondateurs seulement. On peut imaginer une concertation en deux étapes, à l'occasion de deux réunions. À chacune d'entre elles le même public sera contacté, mais si la première réunion aura un vaste objectif de sensibilisation, il sera expressément mentionné dans le courrier d'invitation à la seconde que "la création de l'association sera entérinée, des votes auront lieu et des décisions importantes pour le territoire seront prises".

Avant toute chose, il faut choisir un public-cible qui sera invité à prendre part aux réunions. *Sélectionner* les personnes ciblées pour constituer un groupe représentatif du périmètre d'étude, et si possible un groupe de personnes motivées. Ces personnes seront, dans l'idéal, le cœur de l'ASL et son moteur local. Si la réunion aboutit effectivement sur la création de l'ASL, il sera très intéressant pour la représentativité du projet d'avoir un Conseil syndical varié, dans lequel les propriétaires n'auront pas tous le même point de vue. Le choix du public-cible pourra porter sur les propriétaires ayant participé aux discussions aboutissant à la formation du périmètre de protection, ou encore sur les propriétaires ayant adhéré à des démarches similaires de regroupement auparavant.

La première réunion sera à caractère informatif, les points à aborder étant :

- une mesure de protection sur le site, qu'est-ce que cela signifie et représente ?
- comment simplifier les procédures d'intervention dans le périmètre ?
- à l'heure actuelle, qu'est-ce qui fait que les opérations dans le milieu naturel ne se déroulent pas au mieux ?
- qu'est-ce qu'une ASL ? Quels avantages offre-t-elle ?
- quels sont les intérêts d'une gestion durable sur un massif aux multiples usages et particularités ?
- quelles vont être les grandes phases du projet ? Quel est votre rôle dans tout cela en tant que propriétaires membres ?

Montrer que la création de l'ASL leur permettra de travailler ensemble vers la proposition d'un plan de gestion où chacun trouvera son compte et qui sera en accord avec les lois en vigueur sur le site. Cette étape sert à convaincre les propriétaires de l'utilité et la nécessité du regroupement. Elle tient plus de la sensibilisation que de la concertation, même si l'opérateur doit prendre en compte toutes les remarques faites et adapter son discours en conséquence.

Commencer par les informations générales et plutôt abstraites (ASL, paysage, périmètre de protection) et finir sur du concret : proposition d'un plan d'action. Des informations concrètes permettent à ces propriétaires en général plutôt préoccupés par des questions pratiques de se faire une idée des implications opérationnelles du projet. Ils savent alors vers où il conduit et en quoi ils sont concernés.

La deuxième réunion sert à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'enregistrement de l'ASL : élire le Conseil syndical et voter les statuts. Les mentions légales obligatoires devront être présentées à l'avance par l'opérateur. Les autres rubriques telles que périmètre de compétence, missions de l'association, modalités d'adhésion et fonctionnement courant (nombre d'Assemblées générales par an par exemple) sont à remplir dans le cadre d'une concertation des propriétaires présents. Le meilleur moyen d'obtenir leur avis sur ces sujets est de leur faire des propositions puis de les présenter en prenant le temps à chaque fois de voir si tous les propriétaires sont d'accord.

Cette étape est dissociée de la première car vote des statuts et élections ne peuvent être faits que par les membres fondateurs. Dans l'hypothèse où dès la première réunion la majorité des personnes présentes est motivée, on pourra réaliser les votes le jour-même. Pour que cela soit possible, l'opérateur doit préparer tous les documents nécessaires dès la première réunion.

La concertation conduisant à l'officialisation du regroupement doit être bien menée : la présence d'un cadre va décider de la réalisation ou non du projet, et le fait que ce cadre soit porté par des propriétaires dynamiques va conditionner sa survie. Mettre toutes les chances de son côté en préparant soigneusement les discussions pour éviter toute éventualité de rejet de la démarche par les propriétaires.

#### ***IV.1.4. L'exemple du Haut Montsalier***

Dans le cas du projet du Haut Montsalier, la création de l'ASL avant le début des phases d'action du projet a été facilitée par l'existence de l'ancienne association "Lou Caladaire" à l'époque des discussions sur la création du périmètre d'étude et son travail avec la charte forestière de territoire. En effet, en avril 2008, les propriétaires membres de cette ASL s'étaient réunis pour obtenir des informations sur l'inscription et savoir comment répondre aux objectifs que cette procédure fixait<sup>33</sup>. Ces propriétaires étaient directement concernés, représentant environ 50 % de la surface boisée du site inscrit.

La décision d'élaboration du plan de gestion concertée et multifonctionnelle, signifiant leur participation dans ce projet, a été prise, de même que l'ouverture du projet pour les propriétaires limitrophes au site inscrit qui le souhaiteraient.

Enfin, sachant que l'ASL de l'époque était bientôt caduque, les propriétaires ont proposé de former une autre ASL pour encadrer ce projet et d'étudier de nouveaux statuts.

Selon les remarques faites dans la partie IV.1.3, cette réunion a rempli ses objectifs : sensibilisation des propriétaires au projet et préparation à la création effective de l'ASL. Ceci a été rendu possible par la présence de la CFTML avec laquelle les propriétaires ont de bonnes relations.

La motivation d'avril 2008 de ces propriétaires s'est un peu atténuée puisqu'aucune réunion n'avait suivi celle d'avril 2008. Mais, malgré tout, le travail effectué en 2008 a permis de rapidement créer une nouvelle ASL lors d'une réunion le 18 février 2009 avec certains des anciens propriétaires membres de "Lou Caladaire". Les statuts de l'ASL ont également été débattus et approuvés, le Conseil syndical, élu. Le nom de l'ancienne ASL est resté puisqu'il était déjà connu dans la région pour s'occuper de gestion forestière.

Par rapport au planning de mon étude, cette création rapide a permis de rentrer dans la réalisation concrète de l'étude dès la troisième semaine de travail.

---

<sup>33</sup> Le compte-rendu de cette réunion est disponible en annexe 19.

L'ASL créée, le projet a été présenté à tous les propriétaires du périmètre d'étude comme une initiative locale à laquelle le CRPF et la CFTML apportent un soutien technique, ramenant le projet à une échelle locale plus proche des gens.

## **IV.2. Bien connaître ses interlocuteurs**

Comme nous l'avons brièvement abordé dans la partie précédente, connaître le profil de ses interlocuteurs est très important pour leur présenter de bons arguments et pour savoir quels aspects du projet les intéresseraient plus particulièrement. Car l'objectif de la concertation est, ne l'oublions pas, d'obtenir leur adhésion volontaire au projet (soit, à l'ASL) afin que leurs parcelles soient gérées de manière durable en respectant le paysage. Pour la bonne marche du projet, il est préférable d'avoir un maximum de propriétaires adhérant afin de travailler sur une surface conséquente. Pour la cohérence de la gestion du paysage, l'idéal serait d'obtenir un parcellaire syndical totalement continu.

### **IV.2.1. L'identification des propriétaires concernés**

Grâce aux feuilles du cadastre numérisées et à la base de données des matrices cadastrales mise à disposition par le CRPF, après que le périmètre est défini, l'étude foncière a lieu.

À partir de ces données, 83 propriétaires ont été rencontrés sur le site. Toutefois, les bases cadastrales informatiques de cette zone des Alpes de Haute Provence ne sont pas actualisées : il a fallu mettre à jour les informations recueillies. En effet, certains propriétaires étaient morts depuis de nombreuses années et les propriétaires féminins étaient identifiés sous leur nom de jeune fille.

Pour éviter de fastidieuses recherches dans le cadastre des mairies de chacune des 4 communes concernées, un important travail d'actualisation des données a été mené avec les personnes âgées vivant dans le périmètre, notamment M. Hubert MARTIN, de Montsalier. Ex-président de l'ancienne ASL " Lou Caladaire" et habitant de Montsalier depuis toujours, M. MARTIN a une très bonne connaissance du terrain, des habitants, de leurs possessions, des successions... Nous avons ainsi retrouvé les héritiers de certaines parcelles, corrigé certaines erreurs, actualisé les noms d'épouse, etc.

À la fin de ce travail, les coordonnées de chaque propriétaire ont été retrouvées dans l'annuaire.

Des ajustements ont été réalisés au cours du projet par l'apport de données récentes de la part des propriétaires eux-mêmes, voire d'ex-propriétaires. Pour une parcelle précise, le travail avec les notaires (pour connaître l'acheteur d'une parcelle) ou la consultation des matrices cadastrales sur papier en mairie sont aussi envisageables.

Finalement, 74 propriétaires forestiers distincts ont été identifiés, dont :

- les communes de Montsalier et de Banon, représentant à elles deux 10 ha ;
- deux propriétaires pour lesquels l'adresse (hors 04) était invalide, représentant en totalité environ 5 ha.

Finalement, 70 propriétaires privés ont été contactés. L'étude a été pensée de telle sorte que, jusqu'à la rédaction du PSG, les propriétaires du périmètre d'étude peuvent intégrer le projet. Tous les diagnostics terrain ont été faits sans tenir compte de l'identité du propriétaire. Ce choix a simplifié le diagnostic (limites parcellaires invisibles sur le terrain). Les adhésions à l'ASL se sont ainsi échelonnées dans le temps entre février et fin juin 2008 (date à laquelle le parcellaire d'action du PSG a été finalisé), permettant à certains propriétaires de réfléchir avant d'intégrer le projet.

À l'avenir, si d'autres propriétaires souhaitent intégrer l'ASL, l'avenant au PSG sera réalisé rapidement puisque toutes les informations techniques sont disponibles sur l'ensemble du périmètre d'étude.

### **IV.2.2. Le profil des propriétaires**

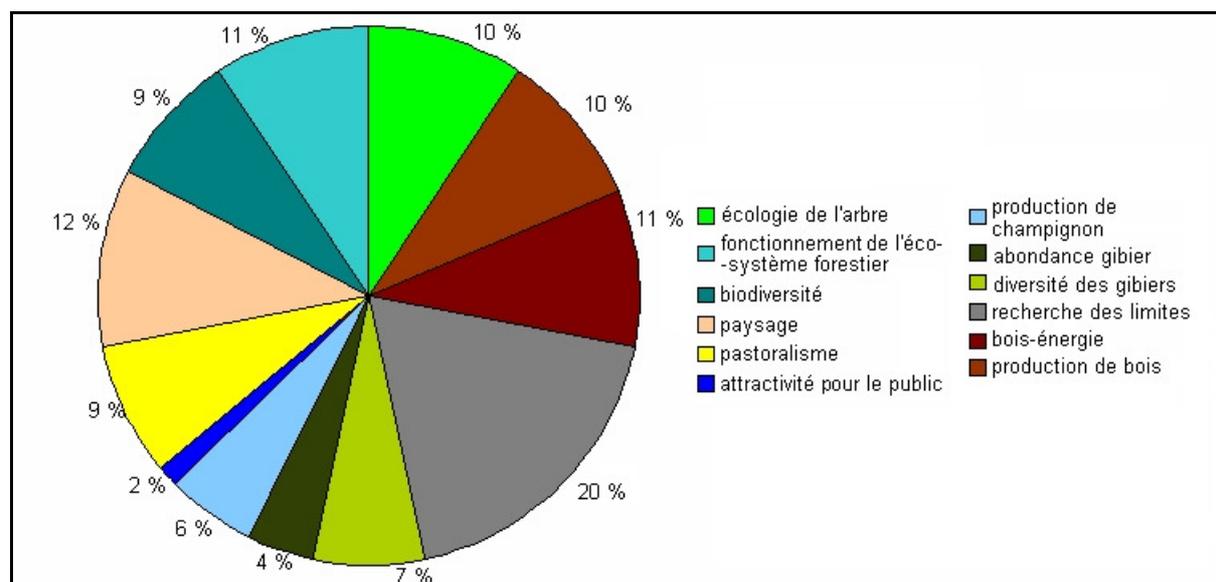
L'âge moyen des propriétaires concernés est de 58 ans (échelonné de 41 à 85 ans). Les trois quarts habitent dans un périmètre de 20 km autour du site et se connaissent entre eux. Vingt pourcents des propriétaires habitent le Vaucluse ou les Bouches du Rhône, ce sont souvent des retraités qui

vivaient auparavant dans la région (Banon, Redortiers) et sont partis vivre ailleurs pour des raisons personnelles. Seuls 5% des propriétaires vivent en dehors de la région PACA.

Afin d'avoir dès le début de l'étude une idée plus précise des centres d'intérêt, des attentes et des difficultés rencontrées par le groupe de propriétaires, un sondage leur a été envoyé. Il est disponible en annexe 20. Pour faciliter le retour des réponses, le sondage a été envoyé avec des informations sur la manière de répondre et une enveloppe-réponse.

Sur 70 courriers envoyés, le taux de retour a été de 29 %. Il est intéressant de noter que seuls ceux qui ont adhéré au projet ont rempli ce questionnaire, malgré l'explication jointe indiquant de le renvoyer même en cas de non participation. Connaître les opinions de personnes refusant de participer au projet sur divers thèmes aurait pu être très intéressant pour réfléchir la méthodologie (caractérisation du profil de propriétaires récalcitrants par exemple). On peut seulement émettre l'hypothèse que les propriétaires n'ayant ni adhéré, ni même répondu aux sollicitations n'avaient pas de temps à accorder à la démarche.

Les réponses à ce sondage ont été étudiées afin de faire ressortir les principaux traits caractéristiques de la logique des propriétaires. Pour chaque rubrique, les propriétaires pouvaient donner plusieurs réponses. Les résultats traduisent donc le nombre de fois qu'une réponse donnée a été choisie par un propriétaire. Avec les graphiques suivants, on ne saura pas si le propriétaire qui est intéressé par la production de bois est aussi intéressé par le bois-énergie par exemple. Mais il permettra de voir par exemple que globalement, les propriétaires ne sont pas intéressés par l'accueil du public sur leurs parcelles, permettant ainsi à l'opérateur de se faire une opinion sur la manière de présenter des informations ou sur les sujets à aborder. C'est donc bien les grandes caractéristiques du groupe de propriétaires qui vont se détacher. Les résultats du sondage concernant les centres d'intérêt, les difficultés rencontrées et les projets des propriétaires sont définis ci-après.



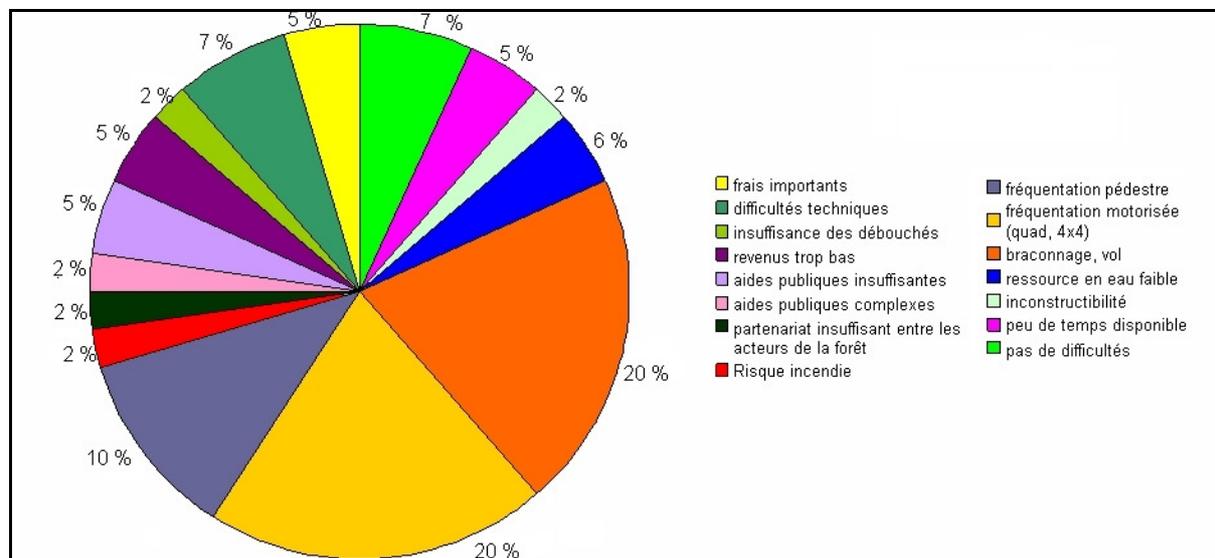
**Graphique 1 : Principaux centres d'intérêt des propriétaires du périmètre d'étude. CRPF PACA**

Ce graphique montre une particularité commune à un grand nombre de propriétaires privés observée dans d'autres associations de la région (d'après la CFTML) : la volonté de certains de se regrouper pour retrouver leurs propres limites. Ce raisonnement plutôt antithétique montre qu'au moins 20 % des propriétaires adhérant raisonnent le projet à l'échelle de leur parcelle.

Ensuite, il est intéressant de constater que les préoccupations plus environnementales (paysage, biodiversité, écosystème forestier et écologie de l'arbre) ont autant de poids que les préoccupations de valorisation de la ressource "bois". Seul l'accueil du public n'intéresse presque personne.

Cette rubrique a mis en évidence un public de propriétaires aux préoccupations variées, donc un public réceptif à des projets de gestion multifonctionnelle.

On peut citer à cette occasion M. Hubert MARTIN, lors d'une réunion<sup>34</sup> : « Je constate autour de moi que les projets ne manquent pas et que les préoccupations s'élargissent de façon à prendre en compte les rôles multiples de nos espaces forestiers : maintien de la biodiversité, production de champignons ou de nectar pour les abeilles, qualité du paysage, diversité des habitats pour les animaux.... »



**Graphique 2 : Principales difficultés rencontrées par des propriétaires du périmètre d'étude pouvant être un frein à la réalisation d'intervention sur leurs terres. CRPF PACA**

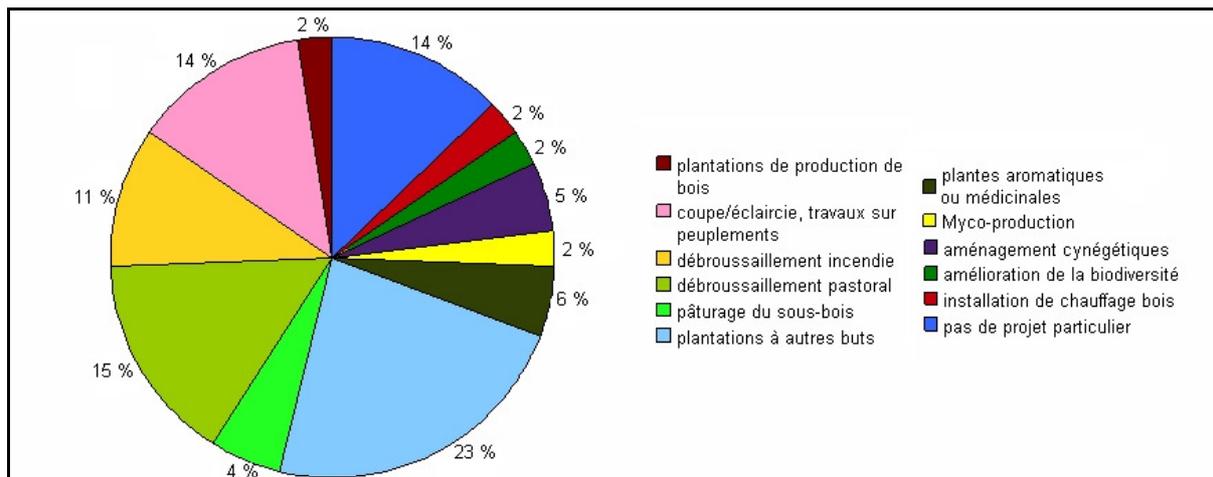
Le graphique ci-dessus montre que globalement, de nombreuses difficultés sont ressenties par les propriétaires sur le périmètre d'étude, mais aussi que cela concerne le plus souvent tout ce qui se rapporte à la fréquentation du public : fréquentation pédestre, motorisée et vol ou braconnage (de produits forestiers) sont les difficultés fréquemment mentionnées.

Au sein de ce groupe "fréquentation", le graphe permet de distinguer la fréquentation pédestre qui somme toute n'est pas beaucoup plus gênante que la difficulté technique, des fréquentations beaucoup plus perturbantes pour le milieu que sont la circulation motorisée et le vol de ressources forestières.

Aucun autre type de difficulté n'a de prépondérance sur les autres comme la fréquentation, à part peut-être les difficultés d'ordre économique. L'ASL, par le regroupement des chantiers et la possibilité de percevoir des aides ou déductions fiscales, peut atténuer cette difficulté.

Ainsi, le sondage a montré que la principale difficulté rencontrée par les propriétaires est la circulation motorisée sur leurs terres. Lors des réunions, l'animateur pourra mentionner la possibilité d'un travail concerté entre la commune et l'ASL pour organiser la circulation sur le massif.

<sup>34</sup> Cf. le compte-rendu de cette réunion en annexe 19.



**Graphique 3 : Type de projets motivant les propriétaires forestiers. CRPF PACA**

À première vue, ce graphique montre que les projets reflètent les centres d'intérêt : ils sont variés, depuis le pastoralisme jusqu'à la réduction de la sensibilité des peuplements au feu en passant par la réalisation de plantations autres que productrices de bois. Cependant, alors que les centres d'intérêt mettaient en évidence une préoccupation environnementale égale à la préoccupation de valorisation du bois, les projets traduisent peu la prise en compte de la biodiversité dans les actions. De manière générale, ces résultats montrent une volonté d'entretenir les milieux existants (débroussaillage, travaux d'éclaircie). Ils montrent aussi qu'une part non négligeable des propriétaires n'a pas de projet : en prenant en compte les principaux centres d'intérêt listés précédemment, l'opérateur pourra proposer des projets aux propriétaires, qui décideront de les mettre en œuvre ou non.

Le sondage a apporté quelques précisions au sujet des principales caractéristiques du groupe de propriétaires, permettant à l'animateur de savoir quels types d'arguments présenter en réunion. Il est particulièrement utile au début de la réalisation de l'étude.

Au fur et à mesure que le projet avance, les réunions, entretiens, rencontres se multiplient et donnent à l'opérateur une connaissance précise non seulement du groupe constituant l'ASL, mais encore de chaque propriétaire.

Un projet de gestion concertée devrait avantageusement être mis en place par une personne qui assurera également son suivi. D'une part, cela évite aux propriétaires de s'adapter à un nouvel interlocuteur (ou de se retrouver seuls avec leur projet) et d'autre part, valorise la connaissance intime du site que l'opérateur a acquis.

Sur le site d'étude, la présence de la CFTML et du CRPF permettra de conserver le dynamisme initial et de mener le projet à terme.

### **IV.3. Les moyens à disposition pour se faire entendre de ses interlocuteurs**

Cette partie de la méthodologie a pu être mise en place avec l'aide de M. Philippe DEUFFIC du CEMAGREF de Bordeaux au début du projet (conversations téléphoniques, envoi de documents). L'annexe 21 fait des recommandations en terme de conduite de la concertation de manière générale et a été rédigée d'après ces échanges et la consultation d'ouvrage traitant de paysage et société<sup>35</sup>.

<sup>35</sup> La partie "Paysage et Société" de la bibliographie liste les ouvrages consultés.

### **IV.3.1. Se mettre à la place des propriétaires**

Avant le début de la concertation, l'animateur devra se demander quelles questions peut se poser un propriétaire ayant reçu l'invitation à une réunion pour la présentation d'un projet de gestion forestière impliquant la protection du paysage. L'opérateur devra faire en sorte que la plupart de ces points soient mentionnés au cours de la réunion (DEUFFIC P., 2002) afin de répondre aux doutes des participants.

- qu'est-ce qu'un site protégé ? Quelles sont ses conséquences en terme de gestion ?
- pourquoi est-ce un avantage de se regrouper ?
- que va m'apporter le projet par rapport à une gestion individuelle ? *Cette question pourrait être posée par de gros propriétaires, dont les propriétés peuvent bénéficier d'une gestion durable seules.*
- quelles sont les contraintes à respecter ?
- qu'est-ce qu'une ASL ? Vais-je perdre mon droit de propriété ?
- puis-je continuer à faire mon bois de chauffage ?

La réunion de lancement de l'étude devra montrer aux propriétaires que le site protégé implique une gestion particulière, que la rédaction d'un PSG facilite sa mise en œuvre et que l'ASL est la structure la moins contraignante permettant d'encadrer un projet de gestion durable et de potentiellement bénéficier d'aides financières. Il s'agira de montrer aux membres potentiels qu'ils restent propriétaires de leur bien à tout moment. Enfin, expliquer que les services d'appui tels que le CRPF et la CFTML sont à disposition en cas de besoin.

### **IV.3.2. Les supports de la concertation**

Les supports de la concertation sont des supports d'échange classiques dont la mise en œuvre devra laisser une place importante au débat et à la discussion.

#### **IV.3.2.1. Réunions**

Les réunions sont des plateformes d'échanges privilégiés qui, tout en permettant d'informer simultanément de nombreuses personnes, rassemblent les membres du projet afin qu'ils communiquent.

Certaines personnes discrètes peuvent ne pas prendre la parole lors des réunions. Ces dernières ne suffisent donc pas lorsque l'objectif de la démarche est la concertation, supposant (en théorie) d'entendre l'avis de tous. Elles seront donc complétées de rencontres individuelles avec les propriétaires.

Les réunions seront de plusieurs types selon l'objectif de l'animateur :

- réunion de sensibilisation : quand on veut informer un groupe de personnes sans nécessairement proposer des sujets qui impliquent une décision. Ce type de réunion sera employé pour la présentation de résultats par exemple ;
- réunion alliant sensibilisation et concertation : quand l'objectif de l'opérateur est de faire prendre une décision au groupe de propriétaires, par rapport à un fait nouveau par exemple, ce type de réunion est idéal. Les assemblées générales ont cet objectif. La sensibilisation se fera au début et permettra de donner des éléments de réflexion aux propriétaires. La phase de concertation les amènera ensuite à réagir. Le fait qu'ils soient en groupe plus difficile la participation de tous, mais permet également de démocratiser certaines décisions ;
- réunion de travail : pour la mise en place d'une vraie concertation autour d'un sujet avec lequel les propriétaires se sont déjà familiarisés. Ces réunions permettent de rassembler les propriétaires en petits groupes amenés à réfléchir autour d'un problème précis (par exemple, l'étude des propositions de recommandation paysagère, l'étude d'un plan d'organisation de la circulation sur un massif). La petite taille du groupe permet des échanges plus approfondis et facilite la prise de la parole par les propriétaires plus discrets.

L'invitation de différents professionnels du milieu (DREAL, CERPAM, éleveurs, représentants de la société de chasse locale) aux réunions est un avantage appréciable puisqu'il permet de mettre en relation directe des personnes en demande d'informations (les propriétaires) avec ceux à même de les fournir. Ces interventions valident ou infirment les propositions d'action faites, ainsi que les principaux problèmes présents sur le site, auprès des propriétaires. Ceci a été mis en œuvre à chaque fois que c'était possible à Montsalier.

L'annexe 26 décrit les réunions réalisées lors de l'étude sur le Haut Montsalier. La trame du déroulement de la réunion de lancement du projet est disponible en annexe 27.

#### **IV.3.2.2. Rencontres individuelles**

Le dialogue avec les propriétaires apporte de nombreuses informations sur le périmètre d'étude que l'on ne peut trouver dans la littérature. L'avantage est que les propriétaires connaissent le site depuis de nombreuses années et perçoivent l'évolution du paysage au cours du temps.

Un propriétaire a prêté une photo prise dans les années 1920 qui met en évidence la "jeunesse" du boisement sur certaines parties de Montsalier. La photo d'époque ainsi que la photo actuelle se trouvent en annexe 16.

Enfin, ces rencontres sont essentielles pour que l'opérateur connaisse les attentes de chaque propriétaire et puisse proposer un PSG qu'ils acceptent. Bien que le PSG soit *concerté* et qu'il réponde aux problématiques soulevées par l'ensemble de l'ASL, il doit aussi s'accorder aux attentes de chaque membre afin :

- d'être accepté par tous les membres ;
- de montrer à chacun que sa voix a été prise en compte dans la réflexion du plan de gestion qui définira la manière de réaliser des interventions sur son terrain.

La grille d'entretien réalisée avec l'aide d'études de P. DEUFFIC et de modèles obtenus auprès d'unité de sociologie de l'Université de Paris 13 Villetaneuse, et suivie lors des entretiens avec les propriétaires est disponible en annexe 28. Un exemple de réponse suit cette grille en annexe 29. Les mentions permettant d'identifier la personne interrogée ont été enlevées.

Il est important de rencontrer tous les membres de l'ASL si l'éloignement géographique le permet. Sinon, une bonne communication peut au moins s'effectuer par téléphone ou Internet. Chaque rencontre avec les propriétaires semble augmenter leur motivation ; ils ressentent que leur avis est pris en compte et participent davantage lors des réunions par la suite.

#### **IV.3.2.3. Moyens matériels**

Courriers d'invitation, comptes-rendus de réunion, recommandations spécifiques aux zones d'étude sont autant de documents permettant de rester en contact avec les propriétaires.

La lettre d'invitation doit interpeler le propriétaire afin qu'il soit demandeur d'informations supplémentaires. Elle est rédigée différemment selon les propriétaires ciblés. Ne pas hésiter à faire plusieurs types d'invitation selon les types de public-cible pour atteindre l'objectif de l'invitation : que le maximum de propriétaires assiste à la réunion.

Pour la réunion de lancement du projet de gestion, trois invitations différentes ont été envoyées : une pour les membres fondateurs de l'ASL, une pour les personnes situées dans le périmètre inscrit et une pour celles situées dans le périmètre de travail mais en dehors du site inscrit<sup>36</sup>.

Elles indiquent date et horaire ainsi que lieu de la réunion et doivent être reçues par les propriétaires au moins quinze jours avant la réunion.

---

<sup>36</sup> Quatre exemples de lettre d'invitation sont disponibles en annexe 23 à 26. Elles illustrent une façon de nuancer les courriers selon le public ciblé en vue de mieux le toucher.

Les comptes-rendus sont à envoyer rapidement après chaque réunion à toute personne ayant reçu le courrier d'invitation (même si elle n'est pas venue). Comptant avec le temps d'acheminement du courrier, il faudrait que les propriétaires le reçoivent dans les 4 jours ouvrés après la réunion.

Si l'opérateur dispose de documents relatifs à la gestion dans un site aux caractéristiques semblables à celles du site d'étude, alors leur transmission au Conseil syndical est intéressante. Ce dernier pourra alors relayer l'information aux autres propriétaires ou exploitants et sera mieux armé pour répondre à d'éventuelles préoccupations.

#### **IV.3.2.4. Autres moyens**

Un communiqué paraissant dans un journal local peut permettre de valoriser le projet aux yeux de propriétaires récalcitrants. Ceci n'a pu être testé lors de mon étude, aucune revue locale n'existant à cet endroit.

L'affichage en mairie d'une sorte de « carnet de bord » de l'ASL pourrait également être un moyen de faire connaître la démarche à plus de propriétaires tout en valorisant les études réalisées aux yeux des membres de l'ASL.

L'organisation de journées de formation a été proposée aux membres de l'ASL "Lou Caladaire". Ces formations peuvent se faire avec le CRPF dans le cadre d'un programme de formation à la gestion forestière (type FOGEFOR) et offriront l'opportunité :

- de connaître les bases de la gestion forestière adaptée au contexte de leurs parcelles ;
- de visiter des parcelles témoins de l'établissement d'une forme de gestion particulière ;
- d'apprendre à sélectionner les arbres lors d'une préparation de coupes d'éclaircie ;
- ou encore d'apprendre à rechercher les limites de parcelle sur le terrain.

Les propriétaires ont réagi favorablement à ces propositions. Des journées de formations dont le contenu alterne apprentissage des principes et pratiques ou observations sur le terrain amélioreront les connaissances des propriétaires en matière de gestion du milieu naturel.

Des propriétaires sensibilisés sont des propriétaires qui savent ce qu'il convient de faire ou non, donc des propriétaires capables d'entretenir le milieu dans le respect des mesures de protection existantes.

### **IV.4. Résultat de la concertation : traduction des résultats de l'étude paysagère en PSG**

Le périmètre syndical sur lequel le PSG a été rédigé est donné en annexe 30. Sa durée a été fixée à dix ans par les propriétaires, durée courte à l'échelle du peuplement forestier et du paysage, mais qui a l'avantage de ne pas engager les propriétaires trop longtemps. Elle permet également d'ajuster les recommandations paysagères à l'aune des retours d'expérience.

#### **IV.4.1. La proposition d'une programmation de gestion**

Les parties II et III ont montré comment, à partir de la connaissance du territoire d'étude, des recommandations paysagères adaptées aux paysages du site ont été proposées aux propriétaires et à la DREAL.

L'opérateur, presque au terme de la démarche de concertation, connaît désormais les attentes et projets des propriétaires membres. Sans travailler tout à fait à l'échelle de la parcelle puisque le plan est *concerté*, les principales attentes des propriétaires sont prises en compte. Le retour à l'échelle de la parcelle ne se fait qu'en cas de projets vraiment spécifiques (plantations notamment).

Sur le projet du Haut Montsalier, il est apparu qu'aucun des propriétaires membres de l'ASL n'était "pour" les coupes rases. Tous ne sont pas non plus contre. Les éclaircies ont, de manière générale, été recommandées au lieu de la coupe rase.

L'opérateur réalise ses propositions de gestion en reprenant la carte des types de peuplement selon la nomenclature SRGS (la plus complète sur le site) et, en confrontant sous-unités paysagère et type de peuplement, détermine quelles actions sont possibles et laquelle est la meilleure compte tenu des peuplements (types de peuplements et station), du paysage et du profil des propriétaires. Le PSG agence les opérations dans le temps pour éviter trop de perturbations au même endroit plusieurs années de suite par exemple.

Les opérations sur les parcelles situées hors du périmètre d'étude des membres de l'ASL ont été intégrées au PSG et devront faire l'objet d'une gestion respectueuse du paysage qui sera moins "stricte" que dans les parcelles couvertes par une unité paysagère. La cartographie des opérations prévues est en annexe 31.

#### ***IV.4.2. La présentation aux membres de l'ASL***

Les membres de l'ASL ont ensuite pu délibérer en assemblée générale sur la validation ou non des opérations prévues par l'opérateur. Au terme d'une réunion de trois heures au cours de laquelle tout le déroulement de l'étude a été retracé, les propriétaires ont accepté les propositions en bloc.

Il est intéressant de signaler que les propriétaires ont été soulagés de savoir qu'un PSG leur laissait une certaine souplesse dans la réalisation des opérations (plus ou moins cinq ans), et que les interventions prévues ne sont pas obligatoires à réaliser (mais si elles le sont, elles devront respecter ce que prévoit le plan). Le plan est donc une programmation maximaliste permettant aux propriétaires de réaliser d'éventuels travaux, par exemple de débroussaillage ou de plantation, sans enfreindre la loi. Les opérations prévues vont au-delà de la gestion forestière et proposent des entretiens pastoraux des milieux ouverts, des plantations mellifères, de restaurations de truffières. Il s'agit bien d'un plan de gestion multifonctionnel.

Les seules interventions refusées par les propriétaires ont été deux coupes rases prévues sur de petites surfaces (moins d'un demi hectare à chaque fois) qui devaient servir à rouvrir des visibilitées. La raison du refus a été la présence de milieux particulièrement intéressants pour le gros gibier à ces endroits-là.

Le compte-rendu de cette assemblée est disponible en annexe 32.

#### ***IV.4.3. Le suivi et contrôle des opérations programmées***

Les opérations prévues seront proposées à l'agrément du CRPF, pour le volet "forêt", et de la DREAL, pour le volet "paysage", à l'automne. Si les deux autorités valident le PSG, alors les opérations pourront commencer dès janvier 2010.

##### Quel contrôle ?

Le contrôle de la bonne réalisation d'une opération se fera en vérifiant que :

- l'intervention est effectuée dans les temps prévus ;
- la nature de l'intervention est bien celle qui a été prévue par les fiches-paysages via le PSG ;
- la manière de la réaliser respecte les recommandations de la fiche technique correspondante (si elle existe). Les seuils fixés (surface maximale, intensité de prélèvement) sont des paramètres mesurables sur le terrain permettant de faciliter un éventuel contrôle.

L'ASL peut avoir un rôle de maître d'ouvrage pour les interventions prévues dans son périmètre. La coopérative forestière locale peut également intervenir pour garantir qu'au moment de la réalisation, le chantier respecte les recommandations.

#### Suivi de l'évolution du paysage :

La méthode que je préconise pour suivre l'évolution du paysage selon la gestion mise en place est de prendre des photos du périmètre d'étude tous les deux ans : Choisir ses points de prises de vue selon des critères de visibilité dégagée, par exemple au niveau des points mis en évidence par la carte en annexe 15. Prendre des photos à différentes saisons pourra également apporter des informations intéressantes.

**La comparaison de ces photos donnera des informations concrètes sur l'évolution du milieu en plus de fournir une base de données qui pourra être intéressante dans quelques années.** Si les changements ne sont pas flagrants alors que des interventions ont lieu sur le massif, la gestion mise en œuvre respecte donc le paysage et les recommandations écrites sont validées. Il se peut qu'aucun changement ne soit enregistré, mais qu'il corresponde à l'absence d'intervention sur le milieu. Contrôler également que les recommandations sont correctement comprises et traduites sur le terrain. Sinon, un réajustement sera de rigueur.

On pourra ainsi vérifier la fermeture des milieux ouverts, surveiller les conséquences des éclaircies sur le terrain au bout de quelques années (faible impact et quasi-invisibilité). En cas d'observation d'une perturbation liée à un problème dans les recommandations, les fiches devront être réétudiées et un avenant sera fait au PSG afin d'atténuer les effets de cette recommandation induite. Le diagnostic paysager pourra être refait au terme des 10 ans du PSG afin d'évaluer les évolutions du paysage et de les prendre en compte dans la nouvelle gestion qui commencera. L'intérêt des photos réside dans la facilité d'utilisation et la possibilité que ce ne soit pas toujours la même personne qui évalue le même paysage.

#### **Quid des parcelles en dehors du projet ?**

Les personnes n'ayant pas adhéré restent quoi qu'il en soit soumises aux lois et règles à respecter dans une propriété forestière en site inscrit (Code Forestier, Code de l'Environnement).

### ***IV.5. Bilan de la concertation***

Les propriétaires semblent globalement satisfaits de la démarche. Les résultats de la concertation s'évaluent par le taux de participation et le nombre d'adhésions enregistrées :

Réunion du	Taux de participation	Taux de participation des membres de l'ASL
18/02	33 %	(ASL créée à la fin de la réunion)
20/03	33 %	67 %
26/05	21 %	32 %
18/06	38 %	72 %
23/06	15 %	33 %
09/07	41 %	39 %

*Tableau 13 : Taux de participation aux réunions*

Les taux de participation sont relativement bons : en moyenne, un tiers des propriétaires invités sont venus à la réunion. Parmi les propriétaires membres, on note une présence plus soutenue. En moyenne, environ 45 % des propriétaires membres de l'ASL contactés assistaient aux réunions.

La concertation aurait pu permettre de fédérer davantage de propriétaires. Cependant, au terme de près de 6 mois de réunions et entretiens individuels, l'ASL compte 32 membres, soit près de 50 % de la totalité des propriétaires identifiés sur le périmètre. Et ces 50 % représentent environ 950 ha d'espaces naturels, soit plus de 75 % de la surface totale d'étude.

Le tableau ci-après détaille la participation aux réunions.

Réunion du :	Nombre d'invités	Dont adhérents	Nombre de participants	Dont adhérents	Nombre d'adhésions au terme de la réunion	Nombre d'adhésions reçues après la réunion <sup>37</sup>	Nombre cumulé d'adhésion
18 février	27	-	9	-	10 <sup>38</sup>	-	<b>10</b>
20 mars	73	9	24	6	4	14	<b>28</b>
26 mai	70 <sup>39</sup>	28	15	9	1	3	<b>31</b>
18 juin	37	18	14	13	0	0	<b>31</b>
23 juin	34	15	5	5	0	0	<b>31</b>
9 juillet	32 <sup>40</sup>	31	13	12	0	2	<b>33</b>

*Tableau 14 : Détail des participations aux réunions organisées dans le cadre du projet de gestion du Haut Montsalier*

La plupart des adhésions ont été enregistrées au début du projet : 84 % des adhésions ont été faites entre février et mai 2009. Ceci illustre une dynamique relativement bonne : après la réunion de lancement du projet, les propriétaires se sont rapidement intégrés à la dynamique.

Le fait d'avoir enregistré des adhésions jusque 5 mois après le lancement du projet montre qu'il n'est pas inutile de continuer à envoyer les comptes-rendus à tous jusqu'à la clôture de la rédaction du PSG (en septembre 2009). Cela laisse plus de temps pour se décider.

Il est aussi intéressant de constater que seuls cinq propriétaires ont assisté à une réunion puis ont refusé d'adhérer à l'ASL. Cela signifie d'une part que sur 70 propriétaires, seuls 37 d'entre eux se sont déplacés, d'autre part que 87 % des personnes qui ont assisté aux réunions ont rejoint le projet.

### **Quid des propriétaires récalcitrants ?**

Quelques uns des propriétaires ayant refusé d'adhérer ont pu être contactés. Les raisons invoquées sont, dans le désordre :

- trop âgé pour se rendre aux réunions ;
- une parcelle trop petite par rapport à l'échelle du projet (visiblement, l'information que la surface n'a pas d'importance pour l'intégration d'un propriétaire au projet n'a pas été formulée assez clairement) ;
- des parcelles en dehors du périmètre inscrit, donc pas d'obligation de respecter le paysage ;
- une parcelle coupée à blanc récemment (i.e. rien ne peut s'y faire avant quarante ans) ;
- des relations conflictuelles avec d'autres membres de l'ASL.

Le dialogue avec des Salimontains a apporté deux raisons qui sont le refus simple de toute démarche de regroupement avec autrui, et le prix de l'adhésion (15 € par an). Ces raisons sont à considérer avec du recul, ne provenant pas directement du propriétaire ciblé.

Les propriétaires refusent d'entrer dans la démarche pour une raison qui apparaît bonne à leurs yeux. Le "challenge" sera de réussir à les rencontrer afin de discuter ensemble de cette raison, de leur expliquer en détail la démarche, montrant qu'ils restent propriétaires, seuls décideurs, etc.

Sur Montsalier, un propriétaire ayant assisté à toutes les réunions hésitait encore à adhérer. Une rencontre individuelle a permis de mettre en évidence la cause de ces hésitations (problème d'ordre

<sup>37</sup> Adhésions reçues par courrier entre les deux réunions.

<sup>38</sup> L'adhésion supplémentaire est le fait de l'animateur de la CFTML qui a rejoint l'ASL pour d'autres projets que celui de gestion du Haut Montsalier. En effet, le périmètre de compétence de l'ASL s'étend aux communes de la communauté "Pays de Banon" et l'ASL y instruira d'autres projets dans les temps à venir.

<sup>39</sup> La diminution du nombre de propriétaires invités est liée au fait qu'entre cette réunion et la suivante, des informations nouvelles ont permis d'actualiser les listes des propriétaires du site.

<sup>40</sup> Cette réunion ne devait se faire qu'entre propriétaires syndiqués, mais un propriétaire invité par un membre a assisté aux débats (propriétaire déjà contacté au préalable). Cette personne n'a pas pu voter l'approbation du PSG, mais elle a adhéré à l'ASL quelques jours après la réunion.

relationnel avec un membre du Conseil syndical). Le propriétaire a été rassuré par l'explication (le conseil n'a pas le droit de décider à sa place) et a adhéré.

Un autre propriétaire n'a adhéré qu'à la toute dernière réunion, après s'être rendu compte de la portée du projet.

Chaque cas est unique. La seule solution envisageable est un travail particulier basé sur la rencontre directe afin de discuter avec le propriétaire des raisons de son refus et de lui apporter les informations qui peuvent lui manquer.

Des échanges par mail ont été entrepris avec certains propriétaires récalcitrants mais ils ne se sont pas soldés par leur adhésion au projet : ces échanges ne sont pas autant efficaces qu'une rencontre de vive voix.

Ne pas oublier que la démarche a été basée dès le début sur le volontariat. Si malgré tout les propriétaires refusent d'adhérer, le CRPF ne pourra que vérifier que les interventions sur ces terres respectent les lois en vigueur.

Un récapitulatif des principales caractéristiques de la démarche est donné ci-dessous :

Points positifs	Points négatifs
<p>Le travail en coordination avec les structures locales intervenant dans le périmètre de gestion a donné une bonne crédibilité au projet dès ses premiers jours. Le rôle facilitateur de la CFTML doit particulièrement être soulevé, permettant de bénéficier de matériel de projection lors de réunions.</p> <p><b>→ un partenariat efficace à entretenir et à appuyer.</b></p>	<p>Le choix d'une surface de compétence trop grande (tout le territoire de la CC Pays de Banon) pour l'ASL a un peu effrayé les membres du Conseil syndical au début du projet.</p> <p><b>→ à ne pas reproduire sur Ongles, les laisser choisir leur périmètre de compétence..</b></p>
<p>Le regroupement de 50 % des propriétaires du site d'étude pour 75 % de la surface totale. Le projet de gestion paysagère peut se faire sur une surface cohérente.</p> <p><b>→ le test de la méthodologie de concertation proposée s'est conclu avec un certain succès.</b></p>	<p>Quelques propriétaires de surfaces importantes n'ont pas joint la démarche.</p> <p><b>→ continuer le travail commencé avec eux ; → essayer de les rencontrer en personne.</b></p>
<p>La présence d'un noyau de 5 propriétaires membres, dont 4 sont membres du bureau ; à toute les réunions auxquelles ils sont invités</p> <p><b>→ une certaine dynamique locale, des propriétaires qui participent</b></p>	<p>Cette ASL est encore peu autonome.</p> <p><b>→ risque de voir la dynamique existante se ralentir lorsque le CRPF aura finalisé l'étude sur le périmètre.</b></p>
<p>Un Plan Simple de Gestion approuvé à la suite de sa présentation</p> <p><b>→ des propositions compréhensibles et qui ont atteint une de leurs obligations qui était d'être en accord avec les attentes des propriétaires.</b></p>	<p>Le manque de communication locale autour du projet ne le valorise pas assez à l'échelle du territoire.</p> <p><b>→ ce projet pourrait inciter d'autres propriétaires au regroupement, il est dommage que lors de la démarche de regroupement il n'y ait eu que très peu de publicité faite au projet localement.</b></p>

Tableau 15 : Bilan de la démarche de concertation

*Ce retour d'expérience pourra conduire à l'amélioration de la méthode de concertation dans les projets futurs.*

# Conclusion

Après six mois d'étude, la majorité des objectifs du stage ont été atteints. Une méthodologie de prise en compte pratique du paysage dans les interventions forestières d'un site protégé a été définie, basée sur un travail à différentes échelles. Les mécanismes de concertation employés ont également été détaillés dans ce mémoire.

Même si tous les propriétaires concernés par le projet n'y ont pas adhéré, une bonne partie d'entre eux ont été sensibilisés et participent désormais à la gestion "paysagère" de leurs terres. Les interventions sur la majeure partie du site seront dans un futur proche encadrées par un plan de gestion. Cette constatation illustre la valeur de la méthode et souligne l'intérêt d'une démarche locale avec les acteurs du milieu : travailler directement avec les propriétaires a permis de mettre en place des mesures concrètes qui seront appliquées dès 2010.

En cas de projet similaire, le dispositif de concertation pourrait être étoffé avec des réunions plus fréquentes et régulières avec les propriétaires (de l'ordre d'une toutes les cinq semaines). De la même manière, une visite sur site dans l'objectif d'illustrer certains enjeux en direct auprès des membres de l'ASL donnerait plus de poids aux mesures de gestion proposées.

La question de la reproductibilité des méthodologies proposées demeure ouverte : comment l'assurer dans un processus si étroitement lié aux acteurs du territoire ?

Si les méthodes ont eu de bons résultats sur Montsalier, elles n'ont pas pu être testées sur un autre site. Le temps nécessaire à la mise en place du projet du Haut Montsalier, ainsi que la coïncidence de la phase de test prévue avec la saison des travaux agricoles, n'ont pas permis de travailler efficacement sur un autre site.

Les deux projets auraient pu être menés en parallèle, mais la qualité du travail en aurait sans doute été diminuée : confusion entre les projets, diminution de la disponibilité de l'opérateur... Considérant l'importance de l'obtention d'une participation active des propriétaires d'Ongles (site classé), il est préférable que le projet ne débute qu'après la finalisation du premier projet, après les périodes d'importantes activités agricoles.

Pour la réussite des processus de concertation, il est nécessaire de lancer le projet lorsque les propriétaires ont du temps à y consacrer. L'exemple de Montsalier montre qu'alors, les propriétaires s'arrangent pour participer aux échanges même lors des périodes où leurs emplois du temps sont chargés.

Enfin, ce n'est pas l'intégration du paysage dans la gestion qui a été le plus difficile, mais son intégration dans le cadre normé du SRGS et du logiciel de saisie des PSG qui en est l'application. Les interventions prévues en terme de paysage y sont pour l'instant limitées. Puisque le CRPF sera potentiellement amené à réaliser davantage de PSG dont l'entrée principale sera le paysage, le logiciel avec lequel il travaille pourrait avantageusement être actualisé, prenant en compte des choix de gestion plus vastes

La réalisation d'un projet paysager sur une surface relativement faible a mis en évidence les difficultés qui se présenteront lors de la construction d'une annexe paysagère sur l'ensemble de PACA, notamment concernant la concertation. Pour traiter du paysage, le volet social tient en effet une place très importante. Les problèmes soulevés par la rédaction d'annexes "paysages" résident dans leur nécessité d'offrir suffisamment de garanties pour que tous les enjeux et cas paysagers possibles soient pris en compte. Avec l'augmentation de l'échelle de travail se multiplient également les interlocuteurs, rendant plus difficile encore l'établissement de mesures acceptées par les acteurs du territoire. Si à l'échelle d'une

commune les interlocuteurs sont clairement ciblés et relativement peu nombreux, les choses se compliquent lorsque de nombreux organismes gravitent autour d'un même "paysage" (PNR, Grands Sites, site Natura2000...). En imaginant un travail par partition proche de la méthode décrite dans ce mémoire, des annexes plus ciblées pourraient être rédigées. Par exemple, une annexe "paysage rural provençal", ou "paysage rural sud-alpin". Les problématiques paysagères seraient moins complexes car correspondant à des contextes sociaux homogènes.

Les dispositions du L.11 du Code Forestier pour la simplification des démarches administratives sont à l'heure actuelle peu mises en œuvre pour le paysage. L'existence d'annexes ciblées permettrait alors l'application du L.11 sur certaines zones de PACA, favorisant ainsi l'émergence de nouveaux projets de gestion respectueuse du paysage.

# Bibliographie

## Données générales sur le site d'étude :

DIRECTION DEPARTEMENTALES DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT 04, 2006. Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie, 2006 – 2012. Document non édité, consulté au bureau de la CFTML, place de la Mairie, 04230 St Étienne les Orgues.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT PACA, 2007. Rapport de présentation du Site du Vieux Montsalier proposé à l'inscription. Le Tholonet. 50 p.

BREISTROFFER M., Bulletin de la Société Linnéenne de Lyon, n° XX t 3, p. 63-66.

CARVIN H., 1990. Montsalier, entre Lure et Ventoux. Document non publié. Consulté chez M. Hubert MARTIN, Le Village, 04150 MONTSALIER.

GENIN J.C., TARDIEU C., VAN OYE P., 1988 - Rapport pour les inventaires ZNIEFF PACA. Zone de Valmartine.

## Paysage et société :

AFXANTIDIS, D., PITOCCHI, S., 2006. Les espaces forestiers méditerranéens face aux nouvelles attentes de la société. *Forêt Méditerranéenne* T. XXVII, n°2, p 101-108.

BONNIER J., 2003. Pays sages...?, *La Feuille et l'Aiguille* n°52. p.4.

BREMAN, P., 2003. Comment la prise en compte du paysage répond aux enjeux sociaux multiples de la forêt française in "Actes du 12<sup>ème</sup> Congrès Forestier Mondial"

CHASSANY, J-P., 2006. La forêt méditerranéenne, un atout pour le développement des territoires. *Forêt Méditerranéenne* T. XXVII, n°2, p 131-135.

DEUFFIC, P., 2002. Sensibiliser les forestiers au paysage : ébranler les certitudes, construire ensemble de nouveaux savoirs. *Éducation Relative à l'Environnement*, vol 3 2001-2002, p 185-197.

DEUFFIC, P., BARTHOD, C., 2003. Acquérir de nouvelles compétences environnementales par la formation professionnelle continue in "Actes du 12<sup>ème</sup> Congrès Forestier Mondial".

KALAORA, B., 1999. La forêt méditerranéenne ou l'enjeu d'un non enjeu, un prospectiviste parle – entretien de Laurent MERMET. *Forêt Méditerranéenne* T. XX, n°1 p 33-36.

UNIVERSITÉ PARIS 13 VILLETANEUSE, 2007. Fiche technique servant de support à la réalisation de l'entretien demandé dans le cadre du TD « Initiation à l'investigation empirique » en Licence 1 de Sociologie politique. Paris. 2 p.

## **Prise en compte technique du paysage :**

BREMAN P., 1993. Approche paysagère des actions forestières : guide à l'usage des personnels techniques de l'ONF. ONF Paris. 75 p.

CEMAGREF, 2002. Guide Technique du forestier méditerranéen, chapitre 8, Usages et Fonctions de la forêt méditerranéenne, 111 p. ISBN 2-85362-606-7

CRPF PACA, 2005. Schéma régional de gestion sylvicole. Document non édité, disponible sur le site de l'OFME.

DIREN Aquitaine, DDAF Gironde, GROUPE DE TRAVAIL « forêt de La Teste », 2008. Guide de recommandations paysagères pour la gestion forestière du massif de la Teste de Buch, Site Classé de la Dune du Pilat et de la forêt usagère de La Teste de Buch. Document validé en sous-préfecture le 16 décembre 2008. Document non diffusé. 17 p.

FISCHESSER, B., 1993. La Forêt dans le Paysage, intervention du 10 juin 1993 à Forcalquier. CEMAGREF, Division "Environnement naturel et Paysage", Grenoble. 12 p.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, 1999. Guide des traitements des Paysages. Paris. 64 p.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS DT13, 2008. Analyse paysagère des Massifs Concors / Sainte-Victoire. Outils méthodologiques pour l'établissement d'une annexe "paysage" au SRGS. ONF – CRPF. 13 p

RÉSEAU RÉGIONAL DES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS PROTÉGÉS DE PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR, 2004. Cahier Technique n°10, Université 2004 : "Patrimoine naturel / patrimoine culturel". 32 p.

ROBBEZ-MASSON J.M., 1994. Reconnaissance et délimitation de motifs d'organisation spatiale. Application à la cartographie des pédopaysages. Th. Doct. ENSA.M, 161 p.

SIMON, L., FOURAULT, V., 2004. Les paysages forestiers méditerranéens : d'un objet de connaissance dévalué à une reconnaissance législative émergente. Colloque "De la connaissance des paysages à l'action paysagère" du 2/12/2004 au 4/12/2004. 14 p.

## **Sites Internet :**

Site de la DREAL PACA [www.paca.ecologie.gouv.fr](http://www.paca.ecologie.gouv.fr), dont la base de données CARTOPAS : [www.paca.ecologie.gouv.fr/docHTML/cartopas](http://www.paca.ecologie.gouv.fr/docHTML/cartopas)

Site de l'OFME : [www.ofme.fr](http://www.ofme.fr)

Site de Prométhée (base de données Incendies) : [www.promethee.com](http://www.promethee.com)

Sites juridiques :

[www.legifrance.fr](http://www.legifrance.fr)

<http://www.droit.org>

# Contacts

Nom	Organisme <i>Fonction</i>	Adresse	Téléphone	Courriel
ANDRE Jean-Michel	APARE <i>Responsable des chantiers</i>	25, bd Paul Pons 84800 L'Isle sur la Sorgue	06 07 13 85 37	jmandre@apare-gec.org
BEYLIER Bénédicte	CERPAM <i>Ingénieur pastoraliste</i>	Maison de L'Agriculture 84 400Gargas	04 90 74 47 40	cerpam84@wanadoo.fr
COSSON Emmanuel	GCP 04 <i>Responsable scientifique</i>	04230 St Étienne les Orgues	04 86 68 86 28	emmanuel.cosson@gcprovence.org
DEUFFIC Philippe	CEMAGREF Bordeaux <i>Unité de recherche "Agriculture et dynamique de l'espace rural"</i>	50 avenue de Verdun 33612 Cestas Cedex	05 57 89 08 38	philippe.deuffic@bordeaux.cemagref.fr
DUHEN Louis-Michel	CRPF PACA <i>Directeur adjoint</i>	7 Impasse Ricard Digne 13004 Marseille	04 95 04 32 99	paca@crpf.fr
MARTIN Serge	Mairie de Montsalier <i>Maire</i>	Le village 04150 Montsalier	04 92 73 35 62	-
MARTINEZ Gilles	CRPF PACA <i>Technicien forestier</i>  CFTML <i>Animateur</i>	Place de la Mairie 04230 St Étienne les Orgues	04 92 74 77 25	charteforestiere.lure@forcalquier-lure.com
TALASSINOS Luc	DREAL PACA <i>Chargé de mission Paysage</i>	Allée Louis Philibert BP120 13100 Le Tholonet	04 42 66 65 17	luc.talassinos@developpement-durable.gouv.fr
VOURGÈRES Jean-Yves	DREAL PACA <i>Inspecteur des Sites de Montagne</i>	Allée Louis Philibert BP120 13100 Le Tholonet	04 42 66 65 23	Jean-Yves.VOURGERES@developpement-durable.gouv.fr



**La prise en compte du paysage dans les opérations forestières fait de plus en plus souvent partie des actions du CRPF avec la multiplication des zonages paysagers en France, et notamment en région PACA.**

**Le morçèlement qui caractérise la propriété forestière privée de cette région ne facilite pas ce travail car la préservation du paysage ne peut se mener à l'échelle d'une parcelle.**

**Une méthodologie d'intégration du diagnostic paysager aux recommandations de gestion sylvicole a été mise au point. Elle décrit la manière de mener un diagnostic paysager sur une zone ciblée, puis comment réutiliser les résultats obtenus pour proposer des mesures de gestion respectueuses du paysage dans le contexte forestier particulier de la zone d'étude.**

**Une deuxième méthodologie propose des méthodes de concertation pour amener les propriétaires privés de cette même zone à se regrouper pour travailler ensemble en faveur de la protection du paysage.**

**Ces méthodologies ont été testées et mises en place sur site d'étude : le site inscrit du Haut Montsalier dans les Alpes de Hautes Provence. Il en est question dans ce mémoire.**



**INTÉGRATION DU PAYSAGE DANS LA GESTION  
SYLVICOLE ET ÉLABORATION D'UN PLAN SIMPLE DE GESTION  
CONCERTÉ DANS UN SITE NATUREL PROTÉGÉ**

***ANNEXES***



**Mémoire de fin d'études**

**Laure DANGLA PELISSIER**

**FIF 17<sup>e</sup> Promotion 2005 – 2009**

**Août 2009**

Illustration : Vue sur le village actuel de Montsalier  
Crédit photo : Charles MARTIN

# Table des annexes

Annexe 1 : État des lieux des sites inscrits et classés en PACA .....	5
Annexe 2 : Localisation de la région d'étude .....	6
Annexe 3 : Localisation du site du Haut Montsalier dans la communauté de communes du Pays de Banon.....	7
Annexe 4 : Cartographie générale des périmètres du projet du Haut Montsalier sur fond IGN-Scan25 .....	8
Annexe 5 : Cartographie générale des périmètres du projet du Haut Montsalier sur fond d'ortho-photographie .....	9
Annexe 6 : Carte des lieux-dits du périmètre d'étude.....	10
Annexe 7 : Un parcellaire irrégulier très morcelé .....	11
Annexe 8 : Cartographie des pentes du projet du Haut Montsalier.....	12
Annexe 9 : Cartographie des éléments patrimoniaux du site d'étude du Haut Montsalier.....	13
Annexe 10 : Cartographie des types de peuplement généraux du projet du Haut Montsalier .....	14
Annexe 11 : Cartographie des types de peuplement inventoriés selon la nomenclature du SRGS PACA .....	15
Annexe 12 : Affinage de la position d'une limite entre deux unités paysagère .....	16
Annexe 13 : Cartographie définitive des unités paysagères.....	18
Annexe 14 : Découpage cadastral des unités paysagères finales. ....	19
Annexe 15 : Cartographie des itinéraires de randonnée fréquentés et des zones de visibilité remarquable .....	20
Annexe 16 : Aperçu de l'évolution du boisement entre 1920 et 2009.....	21
Annexe 17 : Photographies du périmètre d'étude du Haut Montsalier.....	22
Annexe 18 : Explications relatives à la lecture des fiches-paysage .....	28
Annexe 19 : Compte-rendu de la réunion du 3 avril 2008 .....	29
Annexe 20 : Questionnaire envoyé à chaque propriétaire du site d'étude.....	31
Annexe 21 : Recommandations générales sur la concertation en contexte de site protégé .....	33
Annexe 22 : Exemple de lettre d'invitation adaptée au public ciblé : membres de l'ASL.....	37
Annexe 23 : Exemple de lettre d'invitation adaptée au public ciblé : propriétaires non membres de l'ASL, dans le site inscrit .....	38
Annexe 24 : Exemple de lettre d'invitation adaptée au public ciblé : propriétaires non membres de l'ASL, en dehors du site inscrit.....	39
Annexe 25 : Exemple de lettre d'invitation pour un groupe de travail.....	40
Annexe 26 : Liste des réunions réalisées dans le cadre du projet de gestion du Haut Montsalier.....	41
Annexe 27 : Exemple de trame pour la préparation de la réunion de lancement d'un projet de gestion encadré par une ASL.....	43
Annexe 28 : Grille d'entretien utilisée lors des rencontres individuelles.....	45
Annexe 29 : Exemple de réponse d'un entretien réalisé en mars 2009 .....	46
Annexe 30 : Parcellaire syndical de l'ASL "Lou Caladaire" .....	48
Annexe 31 : Interventions prévues sur le périmètre syndical .....	49
Annexe 32 : Compte rendu de l'Assemblée Générale du 9 juillet 2009.....	50

<b>Matériel pour la prise en compte du paysage .....</b>	<b>54</b>
<b>Clés de détermination .....</b>	<b>55</b>
<b>Fiches-paysage .....</b>	<b>63</b>
<b>Fiches techniques.....</b>	<b>83</b>

## Annexe 1 : État des lieux des sites inscrits et classés en PACA

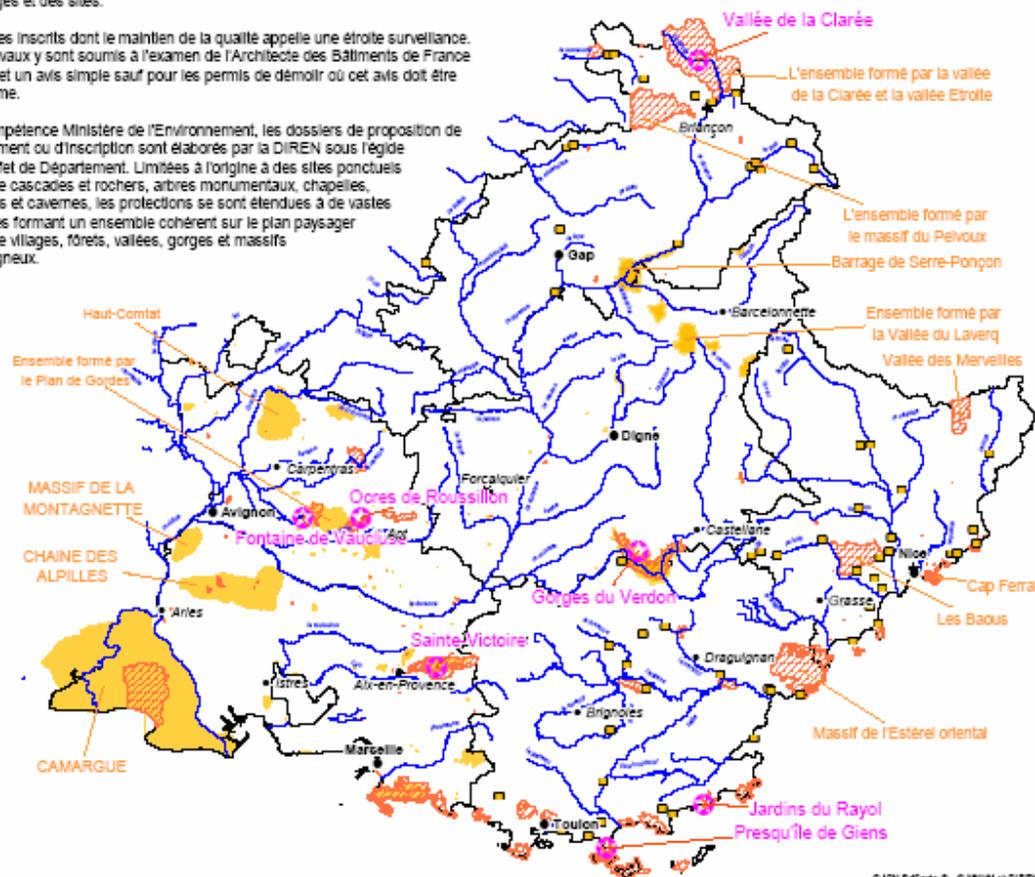
Le code de l'environnement organise la protection des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.

Il existe deux niveaux de servitude : le classement et l'inscription

Les sites classés dont la forte valeur patrimoniale doit être transmise intacte aux générations futures. Toute modification de leur aspect nécessite une autorisation préalable du Ministre de l'Environnement ou du Préfet de Département après avis de la DIREN, de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des sites.

Les sites inscrits dont le maintien de la qualité appelle une étroite surveillance. Les travaux y sont soumis à l'examen de l'Architecte des Bâtiments de France qui émet un avis simple sauf pour les permis de démolir où cet avis doit être conforme.

De compétence Ministère de l'Environnement, les dossiers de proposition de classement ou d'inscription sont élaborés par la DIREN sous l'égide du Préfet de Département. Limitées à l'origine à des sites ponctuels tels que cascades et rochers, arbres monumentaux, chapelles, sources et cavernes, les protections se sont étendues à de vastes espaces formant un ensemble cohérent sur le plan paysager tels que villages, forêts, vallées, gorges et massifs montagneux.



### Sites classés et sites inscrits

Région Provence Alpes Côte d'Azur

-  Sites classés
-  Sites inscrits
-  sites inscrits départements 05, 06, 83 (en cours d'actualisation)
-  Territoires d'Opérations Grand Site
-  Préfecture
-  Sous-Préfecture
-  Cours d'eau

0 75 km

#### COMMENTAIRE

On compte aujourd'hui en France environ 2 650 sites classés et 4 800 sites inscrits.

En région PACA, on dénombre 219 sites classés (dont 2 inter-départementaux : "Gorges du Verdon" et "Massif de l'Estérel Oriental") et plus de 330 sites inscrits (actualisation en cours).

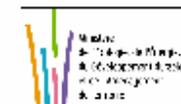
Sur le plan national, PACA est la région où la surface en sites classés est la plus importante (près de 150 000 ha).

Ces sites sont de nature et d'ampleur diverses. Les sites classés les plus étendus (Calanques, Estérel, Verdon, Site Victoire, Clarée...) sont souvent des espaces emblématiques très fréquentés du public.

Ils appellent une politique active de gestion qui peut parfois conduire à une Opération Grand Site (OGS).

Ces opérations partenariales de mise en valeur sont élaborées conjointement par le Ministère de l'Environnement et les collectivités locales.

La région PACA compte 7 territoires d'OGS dont 1 labellisé (Site Victoire), 2 en travaux (Jardins du Royol et Vallée de la Clarée) et 4 en cours d'études (Ogres de Roussillon, Gorges du Verdon, Fontaine de Vaucluse et Presqu'île de Giens). D'autres sites régionaux font l'objet d'une réflexion pour engager ce type d'opération.

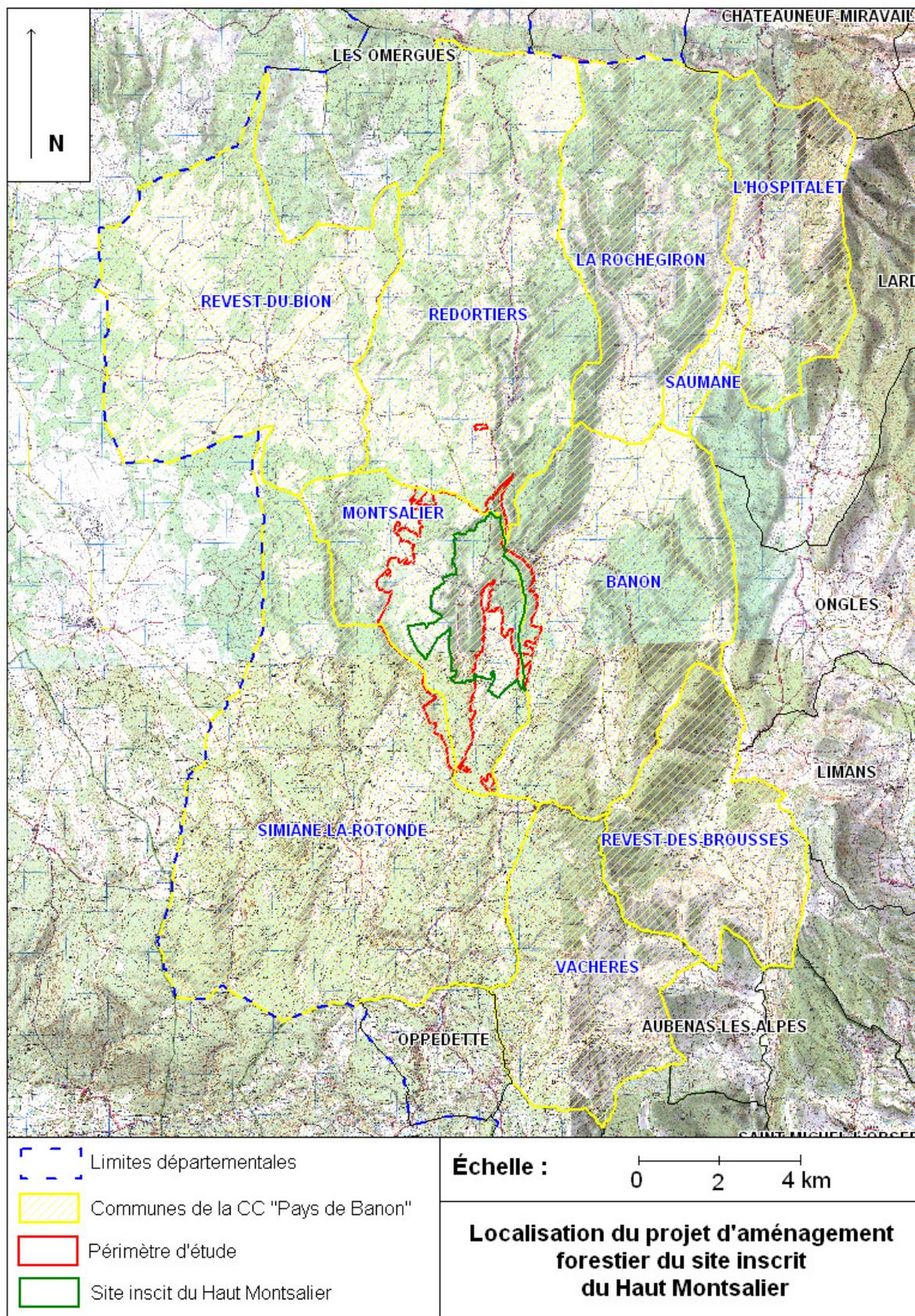


validité de la carte : novembre 2009  
© IGN Edito 0 - © MIRE et DIREN PACA. Réalisation : DIREN PACA. CM. Site web : [sites.nat.fr](http://sites.nat.fr) Internet : [www.paca.ecologie.gouv.fr](http://www.paca.ecologie.gouv.fr)

Source : DREAL PACA (site internet)

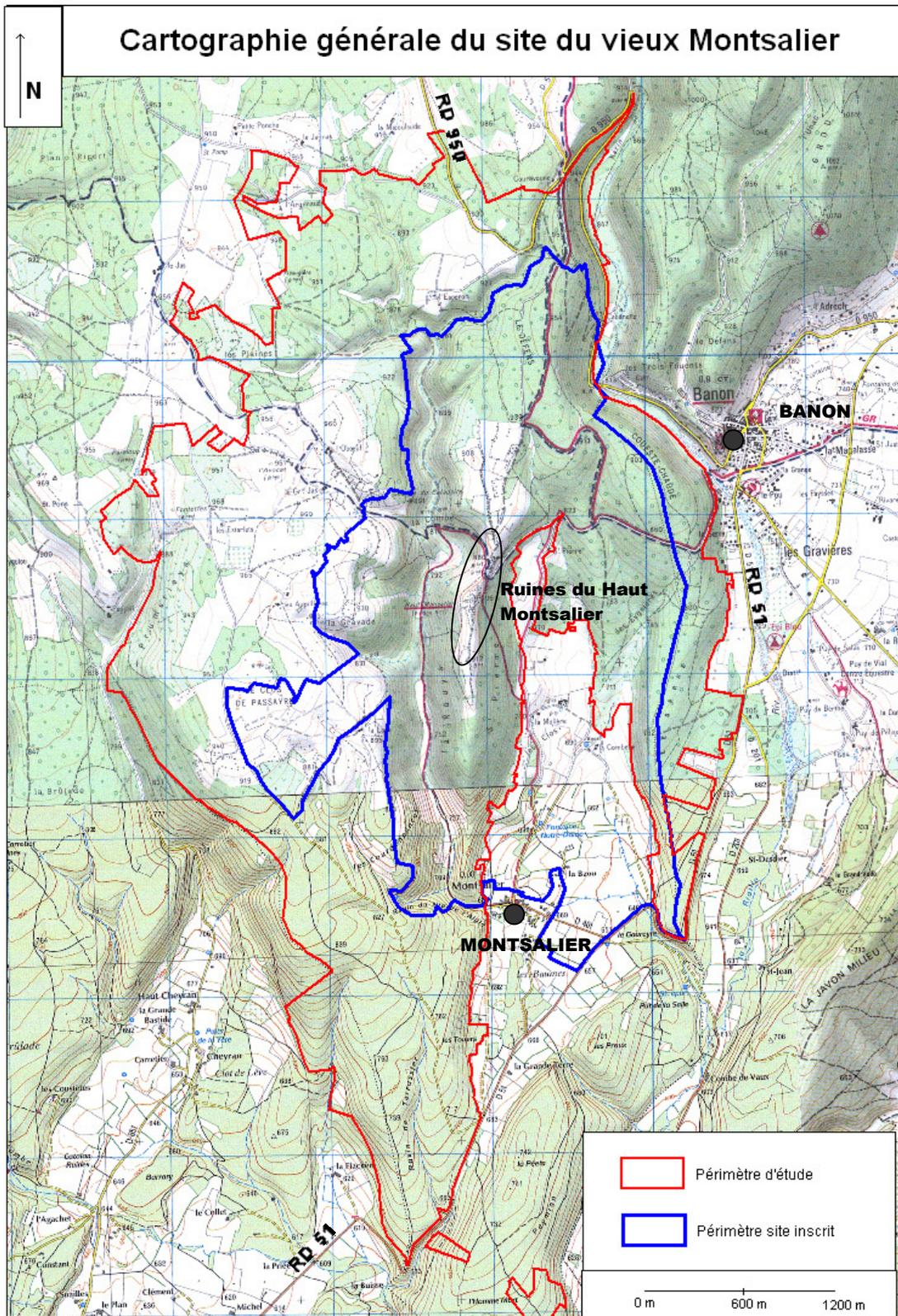


### Annexe 3 : Localisation du site du Haut Montsalier dans la communauté de communes du Pays de Banon



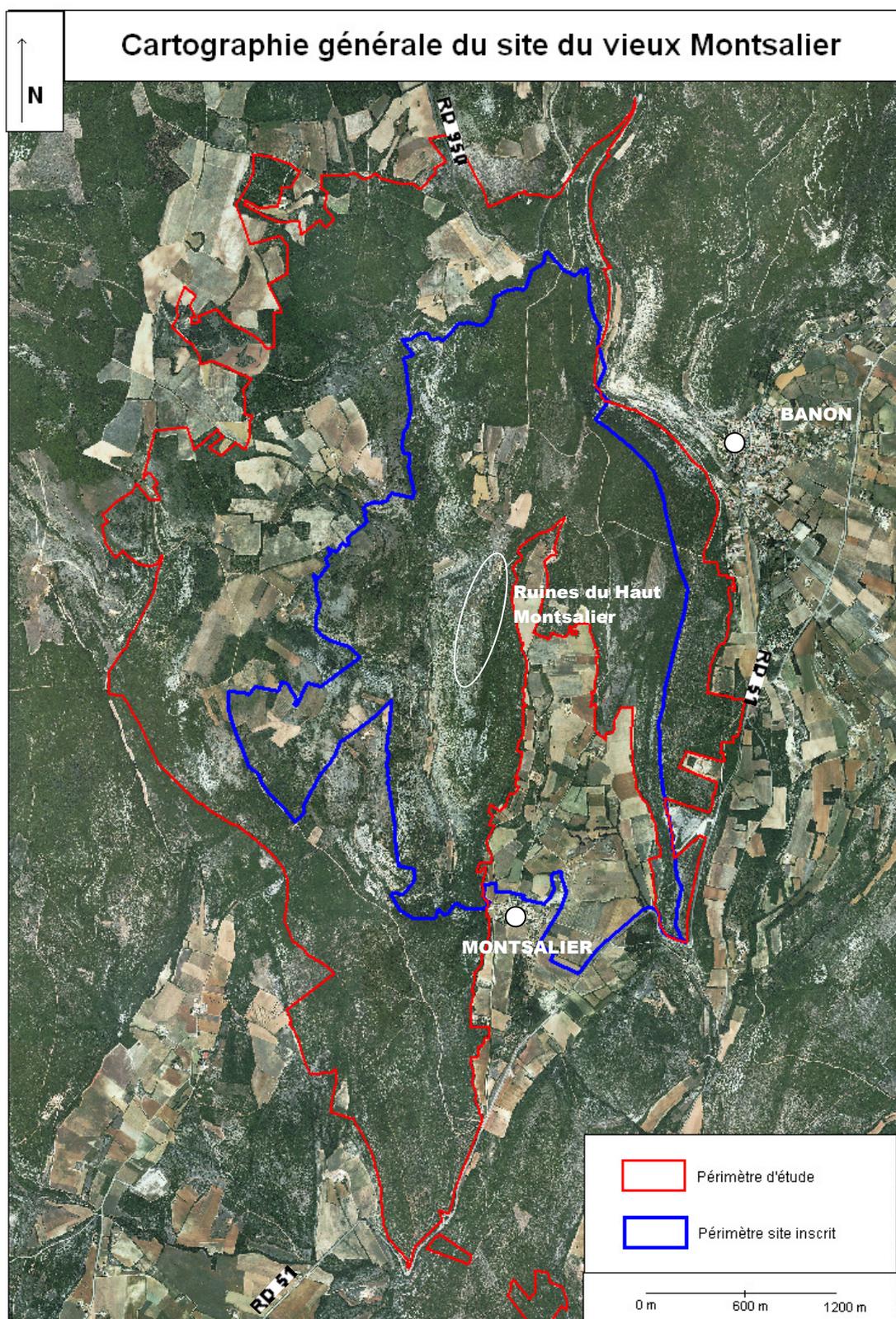
Sources des données : CRPF PACA, DREAL PACA, IGN

**Annexe 4 : Cartographie générale des périmètres du projet du Haut Montsalier sur fond IGN-Scan25**



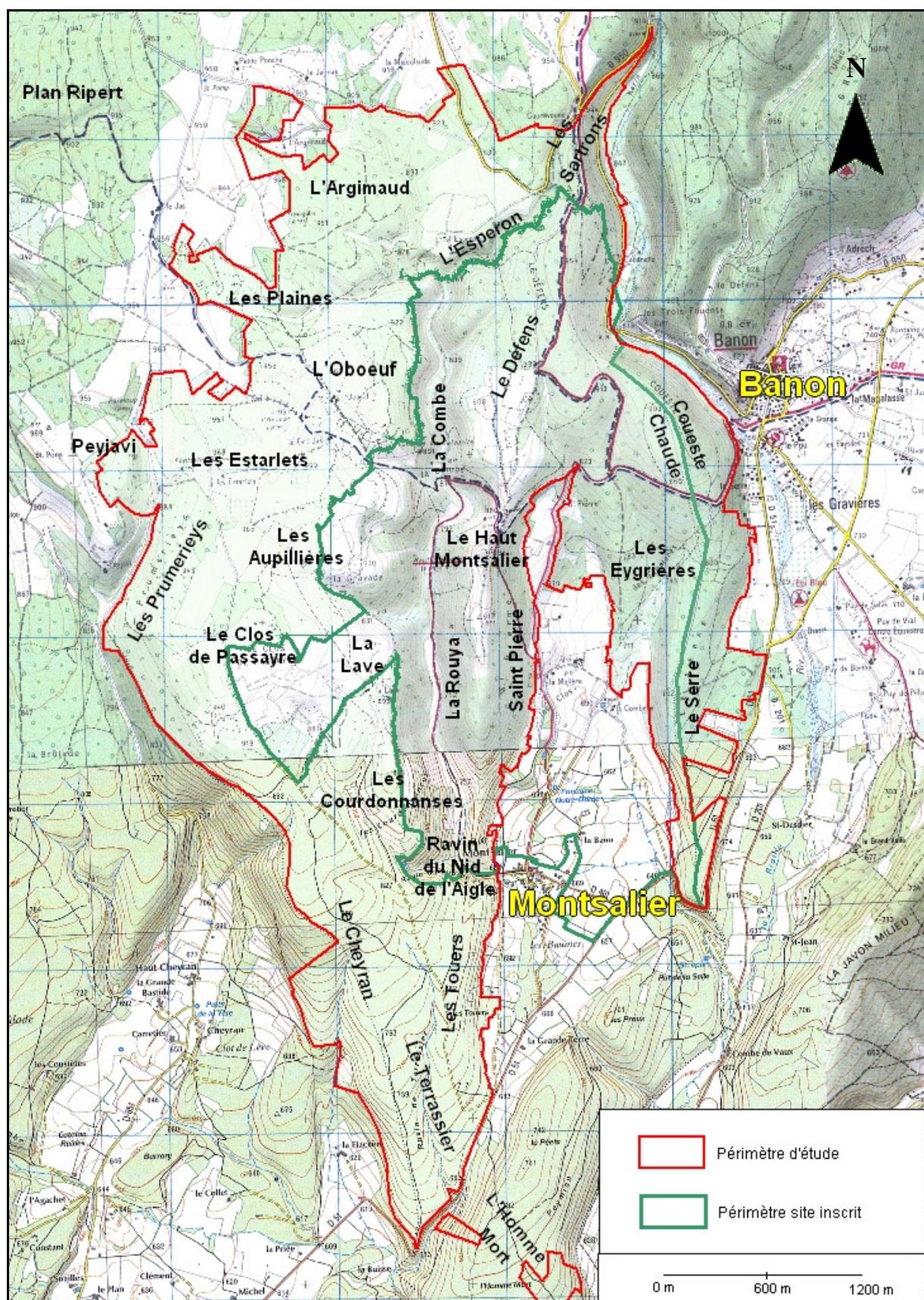
*Sources des données : CRPF PACA, DREAL PACA, IGN*

**Annexe 5 : Cartographie générale des périmètres du projet du Haut Montsalier sur fond d'ortho-photographie**  
*Mise en évidence des espaces boisés*



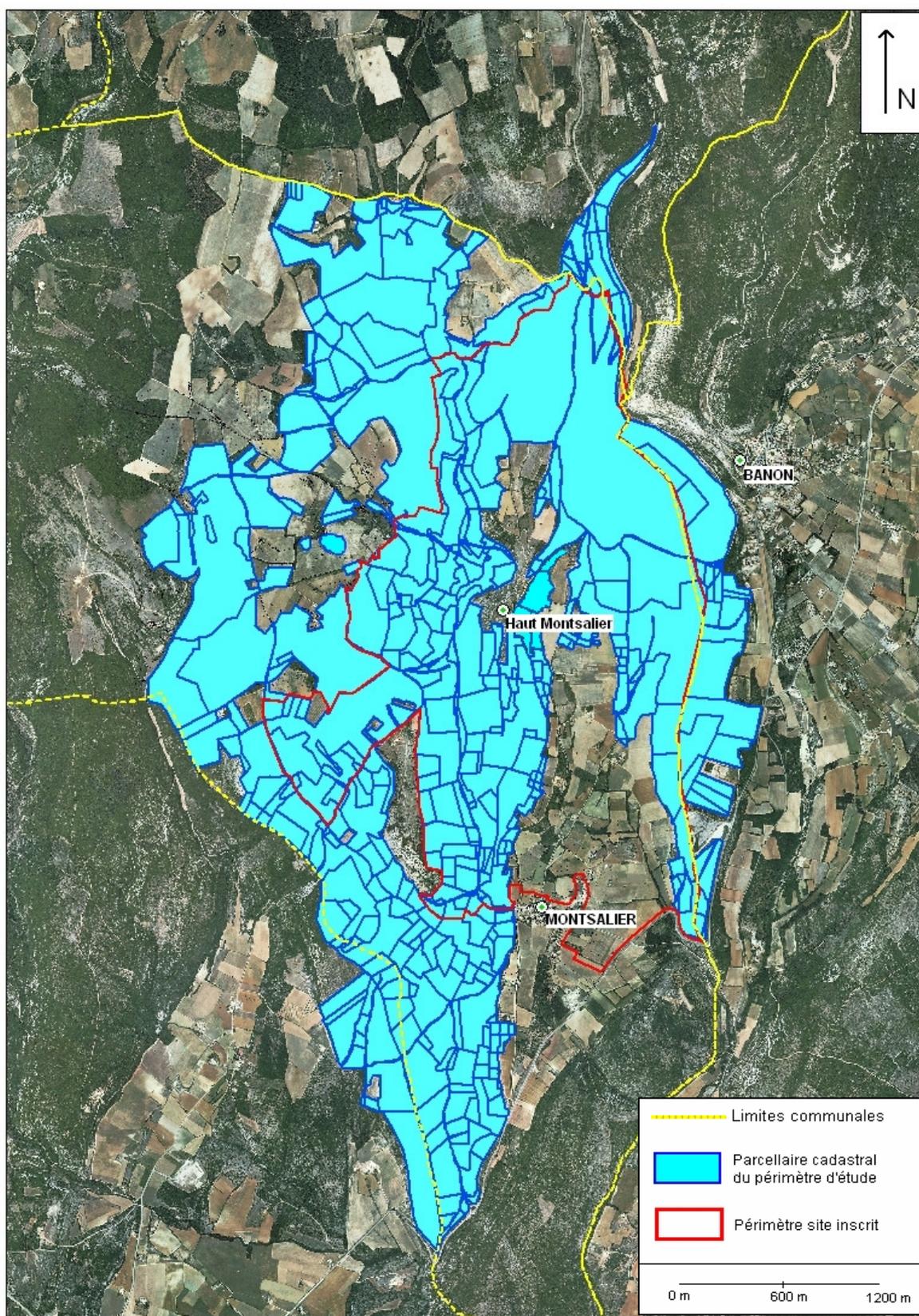
*Sources des données : CRPF PACA, DREAL PACA, IGN*

## Annexe 6 : Carte des lieux-dits du périmètre d'étude



*Sources des données : Cadastre 04, CRPF PACA, DREAL PACA, IGN*

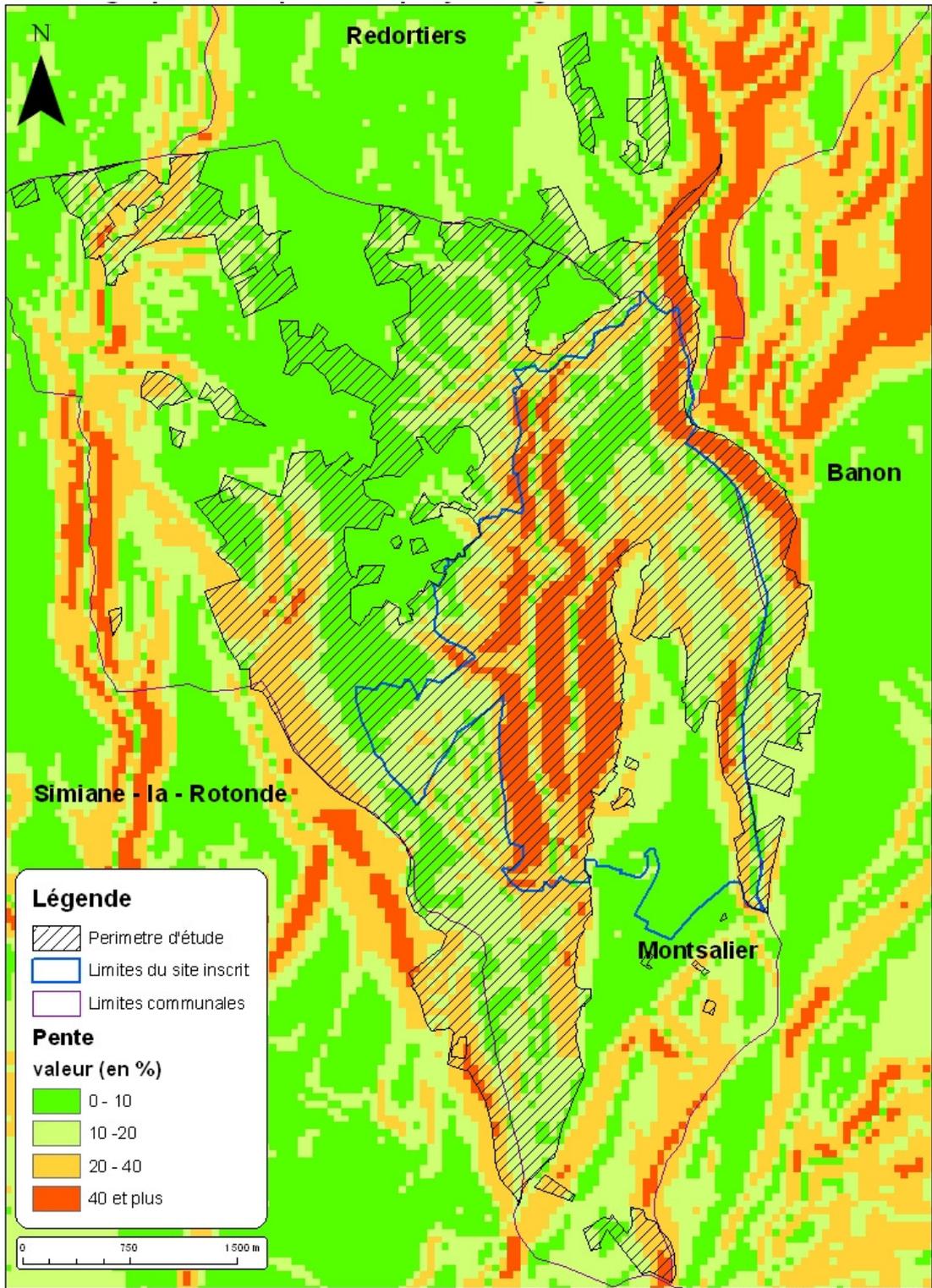
## Annexe 7 : Un parcellaire irrégulier très morcelé



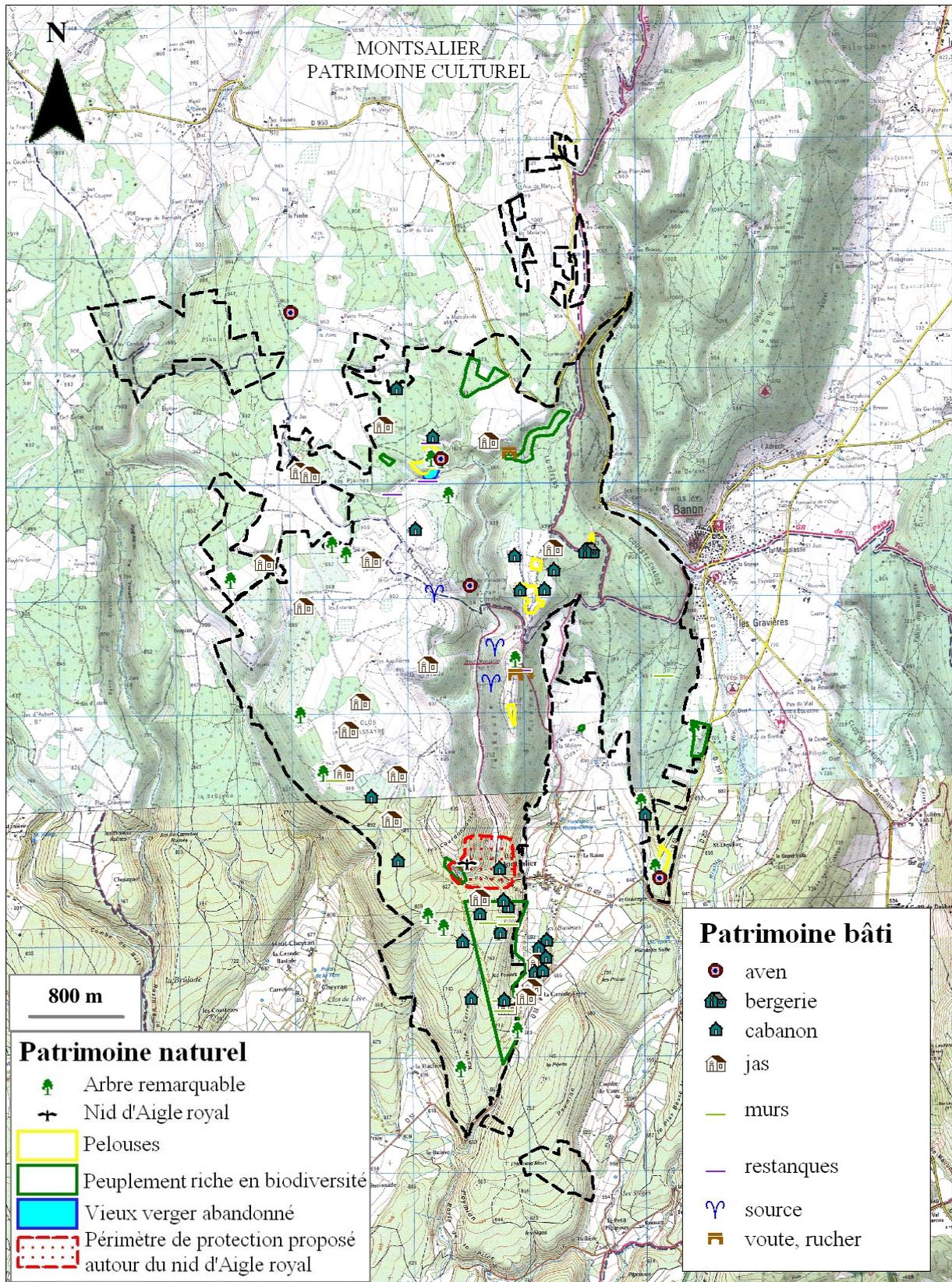
*Sources des données : Cadastre 04, CRPF PACA, DREAL PACA, IGN*

Les "trous" entre les parcelles cadastrales sont situés au niveau des terres cultivées. Puisque le projet est un projet de gestion forestière, ces parcelles ont été sorties du périmètre d'étude.

**Annexe 8 : Cartographie des pentes du projet du Haut Montsalier**

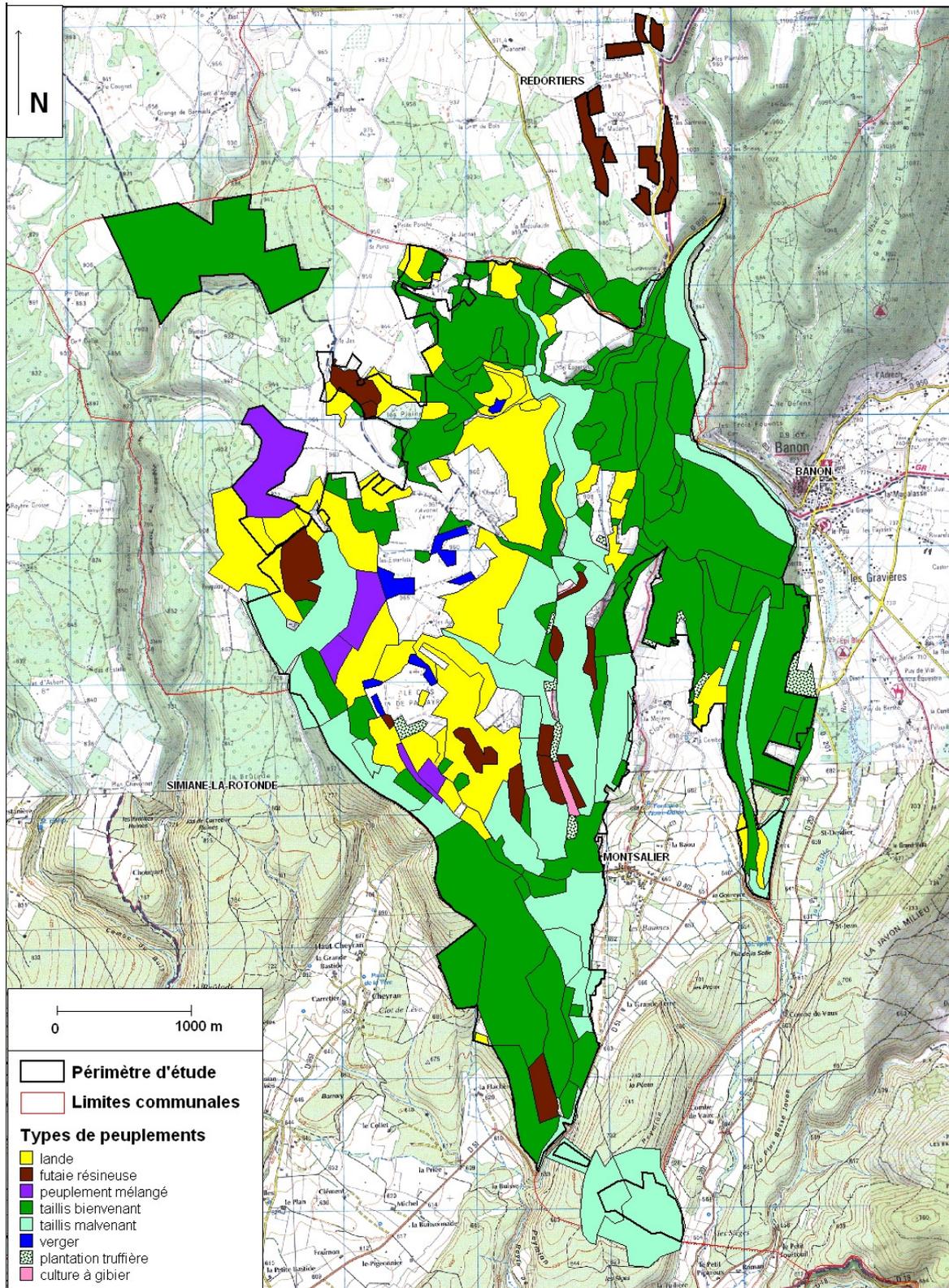


## Annexe 9 : Cartographie des éléments patrimoniaux du site d'étude du Haut Montsalier



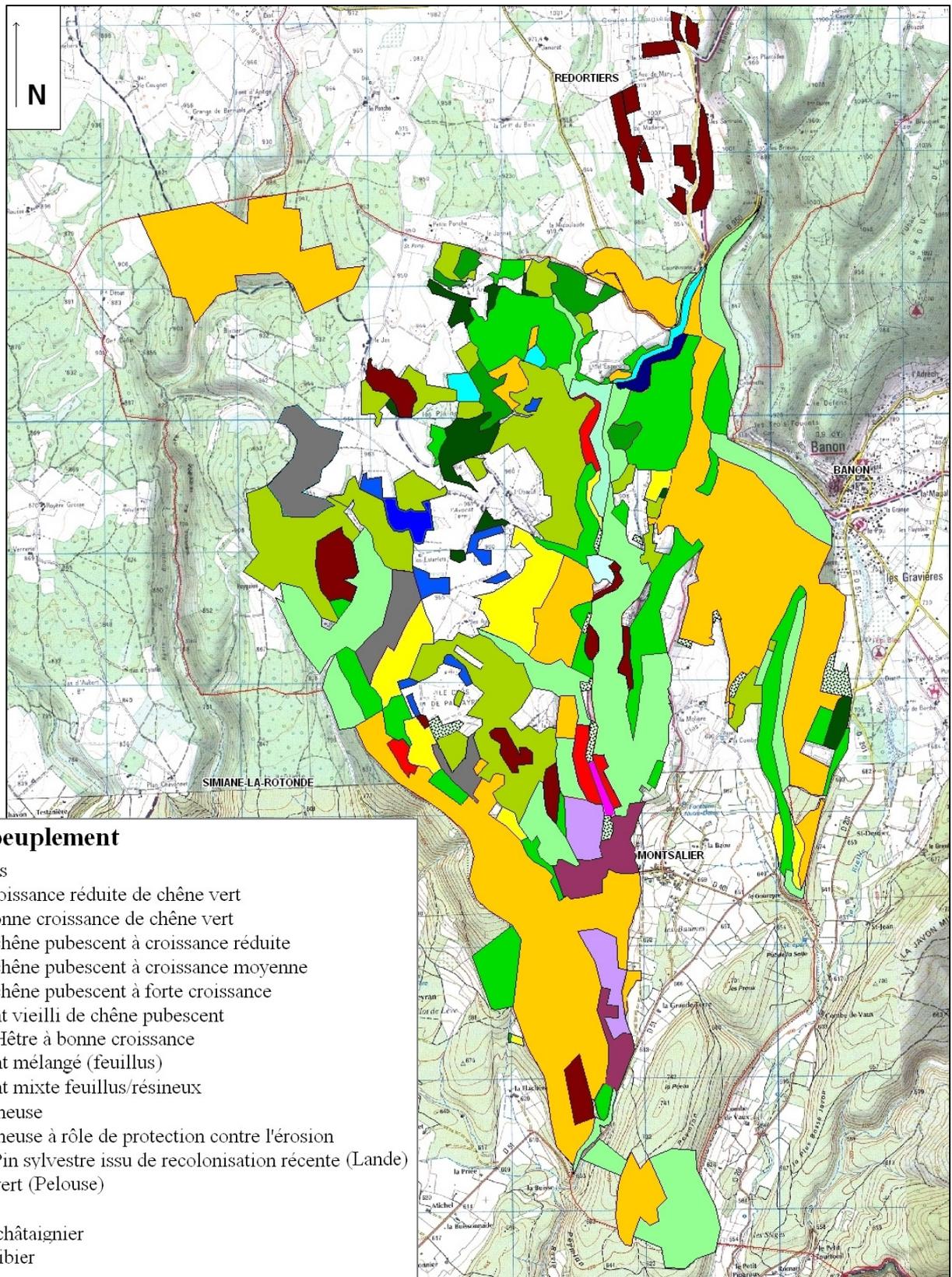
*Sources des données : CRPF PACA, IGN*

## Annexe 10 : Cartographie des types de peuplement généraux du projet du Haut Montsalier



*Sources des données : CRPF PACA, IGN*

## Annexe 11 : Cartographie des types de peuplement inventoriés selon la nomenclature du SRGS PACA



*Sources des données : CRPF PACA, IGN*

## Annexe 12 : Affinage de la position d'une limite entre deux unités paysagère

L'exemple ci-après traduit un problème qui s'est posé au cours de la réalisation du diagnostic paysager : la détermination de la position exacte de la limite entre deux unités paysagères, les unités « La Combe » et « Plateau d'Albion – Les Touers ».

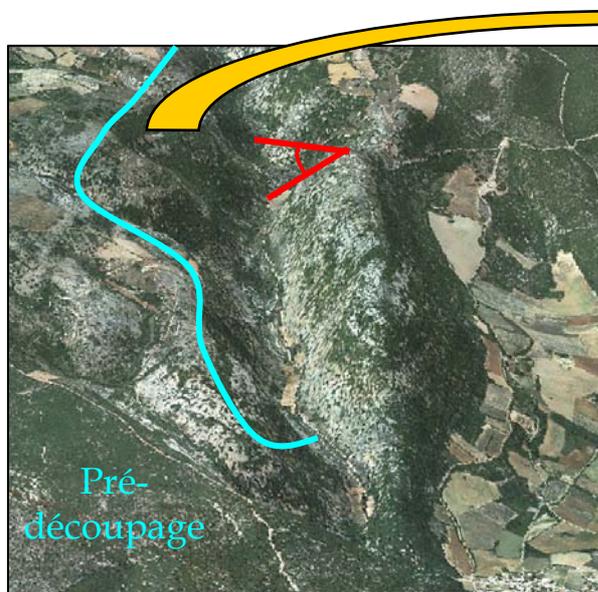


Figure 1 : Représentation en 3 dimensions de la partie centrale du site d'étude (lieux-dits le Haut Montsalier, la Combe, la Lave)



Figure 2 : Photographie du versant de la combe (correspondant à la vue identifiée par le cône rouge sur la figure 1)

Le trait bleu sur la figure 1 représente le tracé résultant de la pré-étude paysagère. Assez approximatif, il délimite le premier plan de ce qu'un observateur voit en regardant vers l'ouest depuis les ruines. La figure 2 est une photo de ce que l'observateur peut réellement voir. Sur le terrain, deux solutions peuvent être considérées pour le placement exact de la limite d'unité (fig. 3 et 4).

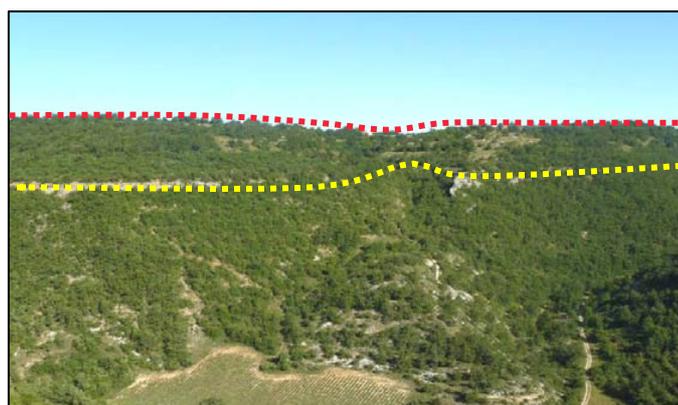
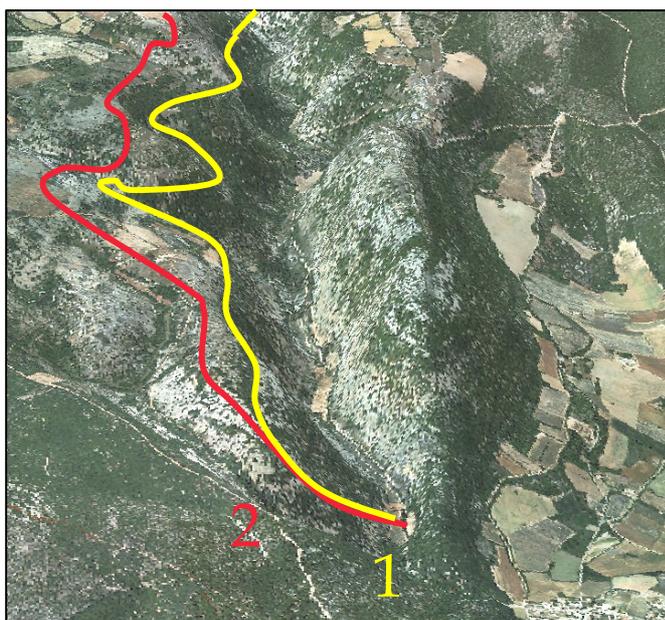


Figure 3 et 4 : Visualisation des différentes possibilités de tracés de la limite inter-unités, respectivement sur ortho-photographie en 3 dimensions et sur photographie.

*Sources des données SIG : CRPF PACA, IGN  
Photo : C. MARTIN*

La solution 1 serait de mettre la limite sur la barre rocheuse, la seconde serait de fixer la limite là où la visibilité vers l'ouest s'arrête.

Chacune des deux solutions se justifie. L'une par la possibilité de s'appuyer sur un élément constitutif du paysage, l'autre par la prise en considération de la totalité de ce qui se voit au premier plan en regardant vers l'ouest depuis les ruines du vieux village.

Les objectifs fixés par le projet permettent de faire un choix. En effet, rappelons que le but de ce découpage est de scinder le site d'étude en composantes paysagères identifiables et, autant que possible, séparées par des caractéristiques objectives. Les critères objectifs retenus par le projet étaient l'aspect, le recouvrement du sol et l'histoire du site. Le premier choix est le plus adapté pour plusieurs raisons.

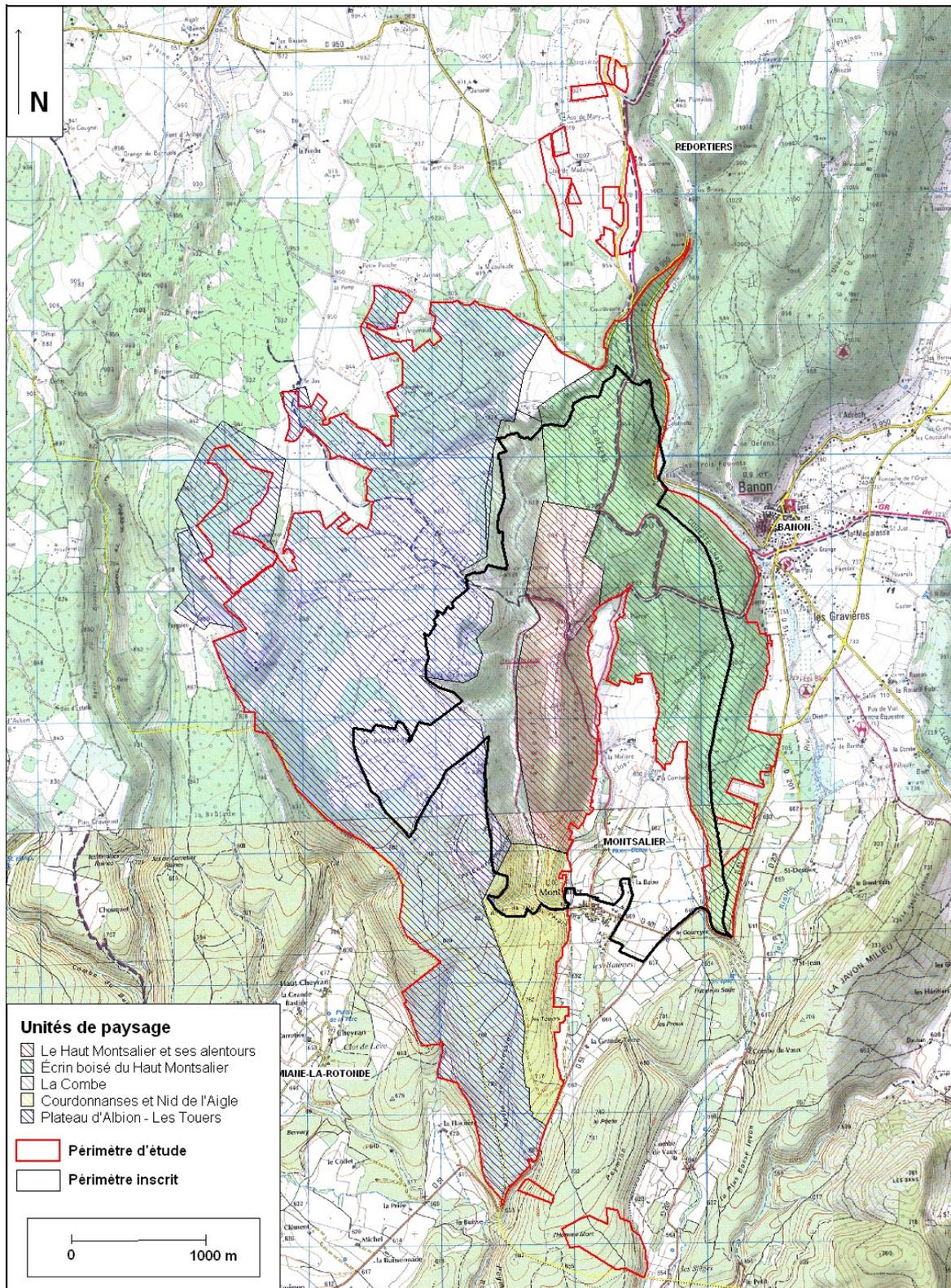
- En premier lieu, la barre rocheuse dessine sur le terrain une limite nette entre 2 zones, visible et identifiable par tous.
- Ensuite, à partir du haut de cette barre commence le Plateau d'Albion. Or, ce plateau est une entité à part entière reconnue à l'échelle de la région, qui a son identité historique propre. Le tracé 2 suppose donc de diviser ce plateau entre deux unités. Cela reviendrait donc à découper une composante du paysage en deux, donc serait contraire aux objectifs fixés.
- Enfin, un critère de visibilité seul, bien que cohérent d'un point de vue paysager, ne permet pas une délimitation précise. En effet, il suffit de se déplacer de quelques mètres pour que la visibilité change.

Pour toutes ces raisons, la limite entre l'unité « La Combe » et « Plateau d'Albion – Les Touers » a été placée au niveau de la barre rocheuse parcourant le versant du nord au sud presque dans discontinuité.

Ce travail de réflexion doit être fait pour chaque limite d'unité, en gardant les objectifs du diagnostic en tête. Chaque limite doit pouvoir être clairement identifiable et entièrement justifiable pour exister.

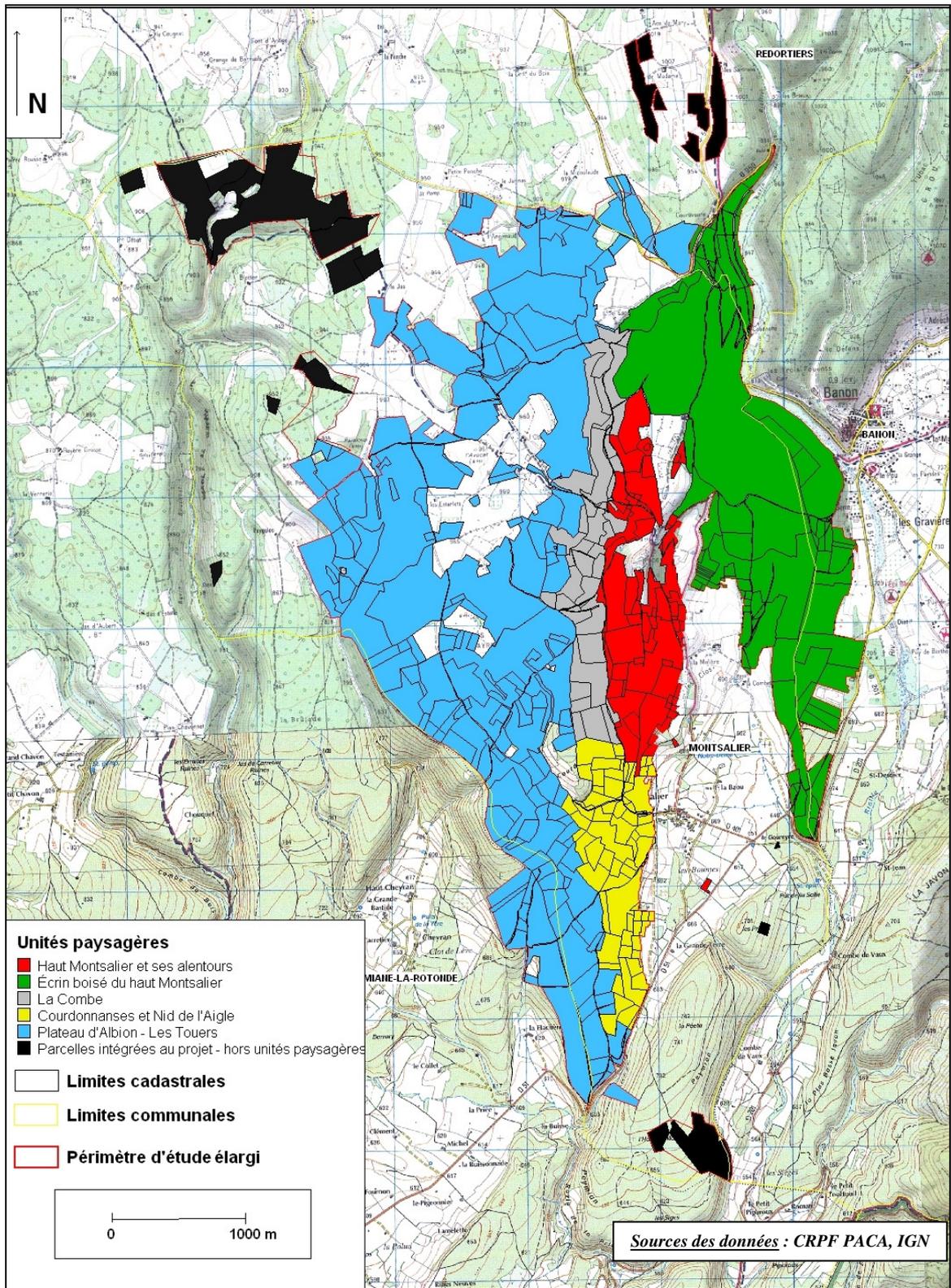
Il faut souligner le fait que, dans un contexte forestier où les limites de propriétés sont mal connues et basées sur des éléments du paysage (gros arbre, rocher, chemin...), appuyer les unités sur ces derniers permettra aux propriétaires de repérer plus facilement leur propriété par rapport au découpage paysager. Le suivi des recommandations de gestion en sera d'autant plus facile.

## Annexe 13 : Cartographie définitive des unités paysagères



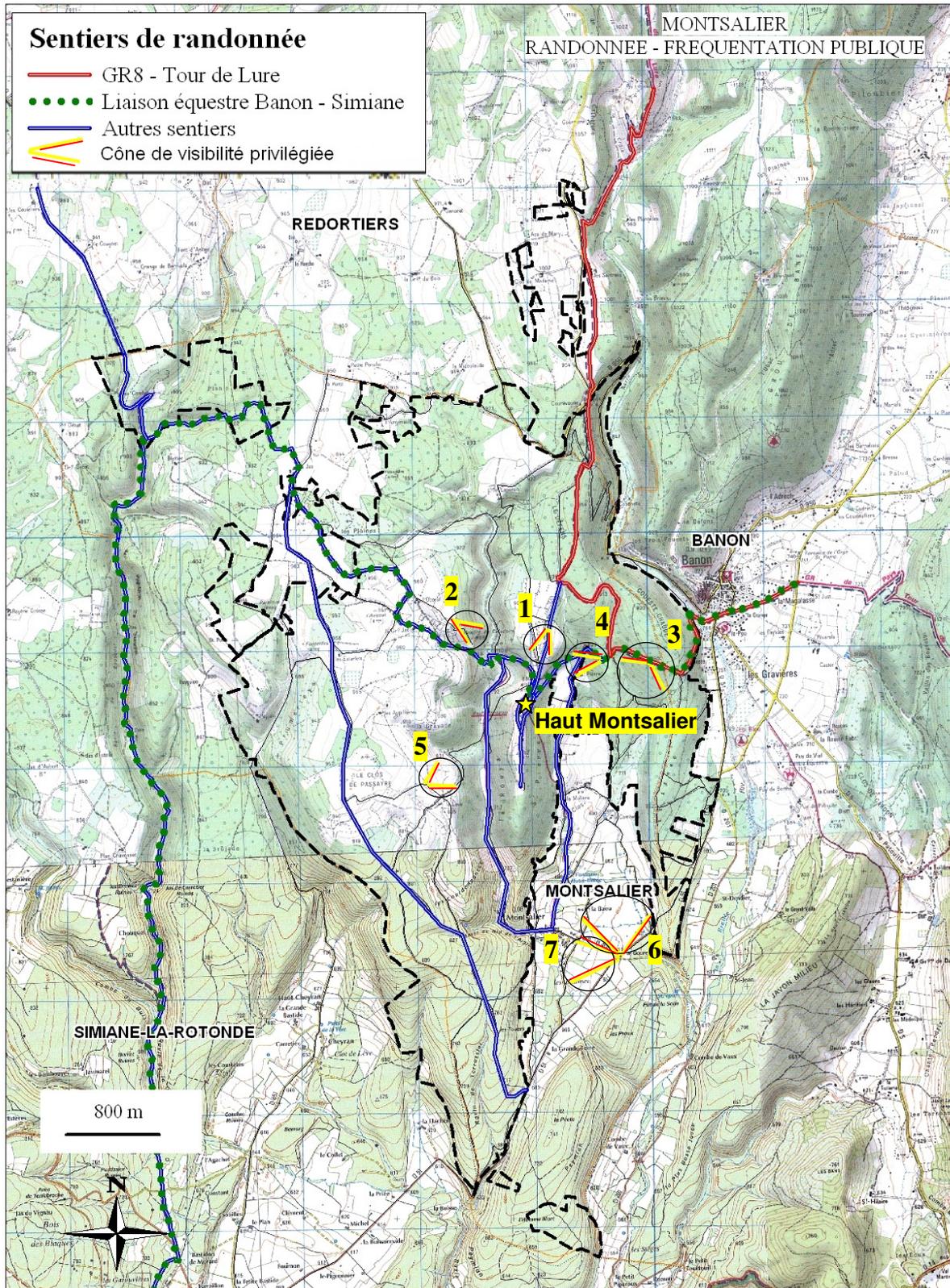
*Sources des données : CRPF PACA, DREAL PACA, IGN*

## Annexe 14 : Découpage cadastral des unités paysagères finales.



Les parcelles en noir sont les parcelles volontairement ajoutées par les propriétaires au cours du projet : trop éloignées du périmètre d'étude (défini à l'origine par une zone formant un ensemble paysager cohérent, elles n'ont pas bénéficié de l'analyse paysagère. Elles font cependant partie du projet dans la mesure où les propriétaires veulent y réaliser une gestion forestière durable et respectueuse du paysage (dans le sens général du terme). L'ensemble de ces parcelles noires et des parcelles à l'intérieur des unités paysagères forme le périmètre d'étude élargi.

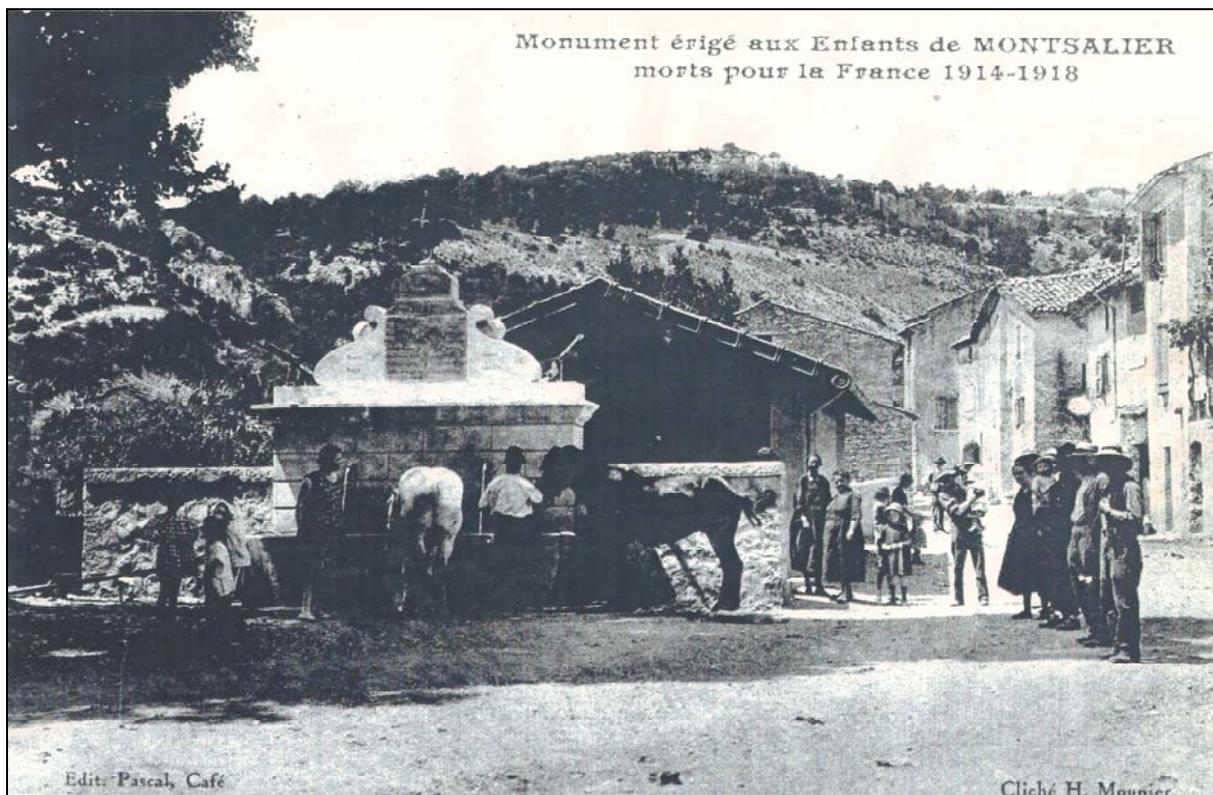
## Annexe 15 : Cartographie des itinéraires de randonnée fréquentés et des zones de visibilité remarquable



*Sources des données : Conseil Général 04, CRPF PACA, IGN.*

Pour ne pas compromettre la lisibilité de la carte, les cônes de visibilité depuis les ruines du vieux village n'ont pas été représentés. Les ruines sont perchées, elles constituent un point stratégique pour l'observation des alentours. L'étoile située au niveau de l'église du Haut Montsalier figure cela plus simplement.

**Annexe 16 : Aperçu de l'évolution du boisement entre 1920 et 2009**



Avec l'aimable autorisation de Mme Lucette MARTIN

**Vue sur le Nid de l'Aigle depuis la place du village de Montsalier - 1920**



C. : MARTIN

**Vue sur le Nid de l'Aigle depuis la place du village de Montsalier - 2009**  
*Le boisement continu des collines entourant Montsalier n'était pas là en 1920*

## Annexe 17 : Photographies du périmètre d'étude du Haut Montsalier

Cette annexe donne quelques aperçus du paysage du périmètre d'étude.



### **Vue sur le village actuel de Montsalier depuis le Sud – juillet 2009**

*À l'avant-dernier plan, à gauche, une coupe rase de 8 ha réalisée entre 2004 et 2009  
marque la croupe du Défens.*

Les quatre pages qui suivent illustrent l'annexe n°15. Pour chaque "cône de visibilité", une ou plusieurs photos donne(nt) un aperçu du paysage visible. Les photographies correspondent aux zones observées selon les angles de vue précédemment cartographiés. La plupart d'entre elles ont été prises vers les ruines du Haut Montsalier.

La cinquième page donne quelques vues que l'on peut avoir depuis le site du Haute Montsalier sur les alentours.

Pour information, les noms de lieux-dits employés sont cartographiés en annexe 6.

**Cône de visibilité n° 1** : depuis le Défens – avril  
et juin 2009



Photo : L. DANGLA

*Le village ruiné apparaît davantage "perché" en  
hiver qu'en été : en période de végétation, les  
feuillus atténuent la hauteur de la falaise que  
surplombe le village.*



Photo : L. DANGLA

**Cône de visibilité n° 2** : depuis le gouffre du Caladaire (dans le versant sous l'Oboeuf) – février 2009

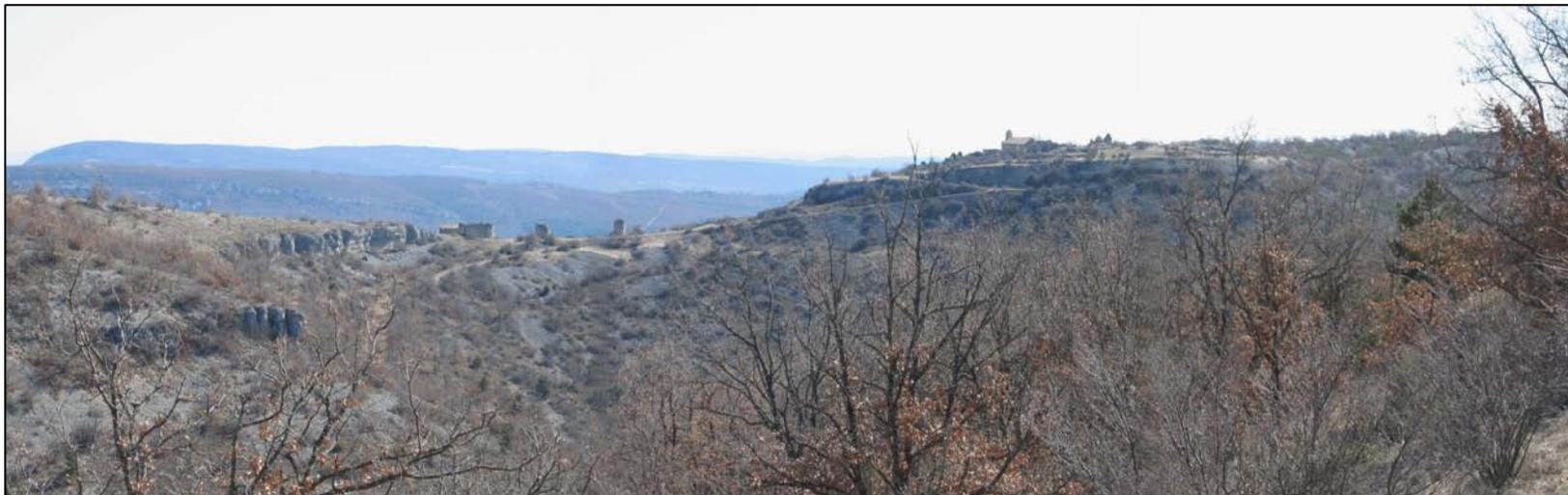


Photo : L. DANGLA

**Cône de visibilité n° 3** : depuis le sentier de Grande Randonnée de Pays n° 8 "Tour de Lure" – juin 2009



Photo : C. MARTIN



Photo : L. DANGLA

**Cône de visibilité n° 4** : depuis Saint Pierre – juillet 2009

Photo : L. DANGLA



**Cône de visibilité n° 5** : depuis la campagne de La Lave – février 2009

**Cône de visibilité n° 6 : depuis la RD 51 vers le Nord – juin 2009**  
(vers Saint Pierre, vers Les Eygrières)



Haut  
Montsalier  
(ruines)



Localisation  
du cône de  
visibilité 3



Photo : C. MARTIN

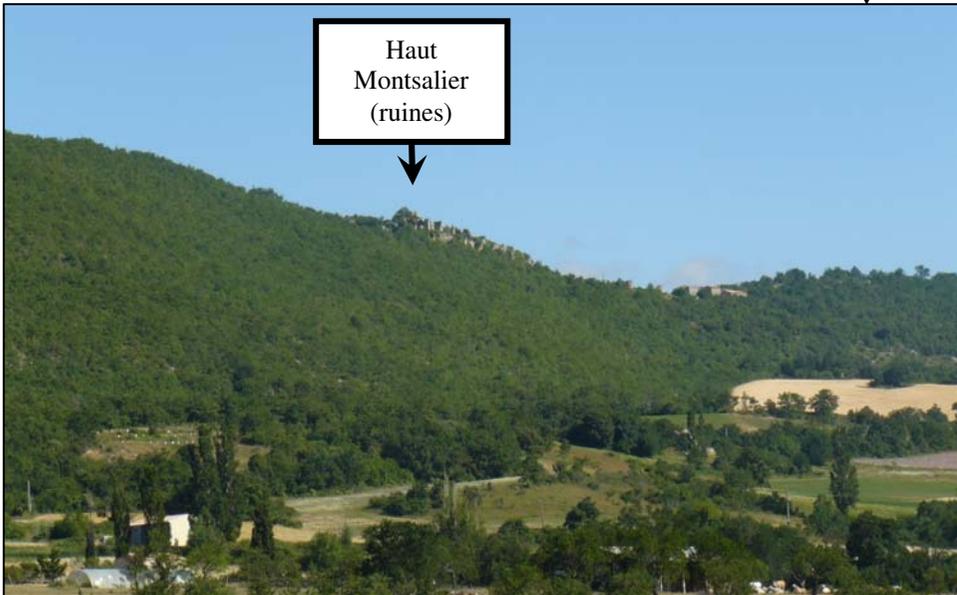
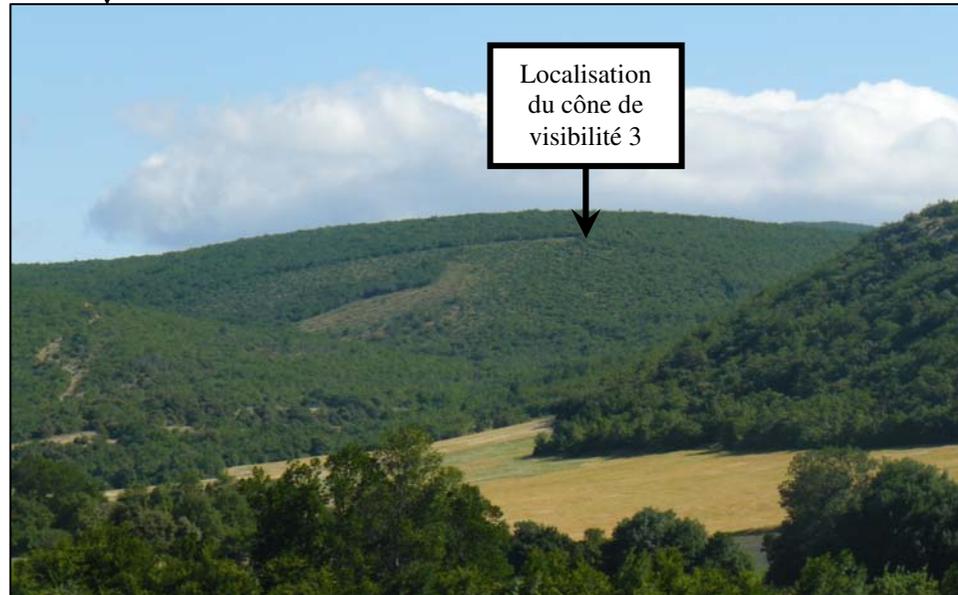


Photo : C. MARTIN

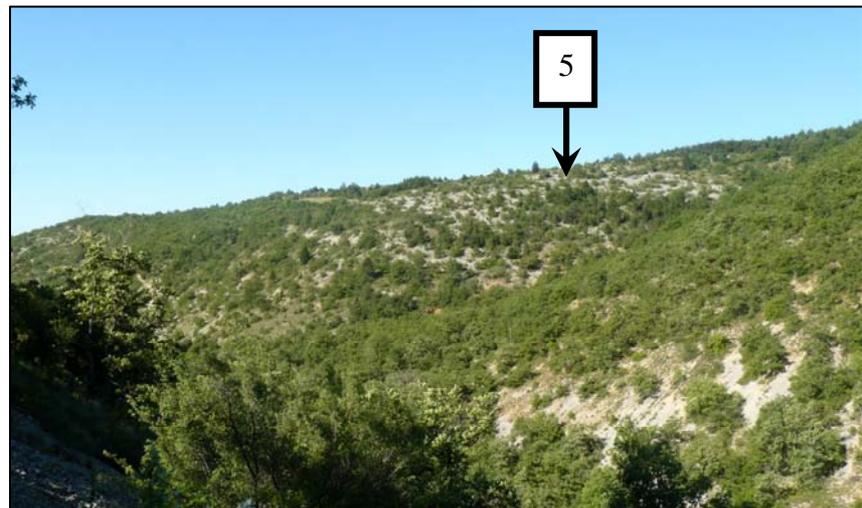
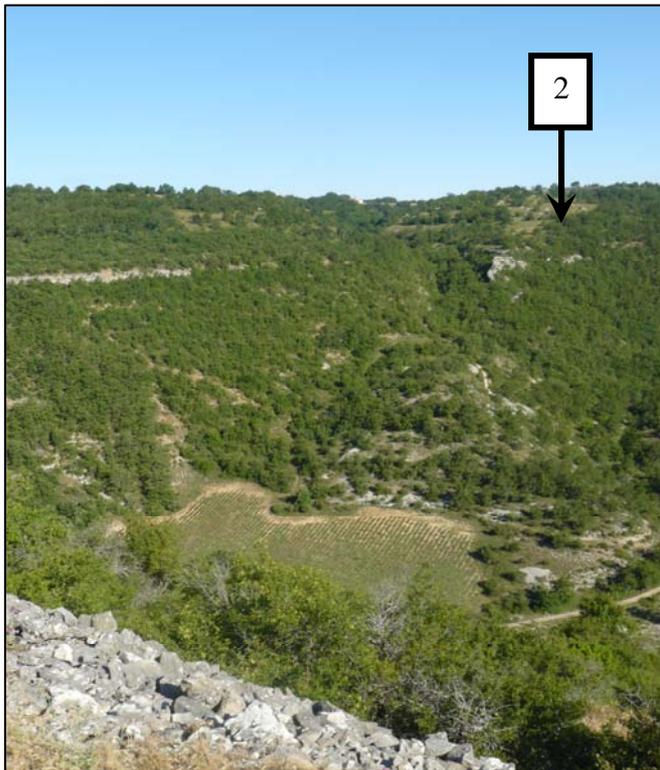
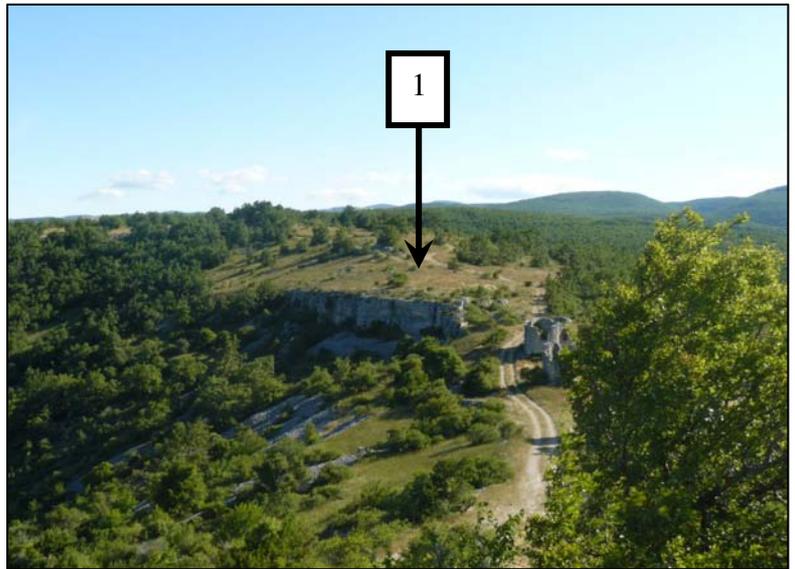
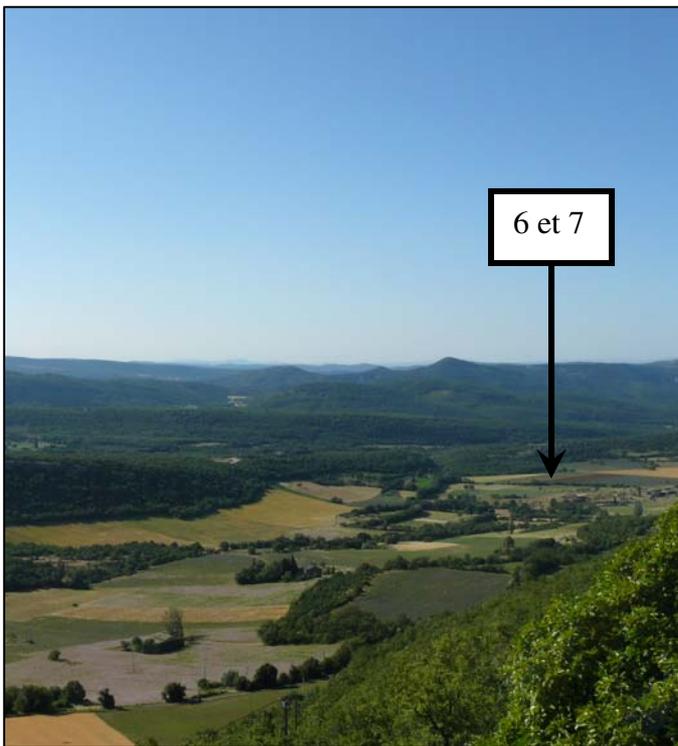


**Cône de visibilité n° 7 : depuis la RD 51 vers l'Est – juin 2009**

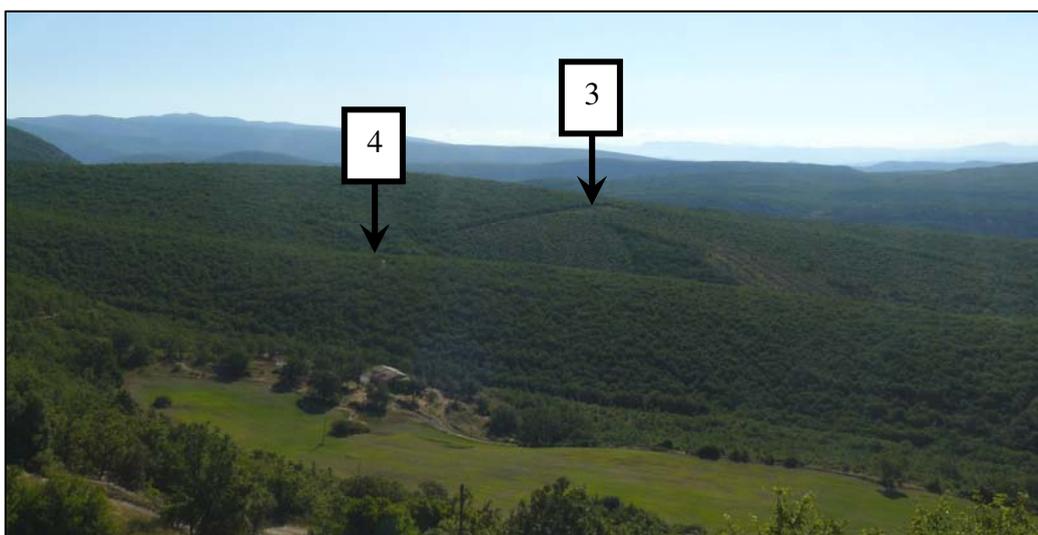
Montsalier  
(village  
actuel)



Photo : C. MARTIN



**Diverses vues depuis le site du Haut Montsalier, juin 2009**  
*Les numéros placés sur les photos correspondent aux localisations des points de vue dont les numéros sont mentionnés sur la carte de l'annexe n° 15.*  
*Toutes les photographies de cette page sont de M. Charles MARTIN.*



# Annexe 18 : Explications relatives à la lecture des fiches-paysage

## RECTO

**Plateau d'Albion**  
**FORMATIONS BOISÉES**  
 ASL "Lou Caladaire" (172)

**CARACTÉRISTIQUES**  
**Compte et densité**  
 Couvert en % > 90%  
 Hauteur moyenne en mètres à 30 ans 8 à 10 m  
 Densité en nombre de tiges par hectare > 2000  
 L'âge en années par hectare à 30 ans 150 à 200

**DEPUIS L'ARGIMAUD JUSQU'AU BAS CHEYRAN.**

Le bois du plateau d'Albion est constitué de :  
 - taillis de chêne pubescent  
 - taillis de châtaigniers et anciens vergers de châtaigniers  
 - plantations résineuses  
 - zones de recolonisation de milieu ouvert par les pins.

Sur la partie nord de l'unité, certains peuplements vieillissants de chêne pubescent ou de hêtre ont une potentialité d'usage pour être favorisés par des traitements en éclaircie.

Les zones de recolonisation sont par ailleurs importantes et peuvent constituer de bons milieux d'habitat pour la faune.

Les plantations résineuses sont à éclaircir.

**Essences en place :**  
 Chêne pubescent  
 Hêtre  
 Châtaignier  
 Albâtre  
 Erable  
 Mélèze  
 Pin sylvestre  
 Pin laricio de Corse  
 Pin noir d'Austrasie  
 Cèdre  
 Pin maritime

**Impact paysager :** assez faible par rapport au site inscrit, cette unité est en dehors du périmètre inscrit. Cette situation localisée de forte pente, le risque d'érosion et généralement faible.

**De nombreuses parcelles de montagne ont une capacité de stockage de carbone à proximité des rivières. La conversion en taillis de cette unité peut être intéressante. Potentiel forestier généralement bon.**

**Les zones occasionnelles par le biais de coupes de taillis simple peuvent être aménagées.**  
 Les taillis de milieu les plus vieux sont bien aménagés.  
 Les parcelles sont généralement exploitables, ne pas créer de nouvelles parcelles.

**Bonne diversité floristique.**  
 Les taillis à croissance réduite peuvent abriter en mosaïque des pelouses sèches d'habitat d'intérêt biologique important.

**Adapté au pastoralisme moyen dans le bois.**  
 Attention aux zones cultivées et aux églises à proximité.

**Nom de l'unité paysagère**

**Nom de la sous-unité paysagère**

**Localisation de la sous-unité dans le périmètre d'étude.**

**Description générale de la sous-unité**

**Caractéristiques générales du peuplement :**  
 couvert arboré, hauteur moyenne, densité, volume

**Caractéristiques générales du milieu (teneur en eau, qualité du sol, exposition au soleil...)**

**Enjeux :** concernant, dans l'ordre :

- le paysage
- l'écosystème forestier
- l'exploitation forestière
- la biodiversité
- le pastoralisme

**Essences rencontrées sur le terrain**

*La partie recto de cette fiche-paysage décrit le milieu naturel représentatif de la sous-unité considérée. Elle donne une vue d'ensemble des principales caractéristiques du milieu telles que les types de peuplement qui s'y trouvent, les essences en place, le relief, ainsi que des informations sur les particularités de la sous-unité en termes de paysage, écosystème forestier, exploitation, biodiversité et pastoralisme.*

## VERSO

**Gestion recommandée :** au vu des caractéristiques paysagères et forestières, les opérations sylvicoles proposées ici sont celles qui paraissent le plus adaptées au contexte précis de la sous-unité de paysage.

**Préconisations paysagères :** ce sont les principaux points que la gestion devrait respecter pour être en accord avec l'objectif paysager, objectif qui a initié le projet de gestion autour du Vieux Montsalier.

**Gestion à faire avec prudence :** Ce sont les opérations qui peuvent se programmer sous réserve qu'elles soient bien préparées. Elles ne sont pas interdites, mais demanderons plus de précautions que les opérations prévues dans la partie « gestion recommandée ».

**Gestion déconseillée :** ces opérations sont à première vue contraires aux objectifs de l'Association « Lou Caladaire » et ne doivent pas être mises en œuvre.

**Plateau d'Albion, formations boisées**  
 ASL "Lou Caladaire" (172)

**GESTION RECOMMANDÉE**

**TRAITEMENT EN TAILLIS SIMPLE PAR COUPES RASES**  
 Voir la fiche "coupe rase" pour plus de détails.  
 Dans un tel paysage, mais également ombragé, conserver une belle équilibre ou une vieille réserve tous les 30 m parmi des sujets dominants et tous les 50 tiges par hectare, espèce qui peuvent être récoltés lors du prochain passage à coupe.

**ÉCLAIRCIES**  
 Voir la fiche "éclaircie" pour plus de détails.  
 La sélection de beaux arbres de réserve est généralement assez aisée, il est possible d'envisager la conversion en taillis dans certaines parcelles. La conversion est compatible avec les enjeux environnementaux, paysagers et protection contre les incendies. Les coupes d'éclaircies favorisent le mélange d'essences, comme le hêtre par exemple.

**Préconisations paysagères**

- Limiter la surface des coupes à 5 hectares d'un seul tenant.
- Pas de coupes rases voisines avant que la régénération ne fasse au moins 2 m de haut.
- Préserver les vallées (Adriatic ou non inondables).
- Conserver les hautes tiges et troncs morts d'arbres, vieux arbres.
- Ne pas entreprendre de nouvelles parcelles, réajuster les parcelles avec remise en l'état après.

**GESTION À FAIRE AVEC PRUDENCE**

**ÉCLAIRCIE FORTE**  
 Consiste à conserver moins de 800 tiges par hectare dans un peuplement âgé de 50 à 80 ans. Elle provoque des impacts de coupe en parcelles et est due à la rapidité de l'opération. Le peuplement doit être géré.

**CHANGEMENT D'ESSENCE PAR PLANTATION**  
 D'un point de vue économique, la plantation peut se justifier sur les milieux secs. Sur les milieux secs, cette opération a lieu dans des zones de réserve.  
 En absence d'un milieu environnemental particulier, l'enrichissement en feuillus ou résineux peut apporter une diversification.

**NON INTERVENTION**  
 L'évolution naturelle peut conduire à une sénescence des peuplements. Une non intervention n'est néanmoins envisageable si elle répond à un enjeu environnemental, paysager ou à une volonté de créer un vieillissement temporaire sur la période.

**GESTION DÉCONSEILLÉE**

**COUPES RASES À DES ROTATIONS COURTES**  
 La rotation minimale des coupes rases doit être supérieure à 40 ans. Les coupes à court terme affectent la vitalité du peuplement et réduisent la fertilité des sols.

**PÂTURAGE EN CONTRÔLE APRÈS COUPE RASE**  
 La pression pastorale doit être adaptée (mise en défens si nécessaire) jusqu'à ce que les arbres aient 2 m de croissance sans compromettre la

*Les modes de gestions recommandés/à faire avec prudence/déconseillés sont à appliquer dans le cadre du projet de gestion du Haut Montsalier : elles serviront à l'élaboration du Plan Simple de Gestion.*

## Annexe 19 : Compte-rendu de la réunion du 3 avril 2008 présentation du projet à l'ancienne ASL

« LE CALADAIRE » ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE  
Hubert MARTIN, président, Le Village 04150 MONTSALIER - 04 92 73 23 87

---

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 AVRIL 2008

Hubert MARTIN accueille les participants et demande à Gilles MARTINEZ, animateur de la Charte Forestière de Territoire Montagne de Lure de développer l'ordre du jour.

#### *Inscription du site du Vieux-Montsalier*

Le périmètre d'inscription (loi sur les sites de 1930) couvre une surface de 710 hectares et le taux de boisement est de 78 %. Il n'y a pas de document de gestion durable en vigueur sur ce site.

Les contours du périmètre sont présentés sur fonds photographiques et cartographiques et un débat s'engage sur la procédure d'inscription. Le cadre légal de la gestion forestière dans un périmètre inscrit, est décrit.

Pour répondre aux objectifs de protection du site, il est décidé d'élaborer un plan de gestion associant tous les propriétaires concernés. Dominique DESCHAMPS fait remarquer que les objectifs des propriétaires sont variés et demande que le plan de gestion intègre cette diversité. Le plan de gestion sera le document-cadre dont se doteront les propriétaires pour orienter leurs décisions et faire valoir leur engagement en faveur de la gestion forestière. Le plan de gestion sera rédigé par les propriétaires avec l'assistance de la Charte Forestière. Il ne concernera que les espaces non cultivés. Il comportera :

- Un diagnostic du milieu naturel, mettant en évidence d'éventuelles espèces remarquables et les contraintes en matière de ressource en eau ;
- Un diagnostic des usages, avec un travail spécifique sur la fréquentation du site par le public;
- Une formalisation des enjeux (suivi sylvicole, amélioration pastorale, restauration des bâtis traditionnels, problèmes liés à l'eau, risques incendie, protection des sols, conflits entre usagers, cohérence de la desserte, circulation des véhicules à moteur...);
- Des recommandations d'intervention étalées dans le temps.

Il est proposé d'étendre le périmètre du plan de gestion aux propriétés limitrophes qui le souhaitent. Par ailleurs il est proposé de coordonner le plan de gestion avec les Plans Simples de Gestion dont sont dotées certaines propriétés du secteur.

#### *Création d'une association de propriétaires*

Hubert MARTIN rappelle que l'association LE CALADAIRE avait été créée dans le but de réaliser des travaux forestiers (plantations) et constate qu'aujourd'hui aussi les projets ne manquent pas, avec des préoccupations élargies (maintien de la biodiversité, production de champignons sylvestres, de truffes ou de nectar pour les abeilles, contribution à la qualité des paysages et à la diversité des habitats pour les animaux....). De même il souligne que de nombreuses plantations mériteraient d'être éclaircies.

Pour monter de nouveaux projets, Hubert MARTIN propose qu'une nouvelle association soit créée. Gilles MARTINEZ développe le nouveau statut juridique des associations syndicales qui permettent :

- De continuer à mobiliser les **aides publiques** concernant la forêt et ses équipements ;
- D'avoir une **meilleure concertation** dans la gestion et donc d'avoir de meilleures conditions techniques et économiques pour monter les projets ;
- De développer les **échanges** entre membres et donc de mutualiser les expériences de chacun.

Hubert MARTIN renouvelle sa proposition d'assistance pour que cette association voie le jour. Pour autant il ne souhaite pas en être président.

Le périmètre de l'association est débattu. Compte tenu de l'éparpillement relatif des personnes intéressées, il est décidé que le périmètre sera celui des 10 communes de la Communauté de communes du Pays de Banon : Banon, L'Hospitalet, La Rochegiron, Montsalier, Redortiers, Revest-des-Brousses, Revest-du-Bion, Saumane, Simiane-La-Ronde et Vachères.

Gilles MARTINEZ lit une proposition de statuts.

Un groupe de travail est constitué pour élaborer des statuts et finaliser l'enregistrement de l'association. Il comprend : MM BLANC Pierre, FARAUD Marc, MARTIN Patrick. Gilles MARTINEZ est chargé de l'animation de ce groupe. Le groupe est ouvert à d'autres participants qui sont invités à se faire connaître auprès de G. MARTINEZ (04 92 74 77 25 / 06 74 64 63 57).

L'association s'inscrit dans les objectifs de la Charte Forestière de Territoire Montagne de Lure. Son objet vise à organiser le regroupement des propriétaires dans le but d'assurer la maîtrise d'ouvrage et/ou la maîtrise d'œuvre de projets forestiers. L'association tiendra compte des projets déjà en cours, notamment en ce qui concerne la rénovation de la châtaigneraie d'Albion portée par l'association Lou Castagnié d'Albioun.

A titre d'exemple, l'association proposera comme première action de mettre en œuvre la réalisation du plan de gestion du site du Vieux-Montsalier.

La date de la prochaine réunion n'a pas été arrêtée.

Dans l'attente de vous retrouver, je vous prie, Madame, Monsieur, de croire à l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Président  
Hubert MARTIN

## Annexe 20 : Questionnaire envoyé à chaque propriétaire du site d'étude

### MIEUX VOUS CONNAITRE POUR MIEUX REpondre A VOS ATTENTES

*La Charte Forestière garantit la confidentialité des réponses  
apportées dans ce questionnaire.*

Nom : .....



*Cocher les cases si vos réponses sont positives*

#### 1 Vos sujets d'intérêt (plusieurs réponses possibles)

Les sylvicultures améliorant la production de bois	<input type="radio"/>
Les sylvicultures visant prioritairement à :	
<input type="checkbox"/> l'augmentation de la biodiversité	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/> l'amélioration des paysages	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/> des objectifs pastoraux	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/> l'attractivité pour le public	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/> la production de champignons	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/> l'abondance du gibier	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/> la diversité des gibiers	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/> Autres, précisez :	<input type="radio"/>
.....	
Les limites de propriété	<input type="radio"/>
Le bois-énergie	<input type="radio"/>
La biologie/l'écologie des arbres	<input type="radio"/>
Le fonctionnement de l'écosystème forestier	<input type="radio"/>
Autres, précisez :	<input type="radio"/>
.....	
Rien de bien précis	<input type="radio"/>

#### 2 Qu'est-ce qui est important pour vous dans vos espaces forestiers ?

*Affecter une valeur à chaque proposition :*

*1 = très important, 2 = important, 3 = peu important, 4 = pas important*

Un patrimoine à gérer pour être transmis	-
Un actif dans un portefeuille d'investissements	-
Une source de revenus	-
Un lieu de loisir, précisez :	-
.....	
Un élément important de mon cadre de vie	-
Une réserve de biodiversité	-
Un rêve (précisez ?)	-
Autre, précisez .....	-
.....	
Je ne sais pas	<input type="radio"/>

#### 3 Vous pratiquez en forêt

Des coupes de bois de chauffage (autoconsommation)	<input type="radio"/>
Des coupes de bois d'œuvre (autoconstruction)	<input type="radio"/>
Des activités de cueillettes, précisez :	<input type="radio"/>
.....	
Des activités de chasse	<input type="radio"/>
Des activités d'accueil du public (ventes de cartes de cueillette...)	<input type="radio"/>
De l'élevage	<input type="radio"/>
Des activités récréatives pour vous et vos proches	<input type="radio"/>
Autre, précisez .....	<input type="radio"/>
.....	
Rien	<input type="radio"/>

#### 4 Avez-vous déjà vendu des coupes à des professionnels (exploitants forestiers) ?

OUI	<input type="radio"/>
NON	<input type="radio"/>
Je ne sais pas	<input type="radio"/>

#### 5 Avez-vous déjà réalisé des travaux en forêt (opérations qui vous ont coûté de l'argent)

OUI, précisez :	
• Plantations	<input type="radio"/>
• Éclaircies déficitaires de jeunes peuplements	<input type="radio"/>
• Desserte	<input type="radio"/>
• Aménagements pour la chasse	<input type="radio"/>
• Aménagements pour l'accueil du public	<input type="radio"/>
• Autre, précisez .....	<input type="radio"/>
.....	
NON	<input type="radio"/>
Je ne sais pas	<input type="radio"/>

#### 6 Globalement, concernant les interventions que vous avez faites réaliser, vous êtes plutôt :

Satisfait	<input type="radio"/>
Mécontent	<input type="radio"/>
Je ne sais pas	<input type="radio"/>



## **Annexe 21 : Recommandations générales sur la concertation en contexte de site protégé**

### **La conduite de réunion**

Les remarques qui suivent résultent de l'expérience personnelle du processus de concertation et abordent des points variés. Elles sont réparties en trois sous-parties suivant l'ordre chronologique : avant, pendant et après la réunion.

#### **1. Préparation des réunions :**

##### **Connaître ses interlocuteurs**

Une fois les personnes ciblées contactées, la préparation dans le détail de la réunion doit tout d'abord passer par la récolte d'information sur le profil du public ciblé. Si le contenu global de la réunion ne change pas selon le public, les points seront plus ou moins développés selon son degré de motivation ou de connaissance technique.

##### **Choix de l'horaire de réunion**

L'heure de réunion dépendra de la disponibilité des propriétaires par rapport à leur activité professionnelle. Pour l'opérateur, cela demande une certaine flexibilité.

Ainsi, pour le projet du Haut Montsalier, les réunions n'étaient pas programmées avant 18h, et celle qui eut lieu le plus tard a commencé à 20h30. En effet, la majorité des propriétaires du site d'étude sont agriculteurs et travaillent parfois tard dans la journée.

Le choix du jour se fait davantage en fonction de l'éloignement des propriétaires. Si la majorité des propriétaires habite loin, prévoir plutôt les réunions le vendredi, voire le samedi si l'enjeu de la réunion demande une participation maximale.

Pour le Haut Montsalier, où la majorité des propriétaires vivent à 30 minutes ou moins de la salle de réunion, les réunions se faisaient en semaine.

Enfin, vérifier la disponibilité de la salle où a lieu la réunion ainsi que la disponibilité des membres du Conseil syndical. Si possible, faire en sorte d'avoir plus de la moitié des membres du conseil aux réunions.

##### **Invitation des participants**

Cibler les participants : les membres de l'ASL seuls, ou bien tous les propriétaires sur le site ? Faire intervenir des personnes extérieures (éleveur, professionnels du paysage, de l'environnement) ? Rédiger la lettre d'invitation. Ne pas hésiter à faire plusieurs types d'invitation selon les types de public-cible.

Pour la réunion de lancement du projet de gestion, trois invitations différentes ont été envoyées : une pour les membres fondateurs de l'ASL, une pour les personnes situées dans le périmètre inscrit et une pour celles situées dans le périmètre de travail mais en dehors du site inscrit.

La prévision d'un "verre de la convivialité" est souvent favorable au déplacement de certains propriétaires.

Prévoir deux à trois semaines entre la date de réception des invitations et le début de la réunion. Une réunion particulièrement essentielle pour le déroulement du projet (par exemple la réunion au cours de laquelle le projet global est présenté, ou encore la réunion d'approbation du PSG) sera appelée par téléphone aux propriétaires sept jours avant.

##### **Prévoir la trame de la réunion**

Si la réunion doit se conclure sur une prise de décision (vote, acceptation du PSG par exemple), il est conseillé que l'opérateur prépare des propositions à présenter en réunion. Ces propositions serviront de support de réflexion aux propriétaires. Il a été observé que les propriétaires réagissent plus à des propositions de l'opérateur qu'ils n'en proposent eux-mêmes.

Avant de la proposer en réunion, la programmation des interventions sur le milieu est réalisée par l'opérateur en tenant compte des résultats des rencontres avec les propriétaires. Les participants se prononceront ainsi sur des aspects concrets du projet.

Remarque : sur certains sujets les propriétaires n'ont pas forcément toutes les clés en main pour faire des propositions. Le rôle de l'opérateur est de prévoir avant la réunion les informations dont ils pourraient avoir besoin de manière à rendre son discours toujours clair et compréhensible pour un public varié.

Associer sensibilisation et concertation, pour être sûr que les propriétaires auront compris le sujet du débat et pour leur fournir matière à réflexion.

### **Prendre connaissance du terrain**

Les propriétaires seront plus attentifs s'ils sentent que l'opérateur connaît le site. Connaître les noms de lieux-dits, les vallons principaux, les rivières. Lors des débats, les propriétaires s'expriment souvent sur des lieux précis et connaître ces-derniers est une marque de sérieux et d'ouverture de la part de l'opérateur.

### **Simplifier au maximum les démarches administratives**

Dans un souci d'efficacité, et puisque le CRPF possède ces informations, bulletins d'adhésion, pouvoirs (pour donner l'autorisation au Président de l'ASL de signer au nom d'un membre), et éventuellement carte de situation seront préparées avant les réunions. Ainsi, ces documents pourront être distribués directement et, surtout, récupérés plus facilement. Lorsque des propriétaires ne renvoient pas les documents dont l'opérateur a besoin, cela ne signifie pas automatiquement que la démarche ne lui plaît pas. Souvent, au contraire, le propriétaire est intéressé, mais n'a pas le temps d'aller rechercher son parcellaire, ou bien a égaré les papiers... En matière de documents, tout ce que l'opérateur peut préparer à l'avance sera autant de temps gagné pour l'étude.

Renvoyer par courrier aux propriétaires absents, les documents préparés qui n'ont pu être distribués. Cette remarque vient de l'observation du mode de fonctionnement de l'animateur de la CFTML

## **2. Au cours des réunions :**

### **Un support de présentation clair**

Par expérience, entre choisir d'animer une réunion avec support de présentation (i.e. un transparent ou un document Powerpoint retraçant le déroulement de la réunion) et réunion sans support, je recommande particulièrement la première solution. Le rôle du support est très important pour permettre au participant de se situer dans le discours de l'animateur et de suivre le fil de la réunion.

Les illustrations sont nécessaires, mais attention à ne pas confondre illustration et diaporama : chaque photo doit avoir un sens. Le risque que les participants se focalisent sur les photos au point d'en oublier le reste est grand.

L'utilisation de photos provenant de divers endroits du périmètre d'étude est très efficace pour attirer l'attention des propriétaires. Ils arrivent mieux à situer les objectifs du projet sur leur territoire s'ils visualisent les lieux qu'ils connaissent. De plus, ne pas minimiser l'intérêt des photos pour le "réveil" des participants : chaque photo induit une recherche du lieu à laquelle elle a été prise. De la même manière, les cartes de localisation (inventaires, parcellaire, enjeux) lient les informations présentées au terrain.

### **Trouver les points qui interpelleront et attireront l'attention des participants**

Un propriétaire vient aux réunions parce qu'il est intrigué. Au début du projet, il veut savoir ce que celui-ci lui apportera, et au cours du projet, ils veulent connaître les avancées faites, si possibles, le concernant.

Or, si le corps de la réunion ne peut pas trop sortir du cadre fixé par l'ordre du jour, des exemples placés en illustration peuvent être choisis de manière à refléter les multiples particularités du projet. Il y a ainsi plus de chance de toucher un propriétaire si l'on présente un large panel de possibilités.

Par exemple, si l'ordre du jour est la présentation du paysage, montrer des photos de zones différentes du site, parler des unités paysagères en dégagant pour chacune quelques intérêts particuliers tels que la production de truffe, la production de bois de qualité, la présence de milieux intéressants pour le gibier (préférer faune sauvage pour ne pas entrer dans des débats entre chasseurs et personnes "anti-chasse").

Cet aspect est primordial pour la première réunion du projet, celle où l'étude entière est présentée, ainsi que l'ASL et la protection du site : l'enjeu de cette réunion est clairement d'intéresser le plus grand nombre. Varier les exemples d'action possible, mentionner tous les problèmes pouvant se rencontrer sur le site afin que chacun y retrouve quelque chose qu'il connaît, qui l'intéresse.

Un grand pas en avant est franchi si les propriétaires, à l'annonce de ces exemples, réagissent d'eux-mêmes en disant que ces problèmes (faibles surfaces, limites mal connues, partage d'un chemin d'accès) sont des problèmes qu'ils vivent : ils comprendront d'autant mieux la nécessité de se regrouper s'ils reconnaissent lors de la réunion qu'ils ont fait personnellement les frais du morcèlement.

Les aspects économiques intéressent beaucoup les propriétaires. Montrer que seuls les projets financièrement viables seront mis en œuvre et que, quoi qu'il en soit, rien ne sera fait sans leur accord. Mentionner également le rôle facilitateur de l'ASL pour l'instruction de demandes de subventions ou encore l'obtention de déductions fiscales.

### **Toujours finir sur du concret**

Pour des propriétaires forestiers, surtout en milieu rural, les données abstraites (descriptions du contexte paysager par exemple) ne sont pas celles qui les intéressent le plus. Pour la plupart d'entre eux, un projet se caractérise par des données concrètes en termes de réalisation, d'intervention, de programmation, etc.

Pour faire en sorte qu'ils rentrent chez eux en se disant qu'effectivement, ils ont maintenant une idée plus claire du projet, la dernière partie de la réunion doit toujours être sur des sujets concrets. Par exemple, afficher le calendrier des étapes du projet à venir, donner des indications, même approximatives, de leur durée, donner des ordres de grandeur pour les surfaces : surfaces parcourues ou bien surfaces ayant telle ou telle particularité (surface de plantation à entretenir de toute urgence, par exemple),

### **Une animation soutenue**

Le travail de l'animateur pendant la réunion est important. En plus de soigner la clarté de l'élocution et de la présentation, l'animateur devra contrôler les débats, les recentrer sur le sujet si nécessaire ou encore trouver le moyen de dynamiser les discussions.

Le mieux est de travailler en binôme : une personne prend des notes sur les réactions des participants pendant que l'autre expose.

Même si le discours évoque des sujets techniques, ne pas exagérément simplifier les termes utilisés. Quitte à prendre du temps pour les définir, le travail avec les propriétaires se basera sur un vocabulaire précis et raisonnablement technique.

Pas besoin d'introduire la notion de surface terrière lorsque l'on peut parler de volume ou de densité, mais parler de taillis, futaie, éclaircie pied à pied, peuplement plutôt que de bois ou, dans la région, de "colline".

Quels que soient les caractères de propriétaires, rester maître de soi, calme. Si l'opérateur tient à ce que la réalisation du projet soit un succès, il faut garder en tête que la démarche est basée sur le volontariat et donc avoir un certain détachement vis-à-vis de l'étude. Savoir rester neutre dans les débats et s'en tenir à donner les avis techniques (au sens large)

## **3. Après les réunions :**

### **Ne pas laisser les informations se perdre**

Les comptes-rendus sont à envoyer rapidement aux personnes ayant reçu le courrier d'invitation (même si elles ne sont pas venues). L'idéal est de rédiger le compte-rendu le lendemain et l'envoyer rapidement. Comptant avec le temps d'acheminement du courrier, il faudrait que les

propriétaires le reçoivent dans les 4 jours ouvrés après la réunion. Cela leur permettra de se remémorer les points principaux de la réunion tant que ces informations sont fraîches dans leur esprit. En théorie, c'est au secrétaire du Conseil syndical de l'ASL de rédiger le compte-rendu. Cependant, lors de la phase de création du projet au cours de laquelle de nombreux points sont abordés, il vaut mieux que l'opérateur rédige le compte-rendu, quitte à le proposer au conseil avant l'envoi (surtout quand le compte-rendu est écrit au nom du président). Cela permet d'éviter tout malentendu ou interprétation erronée des informations présentées et de gagner du temps (le secrétaire ayant souvent une activité professionnelle). Pour les points les plus sensibles, ne pas hésiter à aller au-delà du simple compte-rendu, en les détaillant plus qu'en réunion. Le compte-rendu n'a pas l'appui de l'animateur de la réunion et, pour les absents, il doit se suffire à lui-même.

### **Tant que le projet n'est pas finalisé, des propriétaires peuvent le rejoindre**

Ne pas hésiter à envoyer les courriers à tous, même aux propriétaires dont on n'a aucune nouvelle depuis le début de l'étude.

L'expérience du Haut Montsalier a montré que certains propriétaires avaient adhéré au projet sans jamais avoir assisté aux réunions. Ils avaient toutefois reçus tous les comptes-rendus. A cause du choix souvent tardif des horaires de réunion, de nombreuses personnes n'ont jamais pu se déplacer. Certaines habitent loin, d'autres travaillent très tard. Leur absence aux réunions n'est donc pas automatiquement un signe de rejet du projet. De plus, il faut considérer la spécificité du contexte de la région de Montsalier où il n'y a pas d'hôtel et où, hors période estivale, les restaurants sont fermés le soir. En pratique, assister à une réunion tardive à Montsalier n'est pas évident pour tous.

## **4. Divers :**

### **Rester en contact avec les propriétaires en dehors des réunions**

Faire en sorte que les propriétaires sentent que l'opérateur est très présent sur le périmètre d'étude. Entre deux réunions, aller voir les propriétaires afin de récolter leurs attentes, leurs problèmes vis-à-vis d'une gestion forestière spécifique.

En plus d'apporter les informations nécessaires à la proposition de mesures de gestion sur le site, cela permet aux propriétaires discrets de s'exprimer.

### **Travailler avec les différents acteurs du milieu**

Si nécessaire, faire intervenir éleveurs, membre de la Société de Chasse, services techniques (CERPAM, DREAL) lors des réunions. En plus de montrer aux propriétaires que leur projet est soutenu, ces intervenants apportent souvent des précisions importantes.

Les informations (documents, contacts) que possèdent ces acteurs apportent souvent une aide appréciable pour la compréhension du contexte et la prise de contact rapide avec les propriétaires.

### **Travailler avec les membres du Conseil syndical en dehors des réunions.**

Ils relaient les informations localement. Ce sont eux que les propriétaires contactent en premier lieu s'ils ont des questions. Le contact du président de l'ASL est donné dans chaque compte-rendu. Pour la cohérence des actions, il est important que le président et le reste du bureau soient au courant de l'avancement du projet et participent plus activement à son élaboration.

En attendant la fin de la rédaction du plan de gestion et son agrément, il a été remis au Conseil syndical un document synthétique des principales précautions à prendre dans les interventions en espace protégé afin qu'en cas de questions, ils soient en mesure de répondre.

Le Conseil syndical doit se sentir maître du projet, l'opérateur intervenant ainsi à sa demande. Son dynamisme est nécessaire pour la poursuite locale des opérations programmées au terme de l'étude.

*Ces recommandations peuvent paraître évidentes, mais il est intéressant de les mentionner car elles facilitent la mise en œuvre de la concertation.*

## Annexe 22 : Exemple de lettre d'invitation adaptée au public ciblé : membres de l'ASL



La Charte Forestière de Territoire Montagne de Lure, un  
projet porté par deux Communautés de communes :



XX  
YY  
ZZ

Saint-Étienne les Orgues, le 4 mars 2009

**Objet :** *Gestion concertée du site naturel du Vieux Montsalier*

Madame, Monsieur

Le projet d'aménagement des espaces boisés du site inscrit du Haut Montsalier avance, les différents propriétaires qui comme vous possèdent des terres dans le périmètre officiel ou en périphérie ont été identifiés.

Vous et les autres membres de l'ASL « Le Caladaire », ainsi que les propriétaires forestiers pouvant être intégrés au projet du Vieux Montsalier, sont conviés à une réunion publique le :

***Vendredi 20 mars à 19 heures  
à la Salle des Fêtes de MONTSALIER***

Le but de cette réunion sera de promouvoir l'association et ses actions auprès de personnes pouvant être intéressées par une adhésion. Nous rappellerons à cette occasion les grands principes d'une ASL, ses avantages. Cette réunion sera l'occasion de préciser le projet que vous avez concernant vos terres, et de quelle manière nous pouvons vous aider dans sa réalisation. Le périmètre d'étude sera décrit, et toutes les questions seront les bienvenues.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples informations aux coordonnées ci-dessous.

Comptant sur votre présence, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre sincère considération.

Gilles MARTINEZ, animateur

Charte Forestière de Territoire Montagne de Lure  
Place de la Mairie – 04230 Saint-Étienne les Orgues France  
Tel : 04.92.74.77.25 – 06.74.64.63.57 – 06.75.52.93.95

Courriel : [charteforestiere.lure@forcalquier-lure.com](mailto:charteforestiere.lure@forcalquier-lure.com) ou [contact@forcalquier-lure.com](mailto:contact@forcalquier-lure.com)

Site Internet : [www.forcalquier-lure.fr](http://www.forcalquier-lure.fr)

## Annexe 23 : Exemple de lettre d'invitation adaptée au public ciblé : propriétaires non membres de l'ASL, dans le site inscrit



La Charte Forestière de Territoire Montagne de Lure, un  
projet porté par deux Communautés de communes :



XX  
YY  
ZZ

Saint-Étienne les Orgues, le 4 mars 2009

**Objet :** *Gestion concertée du site naturel du Vieux Montsalier*

Madame, Monsieur

Comme vous le savez peut-être, le site naturel du vieux village de Montsalier (04150) fait l'objet d'une protection en raison de son intérêt paysager et patrimonial. Le périmètre inscrit par la Direction Régionale de l'Environnement concerne plus de 700 hectares de colline. Cette protection implique notamment l'obligation pour les propriétaires de déclarer à la préfecture les travaux pouvant modifier la nature du site (par exemple les coupes de bois). D'après notre étude foncière, vous faites partie des 50 propriétaires privés concernés par le site.

La commune de Montsalier nous a sollicités pour vous proposer des solutions pour la gestion de cet espace et pour animer une concertation entre propriétaires. A ce titre une association syndicale libre, « Lou Caladaire », a été relancée. Son but est de fédérer les propriétaires privés concernés par ce dossier, de recueillir les attentes de chacun et d'organiser au mieux les activités liées à la gestion de ces milieux naturels : pastoralisme, protection contre l'incendie, ventes de bois, organisation de la circulation, préservation de la biodiversité... L'association permettra également à chaque propriétaire de se conformer à ses obligations au regard du Code forestier et de mobiliser des aides publiques pour accompagner les projets.

Nous vous proposons de nous retrouver pour en parler lors d'une réunion publique le :

***Vendredi 20 mars à 19 heures  
à la Salle des Fêtes de MONTSALIER***

Dans l'attente de vous rencontrer, nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples informations aux coordonnées ci-dessous.

Comptant sur votre présence, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre sincère considération.

Gilles MARTINEZ, animateur

Charte Forestière de Territoire Montagne de Lure  
Place de la Mairie – 04230 Saint-Étienne les Orgues France  
Tel : 04.92.74.77.25 – 06.74.64.63.57 – 06.75.52.93.95

Courriel : [charteforestiere.lure@forcalquier-lure.com](mailto:charteforestiere.lure@forcalquier-lure.com) ou [contact@forcalquier-lure.com](mailto:contact@forcalquier-lure.com)

Site Internet : [www.forcalquier-lure.fr](http://www.forcalquier-lure.fr)

**Annexe 24 : Exemple de lettre d'invitation adaptée au public ciblé :  
propriétaires non membres de l'ASL, en dehors du site inscrit**



*La Chartre Forestière de Territoire Montagne de Lure, un  
projet porté par deux Communautés de communes :*



XX  
YY  
ZZ

Saint-Étienne les Orgues, le 4 mars 2009

**Objet :** *Gestion concertée du site naturel du Vieux Montsalier*

Madame, Monsieur

Comme vous le savez peut-être, le site du vieux village de Montsalier (04150) a été inscrit par la Direction Régionale de l'Environnement pour son intérêt paysager et patrimonial. Plus de 700 hectares de collines font ainsi l'objet d'une mesure de protection. Une association syndicale libre, « Lou Caladaire », a été relancée par des propriétaires privés pour organiser la gestion de cet espace boisé. D'après notre étude foncière vous possédez des parcelles boisées à proximité du site et pouvez donc bénéficier des services mis en œuvre. Ainsi, vous participeriez à la gestion globale de ce territoire tout en, le cas échéant, développant des projets de mise en valeur de votre terrain.

Le but de cette association est de regrouper les propriétaires pour recueillir les attentes de chacun et organiser au mieux les activités liées à la gestion de ces milieux naturels : pastoralisme, protection contre l'incendie, ventes de bois, organisation de la circulation, préservation de la biodiversité... L'association permet également à chaque propriétaire de se conformer à ses obligations au regard du Code forestier et de mobiliser des aides publiques pour accompagner les projets. À tout moment, l'adhérent de l'association reste propriétaire de son terrain.

Nous vous proposons de nous retrouver pour en parler lors d'une réunion publique le :

***Vendredi 20 mars à 19 heures  
à la Salle des Fêtes de MONTSALIER***

Dans l'attente de vous rencontrer, nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples informations aux coordonnées ci-dessous.

Comptant sur votre présence, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre sincère considération.

Gilles MARTINEZ, animateur

Charte Forestière de Territoire Montagne de Lure  
Place de la Mairie – 04230 Saint-Étienne les Orgues France  
Tel : 04.92.74.77.25 – 06.74.64.63.57 – 06.75.52.93.95

Courriel : [charteforestiere.lure@forcalquier-lure.com](mailto:charteforestiere.lure@forcalquier-lure.com) ou [contact@forcalquier-lure.com](mailto:contact@forcalquier-lure.com)

Site Internet : [www.forcalquier-lure.fr](http://www.forcalquier-lure.fr)

## Annexe 25 : Exemple de lettre d'invitation pour un groupe de travail



La Charte Forestière de Territoire Montagne de Lure, un projet porté par deux Communautés de communes :



XX  
YY  
ZZ

Saint-Étienne les Orgues, le 10 juin 2009

**Objet : Gestion concertée du site naturel du Vieux Montsalier**

Madame, Monsieur

Comme cela a été présenté à la réunion du 26 mai 2009 (voir compte-rendu), le site naturel du Vieux-Montsalier a été découpé en plusieurs unités de gestion suivant un critère de sensibilité paysagère. A la suite d'un travail de terrain, des orientations de gestion ont été formulées pour chacune des unités, prenant en compte les objectifs de préservation du site.

Afin de vous présenter ces propositions et d'en débattre ensemble, nous vous invitons à nous rejoindre le :

**Jeudi 18 juin à 19 heures  
à la Salle des Fêtes de MONTSALIER**

La réunion sera suivie du verre de la convivialité.

Le succès de ce projet dépend de notre capacité à organiser une large concertation. Il est à présent question de décider des orientations opérationnelles et il est important que vous, propriétaire concerné, fasse valoir votre point de vue.

Dans l'attente de vous retrouver pour de plus amples échanges, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre sincère considération.

Gilles MARTINEZ, animateur

PS : pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées ci-dessous

Charte Forestière de Territoire Montagne de Lure  
Place de la Mairie – 04230 Saint-Étienne les Orgues France  
Tel : 04.92.74.77.25 – 06.74.64.63.57 – 06.75.52.93.95

Courriel : [charteforestiere.lure@forcalquier-lure.com](mailto:charteforestiere.lure@forcalquier-lure.com) ou [contact@forcalquier-lure.com](mailto:contact@forcalquier-lure.com)

Site Internet : [www.forcalquier-lure.fr](http://www.forcalquier-lure.fr)

## **Annexe 26 : Liste des réunions réalisées dans le cadre du projet de gestion du Haut Montsalier**

Cette annexe liste les réunions organisées en détaillant le public ciblé, l'ordre du jour et les résultats.

### **1. Réunion de création de l'ASL : réunion alliant sensibilisation et concertation**

La première réunion, le 18 février 2009, a permis de rencontrer dix propriétaires forestiers du site, anciens membres d'une ASL caduque, déjà sensibilisées à la gestion regroupée du milieu naturel.

#### Public ciblé :

Tous les ex-membres de l'ancienne ASL "Lou Caladaire".

#### Ordre du jour :

- présentation du site inscrit (rappels de la loi et périmètre) ;
- présentation du projet de gestion (type de paysage, caractérisation rapide du milieu naturel, exemples de travaux forestiers) ;
- création de l'ASL ;
- vote des statuts et élection du Conseil Syndical.

Lors de cette réunion, la décision de créer une nouvelle association a été prise et le nouveau bureau constitué. L'aménagement forestier du périmètre du vieux village de Montsalier est le premier projet conduit par cette ASL.

### **2. Réunion de lancement du projet : la présentation aux propriétaires concernés**

La deuxième réunion (20 mars) a eu pour but d'informer les propriétaires concernés de l'existence de l'inscription (inconnue par la plupart des gens) et du projet de gestion concertée. Il s'agissait d'une réunion alliant sensibilisation et concertation (ou réunion "mixte").

#### Public ciblé :

Tous les propriétaires du périmètre d'étude.

#### Ordre du jour :

- présentation du site inscrit (rappels de la loi et périmètre) ;
- présentation du projet de gestion (type de paysage, caractérisation rapide du milieu naturel, exemples de travaux forestiers) ;
- présentation de la nouvelle ASL "Lou Caladaire" (pourquoi le regroupement est-il nécessaire, statuts, modalités d'adhésion) ;
- calendrier prévisionnel ;
- questions libres.

Cette réunion doit montrer aux propriétaires que le site protégé implique une gestion particulière, que la rédaction d'un PSG facilite sa mise en œuvre et que l'ASL est la structure la moins contraignante permettant d'encadrer un projet de gestion durable et de potentiellement bénéficier d'aides financières. Il s'agira de montrer aux membres potentiels qu'ils restent propriétaires de leur bien à tout moment. Enfin, expliquer que les services d'appui tels que le CRPF et la Charte Forestière de Territoire sont à disposition en cas de besoin.

Les propriétaires présents ont reçu un bulletin d'adhésion personnalisé (sans aucune obligation d'adhérer), et quatre d'entre eux ont directement adhéré à la fin de la réunion.

#### Résultats :

Quatre adhésions, l'acceptation apparente de la démarche par les propriétaires et la reconnaissance spontanée des participants des difficultés rencontrées en forêt lorsque les propriétés étaient morcelées. Finalement, c'est toute la démarche de regroupement que les propriétaires ont validé ce jour-là.

### **3. Réunion de sensibilisation sur l'état d'avancement du projet**

Les résultats de la phase de diagnostics terrains ont été présentés lors de la troisième réunion qui a eu lieu le 26 mai.

Public ciblé :

Tous les propriétaires du périmètre d'étude.

Ordre du jour :

- état d'avancement des adhésions à l'ASL ;
- résultats des diagnostics (description des unités paysagères, cartographie des types de peuplement, localisation du petit patrimoine, diagnostic pastoral) ;
- résultats des sondages et propositions d'actions (centres d'intérêt, difficultés rencontrées, quels projets pour leur terrain ?) ;
- calendrier prévisionnel.

Résultats :

Cette réunion a accompli son but : informer les propriétaires du déroulement du projet. Elle a aussi permis de relancer la communication après un période de près de 2 mois sans travail de groupe.

**4. Réunions de travail**

Après avoir réalisé les propositions de recommandations de gestion respectueuse du paysage, les propriétaires ont été invités à une réunion de travail au cours de laquelle le fonctionnement des fiches-paysage et fiches-techniques a été présenté, ainsi que les recommandations propres à chaque zone. Pour pouvoir travailler efficacement, deux réunions ont été réalisées dans le même objectif, mais pas sur les mêmes unités. Les recommandations ont été présentées aux propriétaires de parcelles dans les unités 3, 4 et 5 le 18 juin, et à ceux des unités 1 et 2 le 23 juin. Des propriétaires étaient concernés par les deux.

Public ciblé :

Tous les propriétaires du périmètre d'étude, séparés en deux sous-groupes selon la localisation de leurs possessions.

Ordre du jour :

- rappel sur le diagnostic paysager ;
- présentation des fiches-paysage et des clés de détermination ;
- présentation des fiches techniques ;
- questions libres.

Résultats :

Les propriétaires ont pu prendre en mains les documents de gestion spécifiques au contexte de leur terrain et se les approprier. Une enquête sur la lisibilité des fiches a été distribuée, mais seules 2 enquêtes sont revenues : apparemment, les propriétaires ont d'emblée validé les fiches et leurs recommandations.

**5. Réunion de proposition du plan de gestion : réunion "mixte"**

Le 9 juillet eu lieu la dernière réunion de validation du PSG proposé, alliant sensibilisation et concertation.

Public ciblé :

Tous les propriétaires membres de l'ASL.

Ordre du jour :

- rappels sur la finalité du projet (site protégé, gestion durable, etc.) ;
- rappels sur ce qu'est un plan simple de gestion ;
- rappel des principaux résultats des diagnostics sur le périmètre ;
- présentation des opérations de gestion proposées sur l'ensemble des propriétés syndiquées ;
- discussions diverses.

Résultats :

Cette réunion a permis de valider les interventions qui seront programmées dans le PSG, créé pour une durée de 10 ans. Des modifications ont été faites, principalement des ajouts de parcelles à planter, mais aussi la suppression de coupes rases à caractère paysager qui avaient été proposées (pour la raison qu'elles auraient détruit des habitats très recherchés par le gros gibier).

## Annexe 27 : Exemple de trame pour la préparation de la réunion de lancement d'un projet de gestion encadré par une ASL.

(Les mentions "*concertation*" indique les moments où les propriétaires devront être activement sollicités.)

### Profil des participants

Obtenir si possible quelques informations sur l'activité professionnelle, l'usage du milieu naturel, la taille des propriétés et la motivation des propriétaires-cible.

### Objectifs de la réunion pour le CRPF

- Créer une ASL, élire le Conseil syndical et approuver ses statuts ;
- Faire connaître son rôle et l'appui qu'il peut apporter dans la démarche ;
- Obtenir la participation active du Conseil au projet, avoir un noyau de propriétaires motivés qui appuieront les démarches futures auprès des autres propriétaires.

### Messages à transmettre aux participants

- Existence d'un patrimoine remarquable protégé ;
- Implications de la protection en terme de contraintes de gestion supplémentaire ;
- Implications de la protection en terme d'avantage pour le territoire ;
- Intérêt d'une démarche regroupée ;
- Explication de ce qu'est une "ASL", avantages que l'ASL peut offrir ;
- Leur rôle important pour la réussite du projet.

### Déroulement de la réunion :

#### Première partie : Description du site et de ses contraintes – comment les prendre en compte dans la gestion

1. Une mesure de protection sur le site, qu'est-ce que cela représente ?  
Détailier la procédure d'inscription, le périmètre, les lois qui s'appliquent, le paysage à respecter... L'idée est de leur montrer que *protection* ne veut pas dire *mise en réserve*, mais *organisation raisonnée des interventions sur le site*.  
Si l'opérateur mentionne les contraintes, il doit aussi parler des avantages : protection d'un patrimoine remarquable, essors de projets de développements locaux, meilleur cadre de vie ou encore
  
2. Pourquoi se regrouper ? : *concertation*  
Présenter quelques chiffres (nombre de parcelles, surface moyenne par parcelle, nombre de propriétaires a priori) pour appuyer le discours en montrant la complexité du parcellaire cadastral. De plus, le paysage ne peut se gérer à l'échelle de la parcelle. Leur montrer les faits et voir si, d'eux-mêmes, ils en déduisent la nécessité de se regrouper. Si oui, alors entretenir la discussion afin de faire ressortir ce qui dérange le plus les gens dans le morcellement. Ce seront le plus souvent des histoires de conflits entre usagers et propriétaires : dégradation de voies privées par passage de véhicules 4x4 de loisir, vol de champignon et impossibilité de le contrôler, et plus rarement des préoccupations de gestion : le risque incendie se maîtrise à grande échelle et non pas sur une parcelle isolée. Montrer que la surface possédée n'est pas discriminante et que, même si plus le périmètre syndiqué est grand, plus le projet est viable, de propriétaires possédant une petite surface du périmètre a autant de poids dans l'ASL qu'un plus gros propriétaire.

3. Comment simplifier les procédures d'intervention dans le périmètre ?  
Parler des documents de gestion durables, notamment le PSG (puisque la surface d'étude est supérieure à 25 ha). Expliquer comment avoir un PSG agréé selon les dispositions de l'article L. 11 du Code Forestier simplifie les démarches administratives pendant au moins dix ans (durée minimale de validité d'un PSG) et garanti une gestion durable sur le périmètre concerné (garantie nécessaire pour l'obtention de la majorité des aides financières existantes).  
Montrer l'intérêt de posséder une garantie de gestion durable de nos jours.
4. Quels types d'intervention serait-il possible de mettre en place dans le cadre de ce PSG ? Et dans le cadre du projet de regroupement général ?  
Rapidement, décrire les principales interventions sur le massif. Suivant le type de milieu, proposer des mesures différentes : cela montre que l'opérateur connaît le milieu et que de nombreuses possibilités s'offrent à eux. Être concret.

### Deuxième partie : Le regroupement

Comment fonctionne une ASL ?

Expliquer que l'ASL permet aux propriétaires de regrouper les parcelles qu'ils veulent intégrer au projet dans une même structure, bénéficiant ainsi des avantages d'être officiellement regroupés (aides financières possibles, organisation des usages à grande échelle...) **en restant à tout moment propriétaire de plein droit de ses terres (à répéter plusieurs fois)**

Tout type de projet peut être mis en place avec l'association, sous réserve qu'il entre dans le cadre de ses statuts.

Le rôle du Conseil syndical est abordé, notamment son possible rôle de maîtrise d'ouvrage de projets communs (et ainsi d'exercer un meilleur contrôle). Montrer que le Conseil syndical est l'interlocuteur privilégié entre les services techniques et les propriétaires. Les seules obligations de l'ASL sont celles prévues par les statuts, donc décidées par les propriétaires. Les principaux points évoqués seront le périmètre de compétence de l'ASL, ses missions et les modalités d'adhésion.

Tenir les bulletins d'adhésion prêts pour tous les propriétaires invités avec le maximum d'informations déjà remplies.

### Troisième partie : perspectives et questions diverses

*concertation*

1. Quelles seront les phases de travail dans le futur ?  
Donner quelques indications, même grossières, sur le déroulement du projet. Après avoir parlé de choses plutôt abstraites (ASL, inscription, paysage), finir sur le concret pour que les propriétaires se représentent ce à quoi le regroupement va aboutir. Connaître leurs positions sur le projet et leur montrer la méthode de travail
2. Questions diverses  
Laisser la parole libre aux participants, orienter éventuellement pour connaître leurs attentes envers le CRPF...

## Annexe 28 : Grille d'entretien utilisée lors des rencontres individuelles

*INTRO : Je vais vous poser quelques questions. Ça ne devrait pas prendre plus d'une heure. Le but de cette enquête est de définir ensemble vos attentes concernant le paysage et la gestion du milieu naturel. Je pose les questions, mais ça reste une discussion : n'hésitez pas à demander des précisions, à m'interrompre si vous ne voyez pas de quoi je parle. Et n'ayez pas peur de bien détailler vos réponses, histoire que je comprenne bien clairement, sans me tromper, vos attentes.*

### Thème 1 : Le Paysage :

1. Quelle est votre saison préférée ?
2. Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans le milieu naturel environnant ?
3. Qu'est-ce qui vous déplaît particulièrement dans le milieu naturel environnant ? (*tenter de faire la distinction chez soi/chez les autres*)

### Thème 2 : Forêt : usage et gestion

1. Avez-vous des envies de mise en valeur ou d'utilisation spéciales de vos terres ? (*pour mettre en évidence les rêves, les projets..*)
1. Faites-vous des trucs sur votre terrain ? (*usages et travaux, récoltes...*)
2. Parmi les actions montrées lors de la réunion, y en a-t-il qui vous ont particulièrement intéressé ? (*rappel : récolte de bois, sylvo-pastoralisme, cueillettes, habitats de la faune sauvage, contrôle de la circulation, sylviculture, sylviculture truffière, plantations de bois ou mellifères, restauration du petit patrimoine, DFCL, recherche de limites, suivi plantations*)
3. Seriez-vous prêt à investir de l'argent dans un projet réaliste ?
4. Si vous avez un projet, combien de temps vous/nous donnez-vous pour le voir réalisé ? (*idée sur la perception des délais naturels*)

### Thème 3 : Vision générale sur la gestion du milieu naturel

1. Comment percevez-vous ce qu'il se passe actuellement en matière de gestion en forêt ? (*pour voir les aprioris – reformuler plus axé sur la GF si, dans T1, 4, l'aspect négatif est très ressorti. NUANCER leur réflexion : échelle, lieu... « si j'ai bien compris... »*)
2. Pourquoi ?
3. Quelles sont les difficultés que VOUS rencontrez chez vous ? (*mettre en évidence les enjeux*)
4. Pourquoi ?

### Thème 4 : Rôle et Attentes de l'ASL

1. Avez-vous des questions particulières par rapport au fonctionnement d'une ASL ? (*si oui : les laisser s'exprimer, leur re-définir l'ASL – si connaisseur : passer vite*)
2. Qu'est-ce que vous attendez le plus de cette association ? (*en tant qu' outil*)
3. Qu'est-ce qui vous motive ? (*par rapport à leur adhésion*)

*CCL : Merci de votre temps. Y a-t-il quoi que ce soit que vous souhaitiez rajouter ? M'avez-vous dit tout ce qui vous semblait important ?*

## Annexe 29 : Exemple de réponse d'un entretien réalisé en mars 2009

### Thème 1 : Le Paysage :

#### 2. Quelle est votre saison préférée ?

Toutes les saisons : chacune a son charme, ses intérêts.

#### 4. Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans le milieu naturel environnant?

L'horizon, le relief, les collines, la lumière qui joue sur les pierres, le ciel bleu, la lumière sur les feuilles...

Les mosaïques de milieux, les vues depuis le plateau d'Albion

Paysage accidenté, micro-paysages qui varient dans le temps et dans l'espace

Petits chênes rabougris

→ Milieu riche en diversité

#### 5. Qu'est-ce qui vous déplaît particulièrement dans le milieu naturel environnant?

Circulation motorisée sur chemin privé, fréquentation impolie

Pratiques agricoles non respectueuses de l'environnement (pesticide, arrachage de haies, intensif)

### Thème 2 : Forêt : usage et gestion

#### 1. Avez-vous des envies de mise en valeur ou d'utilisation spéciales de vos terres ?

Pas agriculteurs de formation, allés vers la lavande mais avec autres emplois

Très sensible aux arbres coupés par exemple : préfère ne rien faire que de faire trop dans le milieu naturel

#### 2. Faites-vous des interventions sur vos bois ? (usages et travaux, récoltes...)

- Vente de cartes de champignons (10€/jour) à travers une association locale de défense du droit privé

- Récolte de châtaignes (plusieurs espèces, donc répartie sur un mois – récolte par elle en personne)

- Production de miel de lavande

- Agriculture bio

- p.108, 109 : coupe de bois il y a 20 ans

→ mauvaises expériences, "vol" de la part des bucherons, empiètement sur les parcelles voisines, chantiers "sales"

- toujours eu des troupeaux sur leur terrain.

- Autorisation de récolte de feuilles de châtaignier (de moins en moins)

- récolte de bois de chauffage (anciennement)

- font partie des 200 ha de réserve de chasse, partagée entre les sociétés de Montsalier et Simiane (i.e. interdiction d'y chasser hors autorisation de l'Administration)

#### 3. Parmi les actions montrées lors de la réunion, y en a-t-il qui vous ont particulièrement intéressée ?

- Utilisation du milieu naturel via sorties guidées pour formation et sensibilisation des gens (locaux) à la richesse de leur milieu naturel

(menace pour l'environnement : l'inconscience des gens, leur mauvaise connaissance de la nature)

Exemple : guide ethno-botanique, visites du vieux village

**→ contre la fréquentation du public chez soi, mais favorable à son développement sur le site.**

- Restauration du petit patrimoine
- Plantations mellifères (d'accord pour investir pour ce type de plantation)
- Création de haie de châtaigniers reliant 2 parcelles boisées

### **Thème 3 : Vision générale sur la gestion du milieu naturel**

5. Comment percevez-vous ce qu'il se passe actuellement en matière de gestion en forêt ?

**Globalement, vision négative :**

- Risque incendie important sur Peyjavi car trop embroussaillé
- n'aime pas les schémas tous prêts appliqués sans réfléchir, bêtement. (exemple : plantations dans le sens de la pente) → perte de la mosaïque de milieux, diminution de la biodiversité et augmentation de l'érosion
- Destruction des sols par les engins agricoles/camions forestiers
- Politique globale du gouvernement et locale peu en faveur de l'environnement

6. Quelles sont les difficultés que VOUS rencontrez chez vous ?

- travail physique usant
- problème pour la transmission de son patrimoine (besoin d'assurer son entretien)
- chemins abîmés
- inimitié de certains chasseurs

### **Thème 4 : Rôle et Attentes de l'ASL**

4. Avez-vous des questions particulières par rapport au fonctionnement d'une ASL ?

Entrée dans le système des ASL "à cause de Gilles", qui met beaucoup d'énergie et sans qui rien n'aurait été fait

5. Qu'est-ce que vous attendez le plus de cette association ?

- rapprochement des gens avec écoute effective et civile de tous les avis
- réflexion saine, adaptée au contexte local : parle de "Gestion RAISONNABLE" et non "raisonnée" (ie, en agriculture : juste le nécessaire de produits chimiques...)
- travail pour la Nature et l'Homme à la fois, vers un PROGRÈS

6. Qu'est-ce qui vous motive ?

Travailler avec des gens intéressants et cordiaux, dans une bonne ambiance  
Plaisir de se réunir et d'apprendre

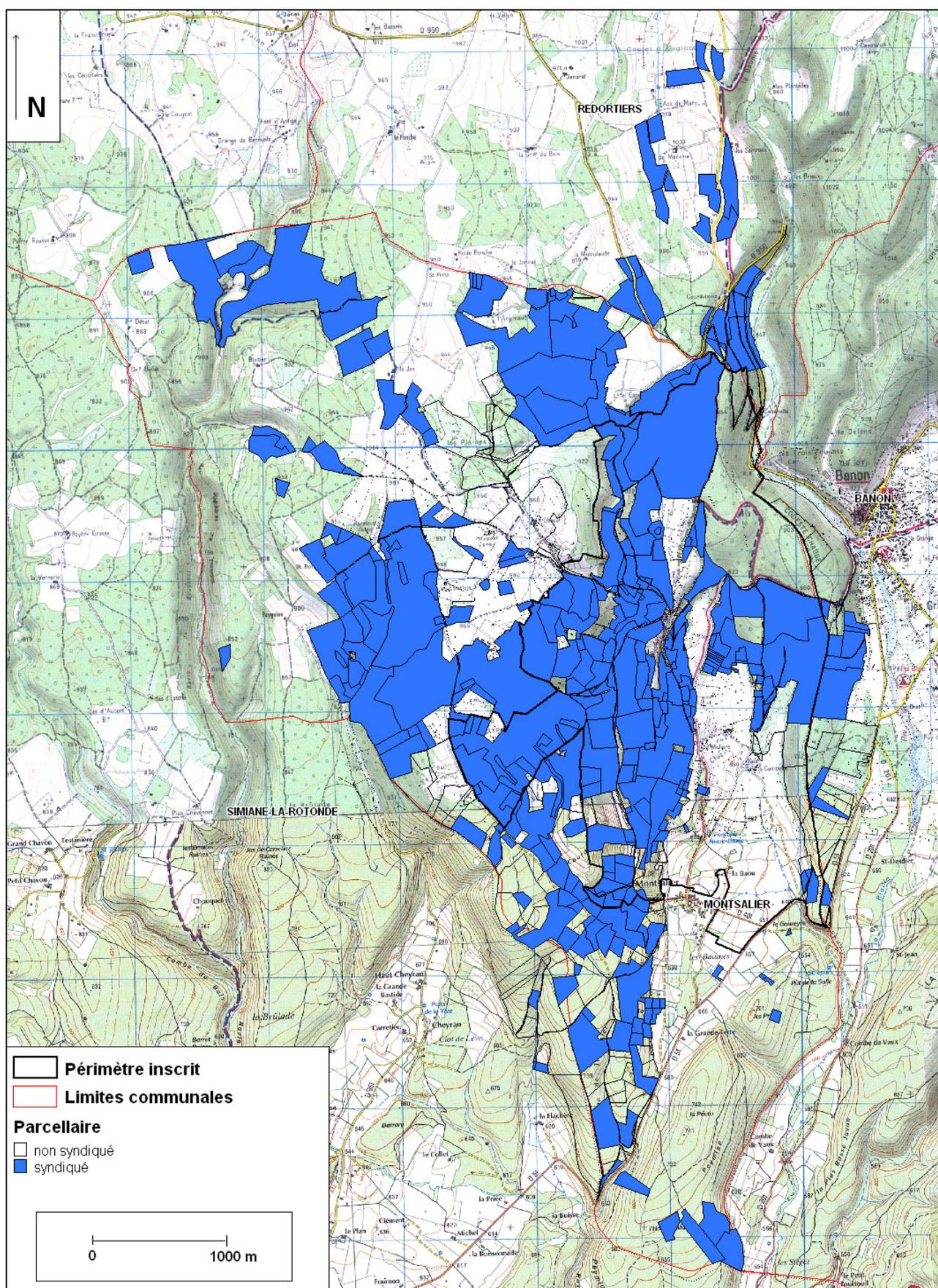
Codes couleurs :

*Vert* : questions posées

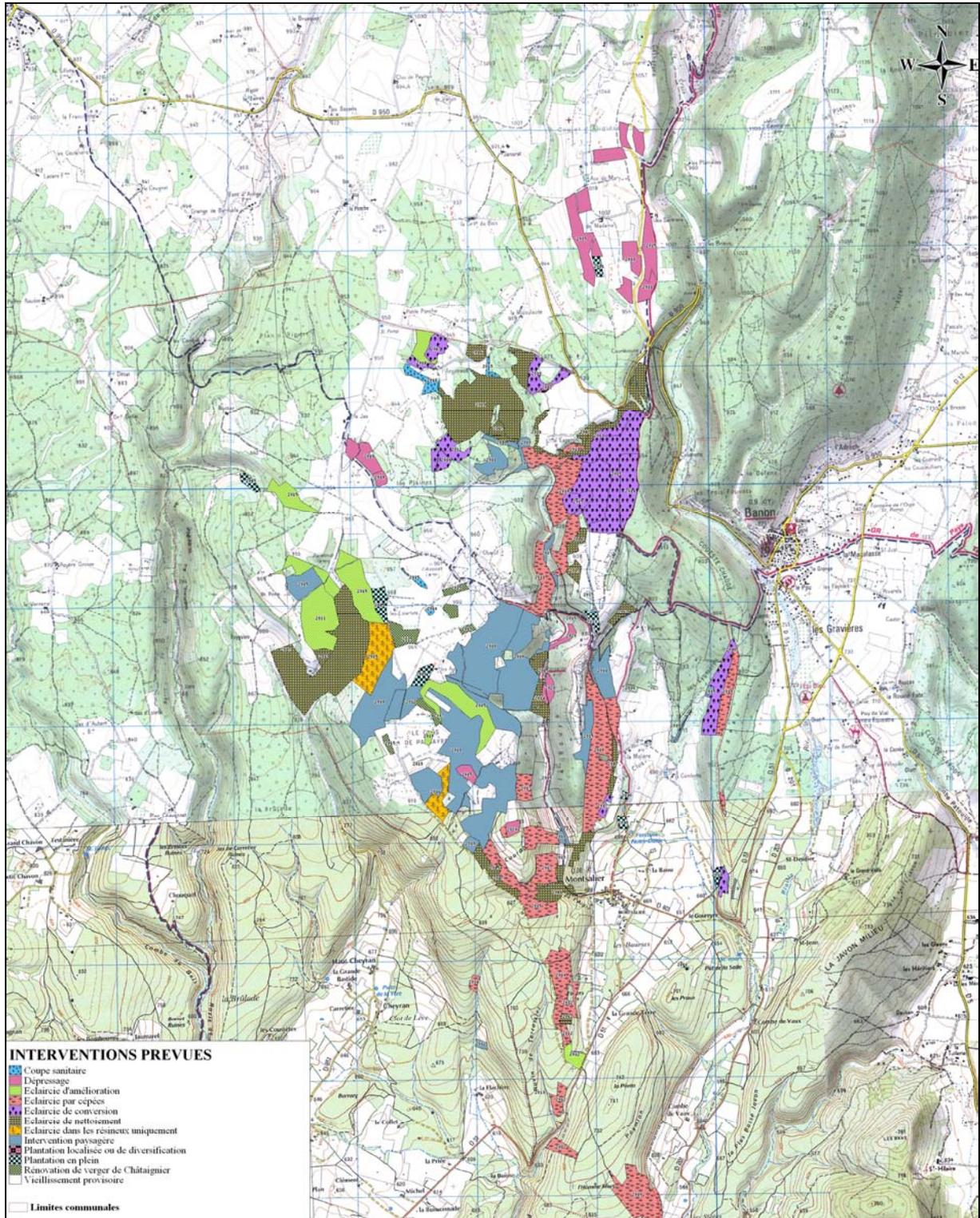
*Noir* : réponses du propriétaire

**Gras** : mes commentaires, impressions

## Annexe 30 : Parcellaire syndical de l'ASL "Lou Caladaire"



## Annexe 31 : Interventions prévues sur le périmètre syndical de l'ASL "Lou Caladaire" – codification SRGS



## Annexe 32 : Compte rendu de l'Assemblée Générale du 9 juillet 2009 Réunion de présentation du plan simple de gestion

*Association Syndicale Libre de gestion forestière du Pays de Banon  
« Lou Caladaire »*

### COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 09 JUILLET 2009

Présents : ALTES Jacques, BEZOU Gilles, BLANC Guy, BOREL Jean-Luc, DESCHAMPS Dominique, ESMIEU Émile, JOUFFRET Jean-Claude, MARTIN Hubert, MARTIN Patrick, MARTIN Serge, MOUTTE Bernard, PELISSIER Philippe, PONTET Robert et Marie-Louise.  
Pour la Charte Forestière : DANGLA PÉLISSIER Laure, MARTINEZ Gilles

Excusés : BLANC Pierre, FARAUD Marc, MAURIN Marie-Rose.

Gilles MARTINEZ remercie la Mairie de Montsalier pour son accueil. L'assemblée générale extraordinaire est réunie conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de l'association. Le but est de présenter le contenu du Plan Simple de Gestion du site du Haut-Montsalier.

Gilles MARTINEZ rappelle l'origine du projet ainsi que le rôle de l'association syndicale libre. Une fois agréé, le plan de gestion sera valide pour une durée de dix ans. Il répond juridiquement et techniquement aux attentes exprimées par les adhérents. Il donne les caractéristiques des milieux naturels et fait le lien avec l'objectif de protection paysagère. Il définit les règles de gestion, prévoit les opérations et apporte une garantie de gestion durable opposable aux tiers. Cette garantie donne notamment la possibilité d'accéder aux aides publiques (investissements, fiscalité...). Le document de gestion sert également de « mémoire » écrite, pour l'information des générations futures. Le plan de gestion couvre l'ensemble du parcellaire syndical, soit près de 900 hectares. Pour autant, l'ensemble de la superficie ne fait pas l'objet d'un projet d'intervention au cours des 10 prochaines années.

Les modalités de présentation du plan de gestion sont décrites. Afin de simplifier les procédures, il est demandé à chaque propriétaire adhérent de signer un pouvoir en faveur du président de l'ASL, M. Patrick Martin, pour l'habiliter à signer, au nom de la collectivité des adhérents (article 17 des statuts), le document présenté à l'agrément des administrations compétentes (DREAL et CRPF PACA), courant automne 2009. Le pouvoir est à retourner dès que possible à :

Charte Forestière de Territoire  
Place de la Mairie  
04230 SAINT-ETIENNE LES ORGUES

Gilles MARTINEZ précise que le but du plan simple de gestion n'est pas de régler les différents usages du périmètre de travail. En particulier la fréquentation publique, la chasse, le pastoralisme ne sont pas traités au-delà de l'état des lieux qui a été réalisé dans le cadre d'une concertation spécifique. Ces diagnostics serviront de bases de travail pour une phase ultérieure consacrée à l'organisation de ces pratiques.

Laure DANGLA PELISSIER rappelle les résultats des diagnostics terrain pour les thèmes suivants (ces diagnostics figurent notamment sous forme cartographique dans le plan de gestion) :

- **risque incendie** : dépendant des essences en place, du degré d'embranchement et de la présence d'une voie d'accès d'où pourrait partir un feu ;
- **desserte** : pistes et autres voies ;
- **essences dominantes** : représentant plus de 70% du nombre d'arbres du type de peuplement considéré ;

- **types de peuplements forestiers** : taillis à bonne ou mauvaise croissance, plantations résineuses, milieux ouverts... ;
- **état actuel de ces types de peuplements** : taillis récemment coupés, lande embroussaillée, taillis exploitable... ;
- **unités paysagères** : ensembles homogènes du point de vue de la sensibilité paysagère.

Ces différents résultats montrent la grande variabilité des enjeux. Le plan de gestion intègre tous ces paramètres ainsi que les attentes exprimées par les propriétaires. Il propose les gestions adaptées dans chacun des cas rencontrés.

Laure DP présente ensuite les propositions de gestion. Le tableau suivant rappelle les opérations prévues et la surface syndiquée concernée :

Opération	Surface syndiquée (en hectares)	Pourcentage de la Surface totale syndiquée (en %)
Vieillessement, non intervention	390	43
Éclaircies par cépées (feuillus)	140	16
Éclaircie pied à pied (feuillus)	115	13
Éclaircie pied à pied (résineux)	66	7
Débroussaillage	145	16
Rénovation/entretien de verger de châtaignier	15	2
Rénovation/entretien de truffières	15	2
Plantations mellifères	6	0,7
Cultures à gibier	3	0,3
<b>TOTAL INTERVENTION</b>	<b>505</b>	<b>57</b>
<b>TOTAL NON INTERVENTION</b>	<b>390</b>	<b>43</b>

Les surfaces laissées en vieillissement sont des parcelles de taillis jeune ainsi que des zones à fort risque d'érosion ou à sensibilité paysagère importante.

Dans les taillis à croissance faible, on privilégie les éclaircies par cépées. Dans les taillis à bonne croissance ainsi que pour les peuplements résineux, on intervient prioritairement en éclaircies pied à pied.

Le débroussaillage (pastoral ou mécanique selon le degré de fermeture de la lande et la volonté du propriétaire) est conseillé sur les milieux ouverts, pour réduire le risque incendie et valoriser au mieux la ressource disponible (par exemple ici, ressource en herbe valorisable par un éleveur). Pour les zones en vue depuis le vieux village, le maintien de l'état ouvert est recommandé. L'impact paysager de ces landes est très positif.

Enfin, des opérations « agro-forestières » sont prévues dans des vergers de Châtaignier et des truffières (entretenues ou abandonnées). Certaines parcelles sont remises en culture (création de cultures à gibier pour réduire les dégâts sur les cultures agricoles) ou plantées d'essences mellifères (amélioration des ressources en pollen et nectar disponibles).

Laure DP fait remarquer qu'après avoir rencontré les propriétaires, la coupe rase n'a pas été retenue comme opération sylvicole recommandée. Toutefois, dans quelques cas d'aménagement paysager, de petites coupes rasées sont programmées dans des zones stratégiques (dégagement d'un point de vue, d'une barre rocheuse...). Certaines de ces zones ont été identifiées par les participants de l'AGE comme des milieux à fort potentiel cynégétique. Dans ces cas précis, les propositions de coupes à

blanc n'ont pas été retenues. Au final, la surface totale coupée à blanc ne dépassera pas 0,5 % de la surface totale syndiquée.

Les opérations sont programmées année par année dans le Plan de Gestion. Gilles MARTINEZ rappelle que le propriétaire n'est pas obligé de réaliser les opérations prévues par le plan mais qu'en cas d'intervention sur une parcelle syndiquée, il doit respecter ce qui a été prévu.

Une marge de manœuvre existe aussi dans la mesure où le propriétaire peut réaliser une opération programmée, 5 ans avant ou 5 ans après la date prévue dans le plan de gestion.

La surface totale d'intervention étant de 505 hectares, il est possible de programmer tous les ans des actions sur environ 50 hectares. Par exemple, pour 2010, les opérations prévues sont :

- éclaircies de plantations résineuses de plus de 20 ans (25 hectares environ),
- plantations mellifères (6 ha),
- éclaircies dans des taillis du secteur des Eygrières (15 ha),
- restaurations de truffières (4 ha).

En plus de ces actions, un plan pastoral pourra être rédigé en 2010 en s'appuyant sur le diagnostic terrain qui a été réalisé. L'entretien pastoral du milieu pourra ainsi concerner près de 65 hectares dès 2010. Cet entretien sera prévu de manière récurrente tous les ans sur les surfaces disponibles.

Sont ensuite évoquées des perspectives pour l'organisation des usages :

- **Pastoralisme** : sur la base des informations concernant la ressource en herbe disponible et la connaissance des parcelles sur lesquelles les propriétaires sont intéressés par un entretien pastoral, un plan de gestion pourra être rédigé. Il définira notamment les « droits et devoirs » de chaque partie.

- **Petit patrimoine** : l'A.P.A.R.E., association qui encadre des chantiers de restauration d'édifices en pierre sèche, a été contactée. Apparemment, ce n'est pas dans leurs habitudes d'intervenir sur des terrains privés, même si, dans le cadre d'une ASL dont le but est le développement local, cela pourrait être envisagé. Serge MARTIN précise que les chantiers de l'A.P.A.R.E. sont co-financés à hauteur de 20 % par le propriétaire.

La Fondation du Patrimoine peut aussi aider les propriétaires privés à restaurer du petit patrimoine. Les travaux concernant la remise en l'état de tout ce qui se voit depuis l'extérieur de l'édifice sont indirectement financés par des crédits d'impôts accordés au propriétaire.

- **Circulation sur le massif** : les sentiers les plus fréquentés et certains des points de vue les plus remarquables ont été cartographiés. L'activité de randonnée semble en augmentation sur le massif. La circulation motorisée augmente apparemment en automne et hiver. Afin de réfléchir aux solutions appropriées, une concertation pourra être engagée entre la Commune, la Société de Chasse et d'éventuels propriétaires concernés.

- **Contrôle de la cueillette « sauvage » sur le périmètre syndiqué** : les principales difficultés à l'établissement d'un système de contrôle efficace des ramasseurs sont la grande accessibilité du site et le morcellement important des propriétés qui fait qu'il est difficile de savoir exactement chez qui on se trouve. Les propriétaires qui parviennent efficacement à contrôler et à réguler la présence de cueilleurs chez eux possèdent souvent de grandes propriétés dont les points d'accès sont peu nombreux ou faciles à contrôler. Puisque ce n'est généralement pas le cas sur le périmètre d'étude, on peut imaginer un système où des propriétaires voisins se rassembleraient pour vendre des cartes de ramassages. Un périmètre cohérent, facile à délimiter et si possible aux points d'accès surveillés pourrait être défini. Les propriétaires pourraient se mettre d'accord sur la répartition des revenus liés à la vente des cartes, et éventuellement utiliser une partie de ces fonds pour louer les services d'un garde privé quelques jours pendant la saison de ramassage.

– **Sensibilisation des scolaires à l'environnement** : le collège de Banon a pour projet d'augmenter la participation des scolaires à leur environnement local en organisant des sorties éducatives sur le site du Haut-Montsalier. Ces sorties auraient des thèmes variés, de l'histoire aux sciences de la Vie en passant par le sport et le français. L'ASL pourrait être intéressée par ce projet et pourrait éventuellement participer en définissant des itinéraires de découverte de la nature, voire intervenir sur le terrain et guider des sorties. Ce projet sera étudié par Madame FARAUD à compter de la rentrée scolaire 2009.

Enfin, Gilles MARTINEZ propose aux participants l'organisation d'une formation forestière autour du thème de la sélection des arbres en vue d'une coupe. La formation pourrait se dérouler sur deux jours : une journée d'exercices sur une parcelle expérimentale et une journée pratique sur une parcelle syndiquée. De la même manière, une journée de formation sur la restauration et l'entretien de truffières pourra être organisée. Les dates d'éventuelles formations seront communiquées aux propriétaires.

**A la suite d'échanges sur le contenu du plan de gestion, le Plan Simple de Gestion est validé par l'assemblée générale qui demande au Président de le présenter pour agrément.**

La réunion s'est terminée autour d'un verre de la convivialité.

Informations diverses :

- Les cartes des diagnostics terrains peuvent être envoyées aux propriétaires qui en font la demande ;
- Pour monter un projet, contacter la Charte Forestière de Territoire aux coordonnées ci-dessous :

Courrier : Charte Forestière de Territoire Montagne de Lure / Place de la Mairie – 04230 St Etienne-les-Orgues

Téléphones : Gilles MARTINEZ : 04.92.74.77.25 – 06.74.64.63.57 Laure DANGLA P. : 06.75.52.93.95

Courriel : [charte\\_forestiere\\_lure@forcalquier-lure.com](mailto:charte_forestiere_lure@forcalquier-lure.com)

Un repas rassemblant les membres de l'ASL Lou Caladaire sera organisé le dimanche 23 août à midi. Venez nombreux !

Le président, Patrick MARTIN

# Matériel pour la prise en compte du paysage

→ Clés de détermination

→ Fiches-paysage

→ Fiches techniques

# Clés de détermination

Liste des fiches-paysage :

Clé générale

Le Haut Montsalier et ses alentours

Le Défens Boisé du Haut Montsalier

La Combe

Pateau d'Albion – Les Touers



# Délimitation des unités paysagères

## UNITÉ 5 : PLATEAU D'ALBION— LES TOUERS

Taillis bienvenants  
Plantations résineuses  
Vergers de châtaigniers  
Landes et pelouses

## UNITÉ 4 : COURDONNANSES ET NID DE L'AIGLE

Bois de chêne vert de part et d'autre  
du ravin du Nid de l'aigle

## UNITÉ 3 : LA COMBE

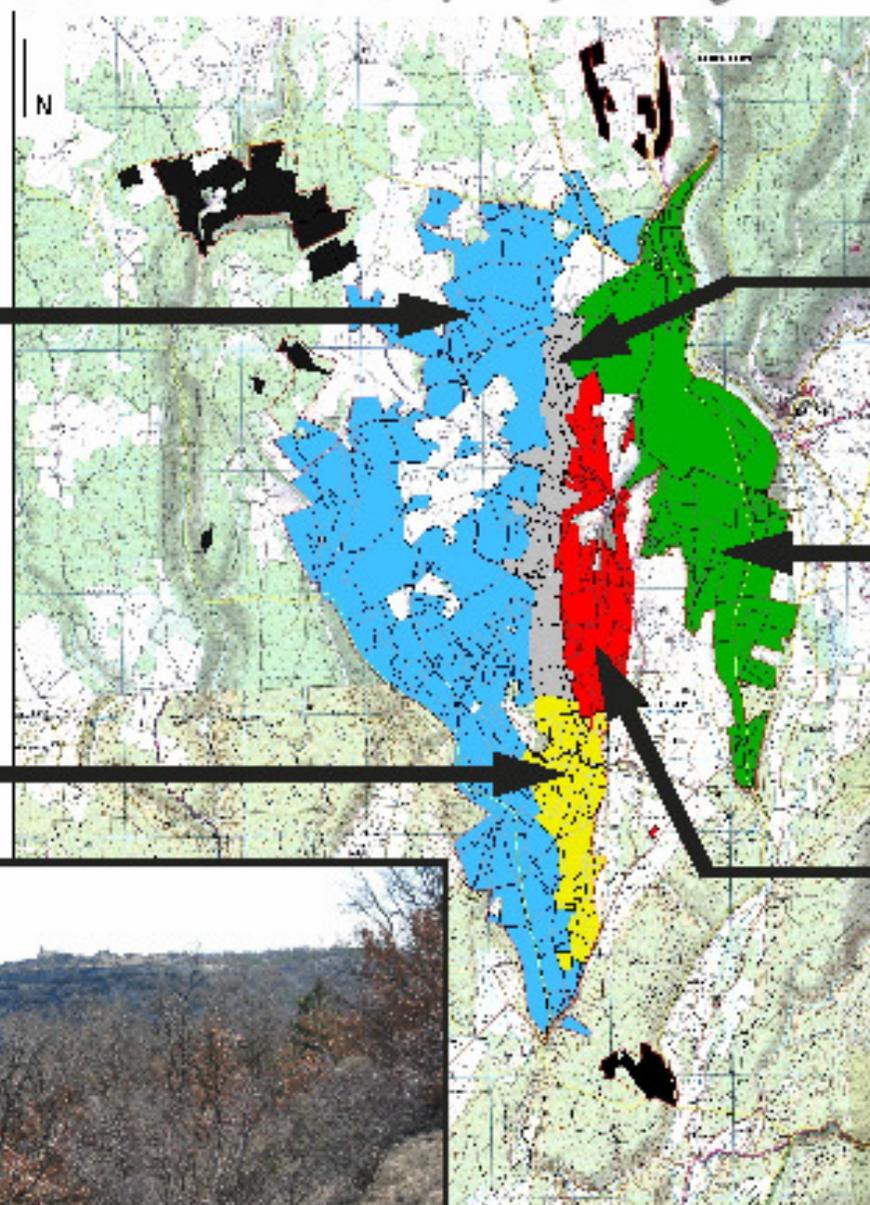
Fond de vallon et versant Ouest

## UNITÉ 2 : LE DÉFENS BOISÉ DU HAUT MONTALIER

Taillis de chêne pubescent  
Relief doux

## UNITÉ 1 : LE HAUT MONTALIER ET SES ALENTOURS

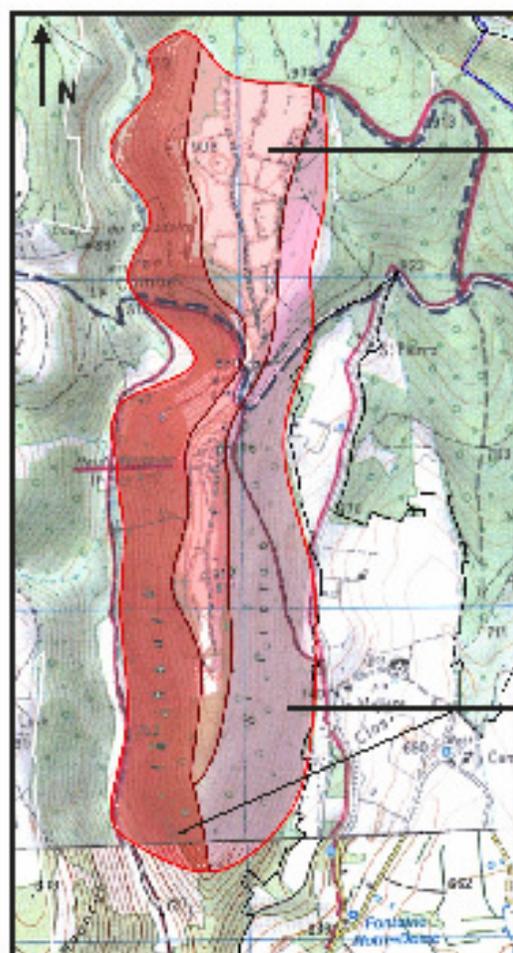
Ruines de l'ancien Montsalier  
Versants de part et d'autre du vieux village  
Partie cultivée du Défens



Les parcelles en noir sont trop éloignées du site du Haut Montsalier pour être en lien avec son paysage. Cependant, elles font partie du périmètre de gestion et suivront, au minimum, les recommandations des fiches techniques.



# Unité 1 : le Haut Montsalier et ses alentours



• *Pente nulle à moyenne*  
( $> 20\%$ )

• *Pente moyenne à très forte*  
( $> 20\%$ )

## FICHE 1-A : REPLAT DU HAUT MONTSALIER

Terres cultivées et landes en cours de fermeture  
Formations forestières  
Ruines du Haut Montsalier

Versant à l'Ouest  
(des ruines)

## FICHE 1-B : VERSANT À ÉBOULIS

Sol très superficiel, érosion forte  
Pente importante

Versant à l'Est  
(des ruines)

## FICHE 1-C : VERSANT BOISÉ

Présence de restanques  
Taillis de chênes (pubescent et vert)  
Pente importante

## Unité 2 : le Défens Boisé du Haut Montsalier

Guide de gestion  
multifonctionnelle autour du site  
inscrit du Haut Montsalier.

- Une seule unité de paysage



### FICHE 2-A : MASSIF À CHÊNAIE PUBESCENTE

Taillis à croissance réduite à forte  
Collines entièrement boisées, presque sans discontinuité  
Âges des peuplements variés



## Unité 3 : la Combe



• *Pente faible à moyenne  
(inférieure à 30 %)*

• *Pente forte (supérieure à 30 %)*

Terre agricole  
cultivée

Autre utilisation du  
sol

### TERRES AGRICOLES

Usage courant sans restriction, en dehors des compétences de gestion de l'ASL « Lou Caladaire »

### FICHE 3-A : FOND DE VALLON

Landes en déprise agricole  
Zones boisées

### FICHE 3-B : VERSANT À FORTE PENTE

Taillis à croissance réduite  
Pente > 30%

## Unité 4 : Courdonnanses et Nid de l'aigle

- Une seule unité de paysage

**FICHE 2-A : TAILLIS DE CHÊNE VERT**

Taillis à croissance réduite à moyenne  
Exposition Sud / Sud-Est



CRPF—Vue vers le village actuel de Montsalier depuis l'unité paysagère 4



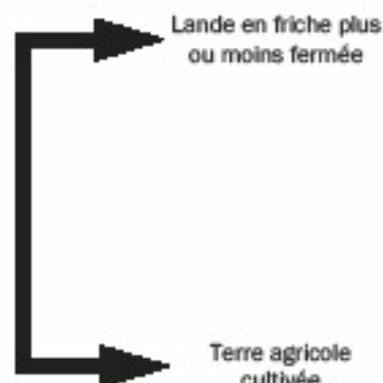
# Unité 5 : Plateau d'Albion - Les Touers

• *Milieux boisés*



**FICHE 5-A : FORMATIONS BOISÉES**  
Couvert arboré représentant plus de  
20 % de la surface.

• *Milieux ouverts*



Lande en friche plus  
ou moins fermée



**FICHE 5-B : LANDES ET MILIEUX  
OUVERTS**  
Couvert arboré inférieur à 20% de la  
surface  
Broussailles plus ou moins présentes

Terre agricole  
cultivée



**TERRES AGRICOLES**  
Usage courant sans restriction, en  
dehors des compétences de gestion  
de l'ASL « Lou Caladaire »



Vue sur l'Obocour depuis la campagne de l'Esperon

# Fiches-paysage

## Liste des fiches-paysage :

1-A : Replat du Haut Montsalier

1-B : Versant à éboulis

1-C : Versant boisé

2-A : Le Défens Boisé du Haut Montsalier – Massif de chênaie pubescente

3-A : Fond de vallon

3-B : Versant à forte pente

4-A : Courdonnanses et Nid de l'Aigle – Taillis de Chêne vert

5-A : Formations boisées

5-B : Landes et milieux ouverts

NB : L'annexe 18 donne des indications sur la manière de lire ces fiches.





Fiche n°  
1 - A

# REPLAT DU HAUT MONTSALIER

## CARACTÉRISTIQUES DE LA VÉGÉTATION

<i>Couvert arboré</i>	En moyenne, < 30%
<i>Couvert arbustif</i>	De 5 à 80 %
<i>Couvert herbacé</i>	Jusqu'à 100% sur certaines prairies

## AUTÉCOLOGIE, EXPOSITION, SOLS, BILAN HYDRIQUE

*Stations relativement bonnes.  
Sols à dominante calcaire.  
Pentes nulles à moyennes (de  
0 à 20 %).  
Zone exposée au vent.*

## ESSENCES RENCONTRÉES :

*Cbène pubescent  
Cbâtaignier  
Aïsiers  
Érables  
Merisier  
Tilleuil  
Divers fruitiers*

*Pin sylvestre  
Pin noir d'Autriche  
Cèdre de l'Atlas*

## TOUTES LES ZONES PLATES DE L'UNITÉ "HAUT MONTSALIER ET SES ALENTOURS".

Les zones plates proches du Haut Montsalier étaient des zones auparavant entretenues par l'activité humaine : culture, places, rues...

Aujourd'hui, quelques parcelles agricoles sont en friche, les rues du village sont pleines d'herbe. Certaines terres se referment, faisant ainsi perdre un peu de son identité à la zone.

En plus d'avoir un grand intérêt biologique, ces milieux ont un intérêt pastoral, ainsi que paysager, et méritent d'être entretenus.

De gros arbres peuvent se rencontrer au milieu ou en bordure des parcelles (bornes ou haies) et abritent une biodiversité remarquable.

Cette sous-unité est la raison pour laquelle ce site a été inscrit comme paysage naturel à préserver.



Les landes résultent d'un certain abandon de terres à usage agricole.

CRDP - Vue sur les mouillères depuis le Haut Montsalier



**Sensibilité paysagère très forte** : cette sous-unité contient les ruines qui ont amené l'inscription du site.

Les landes sur le replat du Défens (bonne vue depuis et vers le site inscrit) dégagent le paysage vers le village. Les bois et landes situés en aval des ruines, vers le Montsalier actuel, se voient moins depuis les ruines.



Les formations végétales sont variées, depuis le champ cultivé jusqu'au peuplement de chêne pubescent vieilli, en passant par les prairies enherbées et les taillis jeunes.



Les vieux arbres présents sur les landes ont un très important rôle de lieu de vie de la faune sauvage. Mieux vaut les laisser plutôt que les abattre.

Vu la grande sensibilité de l'unité, il n'y aura pas d'exploitation mécanisée autour des ruines, et **toute intervention devra avant toute chose respecter l'enjeu paysager.**

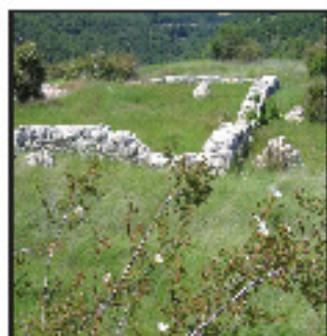


Les milieux ouverts sont riches en une flore spécifique et rare sur le reste du périmètre. Les alternances prairies/taillis rendent cette zone attractive pour le petit gibier. Le lierre forme un habitat intéressant pour les petits animaux (oiseaux, insectes...).



Aptitude au pastoralisme relativement bonne sur les milieux ouverts et aux abords du village. Nécessite un travail avec des parcs tant que possible.

**Attention aux zones cultivées et aux édifices en pierre.**



Les aires de battage, les rues et les places du Haut Montsalier sont couvertes d'herbe.

#### PRECONISATIONS PAYSAGÈRES

- Conserver les gros arbres en bordure et au milieu des landes, conserver les haies.
- Éviter la fermeture des milieux ouverts.
- Protéger les édifices en pierre.
- Éclaircir les peuplements.
- Soigner les zones de transition entre champs et forêts



L'église restaurée du Haut Montsalier.



Les haies cloisonnent le paysage et abritent une biodiversité importante tout en réduisant l'impact du vent sur les cultures.

## GESTION RECOMMANDÉE



### ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS

En dehors des ruines du Haut Montsalier, trois moyens existent pour maintenir le milieu ouvert : le débroussaillage mécanique, l'entretien pastoral et la remise en culture

Pour les zones les plus embroussaillées, la combinaison de plusieurs moyens est possible : nettoyage mécanique la première année et entretien par un troupeau les années suivantes par exemple.

Un entretien des prairies par du pâturage est possible sous réserve de fortement limiter la taille du troupeau et de le parquer. Un pâturage équin peut éventuellement être considéré. **Attention aux édifices en pierre.**

### ENTRETIEN DES HAIES

À réaliser selon les recommandations de la fiche technique "Arbres et biodiversité"

Les haies sont souvent des milieux embroussaillés composés de vieux arbres. Historiquement, elles étaient entretenues autour des champs, des chemins. La haie entière, et notamment les arbres qui la composent, peuvent avantageusement être entretenus (voir la fiche technique correspondante « Arbres et Biodiversité »).

**L'abattage des arbres de haie se limitera aux récoltes sanitaires, s'il y a risque de :**

- Chute sur un édifice en pierre sèche,
- Chute sur un passage ouvert à la circulation des personnes,
- Dommage aux cultures,

**ainsi qu'aux coupes de rajeunissement, pour faire de la place à une tige d'avenir en enlevant un vieil arbre.**

### PLANTATIONS AGRO-FORESTIÈRES

Sur les milieux ouverts du Défens, des plantations feuillues agroforestières pourront être faites (plantations mellifères, truffières).

Suivre les recommandations des fiches techniques correspondantes.

## GESTION À MENER AVEC PRUDENCE



### ÉCLAIRCIES

À réaliser selon les recommandations de la fiche technique "Éclaircie"

La récolte de bois n'est pas déconseillée sur cette sous-unité, mais vu la grande sensibilité paysagère et patrimoniale, elle demandera une préparation soignée.

Sur les stations les plus pauvres, les éclaircies par cépées sont particulièrement indiquées.

Sur les meilleures stations et pour les futaies, les éclaircies pied à pied sont recommandées, même si, pour conserver un régime de taillis, des éclaircies par cépées peuvent être mises en œuvre dans les peuplements feuillus.

*Dans tous les cas, le débardage des bois devra prendre garde à respecter les nombreux édifices en pierre sèche. Aucune nouvelle route ne sera ouverte.*

## GESTION DÉCONSEILLÉE



### COUPE RASE

Les perturbations importantes du milieu induites par une coupe rase vont à l'encontre de la préservation des paysages.

### NON INTERVENTION

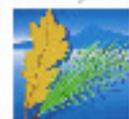
Les milieux ouverts sont les témoins de l'occupation et de l'entretien des replats par l'activité humaine. Ils permettent d'avoir des vues dégagées sur les environs et caractérisent cette sous-unité paysagère.

### DESTRUCTION DE HAIES

Les haies ont entre autres un rôle paysager important et doivent être conservées.

### DEBROUSSAILLEMENT CHIMIQUE

Le débroussaillage chimique en dehors des ruines du Haut Montsalier, en dehors de l'existence **avérée** de risques pour le patrimoine (risque de dégradation par une autre méthode de débroussaillage), est absolument déconseillé.



Fiche n°  
1 - B

## VERSANT À ÉBOULIS

(1/2)

### CARACTÉRISTIQUES DE LA VÉGÉTATION

*Boisement lâche à densité très variable*

*Couvert arboré*      10 % à 60 %

*Hauteur moyenne à 50 ans*      3 à 4 m

### AUTÉCOLOGIE, EXPOSITION, SOLS, BILAN HYDRIQUE

*Sol, à dominante calcaire, très superficiel.*

*Exposition Ouest, avec un confinement important par encoûts.*

*Milieu sec car la pente forte favorise le ruissellement de l'eau vers le bas.*

### ESSENCES RECONTRÉES :

*Cbène pubescent  
Cbène vert  
Alisiers  
Érables*

*Pin sylvestre  
Pin noir d'Autriche  
Cèdre de l'Atlas*

## DEPUIS L'ESPÉRON JUSQU'À LA LAVE, VERSANT DU CÔTÉ DU VIEUX VILLAGE

Ce versant est peu végétalisé. On y trouve de bas arbustes ligneux, quelques résineux qui ont été planté il y a 25 ans, dans un but de protection contre l'érosion.

Vers le bas du versant, on peut voir quelques cèpées de chène pubescent à croissance très réduite.

Deux sources aménagées par les anciens habitants du Haut Montsalier sont dans ce versant.

Contrairement au versant qui lui fait face, la majeure partie du sol de ce versant à éboulis est très peu stabilisée.



Le boisement lâche laisse voir les éboulis de surface.

CRPF - vue sur le versant à éboulis en dessous du Vieux Montsalier



**Sensibilité paysagère très forte.** Cette unité est dans le périmètre inscrit et se voit très nettement lorsqu'on regarde les ruines.

On dit alors que la **co-visibilité** est très forte.

La juxtaposition du gris des éboulis au gris des pierres du village a un effet esthétique très fort.



Les arbres installés poussent très lentement car la station est pauvre. Malgré tout, quelques poches de végétation se développent autour des deux sources naturelles qui existent dans ce versant.

Le risque d'érosion est élevé et la végétation présente participe au maintien du sol.



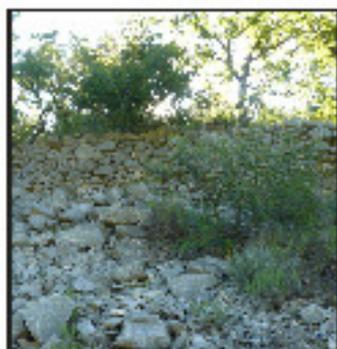
Une intervention dans ce versant augmenterait fortement l'érosion, surtout sur le versant situé juste en dessous des ruines.



Flore caractéristique des milieux calcaires secs.  
Les éboulis peuvent accueillir une faune spéciale.



Pastoralisme non conseillé afin de laisser la possibilité au sol de se stabiliser.  
Ressource en herbe quasiment nulle.



Une des deux sources présentes sur ce versant était aménagée afin d'irriguer un jardin sur une restanque



**ATTENTION** : les gestions proposées ne sont pas les mêmes suivant que l'on se trouve sur le versant situé sous le village, ou ailleurs. En effet, la partie du versant située juste sous les ruines a une très forte co-visibilité et les mesures de gestion correspondantes sont à respecter.

## GESTION RECOMMANDÉE SUR LE VERSANT SITUÉ JUSTE SOUS LES RUINES



### NON INTERVENTION

Toute intervention sur cette zone participe à la dégradation du sol.

Pour limiter l'érosion, la meilleure chose à faire est d'attendre...

## GESTION RECOMMANDÉE SUR LES VERSANTS NON SITUÉS EN DESSOUS DES RUINES

### ÉCLAIRCIES À réaliser selon les recommandations de la fiche technique "Éclaircie"

L'érosion sur ces versants est importante, c'est pourquoi la coupe rase est proscrite. S'il y a une volonté de récolte, éclaircir par cépées.

Les quelques plantations pourront éventuellement être éclaircies pied-à-pied **dans le bas du versant**.



*Le taillis est le type de peuplement forestier le plus efficace pour retenir le sol car une cépée est constituée de nombreuses tiges. Les arbustes buissonnants aussi. Les arbres de franc-pied, qui n'ont qu'un tronc, ont moins de chance de stopper la chute des pierres.*

## GESTION À MENER AVEC PRUDENCE



### PLANTATIONS À RÔLE DE PROTECTION

De tels reboisements peuvent limiter l'érosion, mais leur mise en place est **coûteuse** et dégrade un peu le milieu. De plus, les résineux sont finalement moins efficaces que les arbustes ou les taillis pour retenir le sol.

Pour améliorer la stabilité du sol, on peut imaginer planter des végétaux ligneux tels que la lavande, la bugrane, l'amélanchier, ou encore le sumac.

## GESTION DÉCONSEILLÉE



### COUPES RASES

Une coupe rase sur ce versant causerait la destruction de plusieurs dizaines d'années de stabilisation du sol.

### PÂTURAGE

En dehors d'un projet de maintien des éboulis en l'état, éviter le passage d'un troupeau dans ce versant fragile où la ressource en herbe est faible.



La partie du versant non située sous les ruines est plus boisée

### PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Pendant la saison de végétation, le vert des arbustes allié au gris des éboulis rappellent le gris des vieilles pierres et le lierre qui recouvre de nombreuses ruines du Haut Montsalier. Ceci a un très bel effet paysager.

Le maintien du versant à éboulis dans cet état pourrait se justifier, mais il est difficile de prévoir quelles opérations pourraient permettre ça. Une convention avec un éleveur pourrait être passée : le passage d'un petit troupeau (50 têtes) de brebis pourrait permettre d'"entretenir" les éboulis, sous réserve qu'il soit très contrôlé et limité dans le temps ...

Si ce projet motive des propriétaires, il devra être étudié avec le CRPF.

Fiche n°  
**1 - C**

## VERSANT BOISÉ

(1/2)

### CARACTÉRISTIQUES DE LA VÉGÉTATION

*Boisement dense*

*Couvert arboré* > 80%

*Hauteur moyenne à 50 ans* 8 à 10 m

*Densité, en nombre de cépées par hectare* > 1500

*Volume, en stères par hectare à 50 ans* 150

### AUTÉCOLOGIE, EXPOSITION, SOLS, BILAN HYDRIQUE

*Sol à dominante calcaire.*  
*Exposition Est.*

*La présence de restanques améliore la capacité du sol à retenir l'eau en certains endroits de la sous-unité, créant ainsi un milieu fertile.*

*En l'absence de restanques, la forte pente laisse l'eau ruisseler vers la plaine et les stations sont moins fertiles.*

### ESSENCES RENCONTRÉES :

*Chêne pubescent*  
*Chêne vert*  
*Alisiers*  
*Érables*  
*Merisier*  
*Tilleul*  
*Fruitiers divers*

*Pin sylvestre*

*Pin noir d'Autriche*

### VERSANT DE SAINT PIERRE

Le versant Est de la colline sur laquelle est situé le vieux Montsalier est entièrement boisé.

On peut distinguer deux zones différentes :

- la partie située juste en dessous des ruines, où on retrouve des restanques
- le reste du versant, recouvert de taillis de chêne à croissance moyenne.

Toute cette unité est en grande co-visibilité avec le vieux village : en regardant les ruines depuis la route RD 51, ou depuis l'actuel Montsalier, on a d'abord cette colline boisée en ligne de mire avant de distinguer le village.



Vue panoramique du versant boisé



**Sensibilité paysagère très forte.** très grande co-visibilité avec les ruines du vieux village.



Sur les meilleures stations, les peuplements les plus âgés sont bienvenants, avec quelques gros bois et, par endroits, de la futaie.

Vers le village actuel, le versant est boisé avec du chêne vert qui rajoute une touche de vert en hiver et fait la continuité visuelle avec l'unité paysagère numéro 4 :

« Courdonnanses et Nid de l'Aigle ».



Ne pas exploiter la partie avec des restanques avec des engins : les restanques sont fragiles et peu larges. Préférer un abattage manuel et un débardage très respectueux du sol. Sur les parcelles sans restanque, la pente importante

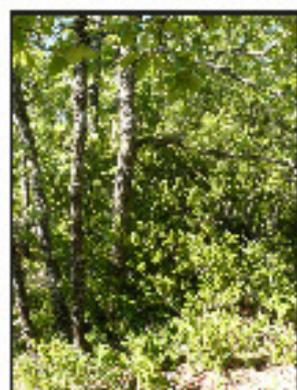


Quelques arbres fruitiers restent sur les restanques, de nombreuses essences différentes s'observent dans cette sous-unité.

Le lierre forme un habitat intéressant pour les petits animaux (oiseaux, insectes...).



La ressource en herbe est assez faible. De plus, la présence de petit patrimoine rend le gardiennage délicat.



Le taillis de chêne a une bonne croissance, une conversion vers de la futaie est envisageable.

#### PRECONISATIONS PAYSAGÈRES

- Privilégier les éclaircies.
- Limiter la surface des coupes rases à : 3 ha.
- Pas de coupes rases voisines avant que la régénération ne fasse au moins 2 m de haut.
- Faire des coupes plus allongées selon les courbes de niveau que des coupes larges dans le sens de la pente.
- Conserver les feuillus rares (Érables, Alisier, etc.) ainsi qu'au moins 10 arbres par hectare parmi les plus gros.
- Ne pas faire intervenir d'engins forestiers dans les restanques.
- Attention aux édifices en pierre.

## GESTION RECOMMANDÉE



### ÉCLAIRCIES

À réaliser selon les recommandations de la fiche technique "Éclaircie"

Dans les peuplements les plus fertiles et les plus âgés de l'unité, une **éclaircie pied à pied** est recommandée. Il est possible d'envisager la conversion en futaie dans certaines parcelles.

Ce type de travaux forestiers est fortement recommandé pour toute la partie contenant les restanques.

Les **éclaircies par cépées** seront préférables dans les taillis à croissance plus réduite dans la partie sans restanque ou dans une optique de conservation du régime de taillis

*Les travaux d'éclaircie sont moins impactants sur le paysage que les coupes rases car ils maintiennent un couvert boisé en permanence.*

## GESTION À MENER AVEC PRUDENCE



### POUR LA PARTIE AVEC DES RESTANQUES :

**RESTAURATION DES RESTANQUES** Dans le cadre d'un projet global de restauration des restanques (anciens jardins du Haut Montsalier), **en coordination avec le DREAL**, des éclaircies fortes peuvent être conduites. (en conservant les gros arbres).

Des travaux de soutènement des murs sont nécessaires.

En cas de travaux, attention au respect de ce patrimoine bâti fragile.

Des plantations agro-forestières ou des cultures agricoles, pourraient éventuellement permettre de valoriser ces jardins tout en évitant l'utilisation d'engins lourds.

### POUR LA PARTIE SANS RESTANQUE SEULEMENT :

**TRAITEMENT EN TAILLIS SIMPLE** À réaliser selon les recommandations de la fiche technique "Coupe rase" La gestion en taillis simple pourra être mise en œuvre sous réserve de respecter scrupuleusement les recommandations de la fiche technique "coupe rase" et lorsque ce type de gestion est indispensable pour renouveler le peuplement.

Surface maximale : 3 ha d'un seul tenant.

**Vu la grande sensibilité paysagère, cette intervention impactante sur le paysage devra être préparée, voire réalisée, avec un encadrement technique.**

Conserver au moins 10 arbres par hectares parmi les plus gros et, pour ne pas les mettre en lumière trop brutalement, conserver un bouquet d'arbres autour.

## GESTION DÉCONSEILLÉE



### COUPES RASES À DES ROTATIONS COURTES

La rotation minimale des coupes rases doit être supérieure à 40 ans. Les coupes fréquentes affaiblissent la vitalité du peuplement et réduisent la fertilité des sols.

### PÂTURAGE

Le versant n'a pas de grands intérêts pastoraux, et la présence d'édifices en pierre sèche complique la garde des animaux.

### CHANGEMENT D'ESSENCE PAR PLANTATION

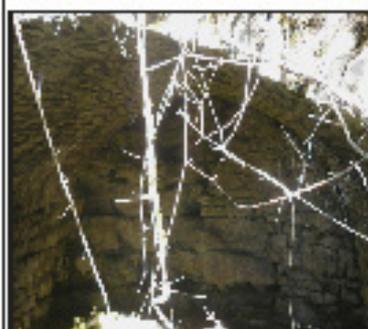
Le boisement de chêne correspond au paysage du Haut Montsalier. Toute substitution d'essence à cet endroit est déconseillée.

#### PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Les restanques pourraient être restaurées. L'effet paysager serait très positif, les restanques dégagant la vue vers le vieux village, vers les chemins d'accès.

On peut imaginer y entretenir des jardins, des cultures biologiques, des vergers... Il sera néanmoins impossible d'employer de gros engins agricoles (les restanques ne sont pas larges).

Le rocher sur lequel est perché le village pourrait être dégagé pour redonner aux ruines leur caractère perché et faire qu'elles se distinguent plus nettement dans le paysage.



Voûtes et escaliers rendent les restanques originales.



Floche n°  
2 - A

# MASSIF DE CHÊNAIE PUBESCENTE

(1/2)

## CARACTÉRISTIQUES DE LA VÉGÉTATION

*Boisement dense*

*Couvert arboré* > 80%

*Hauteur moyenne à  
50 ans* 8 à 10 m

*Densité, en nombre  
de cépées par hectare* 2000

*Volume, en stères  
par hectare à 50 ans* 100 à  
200

AUTÉCOLOGIE, EXPOSITION,  
SOLS, BILAN HYDRIQUE

*Plus on va vers le Nord de  
cette unité, plus les stations  
sont fertiles.*

*Sol à dominante calcaire avec  
quelques poches acides.*

*Exposition globalement Sud.*

## ESSENCES RENCONTRÉES

*Chêne pubescent*  
*Chêne vert*  
*Hêtre*  
*Alisiers*  
*Érables*  
*Merisier*  
*Orme des montagnes*

*Pin sylvestre*  
*Pin noir d'Autriche*

## DEPUIS LES SARTRONS JUSQU'À LA POINTE SUD DU SERRE DE BANON.

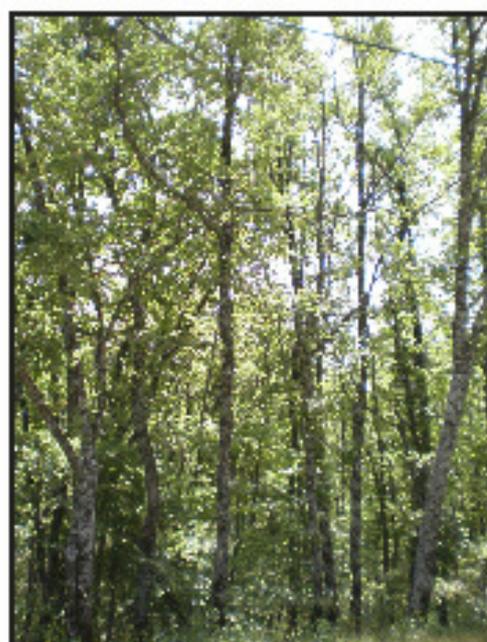
Les deux collines situées entre le Haut Montsalier et la commune de Banon sont entièrement boisées.

On différenciera les deux collines selon leur distance par rapport au vieux village.

Les peuplements sont presque uniquement des taillis purs de chêne pubescent, avec parfois quelques poches de hêtres. Les stations sont meilleures au nord qu'au sud.

La sensibilité paysagère de cette unité est forte, les pentes douces des collines permettent de voir loin depuis le vieux village.

À l'intérieur de cette unité, quelques points de vue remarquables ont été identifiés. De rares milieux ouverts rompent la monotonie du Défens.



ORF—Les Sartrons, Montsalier

Les milieux les plus frais du Défens abritent des peuplements de Chêne pubescent à forte croissance.



**Sensibilité paysagère importante**, vue directe depuis et vers les ruines depuis plus des deux tiers de l'unité.

La partie Est du Serre de Banon est très visible depuis la RD 51.



La majorité de l'unité est composée de taillis jeune (moins de 40 ans).

Historiquement, cette zone a toujours été la « réserve de bois » de Montsalier.

Les taillis des milieux les plus frais sont bienvenants, avec une bonne diversité d'essences.



Les parcelles sont bien desservies, éviter de créer de nouvelles pistes, ou bien le faire de manière à ce qu'elles soient invisibles depuis les ruines du vieux village.

Vu le jeune âge des taillis, peu de parcelles seront exploitables avant 2020.

L'exploitation de ces taillis peut apporter des revenus conséquents.



Bonne diversité floristique. Les prairies ouvertes contiennent une flore remarquable pour la région. Certaines parcelles contiennent de nombreux très gros chênes.

Les milieux fermés sont de bons habitats pour la faune sauvage.



Aptitude au pastoralisme d'hiver relativement bonne (l'exposition Sud de l'unité favorise une végétation fourragère intéressante pour un troupeau ovin).



Au détour d'un chemin, une vue dégagée sur le Haut Montsalier peut apparaître.

### PRECONISATIONS PAYSAGÈRES

- Privilégier les éclaircies.
- En cas de coupe rase, conduite avec prudence, limiter la surface de coupe à :
  - 5 hectares d'un seul tenant sur la colline côté Banon,
  - 3 hectares d'un seul tenant sur la colline côté vieux village.
- Pas de coupes rases voisines avant que la régénération ne fasse au moins 2 m de haut.
- Conserver les feuillus rares (Érables, Alisier, etc.), ainsi que les gros arbres.
- Soigner les zones de transition entre les bois et les champs.
- Entretien des milieux ouverts.



Cette unité est fréquentée par les randonneurs

## GESTION RECOMMANDÉE



### ÉCLAIRCIES

À réaliser selon les recommandations de la fiche technique "Éclaircie"

Dans les peuplements les plus fertiles et les plus âgés de l'unité, l'**éclaircie pied à pied** est l'opération conseillée. Il est possible d'envisager la conversion en futaie de certains taillis. **Les coupes d'éclaircie favorisent le mélange d'essences.**

Dans les stations les plus fraîches, où se trouvent des peuplements de hêtre, des éclaircies sont particulièrement recommandées.

Dans les taillis à croissance plus réduite et dans un objectif de maintien du taillis (production de bois de chauffage par exemple), les **éclaircies par cépées** seront préférables.

**Intervenir en hiver pour minimiser les dégâts sur les arbres conservés.**

### PLANTATIONS AGRO-FORESTIÈRES

Sur les parcelles situées entre des bois et des milieux ouverts, des plantations agro-forestières (plantations mellifères, plantation truffière) peuvent être réalisées.

Ces peuplements forment des zones de transition très appréciées.

### ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS

Les milieux ouverts sont rares dans cette unité et contiennent une biodiversité intéressante. Ne pas hésiter à les entretenir (débroussaillage mécanique ou entretien pastoral).

## GESTION À MENER AVEC PRUDENCE



### TRAITEMENT EN TAILLIS SIMPLE

À réaliser selon les recommandations de la fiche technique "Coupe rase"

*Il faut privilégier les exploitations hivernales, de novembre à mars, qui stimulent la production de rejets et dérangent moins la faune sauvage.*

Compte-tenu de la sensibilité paysagère, les éclaircies sont recommandées. Cependant, si la gestion forestière le justifie (rentabilité économique, âge du taillis...), la coupe rase sera envisageable, pour les taillis de plus de 40 ans dont les souches ne sont pas trop vieilles. Lorsque les souches ont environ 150 ans, ou qu'elles ont subi 3 rotations, elles peuvent perdre leur capacité à rejeter : l'éclaircie est la seule façon d'essayer de renouveler naturellement le peuplement.

Rotation optimale entre les coupes : **40 à 60 ans.**

Surface max. : **5 ha d'un seul tenant sur la colline proche de Banon**

**3 ha d'un seul tenant sur la colline proche du vieux village.**

Conserver au moins 10 arbres par hectare parmi les plus gros et, pour ne pas les mettre en lumière trop brutalement, conserver un bouquet d'arbres autour.

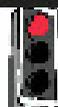
**Soigner particulièrement la forme des coupes en visibilité directe depuis les ruines du village.**

### ÉCLAIRCIE FORTE

Déstabilise et affaiblit les peuplements. Peut conduire à un peuplement difficilement gérable.

**Gestion recommandée dans un objectif de restauration d'ancienne truffière ou de constitution de pré-bois pour le syvo-pastoralisme.**

## GESTION DÉCONSEILLÉE



### REBOISEMENTS PAR CHANGEMENT D'ESSENCE

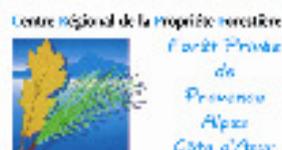
**Sur les parties en vue depuis le Haut Montsalier.** Traditionnellement, le paysage de cette unité est un paysage de chênaie pubescente et autres peuplements feuillus. Tout reboisement, a fortiori résineux, est déconseillé sur ces zones.

### COUPES RASES À DES ROTATIONS COURTES

La rotation minimale des coupes rases doit être supérieure à 40 ans. Les coupes fréquentes affaiblissent la vitalité du peuplement et réduisent la fertilité des sols.

### PÂTURAGE INCONTRÔLÉ APRÈS COUPE RASE

La pression pastorale doit être adaptée (mise en défens si nécessaire jusqu'à ce que les arbres fassent 2 m) afin de ne pas compromettre la régénération, sur l'ensemble des surfaces coupées.

Fiche n°  
3 - A

## FOND DE VALLON

## CARACTÉRISTIQUES DE LA VÉGÉTATION

*Peuplements variés**Couvert arboré* Très variable*Hauteur moyenne des arbres à 50 ans* 8 à 10 m*Densité* Très variable

## AUTÉCOLOGIE, EXPOSITION, SOLS, BILAN HYDRIQUE

*Station relativement bonne.**Sol à dominante calcaire.**Exposition globalement Sud, mais confinement important.**Milieu frais dans les parties étroites de la Combe.*

## ESSENCES RENCONTRÉES :

*Chêne pubescent**Chêne vert**Alisiers**Érables**Fruitiers divers**Pin sylvestre**Pin noir d'Autriche**Cèdre de l'Atlas*

## DEPUIS L'ESPERON JUSQU'AU BOUT DE LA COMBE

Le fond de la Combe est constitué de :

- terres agricoles cultivées (non traitées par cette fiche)
- taillis de chêne pubescent
- plantations truffières plus ou moins récentes
- plantations résineuses à but de production de bois.

En certains points, la combe est étroite et le confinement rend le milieu plus frais. Ainsi, des peuplements de chêne pubescent situés à la sortie des talwegs (en bas du ravin de la Dufrenne par exemple) sont très jolis et ont une bonne croissance.

Les plantations truffières les plus anciennes (chêne vert) sont très fermées.



Plantations au fond de la Combe



**Sensibilité paysagère moyenne**, le fond de vallon de la Combe est encaissé. L'alternance taillis - plantations le long de la piste rythment le fond du vallon.



Des poches de beau taillis de chêne pubescent sont alternées avec les plantations et des haies de fruitiers le long de la piste principale. Quelques terres sont cultivées.



Les parcelles sont facilement exploitables, ne pas créer de nouvelles pistes.



Biodiversité moyenne.



Quelques rares zones où un troupeau pourrait paître, mais attention aux zones cultivées et aux édifices en pierre. Le biais du troupeau tend à passer dans les éboulis, ce qui est à éviter.

Éventuellement, le vallon menant à l'Esperon depuis l'Oboeuf aurait un intérêt pastoral.



Du petit patrimoine dégradé est situé au fond de la Combe

#### PRECONISATIONS PAYSAGÈRES

- Limiter la surface des coupes rases à 3 hectares d'un seul tenant.
- Pas de coupes rases voisines avant que la régénération ne fasse au moins 2 m de haut.
- Préserver les ravins (éclaircie).
- Conserver les feuillus rares (Cormier, Alisier, etc.) et les gros arbres.
- Ne pas créer de nouvelles pistes, réutiliser les existantes avec remise en l'état après coupe si nécessaire



Des truffières pourraient avantageusement être restaurées

### GESTION RECOMMANDÉE



#### TRAITEMENT EN TAILLIS SIMPLE (COUPE À BLANC)

À réaliser selon les recommandations de la fiche technique "Coupe rase"

*Il faut privilégier les exploitations hivernales, de novembre à mars, qui stimulent la production de rejets et dérangent moins la faune sauvage.*

Dans les peuplements de taillis médiocre, la coupe rase est un bon moyen de régénérer le peuplement. **La surface de coupe ne dépassera pas 3 ha d'un seul tenant**

Rotation optimale entre les coupes : **40 à 60 ans.**

Lorsque les souches ont environ 150 ans, ou qu'elles ont subi 3 rotations, elles peuvent perdre leur capacité à rejeter : l'éclaircie est la seule façon d'essayer de renouveler naturellement le peuplement.

Conserver au moins 10 arbres à l'hectare parmi les plus gros (pour le renouvellement des arbres) et, pour ne pas les mettre en lumière trop brutalement, garder un bouquet d'une dizaine d'arbres autour d'eux.

#### ÉCLAIRCIES PIED À PIED

À réaliser selon les recommandations de la fiche technique "Éclaircie"

Dans les plantations résineuses, voire les beaux peuplements feuillus, la sélection de beaux arbres de franco-pied est généralement assez aisée. Pour les plus beaux peuplements naturels, il est possible d'envisager la conversion en futaie.

Dans les poches de taillis à bonne croissance situées en contrebas des ravins, un soin particulier sera pris car il s'agit des seules zones de la sous-unité où les peuplements forestiers sont bienvenants. Leur aspect est très beau vu d'en haut, les éclaircies permettront de le maintenir ainsi.

*L'éclaircie en faveur des plus beaux spécimens de l'essence objectif est recommandée dans les stations fraîches, dans les peuplements feuillus vieillissants et dans les plantations résineuses pour l'obtention de belles tiges. De même, des travaux d'éclaircie peuvent être mis en œuvre dans un objectif de restauration de truffières.*

### GESTION À MENER AVEC PRUDENCE



#### ÉCLAIRCIE FORTE

Elle peut provoquer des descentes de cimes importantes ou une déstabilisation du peuplement et peut conduire à un peuplement difficilement gérable car trop impénétrable (rejets et broussailles).

- À réserver aux restaurations de truffière ou autres pratiques agro-forestières.

#### NON INTERVENTION

L'évolution naturelle peut conduire à une sénescence des souches et à la perte de valeur du bois.

Une non intervention reste néanmoins envisageable lorsqu'elle répond à un enjeu environnemental (si trop de risque d'érosion par exemple) ou paysager.

### GESTION DÉCONSEILLÉE



#### CHANGEMENT D'ESSENCE PAR PLANTATION

Les zones où une substitution d'essence pourrait être faite sont les zones de taillis de chêne médiocre. Et d'un point de vue économique, la transformation n'est pas rentable sur les mauvaises stations, c'est pourquoi cette opération n'est pas conseillée ici.

#### COUPES RASES À DES ROTATIONS COURTES

La rotation minimale des coupes rases doit être supérieure à 40 ans, pour une surface de 3 ha d'un seul tenant maximum. Les coupes fréquentes affaiblissent la vitalité du peuplement et réduisent la fertilité des sols.

#### PÂTURAGE

À cause de la présence de cultures et d'édifices en pierre sèche, le gardiennage est difficile dans le vallon. Le pâturage n'est pas recommandé.

Fiche n°  
 3 - B

## VERSANT À FORTE PENTE

### CARACTÉRISTIQUES DE LA VÉGÉTATION

*Peuplement lâche et clairié*

*Couvert arboré*      **30-40 %**

*Hauteur moyenne à  
 50 ans*      **4 à 6 m**

*Volume à 50 ans. en  
 stères par hectare*      **50**

### AUTÉCOLOGIE, EXPOSITION, SOLS, BILAN HYDRIQUE

*Sol à dominante calcaire très  
 superficiel.*

*Exposition Est.*

*Milieu assez sec car la pente  
 supérieure à 30 % favorise le  
 ruissellement de l'eau vers le  
 bas.*

### ESSENCES RENCONTRÉES :

*Chêne pubescent  
 Chêne vert  
 Alisiers  
 Érables*

*Pin sylvestre  
 Pin laricio de Corse  
 Pin noir d'Autriche  
 Cèdre de l'Atlas*

### DEPUIS L'ESPÉRON JUSQU'À LA LAVE

Ces versants sont composés de :

- taillis de chêne pubescent,
- éboulis en cours de stabilisation,
- plantations résineuses.

Les peuplements de chêne pubescent sont souvent de mauvaise qualité.

Ça et là dans la pente se trouvent des arbres qui ont réussi à s'installer.

Ce versant est juste en face du vieux village, et est sillonné de pistes et sentiers dont certains sont empruntés par des randonneurs.

La barre rocheuse marquant le début du plateau d'Albion structure le paysage horizontalement.



Le boisement lâche laisse voir le sol superficiel.



**Sensibilité paysagère très importante**, cette unité est dans le périmètre inscrit et se voit très nettement depuis les ruines.



Les peuplements installés sont de qualité médiocre car la station est pauvre. Le risque d'érosion est élevé, et la végétation présente participe au maintien du sol.



Les taillis ne sont pas parmi les plus faciles à exploiter à cause de la pente. Au vu de la grande sensibilité paysagère du versant, ne plus créer de pistes d'exploitation, utiliser les anciennes.



Faible diversité floristique.  
 Les éboulis peuvent accueillir une faune spécifique.



Pastoralisme non conseillé afin de laisser la possibilité au sol de se stabiliser. Ressource en herbe faible.



L'aven du Caladaire, qui a donné son nom à PASL, fait partie de cette sous-unité.

#### PRECONISATIONS PAYSAGÈRES

- Préférer les travaux d'éclaircie.
- Conserver, au moins en partie, les résineux dans les ravins : verts toute l'année, ils soulignent le relief.
- Pas de coupes rases.
- Pas de création de voies d'accès dans les versants : déjà trop de pistes se voient depuis le vieux village.
- Conserver autant que possible un état végétalisé d'arbustes et d'arbres sur le versant.



Boisements réalisés dans le versant, à croissance très faible et ayant davantage un rôle de protection que de production.

### GESTION RECOMMANDÉE



#### NON INTERVENTION

Sur les zones au couvert inférieur à 20 %.

La récolte du bois cause plus de dommages au milieu qu'elle ne rapporte au propriétaire.

#### ÉCLAIRCIES PAR CÉPÉES

À réaliser selon les recommandations de la fiche technique "Éclaircie"

Sur le reste des peuplements, une éclaircie prélevant **moins de 30% du nombre de cépées** est envisageable. Emprunter les chemins existants et préférer un abattage manuel, avec un débardage respectueux des sols.

Par exemple, le débardage des bois à la goulotte, plutôt qu'au porteur, limite mieux l'impact des exploitations sur le sol.

À première vue, seuls les taillis en-dessous de l'Obœuf sont sur une station assez fertile pour permettre une régénération du peuplement.

À ne pratiquer que dans les peuplements de plus de 40 ans.

*Le taillis est le type de peuplement forestier le plus efficace pour retenir le sol car une cépée est constituée de nombreuses tiges. Les arbres de franc-pied, qui n'ont qu'un tronc, stoppent moins fréquemment les pierres qui tombent.*

### GESTION À MENER AVEC PRUDENCE



#### ÉCLAIRCIE PIED À PIED DANS LES PLANTATIONS RÉSINEUSES

Les plantations réalisées sur le versant ne sont pas productives. La croissance est très faible.

Si le propriétaire souhaite récolter les bois de ces plantations, de grandes précautions doivent être prises :

- abattage manuel,
- débardage respectueux du sol.

### GESTION DÉCONSEILLÉE



#### COUPES RASES

Une coupe rase sur ce versant causerait la destruction de plusieurs dizaines d'années de stabilisation du sol, ne serait-ce qu'une coupe de 50 ares.

#### PÂTURAGE

Éviter le passage d'un troupeau dans ce versant encore fragile.

#### RECOMMANDATION SUR L'EXPLOITATION DU BOIS

Sur toutes les zones en vue depuis le site du Haut Montsalier, les interventions doivent être **très bien préparées**, leurs impacts pouvant être très forts sur le paysage et sur le milieu. Ne pas hésiter à préparer une coupe avec le technicien forestier local.

Les exploitations devront être manuelles, avec un débardage à la goulotte ou, si ce n'est matériellement pas possible ET pour les parcelles à la pente inférieure à 40 %, au tracteur agricole.

Le débardage à la goulotte est idéal pour la récolte du bois de chauffage en situation de pente : il s'agit d'utiliser des demi-tubes, sortes de gouttières, pour faire glisser les tronçons de bois (1m de long) depuis la parcelle jusqu'à la piste.

Le mot d'ordre est de minimiser les impacts sur le milieu, quitte à préférer ne pas intervenir sur ce versant fragile.

Fiche n°  
4 - ATAILLIS DE CHÊNE  
VERT

(1/2)

CARACTÉRISTIQUES DE LA  
VÉGÉTATION*Boisement assez dense**Couvert arboré* >60%*Hauteur moyenne à  
50 ans* 3 à 8 m*Densité, en nombre  
de cépées par hectare* 800*Volume à 50 ans, en  
stères par hectare* 50 à  
100AUTÉCOLOGIE, EXPOSITION  
BILAN HYDRIQUE, SOLS*Milieu sec à très sec.**Orientation Est/Sud-Est.**Sols peu fertiles, avec parfois  
éboulis affleurants.*

## ESSENCES RENCONTRÉES :

*Cbène vert  
Cbène pubescent  
Alisiers  
Érables**Pin sylvestre*

## DES TOUERS AU RAVIN DU NID DE L'AIGLE

Cette unité est assez particulière dans le périmètre d'étude : elle se détache par son aspect vert toute l'année et sert de fond au village actuel de Montsalier. De nombreux édifices en pierre sèche sont encore debout au milieu des chênes.

Seule la partie de cette unité au Nord du ravin du Nid de l'Aigle est située dans le site inscrit.

Le peuplement est à majorité chêne vert, avec quelques poches de chêne pubescent. Les recommandations faites dans cette fiche sont valables pour les deux espèces.



Le chêne vert entoure le village actuel de Montsalier



**La sensibilité paysagère est moyenne** : si l'unité se voit très bien depuis le village actuel de Montsalier et la route départementale 51, elle est quasiment invisible depuis le Haut Montsalier.



Taillis à croissance réduite à moyenne, peuplements pauvres en général. L'impression de forte densité dans ces peuplements est liée aux branches basses et aux nombreuses broussailles.

C'est la seule zone du site contenant des peuplements purs de chêne vert, le potentiel forestier étant généralement médiocre pour les autres essences. Possibilités d'introduction d'autres essences limitées.



Lors de l'exploitation, **attention aux édifices en pierre sèche**



Les **gros bois de chêne vert sont rares et à conserver**. Certaines zones ouvertes contiennent une flore intéressante (orchis pourpre et ophrys abeille entre autres).

**À noter** : la présence occasionnelle d'un couple d'aigles royaux dans la falaise. **Éviter les travaux en période de nidification (janvier à juillet) dans tout le périmètre de protection défini par la carte « Éléments naturels et patrimoniaux remarquables », sauf en cas d'absence du couple d'Aigles avérée par un spécialiste.**



Aptitude au pastoralisme généralement faible, trop de buis et autres broussailles.



Les couleurs des végétaux xérophiles se détachent dans le paysage

### Sylviculture truffière

Les chênes verts sont des essences favorables à l'installation de la truffe.

Les peuplements de chênes verts existants peuvent avoir été plantés dans un but de production truffière. Malheureusement, ces peuplements sont maintenant âgés et fermés. Une véritable sylviculture truffière doit être mise en place si le propriétaire veut restaurer ses truffières.

La truffe (*Tuber melanosporum*) peut apporter des revenus complémentaires intéressants.



Voir la fiche « Sylviculture truffière » pour plus de détails.



De nombreuses orchidées habitent ces milieux secs

## GESTION RECOMMANDÉE



### ÉCLAIRCIE PAR CÉPÉES

À réaliser selon les recommandations de la fiche technique "Éclaircie"

Pour les taillis âgés de plus de 100 ans, compte tenu des incertitudes sur l'aptitude de ces taillis à rejeter de souche, des précautions sont nécessaires. Lorsque les souches ont environ 150 ans, ou qu'elles ont subi 3 rotations, elles peuvent perdre leur capacité à rejeter : l'éclaircie est alors le seul moyen pour essayer de renouveler naturellement le peuplement.

Elle peut avoir différents objectifs : environnemental, pastoral, cynégétique, etc. Elle consiste en une coupe d'éclaircie par cépées entières **maintenant plus de 50% du couvert**, en gardant si possible de grosses cépées uniformément réparties sur l'ensemble de la surface.

### TRAITEMENT EN TAILLIS SIMPLE (COUPE À BLANC)

À réaliser selon les recommandations de la fiche technique "Coupe rase"

Le traitement en taillis simple reste le mode de gestion traditionnel de ce peuplement à croissance faible. La rotation entre les coupes rases varie de **40 à 60 ans**, pour une **surface maximum conseillée de 3ha d'un seul tenant**.

*Il faut privilégier les exploitations hivernales, de novembre à mars, qui stimulent la production de rejets.*

Conservé au moins 10 arbres par hectare, parmi les plus gros. Pour éviter leur brusque mise en lumière, conserver également un petit bouquet d'une dizaine d'arbres autour de ces gros arbres.

## GESTION À MENER AVEC PRUDENCE



### ÉCLAIRCIE FORTE

Elle peut provoquer des descentes de cimes importantes ou une déstabilisation du peuplement et peut conduire à un peuplement difficilement gérable car trop impénétrable (rejets et broussailles).

**Seulement si l'objectif est de restaurer une truffière ou de constituer des pré-bois pour le pastoralisme en forêt.**

### NON INTERVENTION

L'évolution naturelle peut conduire à une sénescence des souches, jusqu'au point où elles ne pourront plus rejeter. Une non intervention reste recommandée lorsque le taillis est jeune (moins de 40 ans) ou dans un objectif de maturation de peuplements bienvenants (intérêt environnemental).

Étant donné le caractère sec de l'unité, la non intervention augmente également le risque incendie.

## GESTION DÉCONSEILLÉE



### TRANSFORMATION PAR PLANTATION

D'un point de vue économique et écologique, la transformation ne se justifie pas. La station n'est que peu fertile, il y a de fortes probabilités que toute plantation sera peu rentable.

### COUPES RASES À DES ROTATIONS COURTES

La rotation minimale des coupes rases doit être supérieure à 40 ans. Les coupes fréquentes affaiblissent la vitalité du peuplement et réduisent la fertilité des sols.

### PÂTURAGE INCONTRÔLÉ APRÈS COUPE DE RAJEUNISSEMENT

La pression pastorale doit être adaptée (mise en défens le temps que les jeunes pousses fassent 2m de haut), afin de ne pas compromettre la régénération.

Fiche n°  
5 - AFORMATIONS  
BOISÉESCARACTÉRISTIQUES DE  
LA VÉGÉTATION*Complet et dense**Couvert arboré* 80%*Hauteur moyenne à  
50 ans* 8 à 10 m*Densité, en nombre de  
cépées par hectare* > 2000*Volume à 50 ans, en  
stères par hectare* 150 à  
200AUTÉCOLOGIE, EXPOSITION,  
SOLS, BILAN HYDRIQUE*Station relativement bonne,  
surtout sur la partie plane du  
Plateau.**Sol décarbonaté (pH relative-  
ment acide).*

## ESSENCES RENCONTRÉES

*Chêne pubescent**Hêtre**Châtaignier**Alisiers**Érables**Merisier**Pin sylvestre**Pin laricio de Corse**Pin noir d'Autriche**Cèdre de l'Atlas**Pin maritime*

## DEPUIS L'ARGIMAUD JUSQU'AUX TOUERS

Les bois de la sous-unité sont constitués de :

- taillis de chêne pubescent
- taillis de châtaigniers et anciens vergers de châtaigniers
- plantations résineuses
- zones de recolonisation des milieux ouverts par les pins.

Les peuplements de chêne pubescent sont souvent homogènes sur d'importantes surfaces.

Les zones de recolonisation sont parfois impénétrables et peuvent constituer des milieux à risque incendie élevé.

Les plantations résineuses sont à éclaircir.

Sur la partie nord de cette sous-unité, certains peuplements vieillis de chêne pubescent illustrent les bonnes potentialités du sol.

Le hêtre vient bien sur les zones les plus hautes en altitude, il pourra être favorisé par des éclaircies.



CRPF Lieu dit « Les Planes », Montsalier

Les bonnes stations sont favorables à une sylviculture productrice de bois de qualité et de biodiversité.



**Sensibilité paysagère faible**, peu de visibilité depuis/vers le Haut Montsalier.

**Les bois en bordure du plateau qui peuvent se voir depuis les ruines méritent une attention paysagère particulière.**



De nombreuses incertitudes demeurent sur la capacité des souches vieilles à produire des rejets. La conversion en futaie des taillis vieillis peut s'imposer. Potentiel forestier généralement bon.



Les revenus occasionnés par la vente des coupes de taillis simple peuvent être assez conséquents.

Les taillis des milieux les plus frais sont bienvenus.

Les parcelles sont facilement exploitables, ne pas créer de nouvelles voies d'accès.



Bonne diversité floristique, présence de très gros châtaigniers et de peuplements vieillis de chêne pubescent qui ont une grande valeur environnementale.



Aptitude au pastoralisme moyenne dans le bois.

Attention aux zones cultivées et aux édifices en pierre.



De vieux châtaigniers à gros diamètre contiennent une très grande biodiversité

#### PRECONISATIONS PAYSAGÈRES

- Privilégier les éclaircies
- Limiter la surface des coupes rases à 5 hectares d'un seul tenant.
- Pas de coupes rases voisines avant que la régénération ne fasse au moins 2 m de haut.
- Préserver les vallons (éclaircie ou non intervention).
- Conserver les feuillus rares (Cormier, Alisier, etc.), ainsi que les très gros arbres.
- Ne pas créer de nouvelles pistes, réutiliser les existantes avec remise en l'état après coupe si nécessaire



Quelques plantations résineuses sont à entretenir

## GESTION RECOMMANDÉE



### ÉCLAIRCIES

À réaliser selon les recommandations de la fiche technique "Éclaircie"

- **Futaies résineuses** : les plantations pourront être éclaircies pied-à-pied selon leur âge, leur densité et leur dynamique de croissance. Vu la localisation des peuplements résineux, la sylviculture classique, en respectant la stabilité du peuplement, peut se mener dans les futaies résineuses.
- **Peuplements feuillus** :
  - Dans les peuplements les plus fertiles et les plus âgés de l'unité, une **éclaircie pied à pied** pourra être faite, pouvant conduire à une conversion vers de la futaie.
  - Les **éclaircies par cépées** seront préférables dans les taillis à croissance plus réduite ou dans un objectif de maintien d'un régime de taillis.

L'éclaircie est envisageable dans les bonnes stations, dans les peuplements vieillis et dans les plantations résineuses pour l'obtention de belles tiges.

Elle peut aussi être pratiquée dans les taillis mélangés de chêne pubescent, sur les hauteurs, pour favoriser le hêtre. Le hêtre a besoin d'ombre dans son jeune âge pour pousser, donc il faut que la parcelle ait toujours un couvert forestier.

### Traitement en Taillis Simple

À réaliser selon les recommandations de la fiche technique "Coupe rase"

Le traitement en taillis simple est le mode de gestion traditionnel de ce peuplement à croissance faible. La rotation entre les coupes rases varie de **40 à 60 ans**, pour **une surface maximum conseillée de 5 ha d'un seul tenant**.

Pour les taillis âgés de plus de 100 ans, compte tenu des incertitudes sur l'aptitude de ces taillis à rejeter de souche, des précautions sont nécessaires. Lorsque les souches ont environ 150 ans, ou qu'elles ont subi 3 rotations, les souches peuvent perdre leur capacité à rejeter : l'éclaircie est le seul moyen pour essayer de renouveler naturellement le peuplement.

## GESTION À MENER AVEC PRUDENCE



### ÉCLAIRCIE FORTE

Elle peut provoquer des descentes de cimes importantes ou une déstabilisation du peuplement et peut conduire à un peuplement difficilement gérable car trop impénétrable (rejets et broussailles).

- Seulement si l'objectif est de restaurer une truffière ou de constituer des pré-bois pour le pastoralisme en forêt.

### CHANGEMENT D'ESSENCE PAR PLANTATION

D'un point de vue économique, la transformation peut se justifier sur les meilleures stations. Sur les mauvaises stations, cette opération a très peu de chance de réussir.

À réaliser avec prudence.

### NON INTERVENTION

Une non intervention est envisageable lorsqu'elle répond à un enjeu environnemental ou paysager, afin de faire vieillir des arbres.

À réaliser tout en contrôlant le risque incendie.

## GESTION DÉCONSEILLÉE

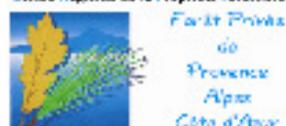


### COUPES RASES À DES ROTATIONS COURTES

La rotation minimale des coupes rases doit être supérieure à 40 ans. Les coupes fréquentes affaiblissent la vitalité du peuplement et réduisent la fertilité des sols.

### PÂTURAGE INCONTRÔLÉ APRÈS COUPE RASE

La pression pastorale doit être adaptée (mise en défens si nécessaire jusqu'à ce que les arbres fassent 2 m) afin de ne pas compromettre la régénération, sur l'ensemble des surfaces coupées.

Fiche n°  
5 - BLANDES ET MILIEUX  
OUVERTSCARACTÉRISTIQUES DE  
LA VÉGÉTATION

<i>Couvert arboré</i>	En moyenne, < 20%
<i>Couvert arbustif</i>	De 5 à 80 %
<i>Couvert herbacé</i>	De 20 à 90%

AUTÉCOLOGIE, EXPOSITION,  
SOLS, BILAN HYDRIQUE

*Station relativement bonne, anciennes terres agricoles pour la plupart.*

*Sol décarbonaté (pH relativement acide).*

## ESSENCES RENCONTRÉES :

*Cbène pubescent*  
*Cbâtaignier*  
*Alisiers*  
*Érables*  
*Merisier*  
*Tilleuil*

*Pin sylvestre*  
*Pin laricio de Corse*  
*Pin noir d'Autriche*

## PARTIE PLANE DU PLATEAU D'ALBION

Les zones ouvertes de l'unité « Plateau d'Albion - Les Touers » résultent soit d'un abandon de terres agricoles, soit d'une très mauvaise station (éboulis et pente forte par exemple). On considère que le milieu est ouvert si les arbres ne recouvrent pas plus de 20% de la surface du sol.

De plus, si le couvert arbustif est inférieur à 30 %, on les appelle « pelouse ». Sinon, « lande ».

Ces milieux ont un grand intérêt biologique et pastoral, ainsi que, pour les parties proches de la Combe, un fort impact paysager.

Deux types de gestion sont envisageables sur ces zones :

- maintien de zones ouvertes,
- évolution vers un bois.

De gros arbres peuvent se rencontrer au milieu ou en bordure des milieux ouverts (anciennes bornes ou haies) et abritent une faune et une flore intéressantes.



Les milieux ouverts sont des milieux intéressants, à la fois en terme de biodiversité que d'habitat pour le petit gibier.



**Sensibilité paysagère importante** pour les landes en bordure de plateau (bonne vue depuis et vers le Haut Montsalier).

**Sensibilité paysagère faible** pour les landes non en vue depuis les ruines.



La dynamique végétale est importante et les landes s'embroussaillent rapidement. Les essences colonisatrices sont d'abord les pins, puis viennent les chênes si la concurrence du sous-étage n'est pas trop forte.



Les vieux arbres présents sur les landes n'ont que peu d'intérêt abattus, alors que debout, leur rôle de lieu de vie de la faune est très important. Mieux vaut les laisser que de les abattre. Consulter la fiche technique « Arbres et biodiversité ».



La biodiversité dépend du degré d'ouverture du milieu. Certaines prairies sèches sont riches en flore remarquable, et les milieux embroussaillés attirent le gros gibier.



Aptitude au pastoralisme forte sur les pelouses. Pastoralisme présent. Attention aux zones cultivées et aux édifices en pierre.



L'embroussaillage augmente le risque incendie

### PRECONISATIONS PAYSAGÈRES

- Conserver les gros arbres en bordure et au milieu des landes.
- Maintenir les milieux ouverts autant que possible.

### Utiliser les broussailles comme protections naturelles ?

Les broussailles peuvent être conservées autour des jeunes arbres afin de les protéger des cervidés.

Attention cependant que les broussailles n'empêchent pas la croissance des plants en les couvrant ou en leur faisant de l'ombre.

On peut conserver les broussailles jusqu'à ce que l'arbre fasse plus de 2 m de haut, sous réserve qu'elles ne gênent pas sa croissance.



Les landes sont d'abord colonisées par les pins

## GESTION RECOMMANDÉE



### MAINTIEN DE L'ÉTAT OUVERT

Trois moyens existent : débroussaillage mécanique, entretien pastoral et remise en culture d'anciennes terres agricoles.

Pour les landes, la combinaison de plusieurs moyens est possible : nettoyage mécanique la première année et entretien par un troupeau les années suivantes par exemple.

Les pelouses peuvent être directement entretenues par un troupeau.

### CONSERVATION DES VIEUX ARBRES

Haies et vieux arbres sont porteurs d'une biodiversité remarquable. Autant que possible, favoriser leur maintien.

### POUR LES ZONES EN VUE DEPUIS LE HAUT MONTSALIER :

#### PLANTATIONS AGRO-FORESTIÈRES

Plantations mellifères et truffières, installation de vergers de châtaigniers peuvent être faites, leur faible densité étant en accord avec les objectifs de gestion paysagère.

### POUR LES ZONES INVISIBLES DEPUIS LE HAUT MONTSALIER :

#### PLANTATIONS

Des reboisements de landes dans un objectif de production de bois peuvent être réalisés sur ces parcelles.

Assurer l'avenir de la plantation par la pose de protections sur les plants, surtout dans le périmètre de la réserve de chasse. Étudier le sol pour connaître les essences les plus adaptées à la station.

Les plantations agro-forestières (truffières, vergers, plantations mellifères) ont des impacts positifs sur le paysage et peuvent être placées entre les zones boisées et les milieux ouverts afin de créer une zone de transition.

*La dynamique naturelle sur ces milieux conduira à la constitution d'un état boisé. Cette dynamique lente peut être accélérée par un débroussaillage sélectif des arbustes au profit des arbres. À proximité des habitations, prendre garde au risque incendie en débarrassant le sol de la biomasse inflammable (genêts, bruyères, ronces, cades...). Autant que possible, prendre garde à la continuité du boisement et éviter l'éparpillement des plantations.*

## GESTION À MENER AVEC PRUDENCE



### NON INTERVENTION

La non-intervention stricte, même si à terme un boisement est obtenu, est à limiter à certaines zones ciblées, dans un objectif de maturation naturelle du milieu, car elle provoque la création d'un milieu très sensible au feu pendant au moins 10 ans.

## GESTION DÉCONSEILLÉE



### SUR LES PARTIES EN VUE DEPUIS LE VIEUX VILLAGE

Favoriser la fermeture du milieu.

### ÉPARPILLEMENT DES PLANTATIONS

Éviter de boiser une parcelle n'ayant pas au moins un côté touchant une parcelle boisée. L'effet paysager est meilleur si on a une continuité entre les différentes formations végétales.

### DÉBROUSSAILLEMENT CHIMIQUE

L'usage de phytocides pour débroussailler est peu efficace et peut provoquer des destructions d'espèces rares en plus de polluer les sols.

# Fiches techniques

## Liste des fiches techniques :

FT-1 : Coupe rase

FT-2 : Éclaircie

FT-3 : Reboisement

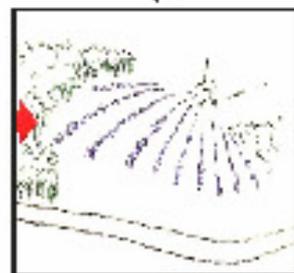
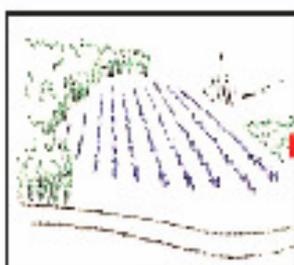
FT-4 : Arbre et biodiversité

FT-5 : Plantation mellifère





Chêne en descente de cime

TRAITEMENT  
DES  
RÉMANENTS :

En face d'un élément remarquable (ruine, rocher...), les rémanents peuvent être orientés dans sa direction, afin de guider le regard.

Tant que possible, réduire l'éparpillement des rémanents en les regroupant en bandes étroites (les petits andains se décomposent plus rapidement que les gros) en les espaçant de 15-20 m le long des courbes de niveau.

LA COUPE RASE, OUTIL DU TRAITEMENT EN  
TAILLIS SIMPLE

Les taillis sont récoltés par coupe rase au bout de 40 à 60 ans. Les souches rejettent ensuite, reformant le taillis.

Traditionnellement, la coupe rase suit les limites de la parcelle, et ce d'autant plus que la parcelle est de petite surface.

D'un point de vue paysager, une coupe rase a un fort impact, et se voit de loin.



Les coupes rases mal traitées bouleversent le paysage pour plusieurs années

DANS L'ENSEMBLE, UNE COUPE RASE A DE FORTS IMPACTS SUR LE PAYSAGE. MAIS AVEC CERTAINES PRÉCAUTIONS, ON PEUT L'INTÉGRER AU MILIEU.



L'impact paysager est d'autant plus fort que la coupe est géométrique, et sur un versant. La surface est un facteur important aussi, mais finalement moins que la forme ou la disposition de la coupe dans une unité paysagère donnée.



Les feuillus (chênes, érables, alisiers) rejettent bien après une coupe de taillis. Au bout d'un certain âge, certains arbres ont toutefois des difficultés à rejeter, notamment le hêtre. S'il y a une incertitude sur la capacité du bois à rejeter, faire un essai sur quelques cépées et attendre 2 ou 3 ans pour voir les résultats sur la régénération. Si les souches ne rejettent pas, préférer un travail d'éclaircie à la coupe rase.



L'exploitation est relativement facile car exempte de travail de sélection de tiges et de préservation de la régénération déjà présente. Cependant, un travail approfondi de préparation de la coupe (limites, surface) sera nécessaire. **Soigner l'exploitation, de sa qualité dépend l'intégration de la coupe dans le paysage.**

Il faut privilégier les exploitations hivernales, de novembre à mars, qui stimulent la production de rejets. Les revenus occasionnés par la vente des coupes de taillis simple peuvent être assez conséquents.

Le site d'étude est très bien desservi, éviter de créer de nouvelles pistes. En cas de création, suivre le relief et éviter les zones très pentues.



La brusque mise en lumière peut favoriser le développement de certaines plantes, même si les multiples passages d'engins et les rémanents peuvent gêner la croissance de la végétation en certains points.

Cette biodiversité sera temporaire et disparaîtra une fois le milieu refermé : la coupe rase est plutôt une sylviculture « régressive » en terme de biodiversité.



La pression pastorale doit être adaptée (mise en défens les 5 premières années par exemple), afin de ne pas compromettre la régénération sur l'ensemble des surfaces coupées à blanc. Le code forestier oblige le propriétaire de la coupe à assurer le renouvellement du peuplement forestier. En pratique, cela s'obtient naturellement, mais un passage trop important du troupeau peut l'empêcher.

## QUELLE SURFACE ?

Une surface maximale conseillée est fixée pour chaque sous-unité paysagère et est indiquée dans les fiches correspondantes. Ces surfaces ont été définies selon la sensibilité paysagère des unités.

A contrario, de trop nombreuses petites coupes rases disséminées dans le même plan de vue ont un effet plus négatif encore qu'une grande coupe : elles créent un effet de mitage, rompant la cohérence du massif.

La solution choisie est de combiner les deux critères, regroupant tant que possible des parcelles voisines pour la réalisation d'une coupe rase qui ne dépassera pas une certaine surface. Mieux vaut soigner une coupe un peu grande, créant ainsi une zone identifiable qui participera à l'effet mosaïque caractéristique du paysage méditerranéen, que de "trouer" la forêt.

## QUELS CONTOURS ET DISPOSITIONS POUR LA COUPE ?

De manière générale, ce sont les limites des coupes qu'il faut travailler car c'est la juxtaposition forêt/coupe nette qui choque

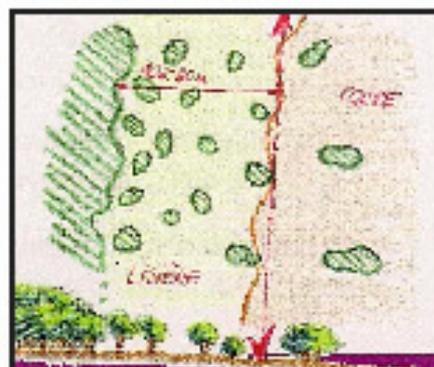
### Pas de limites géométriques



### Travailler les lisières

à partir de 3 ha, allonger la lisière en éclaircissant le peuplement sur 10 à 40 m selon la surface de la coupe.

Les limites des coupes pourront être réfléchies de manière à placer les lisières dans les stations les plus fertiles afin de favoriser la formation d'arbres de qualité avec les tiges conservées.



Les limites géométriques choquent dans la nature. Les coupes pourront se faire sur plusieurs parcelles à la fois, pour un même type de peuplement donné. Ceci évitera le mitage de la colline, et permettra plus facilement d'adoucir les limites. Les recettes seront ensuite divisées entre chaque propriétaire proportionnellement à la surface coupée chez chacun.

Soigner la disposition de la coupe par rapport au relief est un bon moyen de mieux l'intégrer au paysage. En général, les coupes plus allongées horizontalement que verticalement, dont la plus grande longueur suit les courbes de niveau s'insèrent bien dans le décor.

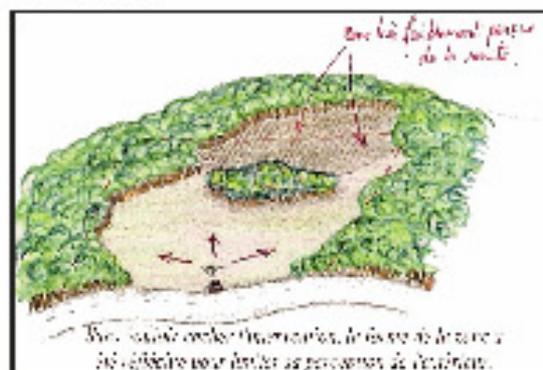
Une coupe ne sera pas posée entièrement contre une piste, mais pourra avantageusement dégager une barre rocheuse, une ruine...

## CONSERVER DES ARBRES ?

Lors des coupes de taillis simple, les exploitants ont pour habitude de conserver 100 à 250 arbres par hectare, appelés baliveaux. Isolés, souvent grêles parce que mal choisis, les arbres se couvrent de gourmands, et déperrissent. Cette pratique n'a pas de justification sylvicole, et est contestable en terme paysager.

La conservation de cèpes entières ou de bouquets est préférable, et obligatoire pour les coupes de 3 ha ou plus. Un bouquet est constitué d'une dizaine d'arbres ou de 4 cèpes. La surface totale de bouquets pourra aller de 10 à 20 % de la surface de coupe. Les arbres situés dans un rayon de 10m autour d'un gros bois conservé seront laissés afin de continuer à l'entourer d'une ambiance forestière. La disposition des bouquets est à réfléchir selon la configuration, le relief de la zone de coupe. Les bouquets pourront être récoltés au prochain passage.

### Coupe dans un versant



Toute l'étendue de la coupe est plus facile à percevoir sur un versant qu'en zone de plaine. Des bosquets peuvent compartimenter la coupe et font que l'observateur ressent moins fortement sa surface réelle, qu'il la regarde de près ou de loin.

### Coupe en bordure de chemin fréquenté



Sans vouloir créer un véritable rideau d'arbres cachant la coupe, de petits bosquets le long de la piste rompent la monotonie du paysage. Les ouvertures peuvent être favorisées dans les zones qui dégagent la vue vers des éléments remarquables.

Le relief du site inscrit se rapporte plutôt au cas de coupe dans un versant que de coupe en plaine où la visibilité est moindre. Attention à la visibilité de la coupe depuis les ruines du vieux village.



L'éclaircie est un moyen pour restaurer d'anciennes truffières

Pour des éclaircies faites dans un peuplement en vue de créer des cloisonnements, se référer à la Fiche Technique n°3 "Reboisement", encart "Les cloisonnements"



Sur cette photo, l'ancien taillis de chêne a évolué vers une futaie sur souche après avoir été éclairci (l'éclaircie visant à couper certains brins d'une cèpe dans un taillis s'appelle le balivage)

## L'ÉCLAIRCIE, UN OUTIL POUR L'AMÉLIORATION DES PEUPELEMENTS

Une éclaircie est un travail sylvicole visant à diminuer la densité du peuplement. Elle peut aussi avoir un objectif d'amélioration de la qualité du bois (en prélevant les tiges mal conformées), ou de la biodiversité (travail au profit des arbres à intérêt biologique, récolte de bois maintenant une ambiance forestière sur la parcelle...).

Le plus important dans une éclaircie est la sélection des tiges que l'on laisse/que l'on récolte qui dictera l'état du peuplement futur.



Les éclaircies réduisent la densité d'un peuplement tout en ayant un faible impact sur le paysage

CRPF - éclaircie à la futaie



L'éclaircie est l'opération sylvicole ayant le moins d'impact sur le paysage.



Tout type de peuplement peut s'éclaircir, d'ailleurs les techniques d'éclaircies varient selon le peuplement concerné et l'objectif du propriétaire.



**L'investissement peut être important.** Dans les plantations résineuses, les premières éclaircies (appelées dépressages) sont très souvent déficitaires. Cependant, dès la 2ème ou 3ème éclaircie, le propriétaire peut, sinon être bénéficiaire, au moins réaliser une opération financièrement équilibrée.

Dans les peuplements feuillus, **intervenir préférentiellement en hiver** : cela minimisera les conséquences d'éventuels impacts sur la qualité des arbres conservés.

L'exploitation doit être bien cadrée dès le départ. Un martelage (=marquage des tiges à conserver ou à enlever) peut être nécessaire pour obtenir le résultat souhaité et **l'entreprise doit être sensibilisée** à la protection du reste du peuplement lors de la récolte des bois éclaircis (pour éviter la destruction des zones de régénération à chaque passage en coupe d'éclaircie par exemple).

L'opération reste le plus souvent commercialisable. En fonction de la surface de coupe, le prélèvement de 50 à 80 stères par hectare peut être suffisant pour intéresser un exploitant forestier.



Les sous-bois de peuplements éclaircis sont beaucoup plus riches en flore et en faune que les peuplements denses où la lumière n'atteint pas le sol.



Les parcelles éclaircies, sous réserve d'être correctement nettoyées, peuvent être pâturées dès la première année si l'objectif n'est pas d'obtenir une régénération. La ressource en herbe y sera meilleure que dans les peuplements plus fermés, la circulation du troupeau aussi. Ces peuplements sont intéressants en été, puisqu'à l'ombre des arbres, il fait moins chaud et l'herbe est plus verte qu'en plein soleil.

## QUEL TYPE D'ÉCLAIRCIE ?

Le type d'éclaircie se raisonne selon la richesse de la station, le type de peuplement et l'objectif de gestion du propriétaire.

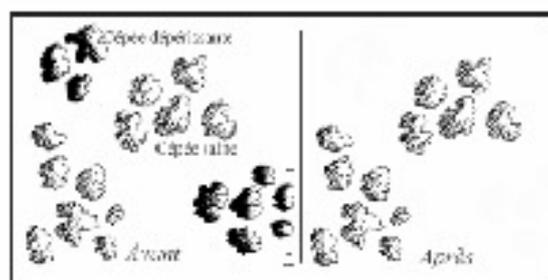
- Pour les taillis les plus médiocres, les éclaircies par cépées seront plus intéressantes que les éclaircies pied à pied. En effet, dans les peuplements pauvres, il sera très difficile d'obtenir de vieux arbres sains. Sans parler du manque de débouchés pour les gros bois feuillus de qualité dans la région.
- Pour les futaies, les éclaircies pied à pied s'imposent (pas de cépées).
- Pour les taillis à croissance bonne à forte, des éclaircies pied à pied peuvent être réalisées, avec sélection de brins qui pourront plus tard former une futaie dite "futaie sur souche". Des éclaircies par cépées permettront cependant de conserver un régime de taillis.

## ÉCLAIRCIE PAR CÉPÉES

**Objectifs :** éclaircir progressivement un taillis tout en maintenant un couvert forestier.

**Exemple de choix des cépées à enlever :**

récolte sanitaire.



La coupe d'éclaircie par cépées entières prélève entre **30% à 40% du volume**, en conservant un couvert de **40 à 60% après coupe**. Dans un objectif de production de bois de chauffage, on pourra récolter les cépées les plus grosses. On peut aussi choisir d'enlever les cépées les moins belles pour récolter des bois plus gros au prochain passage.

Prévoir un passage tous les 10 à 15 ans, selon la fertilité de la station et l'âge du peuplement).

Lorsque les dernières cépées seront coupées les rejets des premiers arbres coupés seront presque prêts à être récoltés à leur tour.

## ÉCLAIRCIE PIED À PIED

Utilisée pour les plantations ou les meilleurs peuplements feuillus pour obtenir, après plusieurs passages, de gros arbres qui pourront régénérer le reste de la parcelle.

On conservera des arbres de préférence de franc-pied, qui méritent d'être conservés pour constituer des arbres de futaie (ou de futaie sur souche). Dans les taillis, ou il n'y a pas d'arbres de franc pied, choisir le brin le plus droit, vigoureux et équilibré de la cépée. Cette dernière opération est appelée le balivage.

Lorsque les tiges à conserver sont sélectionnées, penser à vérifier si l'exploitation est possible. S'il est impossible de récolter les mauvaises tiges sans abîmer une tige dite d'avenir, inutile de la préserver à tout prix.

**CARACTÉRISTIQUES DES TIGES D'AVENIR :** Arbres droits, élancés, présentant un houppier développé et équilibré. Ils doivent aussi être suffisamment jeunes (<60 ans) pour pouvoir réagir aux interventions. Une bonne rectitude et un houppier développé sont les deux principaux critères de choix : la rectitude montre que l'arbre poussera droit, et le houppier large garantit une bonne vigueur. Un critère de choix peut aussi être l'essence : lorsqu'on choisit une essence précise et qu'on travaille à son profit, on parle d'**essence-objectif**.

**QUAND ?** Tous les 15 ans environ, le temps d'attendre que le peuplement réagisse à l'éclaircie. Dans les meilleures stations, on pourra réduire cette rotation à 10-12 ans.

**COMMENT ?** Afin de conserver un couvert suffisamment dense, Le prélèvement doit avoisiner 1/3 du volume **total** ou 40% du nombre de tiges. Après la dernière éclaircie, il ne restera plus que 100 à 200 tiges par hectare du peuplement initial, tiges uniformément réparties sur toute la surface.

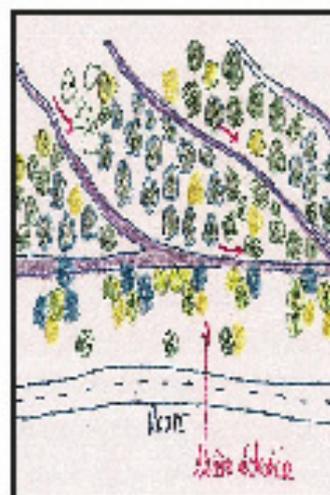
## REMARQUES SUR L'INTENSITÉ DE PRÉLÈVEMENT

Préférer passer plus souvent en prélevant moins, que passer rarement en récoltant trop. Par exemple, préférer un prélèvement de 30% du volume des tiges tous les 15 ans au lieu de 60% tous les 30 ans.

→ La stabilité du peuplement est en danger lorsque les éclaircies sont trop importantes. Si on prélève trop, on risque de fragiliser le peuplement, les arbres seront susceptibles de tomber à la prochaine tempête et les tiges feuillues conservées risquent de se couvrir de gourmands et de faire des descentes de cimes.

**Une éclaircie forte** consiste à conserver moins de 800 tiges par hectare dans un peuplement âgé de 50 à 60 ans après une intervention. Elle ne doit être conduite que dans des cas spéciaux, liés à des pratiques agro-forestières : restauration de truffière ou constitutions de pré-bois pour du syvo-pastoralisme par exemple.

**En règle générale, suivre les recommandations de cette fiche en terme d'intensité de prélèvement, sauf MENTIONS SPÉCIFIQUES DANS LA FICHE-PAYSAGE DE LA SOUS-UNITÉ CORRESPONDANTE.**

LES  
CLOISONNEMENTS

Les cloisonnements, souvent appuyés sur les lignes de plantation, amplifient l'aspect artificiel de ces peuplements.

**Autant que possible**, orienter les cloisonnements obliquement par rapport aux voies de circulation les plus proches. Une lisière éclaircie entre la piste et les cloisonnements limite encore l'impact visuel des layons.

LE REBOISEMENT, UN OUTIL POUR UN  
CHANGEMENT D'ESSENCE ET/OU D'OBJECTIFS

Les reboisements, par plantation de plants de pépinière, permettent d'obtenir rapidement un état boisé.

Les techniques de reboisement traditionnelles, par lignes parallèles tracées dans le sens de la pente, ne sont pas les plus adaptées dans un contexte de préservation du paysage.

De nouvelles techniques de plantation existent et peuvent être mises en place.



*Visibilité des lignes de plantation atténuée par le bruyage des cloisonnements*

ONF - Etude Paysagère du Grand Site Concors-Saint-Victoire



Une plantation a des impacts sur le paysage dans son jeune âge, quand les arbres sont bas et laissent voir les lignes de plantation.



Après, la plantation peut être mal perçue si elle n'est pas entretenue et, enfin, c'est la coupe finale qui choquera. En effet, dans une plantation traitée en régulier (éclaircies progressives jusqu'à la coupe rase finale) la coupe définitive remet à nu la parcelle après que les gens se sont habitués à la présence du bois.



Les essences plantées dépendent de la qualité du sol, qui doit être étudiée avant reboisement. Favoriser les plantations d'essences déjà présentes localement. Tout autre projet devra faire l'objet d'une étude spéciale avec un technicien forestier.



**L'investissement au départ peut être important (travaux du sol, plants, protections éventuelles...)**. Des travaux sont ensuite nécessaires tout au long de la vie du peuplement pour obtenir du bois de qualité. La récolte finale peut alors apporter des revenus intéressants.



Pour favoriser l'exploitation, des cloisonnements sont habituellement tracés à l'intérieur du peuplement, à distance régulière. L'encart ci-contre montre que les orienter un peu obliquement par rapport aux voies d'accès limite leur impact dans le paysage.

Les plantations d'enrichissement, c'est-à-dire la plantation de quelques ares au milieu d'un massif, n'a pas d'impact sur le paysage global, les trouées plantées ne dépassant pas 50 m de diamètre.

**Cette fiche concerne principalement les plantations en plein.**

Les sous-bois de plantations résineuses entretenues sont des milieux intéressants pour la production de champignons.

Des plantations trop homogènes au sous-sol clair n'attirent plus la faune sauvage.

La pression pastorale doit être adaptée afin de ne pas compromettre la croissance des plants sur l'ensemble des surfaces plantées. Le pâturage sera évité dans les plantations feuillues jusqu'à ce que les arbres fassent 2 m de haut. Alors, un troupeau **ovin** pourra passer entre les lignes et dégager le sous-bois (les chèvres causent beaucoup de dégâts aux jeunes arbres).

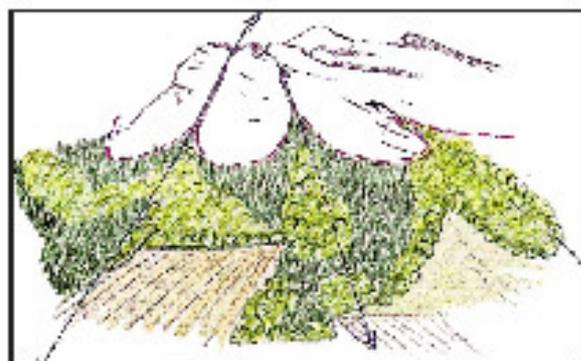
## QUELLE SURFACE ?

Il n'y a pas de surface minimale ou maximale de plantation. Éviter toutefois la réalisation de nombreuses plantations de surface moyenne (1 à 2 ha) dans le même champ de vision : comme pour les coupes rases, mieux vaut concentrer les "perturbations" au même endroit. Il faut que la surface de la plantation crée une entité qui s'identifie, participant à l'effet mosaïque du paysage. Voir au cas par cas.

## QUELS CONTOURS ?

De même que pour les limites de coupe, les plantations les mieux intégrées au paysage sont celles qui n'ont pas de contours francs et géométriques.

Éviter les limites géométriques et suivre les variations du relief.



Les limites géométriques choquent dans la nature. Des propriétaires voisins désireux de faire des plantations peuvent se mettre d'accord, dans le cadre de l'ASL, pour réaliser un projet qui aura une cohérence d'ensemble.

Les essences de plantation peuvent être agencées de manière à créer un effet paysager intéressant.

On peut ainsi jouer sur l'aspect arbres à feuilles persistantes/caduques pour souligner les variations du relief → Par exemple, résineux à feuilles persistantes dans les ravins et feuillus sur les versants, (ou l'inverse).

S'appuyer sur les contours naturels renforce l'intégration de la plantation dans le paysage.

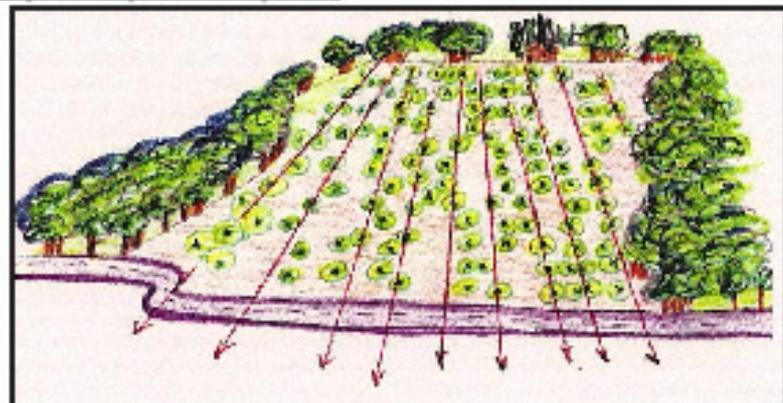
Sur un versant, les plantations plus longues (dans le sens des courbes de niveau) que larges se voient moins.

## QUELLE DISPOSITION POUR LES PLANTS ?

Habituellement, les plants résineux sont disposés en lignes parallèles espacées de 3 m, avec un plant tous les 3 m. Cela fait ainsi une densité de 1100 à 1200 tiges/ha environ. Pour les plantations feuillues, les densités sont plus faibles, de 600 à 800 plants/ha.

Les lignes se voient moins lorsqu'elles sont installées le long des courbes de niveau. En zone de plaine, l'orientation des lignes est moins perceptible. Des lignes un peu moins régulières ont un effet plus doux dans le paysage.

Exemple de disposition des plants :



Cette disposition, théorique, demande plus de travail technique et donc plus d'argent. Globalement, les plants sont alignés, mais l'effet est plus « naturel » qu'une plantation classique. Le dessin donne une idée de ce que l'on peut faire pour réduire l'impact visuel des lignes de plantation rectilignes.

Orienter les lignes le long des courbes de niveau est déjà moins impactant pour le paysage et plus simple à réaliser que la disposition anarchique des plants. Pour les parcelles en pente douce, cette dernière méthode de plantation reste celle aux effets paysagers les moins négatifs.

Sur le site d'étude, les plantations de production de bois sont principalement faites en plaine sur des stations facilement exploitables. Il y a quelques plantations sur les versants de la Combe (qui, du fait de leur localisation et des faibles qualités stationnelles, ont davantage un rôle de protection contre l'érosion qu'un rôle de production de bois).

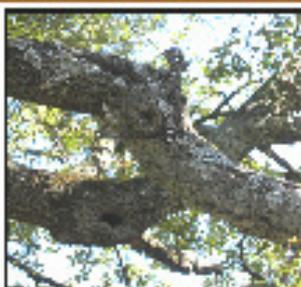
## QUELLES ESSENCES ?

**MILIEU ACIDE** Pin Laricio de Corse, Châtaignier, Pin Maritime (moins adapté à la région cependant).

**MILIEU CALCAIRE** Essences truffières (principalement les chênes).

**INDIFFERENT** Pin noir d'Autriche, Cèdre, feuillus mellifères (consulter la fiche technique n°5 "Plantation mellifère").

**VOUS L'IMPORTANCE RELATIVE DES INVESTISSEMENTS DE DÉPART, IL VAUT MIEUX METTRE TOUTES LES CHANCES DE SON CÔTÉ DÈS LE DÉBUT AVEC UN SPÉCIALISTE DE LA FORÊT PRIVÉE.**

INDICATEURS  
DE L'INTÉRÊT  
BIOLOGIQUE

Plusieurs indicateurs permettent d'évaluer l'intérêt biologique d'un arbre isolé :

- Présence de cavités : trous de pics, fentes, décolllements d'écorce
- Présence de mousse, de lierre, de lichen, de champignons...
- Bois mort de différents diamètres
- Couléées de sève
- Bois sans écorce
- Branches brisées

Dans une forêt, les principaux indicateurs sont :

- Présence de points d'eau
- Dimension des clairières et autres milieux ouverts
- Longueur des lisières
- Densité d'arbres morts de gros diamètre, sur pied et au sol
- Diversité d'essences
- Structure de la végétation (strate herbacée, arbustive ou arborée)

(l'abondance de ces indicateurs traduit un bon intérêt biologique)



## L'ARBRE, UN HAUT LIEU DE LA BIODIVERSITÉ

Les forêts sont d'importants lieux de vie, animale et végétale.

Mais les arbres plus isolés aussi sont riches en biodiversité.

Ceci est dû au fait que l'arbre forme un milieu permettant à de nombreux animaux et végétaux de réaliser leurs trois activités principales : alimentation, repos et reproduction.

Sur le périmètre du projet de gestion, on retrouve haies et gros arbres dont les intérêts justifient une gestion spéciale.



De nombreux vieux arbres composent les haies

CRPF - Haies sur le Côté

## VIEUX ARBRES :

**Le maintien d'arbres vieillissants a un effet positif sur la biodiversité et la santé des forêts.**

Selon l'âge et la taille de l'arbre, on ne trouvera pas les mêmes espèces animales et végétales. En général, plus un arbre est gros et vieux, plus il abrite des formes de vie variées. Ces arbres, souvent creux et déformés, n'ont plus de valeur marchande mais participent cependant au renouvellement des peuplements par la production de graines.

Mousses, lierre, lichen et champignons se développent sur les arbres, augmentant ainsi le nombre d'habitats disponibles. Toute forme de creux est exploitée par la faune : oiseaux et petits mammifères vivent dans les cavités (loges de pics), les fissures, les espaces sous écorce... Des études ont montré que 40% des oiseaux forestiers dépendent directement des cavités pour se reproduire. Les insectes quant à eux peuvent coloniser toutes les parties d'un arbre. Au final, c'est toute la chaîne alimentaire qui se retrouve sur un arbre.

Sauf rares cas connus (essentiellement sur Epicéa et Pin maritime), le maintien des bois déperissants ou morts ne favorise pas la prolifération d'insectes ravageurs. En effet, les espèces qui colonisent les arbres morts ne sont pas celles qui se développent sur les arbres vivants. Au contraire, les bois morts abritent tout un ensemble de prédateurs et de parasitoïdes qui contribuent au contrôle des populations d'insectes potentiellement dangereux pour les peuplements.

En plus de cela, les gros arbres peuvent figurer une borne, avoir une histoire, un passé qui les rend important aux yeux des habitants et visiteurs.

## HAIES :

Une haie possède deux lisières (deux côtés en contact avec une zone ouverte) et cette juxtaposition ombre/lumière crée des milieux de vie favorables à la flore. Sur un espace réduit, la **haie concentre trois strates de végétation** : strate herbacée, strate arbustive et strate arborée.

Ces trois milieux offrent une grande diversité de nourriture pour les herbivores, attirant ainsi les carnivores qui prélèvent leur alimentation sur les insectes et autres petits animaux. Ils forment aussi des zones refuges qui attirent certains animaux lors des intempéries, lors des grosses chaleurs ou encore en période de nidification.

Par exemple, la perdrix rouge nidifie préférentiellement dans les haies : le nid est placé dans l'herbe ou dans les buissons épineux, et les poussins s'alimentent directement sur les insectes présents dans la haie au sortir du nid.

La haie est une zone de déplacement privilégiée, créant une passerelle entre deux milieux naturels. Cette fonction de « corridor écologique » est fondamentale pour un certain nombre d'espèces, notamment les chauves-souris. Celles-ci se repèrent dans l'espace grâce à leur sonar : les ultrasons émis se réfléchissent sur les obstacles (arbres, roc...). Elles passent ainsi d'arbre en arbre de leur territoire de chasse à leur lieu de repos. Sans repères, elles sont aveugles et cantonnées à un espace réduit.

Enfin, les haies sont aussi importantes pour les cultures agricoles, réduisant la force du vent et créant une séparation naturelle entre deux cultures voisines.



Ces arbres à faible intérêt économique ont souvent un grand intérêt écologique et participent activement au renouvellement des peuplements alentour.

## BOIS MORT ET INCENDIE



On dit souvent que le bois mort augmente le risque incendie. Ce n'est pas vrai pour tout type de bois mort, comme par exemple :

- bois mort dans le houppier,
- gros troncs au sol (en partie décomposés, ils augmentent peu la force du feu même s'ils mettent du temps à s'éteindre complètement),

qui sont même les habitats rares d'une faune menacée d'extinction.

Le bois mort au sol ou près du sol est dangereux lorsque, par sa petite taille et/ou son abondance, il favorise la propagation du feu sur de grandes surfaces ou le passage du feu du sol au houppier.

Pour limiter le risque incendie, on pourra ramasser ou broyer les rémanents après coupe. On pourra aussi, dans les zones à risque, élaguer les branches basses mortes des résineux (jusqu'à 3m).

**L'important est de ne pas créer de milieux dans lesquels les flammes atteindront la cime des arbres, où elles deviendraient trop puissantes. Le débroussaillage vise à rompre cette continuité entre herbes, buissons et arbres.**

## COMMENT CHOISIR LES ARBRES À GARDER ?

- Garder les arbres **les plus vigoureux parmi les plus gros**. On considérera qu'un arbre est d'autant plus vieux qu'il est gros.
- **Éviter les arbres fourchus ou au houppier déséquilibré**, plus fragiles que les autres. À l'endroit de la fourche, une fissure peut se créer à cause du vent, l'eau y rentre et la moisissure cause peu à peu la chute d'un des deux troncs. Plus le houppier est équilibré, plus l'arbre est stable et susceptible de résister aux intempéries (vent, neige).
- **Préférer les feuillus**, et, parmi ceux-ci, éviter peupliers et tremble qui ont une espérance de vie beaucoup plus faible que chêne, hêtre ou châtaignier. Les résineux créent moins d'habitats, mais certains pins bien conformés font un très bel effet dans le paysage.

**De manière générale, tout arbre sans grand intérêt économique pourra être conservé. On considère qu'il « paie sa place » rien qu'en favorisant un renouvellement des peuplements.**

## QUELS SOINS APPORTER AUX VIEUX ARBRES ?

Un vieil arbre a survécu grâce à trois choses : une bonne constitution naturelle, liée à l'espèce, une station pas trop mauvaise, et la volonté humaine de le conserver. Il est donc très bien adapté à l'endroit qu'il occupe et est sensible aux nouvelles perturbations.

- **Toujours laisser le vieil arbre dans un milieu constant, ou intervenir très progressivement autour de lui**. Si le vieil arbre est situé en forêt, qu'il a passé sa vie dans une ambiance forestière, ne pas le mettre brutalement en lumière. Conserver une dizaine d'arbres tout autour de lui pour le protéger (ombrage, protection physique). Ne pas déséquilibrer son houppier.
- **Ne pas chercher à enlever toutes les branches mortes** : elles interviennent dans l'équilibre de l'arbre et ce sont les habitats favoris de certaines espèces. **Couper les branches mortes pourries** (risque de contamination du reste de l'arbre). La coupe de branches mortes demande souvent beaucoup de travail pour rien et peut, si elle est mal faite, fragiliser l'arbre. Le bois mort tombera seul après avoir perdu progressivement du poids (eau, minéraux...).
- **Limiter les récoltes de bois aux parties menaçant la sécurité humaine ou le petit patrimoine en état**. Si l'arbre entier est une menace avérée (risque de destruction d'une restanque, d'une borie, chute sur un chemin fréquenté...), on pourra l'enlever. Si l'édifice menacé est déjà en mauvais état, mieux vaut conserver le vieil arbre plutôt qu'une ruine qui ne sera pas remontée.
- **L'élagage des branches vivantes doit se faire avec précaution** : si ces branches ont encore des feuilles, c'est que l'arbre a besoin de l'énergie qu'elles produisent. Trop en couper pourrait l'affaiblir, le rendre sensible aux attaques de parasites et, à terme, causer sa mort. Couper une grosse branche peut déséquilibrer l'arbre qui résistera alors mal aux intempéries.

**Feuillus** : **Ne jamais couper une branche à ras**. Respecter le bourrelet cicatriciel visible à la base de la branche en coupant juste au-dessus. Attention, le hêtre et le châtaignier cicatrisent très mal. Afin d'éviter les problèmes sanitaires, bien couper au-dessus du bourrelet, désinfecter les outils de coupe entre chaque arbre, et appliquer sur la plaie un mastic de cicatrisation.

**Résineux** : Bien couper les branches à ras. L'élagage peut se pratiquer avant la reprise de végétation (meilleure cicatrisation) ou de juillet à mi-août (après la période de débourrement qui provoquerait des gourmands, et avant l'aoûtement des rameaux).

**Pour information** : l'élagage n'a plus aucun effet sur la forme ou la qualité du bois du tronc dès que la branche que l'on coupe fait plus de 3 cm de diamètre.

## QUELS SOINS APPORTER AUX HAIES ?

**Les capacités d'accueil d'une haie dépendent de sa structure, sa composition et la manière dont elle est gérée. On peut améliorer le tout par divers moyens :**

- Favoriser l'établissement d'espèces différentes : fleurissant à des époques différentes, elles permettront de rendre le milieu attractif plus longtemps pour la faune.
- Favoriser l'existence d'individus des trois strates définies au recto. La haie comptant arbres, arbustes et bande enherbée est celle qui pourra fournir les habitats les plus variés pour la faune et la flore.
- Ne pas utiliser de traitements insecticides ou phytocides sur les haies : cela détruit une partie de la chaîne alimentaire vivant dans les haies pour plusieurs années.
- Ne pas abattre les arbres de haies sauf en cas de menace **avérée** envers la sécurité des personnes, l'intégrité du petit patrimoine ou la qualité d'une culture.
- Enfin, gérer les gros arbres comme indiqué dans le paragraphe précédent « quels soins apporter aux vieux arbres ? ».

**Les haies structurent le paysage agricole. Quand elles sont reliées entre elles et aux forêts environnantes elles facilitent le déplacement des animaux et améliorent la dissémination des graines sur de plus grandes surfaces. Les vieux arbres se voient de loin et se détachent clairement sur l'horizon.**

**Au vu de tous les intérêts apportés par ces formes de végétation remarquables, mieux vaut les conserver chaque fois que c'est possible.**

Fiche n°  
FT - 5PLANTATIONS  
MELLIFÈRES

(1/2)

LES BOISEMENTS MELLIFÈRES, UNE RÉPONSE  
MULTIFONCTIONNELLE POUR LES APICULTEURS

La flore « mellifère » produit du nectar, du miellat, du pollen et de la propolis qui permettent à la ruche de vivre et de se développer. Ces productions peuvent également être récoltées par l'apiculteur.

Les plantations mellifères permettent de compenser des carences de ressources, soit en terme de distance par rapport à un rayon de butinage réaliste, soit en terme de calendrier. L'apiculteur peut également avoir intérêt à créer une ressource particulière dans le but d'une production spécifique (miel monofloral). Dans tous les cas, la concentration géographique des fleurs facilite le travail des butineuses. La plantation mellifère peut également s'envisager comme une alternative à la transhumance de certains ruchers.

Les essences mellifères sont sélectionnées selon l'importance de leur floraison et leur facilité de butinage. Elles peuplent des parcelles pouvant rester fleuries 6 mois. Les plantations mellifères ont une vocation multifonctionnelle affirmée. Au-delà de leur fonction « apicole », elles contribuent à la beauté des paysages, à la biodiversité et à la protection contre les incendies. Elles peuvent aussi servir d'« arboretum » pédagogique, d'habitat pour la petite faune sauvage, et de réserve de bois de qualité.



Plantation mellifère comptant 30 variétés différentes

CRPF - Photo de Mireia Lenoir, 18/05/2016

## EN COMPLÈMENT

Le **calendrier** de floraison doit être étudié dans le contexte local. Il peut varier sensiblement en fonction de l'altitude et de l'exposition de la parcelle.

Le **Châtaignier** fleurit tard à Montsalier. Il produit peu de nectar et sera surtout recherché pour la production de pollen (source de protéines pour la ruche). Rechercher les synergies avec la lavande (peu de pollen mais beaucoup de nectar) mais attention à ne pas produire un miel de lavande trop sombre...

Des **collecteurs d'eau** disposés sur la parcelle permettent d'arroser les plants durant les périodes sèches et fournissent des points d'abreuvement pour le rucher.

Prévoir des **emplacements** abrités et des accès carrossables pour déposer le rucher.

De nombreux **arbustes** sont de très bonnes essences mellifères (Cytises, Ajoncs, Epinevinette, Bourdaine, Troène...). Introduits par bouquets dans une plantation ligneuse, ils remplissent également des **objectifs cynégétiques** (nourriture et abris pour la petite faune).



La plantation mellifère s'insère progressivement dans le paysage lors du développement du houppier des arbres. Lorsque les plantations mellifères sont réalisées sur les zones en transition entre bois et champs, l'effet paysager est amélioré.



Les arbres « mellifères » appartiennent le plus souvent aux familles des érables, tilleuls, alisiers, légumineuses et fruitiers. Le choix des essences doit être fait en fonction du calendrier de floraison et du type de **milieu**. Certaines essences supportent mieux les sols calcaires, d'autres les sols acides.

Favoriser les plantations d'essences présentes localement. S'appuyer sur les conseils



Les essences mellifères peuvent être apporter une valorisation ligneuse. Veiller à **contrôler l'origine génétique des plants** pour avoir une visibilité sur la qualité future des bois et pour utiliser des plants à peu près adaptés au climat du lieu de plantation.

**L'investissement au départ peut être important.** Pour favoriser l'étalement des houppiers, les plantations mellifères sont réalisées à faible densité ce qui limite les dépenses. Une culture intercalaire (Phacélie, Sainfoin) améliore les rendements en pollen et nectar les premières années, évitant de perdre quelques années de production (le temps que les arbres grandissent).

Une taille appropriée et le choix d'une diversité d'essences accroissent la quantité et la durée de floraison.



Les sous-bois de plantations mellifères sont clairs et intéressants pour la faune sauvage. Les herbes qui se développent peuvent néanmoins poser un problème de concurrence pour les plants. Il est conseillé de les faucher et de les disposer en paillage au pied des plants. La fraîcheur ainsi obtenue est positive pour la vie du sol et le développement de la plantation.



L'entretien pastoral est une alternative au broyage mécanique du tapis herbacé entre les plants. Dès que le peuplement atteint 2 m de haut, le troupeau peut passer entre les lignes et dégager le sous-bois. Les premières années, la pression pastorale doit être particulièrement adaptée afin de ne pas compromettre la croissance des plants. Le troupeau apporte une fumure organique et un amendement azoté, éléments de fertilisation lents favorables à la vitalité du sol et compensant les pertes naturelles d'éléments minéraux. Le pâturage assure également un travail positif pour l'enfouissement superficiel de la matière organique.

## QUELLE SURFACE ?

Il n'y a pas de surface-type de plantation. La surface dépendra des besoins de l'apiculteurs. Néanmoins on a tendance à respecter une "norme" d'une dizaine de ruches maximum par hectare et d'un minimum de 4 ha par projet (pouvant concerner plusieurs propriétaires). Pour le calcul d'une surface, se méfier des estimations de production de nectar et de leur conversion en récolte de miel.

Plusieurs espèces feuillues sont réputées peu sociales (Merisier, Alisier torminal...).

Favoriser les plantations par bouquets mono-spécifiques de moins de 2 ha (concentration de la ressource et efficacité de butinage) qui remplissent également un objectif paysager.

## QUELS CONTOURS ?



Éviter les limites géométriques et suivre les variations du relief.

Les différentes essences peuvent être agencées de manière à créer un effet paysager intéressant. Néanmoins garder le souci de l'efficacité de butinage en créant une ressource homogène (abondante) sur un faible rayon d'exploration.

La diversité des caractères de floraison, les couleurs d'automne, la forme des houppiers, le fait de perdre ou non le feuillage sont des critères de choix importants pour répondre aux objectifs paysagers recherchés.

La combinaison de différentes essences permet ainsi de créer une diversité paysagère impactant sur la visibilité et la perception subjective de la parcelle.

En attirant l'attention, la plantation mellifère permet également de renforcer la perception des caractères dominants du paysage.

## CHOIX DES PLANTS, DISPOSITION ET SOINS SYLVICOLES

En règle général, choisir des plants de 1 an pour la plantation et de 2 ans pour les regarnis. Les plants d'essences mellifères ne sont généralement pas soumis à un contrôle de provenance. Sans garantie officielle sur l'origine, le choix du pépiniériste est important.

Afin de favoriser le développement et l'étalement des houppiers, propices à la floraison, installer les plants avec un large espacement (de type 5 m x 3 m), pour des densités de 600 à 800 plants/ha qui peuvent également être obtenues par l'installation de bouquets « paysagers » irrégulièrement disposés.

S'agissant des plantations en lignes, les raies se voient moins lorsqu'elles sont installées le long des courbes de niveau. Sur un versant, les plantations plus longues (dans le sens des courbes de niveau) que larges, s'intègrent mieux. En zone de plaine, l'orientation des lignes est moins perceptible. Des lignes un peu moins régulières ont un effet plus doux dans le paysage.

Le placement de la plantation en situation de transition entre une zone boisée dense et un milieu ouvert a un très bon effet paysager.

Comme toute plantation, la plantation mellifère nécessite un diagnostic préalable qui permettra notamment de préciser les besoins d'équipement (desserte, points d'eau...) en plus des caractéristiques physiques de la station (observer le sol en profondeur).

En cas de « perte », des regarnis seront installés l'année suivant l'année de plantation pour conserver l'objectif initial de densité. Les premières années, les plants devront être dégagés par élimination de la végétation (herbacée) concurrente. Dans le secteur de Mortsalier, des protections individuelles sont nécessaires pour préserver les plants contre les cervidés.

Les travaux de taille viseront à la fois la conformation des houppiers (objectif mellifère) et la formation de la bille de pied (objectif lignicole). Ces travaux dépendent fortement des caractères propres à chaque essence (important pour les merisiers et les érables).

## QUELLES ESSENCES ?

*Le choix des essences de plantation dépendra de la période de floraison nécessaire à l'apiculteur, et du degré d'adaptation du plant au milieu et climat de la plantation.*

**MILIEU ACIDE** Châtaignier, Alisier torminal, Tilleul à petites feuilles.

**MILIEU CALCAIRE** Érable champêtre, Érable à feuilles d'obier, Cerisier de Sainte-Lucie, Cornouiller mâle, Amandier.

**INDIFFERENT** Merisier (sols profonds et frais), Poirier et Pommier sauvages, Alisier blanc, Sorbier domestique, Amélanchier, Frêne à fleurs, Robinier.

**VU L'IMPORTANCE RELATIVE DES INVESTISSEMENTS DE DÉPART, IL VAUT MIEUX METTRE TOUTES LES CHANCES DE SON CÔTÉ DÈS LE DÉBUT EN CONSULTANT DES SPÉCIALISTES DE LA FORÊT PRIVÉE.**

